

SUPPLÉMENT

ÉCONOMIE

Internet pour déboguer l'État

EMPLOI

CANAL+
Dominique Farrugia directeur général p. 22

LUXE
Deux nouveaux face à LVMH et Gucci p. 19

ENRON
L'affaire qui inquiète la Maison Blanche p. 2

AUSTRALIE
Calvaire des réfugiés p. 15

International.....	2	Communication.....	22
Union européenne.....	6	Marchés.....	23
France.....	8	Carnet.....	25
Société.....	12	Abonnements.....	25
Régions.....	14	Aujourd'hui.....	26
Emploi-Annonces.....	14	Météorologie-Jeux.....	30
Horizons.....	15	Culture.....	31
Entreprises.....	19	Radio-Télévision.....	35

Le retour de Schuller et des affaires

Alain Juppé et le RPR accusent Lionel Jospin et les dirigeants socialistes de mener une « campagne ordurière »

LE RETOUR annoncé en France de Didier Schuller, ancien conseiller général RPR des Hauts-de-Seine, en fuite depuis 1995, donne un tour violent à la campagne présidentielle. Alain Juppé accuse Lionel Jospin et le PS d'avoir choisi d'« attaquer les personnes en remuant la merde » et de mener une « campagne ordurière » relayée par « la presse engagée ». L'ancien premier ministre s'en est également pris au « plan média que nous annonce le juge Halphen pour les quinze premiers jours du mois de mars ». Ces accusations – qualifiées de « propos de cabinet » par François Hollande, premier secrétaire du PS – ont été aussitôt relayées par les dirigeants du RPR, dont le secrétaire général a dénoncé une « stratégie de coups tor-dus ». Charles Pasqua, président du RPF, s'en est pris, pour sa part, aux « professeurs de morale » et aux « juges partisans ». Il dénonce aussi les « souverainistes en peau de lapin » de Jean-Pierre Chevènement et les « pseudo-élites énarcho-médiatiques ».

La violence des discours du RPR paraît aussi traduire une inquié-tude



de sur la stratégie de campagne, attentiste, adoptée jusqu'à présent par Jacques Chirac. Les derniers sondages confirment que la campagne du président sortant patine et

que ses positions s'effritent, au point qu'il est désormais talonné par son principal rival, Lionel Jospin. Dans le même temps, Jean-Pierre Chevènement semble avoir



► La campagne sous la pression des enquêtes judiciaires

► Alain Juppé accuse Lionel Jospin d'exploiter l'affaire Schuller

► Charles Pasqua s'en prend aux « professeurs de morale » et aux « juges partisans »

► Révélations sur l'affaire des otages du Liban

Lire pages 8, 9 et 12
notre éditorial page 18,
les chroniques pages 34 et 36

L'« axe du mal » : Russes et Européens contre Bush

EN QUALIFIANT l'Irak, l'Iran et la Corée du Nord d'« axe du mal » et en ajoutant qu'il ne laisserait pas ces pays menacer les Etats-Unis avec des armes de destruction massive, George W. Bush s'est attiré les critiques de la Russie, de la Chine et de plusieurs pays européens.

Ces divergences sont apparues lors de la Conférence internationale sur la sécurité qui s'est tenue samedi 2 et dimanche 3 février à Munich.



MARC SEROTA/REUTERS

Les ministres russe et allemand de la défense ont écarté tout soutien à une extension de la guerre antiterroriste à l'Irak, sans mandat de l'ONU. Le secrétaire général de l'OTAN, George Robertson, a invité les Etats-Unis à mieux coopérer avec leurs alliés et a rejeté la prétention américaine à bâtir « différentes coalitions pour différentes missions ». Le représentant russe a défendu l'Irak et l'Iran. « Nous n'avons pas la moindre preuve, a-t-il

dit, que Téhéran soit impliqué ou ait des liens avec une organisation terroriste. » Résumant un fort sentiment européen, le conservateur allemand Karl Lamers a averti les Américains : « Il ne faut pas que ce soit : vous décidez et nous suivons. » A Guantanamo (photo), les conditions de détention des prisonniers d'Al-Qaida continuent d'être l'objet de controverses.

Lire page 3

JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

Laure Péquegnot, objectif or



LAURE PÉQUEGNOT (photo), victorieuse ce week-end, sera l'une des favorites du slalom des JO d'hiver, à partir du vendredi 8 février à Salt Lake City. Le président du CIO, Jacques Rogge, explique au Monde sa politique dans nos pages « Sports ». Lire pages 26-29

« Don Pepe », curé de village en Andalousie, « remercie Dieu d'être gay »

MADRID

de notre correspondante

Visage plein, barbe naissante, discret anneau d'oreille et regard volontaire : sur la photo, José Mantero a tout du charme massif d'un Russell Crowe, l'acteur australien rendu célèbre par son maniement du glaive dans *Gladiator*. Pourtant c'est dans un combat autrement plus dangereux que s'est lancé ce prêtre catholique de 39 ans, en choisissant de descendre dans l'arène médiatique, à travers la publication, dans la revue homosexuelle *Zero*, de ses confessions de prêtre gay. Une grande première dans une Espagne certes évoluée et ouverte par rapport à son passé, mais où la hiérarchie catholique préfère en général l'ouïe et ne pas aborder de front des sujets aussi sulfureux à ses yeux que le célibat des prêtres et les vœux d'abstinence. Sans même parler bien sûr de l'homosexualité.

Or José Mantero, quitte à faire son « outing », le fait avec éclat et sans la moindre ambiguïté : « Je rends grâce à Dieu d'être gay », n'hésite-t-il pas à expliquer à la une de *Zero*, la

revue qui avait déjà fait sensation, il y a deux ans, avec les aveux du premier officier de l'armée espagnole à se déclarer homosexuel. Et de raconter qu'il « est bien dans sa peau et fier de ce qu'il est, un prêtre par vocation et un homosexuel serein, après n'avoir tenu que sept ans dans la contradiction et la culpabilité ». Tombé amoureux à 31 ans, ce jeune curé, qui dans sa paroisse de Valverde del Camino, une petite bourgade de 12 500 habitants près de Huelva, en Andalousie, passait pour « moderne et original » avec ses cheveux parfois teints en jaune et ses discussions culturelles peu en accord avec l'orthodoxie de l'Eglise au café branché du village, a voulu en finir avec « la loi du silence ». Car, dit-il, « j'aime l'Eglise et son institution, je n'ai surtout pas l'intention de renoncer à la prêtrise, c'est de l'intérieur qu'il faut lutter pour qu'un jour les déclarations discriminatoires contre les homosexuels disparaissent de l'Eglise ».

José, que tout le monde appelle par affection « Don Pepe » à Valverde del Camino, est tellement apprécié et intégré dans la vie locale que, passée la première surprise, bien peu l'ont

critiqué. En revanche, il a suffi qu'un évêque de Galice traite à distance Don Pepe d'« anormal » et laisse entendre que les homosexuels sont comparables à des aveugles ou à des sourds « qui ont un défaut de fabrication » pour qu'un vif débat relayé par les journaux s'ouvre en Espagne sur ce qu'un commentateur appelle « la sainte hypocrisie de l'Eglise ».

Pour l'instant, la conférence épiscopale, dont un porte-parole a déclaré que l'homosexualité des prêtres est a priori « un péché et un désordre moral », tente de calmer le jeu et a fait savoir qu'elle se réserve de statuer sur le sort de José Mantero, après s'être longuement entretenue avec lui. Quant à l'intéressé, qui n'en finit plus de se libérer et de multiplier les déclarations, soutenu par tous les mouvements gays, il annonce déjà qu'en cas de représailles il peut rendre public « un agenda complet » de prêtres, voire d'évêques homosexuels.

Marie-Claude Decamps

Lire aussi page 17

CINÉMA

Le mystère Danielle Darrieux



D'OPHULS à Mankiewicz en passant par Demy et Téchiné, elle a tourné avec les plus grands. Portrait d'une actrice rayonnante. Lire page 34

ANALYSE

Le Japon change, à son rythme

A LA CRISE économique, le Japon vient d'ajouter une crise politique. La chute brutale de popularité du premier ministre, Junichiro Koizumi, à la suite du limogeage de sa ministre des affaires étrangères, Makiko Tanaka, entame sa crédibilité politique. Elle aggrave d'autant les craintes d'une accélération de la détérioration de la situation économique. Un coup de grâce à une économie malade ?

De même qu'en Afghanistan il y avait deux visions de la guerre, celle menée du ciel et l'autre vécue dans la poussière, il y a deux approches de l'économie japonaise. Celle des oracles des cieus de la finance, les yeux rivés aux chiffres, et celle d'économistes plus posés qui intègrent la durée dans leur analyse. Pour les premiers, l'endettement des banques et

un déficit public abyssal font de l'archipel la bombe à retardement d'une crise globale. Un angle de vue plus large fait, en revanche, apparaître une économie, malade certes, mais qui – malgré la fragilité du système financier – se restructure et reconstruit des bases de croissance.

Le premier discours n'est pas nouveau : à la suite de l'éclatement de la « bulle spéculative », au début des années 1990, ont été annoncés à satiété le déclin puis le naufrage d'une économie élevée auparavant au rang de « modèle ». Et, depuis, les scénarios catastrophes tournent comme de vieux disques rayés. Ils se renouvellent, certes, dans l'anecdote : les « dix années perdues » – c'est-à-dire la décennie 1990 au cours de laquelle l'économie japonaise a commencé à vaciller – se muent

aujourd'hui en une nouvelle prophétie : une autre décennie pour remonter la pente. Le Japon serait en train de devenir une super-Argentine ?

La situation est sombre. Les réformes promises par le premier ministre achoppent et ne feront qu'alourdir le coût social de la récession ; le déficit public a atteint une cote d'alerte ; les consommateurs sont frileux, les investisseurs aussi.

Les indices s'effondrent. Bref, la machine est à bout de souffle et un krach financier est imminent, concluent, péremptoires, les analystes, qui entendent bien confirmer l'opinion qu'ils avaient au départ : l'avenir serait ailleurs.

Philippe Pons

Lire la suite page 18

Le Roi de la reprise, c'est Citroën Félix Faure !

3 800€* pour l'achat d'une CITROËN récente XM, EVASION OU XANTIA

2 280€* pour l'achat d'une CITROËN récente XSARA** OU SAXO

Reprise minimum de votre véhicule, quels que soient l'état, la marque et beaucoup plus si son état le justifie.

FAIBLE KILOMETRAGE • GARANTIE 1 AN PIÈCE ET MAIN D'ŒUVRE • PRIX ATTRACTIF • FINANCEMENT À LA CARTE

CITROËN FÉLIX FAURE moi j'aime fournisseur officiel en bonnes affaires

Paris 15 ^e	10, place Etienne Pernet	01 53 68 15 15
Paris 14 ^e	50, boulevard Jourdan	01 45 89 47 47
Paris 19 ^e	59, avenue Jean Jaurès	01 44 52 79 79
Coignières (78)	74, RN 10	01 30 66 37 27
Limay (78)	266, rte de la Noué, Port Autonome	01 34 78 73 48
Bezon (95)	30, rue Emile Zola	01 39 61 05 42
Thiais (94)	273, av. de Fontainebleau, RN 7	01 46 86 41 23
Nantes (44)	7, bd des Martyrs Nantais, Ile Beaulieu	02 40 89 21 21
Corbas (69)	21 Corbas Mon-Martin, rue M. Mérieux	04 78 20 67 77
Vitrolles (13)	Av. Joseph Cugnot, Zac des Cadeaux	04 42 78 77 37

INTERNATIONAL

ÉTATS-UNIS

La spectaculaire faillite d'Enron a envahi le débat public aux Etats-Unis. Lundi 4 février, son patron et fondateur, **KENNETH LAY**, devait être auditionné par le Congrès. Il a finalement refusé, faisant dire que

« *les conclusions ont été rendues avant qu'il ait été entendu* ». Proche de la famille Bush, et financier des campagnes électorales du président, M. Lay avait fait de son groupe **UN SPONSOR INCONTOURNABLE** de

la classe politique américaine. Plusieurs responsables de la Maison Blanche ont entretenu **DES LIENS ÉTROITS** avec le courtier en énergie, mais se défendent aujourd'hui de toute intervention en faveur du

groupe. Un rapport interne, rendu public samedi, dresse un constat des malversations et détournements au sein d'Enron. **COMPTABILITÉ TRUQUÉE**, évasion fiscale, enrichissement des dirigeants sont pointés.

Le scandale du groupe Enron bouscule l'administration Bush

Kenneth Lay, patron du courtier en énergie, refuse d'être entendu par le Congrès. Face à une cascade d'enquêtes sur la plus grande faillite de l'histoire américaine, la Maison Blanche, les républicains mais aussi les démocrates n'ont qu'un souci : se laver de tout soupçon

WASHINGTON

de notre correspondant

La faillite de l'entreprise de courtage en énergie Enron, qui s'est déclarée en cessation de paiement le 2 décembre 2001, est devenue, à égalité avec la guerre contre le terrorisme, le principal sujet du débat public aux Etats-Unis. Lundi 4 février, son ancien PDG, Kenneth Lay, devait être entendu par l'une des commissions parlementaires qui ont ouvert une enquête sur cette affaire. Dimanche, son avocat a annoncé qu'il ne se rendrait pas à cette convocation en raison du climat entourant ces auditions.

D'autres dirigeants de la firme ont fait savoir qu'ils invoqueront le cinquième amendement de la Constitution, qui les autorise à se taire plutôt que de tenir des propos par lesquels ils s'accuseraient eux-mêmes d'avoir commis des délits. Au total, dix auditions sont

prévues cette semaine au Congrès, indépendamment des procédures judiciaires et administratives en cours.

Septième entreprise américaine par l'importance de son chiffre d'affaires allégué, Enron s'est révélée être pour l'essentiel une gigantesque escroquerie, couverte par son commissaire aux comptes, la société d'audit Arthur Andersen, et que la plupart des analystes financiers n'ont pas soupçonnée. Un tel effondrement ébranle le système américain en révélant que certaines réussites financières spectaculaires peuvent être fictives, que l'autorégulation du marché peut être trompeuse, que ses gendarmes privés – les agences de notation – ou publics – la Securities and Exchange Commission (SEC) – peuvent être aveugles ou complaisants.

En outre, l'importance des contributions des dirigeants d'Enron aux comptes de campagnes d'innom-

brables candidats aux élections fédérales et locales, principalement aux républicains et singulièrement à George W. Bush, a pour effet de rendre les politiques suspects sinon de complicité, du moins de défaut de vigilance. Aussi les acteurs de la partie n'ont-ils qu'un souci : se laver de tout soupçon.

► **La Maison Blanche** s'efforce de démontrer que les relations entre M. Bush et M. Lay, qui remontent à la première campagne du président pour le poste de gouverneur du Texas, en 1992, n'ont eu aucune influence sur les décisions prises par la nouvelle administration concernant soit Enron en particulier, soit le secteur de l'énergie en général.

Sur le premier point, M. Bush a pu faire état du refus opposé par ses ministres aux appels à l'aide lancés par l'ancien PDG et par d'autres dirigeants de l'entreprise, fin octobre et début novembre 2001. Cer-

tains démocrates ont tenté de retourner l'argument et de reprocher à l'administration sa passivité, alors que les emplois et les retraites des salariés d'Enron étaient menacés. La suite des révélations sur l'en-

Un tel effondrement ébranle le système en révélant que certaines réussites spectaculaires peuvent être fictives

treprise a montré qu'aucune aide n'était, en réalité, concevable.

La présidence est moins à l'aise sur le second point, qui a trait à sa politique de l'énergie. Le General Accounting Office (GAO) – Office général de comptabilité, comparable

à la Cour des comptes – a renouvelé sa demande d'accès à l'ensemble des procès-verbaux et courriers du groupe de travail sur l'énergie confié, au printemps 2001, au vice-président, Richard Cheney, pour préparer le projet de loi soumis au Congrès. M. Cheney refuse de communiquer les documents demandés, cela au nom du droit de l'exécutif de procéder à des consultations qui n'aient pas le caractère d'auditions susceptibles d'être rendues publiques.

David Walker, contrôleur général des Etats-Unis – c'est-à-dire chef du GAO et, d'ailleurs, républicain – a annoncé, le 30 janvier, qu'il allait porter ce différend devant un tribunal. Une organisation conservatrice, Judicial Watch (« veuille judiciaire »), a engagé une action depuis juillet 2001, et un juge vient de donner à M. Cheney jusqu'à mardi soir pour déposer un mémoire justifiant son refus.

► **Le ministère de la justice** a ouvert une enquête judiciaire dont s'est retiré l'attorney general, John Ashcroft, en raison des contributions qu'il avait reçues de dirigeants d'Enron lors de sa dernière campagne électorale. Le 1^{er} février, l'un des ses adjoints, Christopher Wray, a envoyé une lettre au bureau juridique de la Maison Blanche pour lui demander de veiller à ce qu'aucun document ayant un rapport avec Enron ne soit détruit, qu'il s'agisse de courrier imprimé ou électronique, de notes ou d'archives.

« *Nous pensons que des documents détenus par la Maison Blanche, par ses collaborateurs et par ses employés peuvent contenir des informations intéressantes sur notre enquête* », écrit M. Wray, dont la démarche

laisse entendre que des enquêteurs du FBI pourraient se rendre au palais présidentiel. Alberto Gonzales, chef du bureau juridique de la présidence, a aussitôt fait savoir que la demande du ministère de la justice serait respectée.

► **Le Congrès** a déclenché, au total, onze séries d'auditions dans les commissions et sous-commissions du Sénat et de la Chambre des représentants. Les démocrates, majoritaires au Sénat, sont en première ligne de ce combat, mais plusieurs députés républicains sont également actifs dans l'autre aile du Capitole. Les uns et les autres se veulent d'autant plus intraitables que les dirigeants d'Enron et, à un moindre degré, ceux d'Andersen, avaient très largement réparti leurs dons pour les campagnes électorales et que certains parlementaires se voient reprocher d'avoir soutenu des dispositions législatives favorables à ces deux entreprises. C'est le cas du démocrate Joseph Lieberman au Sénat et du républicain William Tauzin à la Chambre.

Inquiet pour son image auprès des salariés, M. Bush a proposé, le 1^{er} février, une réforme de la législation sur les plans d'épargne-retraite, afin d'éviter une inégalité de traitement entre les employés et les dirigeants d'une entreprise dont les uns et les autres détiennent des actions. Les républicains craignent que l'affaire Enron ne finisse par miner la popularité que leur président a acquise depuis quatre mois et demi et sur laquelle ils comptent s'appuyer lors des élections de novembre.

Patrick Jarreau

Des liens étroits entre des responsables de la Maison Blanche et le courtier en énergie

A l'origine de l'embarras de l'administration Bush confrontée à la faillite d'Enron, figurent les liens étroits qui ont existé entre un nombre important de responsables de haut rang de cette administration et le courtier en énergie. Certains ont possédé, pour des montants importants, des actions de l'entreprise, avant, le cas échéant, de s'en défaire à leur prise de fonctions. D'autres ont été rémunérés par Enron comme dirigeants ou comme consultants. Il est à noter que la firme de Kenneth Lay ne limitait pas ses relations au camp républicain : de nombreux élus démocrates ont aussi bénéficié des dons de l'entreprise et de ses

dirigeants pour financer leurs campagnes électorales.

● **Richard Cheney**. Le vice-président des Etats-Unis n'a pas travaillé pour Enron, mais il a dirigé une autre entreprise du secteur de l'énergie basée à Houston, au Texas, Halliburton. En tant que chef du groupe de travail qui, à la Maison Blanche, a préparé le plan énergétique national, au printemps 2001, M. Cheney a indiqué avoir rencontré une fois Kenneth Lay, en avril, l'ancien président d'Enron ayant été reçu cinq autres fois par d'autres membres du groupe.

● **Karl Rove**. Le principal conseiller politique de George W. Bush possédait

pour plus de 100 000 dollars (110 000 euros) d'actions d'Enron. Il les a vendues, début 2001, lors de son entrée à la Maison Blanche.

● **Lawrence Lindsey**. Le conseiller économique de George W. Bush a reçu entre 50 000 et 100 000 dollars comme consultant d'Enron lorsqu'il était directeur d'Economic Strategies Inc.

● **Donald Rumsfeld**. Le ministre de la défense faisait partie des détenteurs d'actions d'Enron.

● **John Ashcroft**. Le ministre de la justice a annoncé de lui-même qu'il se tiendra à l'écart de l'enquête judiciaire sur la faillite du courtier en énergie parce qu'Enron a contribué à financer

sa campagne sénatoriale de 2000. Ses comités de campagne avaient reçu plus de 50 000 dollars des dirigeants de l'entreprise.

● **Robert Zoellick**. Chargé du commerce international, il avait auparavant été rémunéré comme consultant par Enron.

● **Thomas White**. Assistant du secrétaire à la défense pour l'armée de terre, il a été l'un des dirigeants d'Enron pendant plus de dix ans et a possédé, selon les estimations, entre 25 et 50 millions de dollars en actions. Il dit les avoir vendues avant de prendre ses fonctions.

● **Peter Fisher**. Le secrétaire adjoint au Trésor possédait des actions d'Enron.

Un rapport interne détaille les malversations et dénonce « une véritable culture du mensonge »

NEW YORK

de notre correspondant

Chaque jour apporte son lot de révélations sur l'ampleur des malversations ayant conduit à la faillite d'Enron, la plus importante de l'histoire des Etats-Unis. Un rapport de 217 pages rédigé à la demande du conseil d'administration d'Enron a été remis au tribunal fédéral de New York et rendu public samedi 2 février. Il démonte un système construit pour dissimuler la réalité de la situation financière du groupe. L'étude a été conduite par William Powers, doyen de la faculté de droit de l'université du Texas. Ses conclusions sont accablantes.

De juillet 2000 à septembre 2001, Enron a déclaré un bénéfice avant impôts de 1,5 milliard de dollars (près de 1,65 milliard d'euros). En fait, les véritables profits étaient à peine supérieurs à 400 millions de dollars. Les dirigeants du groupe énergétique ont créé au fil des

années des milliers de filiales et de partenariats à seule fin de « *masquer de lourdes pertes* ». Ces sociétés « *reprénaient les engagements d'Enron afin de faire croire qu'ils étaient couverts par une tierce partie*. Il s'agissait en fait à chaque fois d'une entité dans laquelle seul Enron avait des intérêts ».

Au passage, des dirigeants se sont enrichis de millions de dollars en participant à titre personnel aux montages. L'ancien directeur financier, Andrew Fastow, aurait récupéré 4,5 millions de dollars en deux mois d'un investissement de 25 000 dollars. Dans la même opération, deux autres employés auraient obtenu 1 million de dollars après en avoir apporté 5 800. Michael Kopper, un cadre travaillant avec M. Fastow, aurait gagné plus de 10 millions de dollars après une mise de fonds de 125 000 dollars dans l'un des partenariats.

Enron avait constitué une nébu-

leuse de plus de 3 000 sociétés associées portant parfois des noms étonnants tirés de films et de personnages du cinéma comme Braveheart, Jedi, Raptor, Rawhide. Ces entités servaient à emprunter de l'argent, à

filiales dans des paradis fiscaux, dont 693 dans les îles Caïmans.

L'étude met directement en cause le fondateur et président d'Enron jusqu'à sa démission le 23 janvier, Kenneth Lay. Le *New York*

Paul Volcker au secours d'Arthur Andersen

Arthur Andersen, gravement mis en cause pour ses manquements dans la faillite d'Enron dont il auditaient les comptes, a décidé, dimanche 3 février, de faire appel à l'ancien président de la Réserve fédérale Paul Volcker pour l'aider à réformer ses méthodes de travail. Paul Volcker conduira un conseil indépendant qui « *aura une large autorité pour changer les pratiques du groupe d'audit* », a assuré Joseph Berardino, directeur exécutif d'Andersen.

« *Les métiers de l'audit et comptables sont en crise. Il est important de les changer en profondeur* », a déclaré, de son côté, M. Volcker. L'ancien président de la Fed, qui n'est pas payé pour cette mission, espère voir aboutir ses travaux dans les dix-huit mois. – (AP).

dissimuler les pertes et aussi à échapper à l'impôt sur les sociétés. Le groupe texan n'en a pas payé lors de quatre des cinq dernières années. Pour cela, il avait créé 881

Times du 2 février révèle, en outre, que des sociétés gérées par un de ses fils et une de ses sœurs ont bénéficié d'importants contrats et investissements d'Enron.

Kenneth Lay, un « messie de l'énergie » qui cultivait avec soin ses réseaux politiques

NEW YORK

de notre correspondant

La dernière apparition devant le Congrès de Kenneth (Ken) Lay, fondateur et président jusqu'au 23 jan-

■ PORTRAIT

Le fondateur et ex-patron d'un groupe devenu le septième des Etats-Unis

vier d'Enron, avait été triomphale. En mai 1996, il s'adressait aux parlementaires américains en apôtre de la libéralisation du marché de l'énergie. « *Ma vision aura un profond impact sur chaque ménage et chaque entreprise aux Etats-Unis* », assurait-il. L'audition prévue lundi 4 février par la Commission de l'énergie et du commerce s'annonçait moins facile. Il lui aurait fallu

s'expliquer sur la manipulation pendant des années des comptes du groupe. Il a finalement renoncé, dimanche soir, « *à participer à une procédure dans laquelle les conclusions ont été rendues avant qu'il ait été entendu* », a déclaré son avocat.

Agé de cinquante-neuf ans, M. Lay a un parcours original pour un patron américain. Avant de construire ce qui était devenu « *le septième groupe américain* », il a été haut fonctionnaire dans l'agence gouvernementale contrôlant l'énergie. Il a ensuite beaucoup tiré parti de son carnet d'adresses. Car sa réussite et celle d'Enron, dont le chiffre d'affaires est passé en quinze ans de moins de 5 milliards à plus de 100 milliards de dollars (près de 110 milliards d'euros), ont été entièrement bâties sur la déréglementation des marchés du gaz et de l'électricité. Kenneth Lay en a compris très tôt les mécanismes. Pour cela, il y a deux ans, le magazine *The Economist* l'avait baptisé le « messie de l'énergie ».

Ce docteur en économie, fils

d'un pasteur baptiste, est né dans le Missouri. Après avoir commencé sa carrière comme économiste chez Exxon, il part à Washington à la fin des années 1960 et entre dans l'administration comme spécialiste de l'énergie. Il se construit alors une réputation d'expert brillant. Elle lui permet en 1974 de revenir dans le privé et d'être nommé vice-président de Florida Gas.

UNE SOCIÉTÉ « INNOVANTE »

En 1981, il prend à Houston (Texas) la tête de Transco, toujours dans l'industrie du gaz. Lobbyiste acharné de la libéralisation de l'énergie auprès de ses anciens collègues de Washington, Ken Lay apprend à se faire des alliés politiques précieux, surtout au Texas. Il se lie avec James A. Baker, alors directeur du cabinet du président Ronald Reagan, et avec George Bush (père), alors vice-président.

Sa carrière change de dimension en 1984. Il devient directeur général de Houston Natural Gas et



REUTERS

fusionne cette société avec un plus grand groupe d'Omaha (Nebraska), baptisé Internorth. Enron est né avec comme patrimoine de départ un réseau de distribution de gaz de 60 000 kilomètres.

La victoire de George Bush (père) à l'élection présidentielle de 1988 lui donne des ailes. L'année suivante, Enron se lance avec succès dans le courtage du gaz. Ken Lay est coprésident de la campagne de réélection

de Bush en 1992 et responsable de l'organisation de la Convention républicaine de Houston cet été là. La défaite de son favori le met dans une situation moins favorable, mais une partie de golf quelques mois plus tard avec Bill Clinton souligne sa faculté d'adaptation.

A la fin des années 1990, le bureau de lobbying d'Enron à Washington emploie plus de 100 personnes. Ken Lay est considéré comme un visionnaire. Pendant six ans, de 1996 à 2001, Enron reçoit le prix de la société américaine la plus innovante attribué par le magazine *Fortune*. Ken Lay croule sous les honneurs et entretient avec soin ses réseaux politiques. Dès 1992, il soutient activement la carrière du futur gouverneur du Texas, George W. Bush. Il ne cessera ensuite de le conseiller et le financer jusqu'à l'élection présidentielle de 2000. Un passé que le président des Etats-Unis aimait bien faire oublier aujourd'hui.

E. L.

MÉDAILLE D'OR 2001
concours NF ameublement

DETAILLANT - GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

MIEUX QUE DES SOLDES

MATELAS • SOMMIERS
Vente par téléphone possible
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX
Garantie 5 et 10 ans

CANAPÉS • SALONS • CLIC-CLAC
Duvivier - Steiner - Coulon - Diva - Bournas

MOBECO
► 247, rue de Belleville - Paris 19^{ème}
► 50, avenue d'Italie - Paris 13^{ème}
01.42.08.71.00 - 7/17
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

Moscou récuse vivement la dénonciation, par Washington, des pays de « l'axe du mal »

A l'occasion de la Conférence internationale sur la sécurité, réunie à Munich, le ministre russe de la défense, Sergueï Ivanov, critique les propos du président Bush visant l'Irak et l'Irak

MOSCOU
correspondance

Vu de Moscou, l'« axe du mal » n'est pas celui dénoncé par le président américain George Bush. A l'occasion de la Conférence internationale sur la sécurité, réunie à Munich, le ministre russe de la défense, Sergueï Ivanov, a pris fait et cause, dimanche 3 février, pour l'Irak et l'Irak, deux des trois pays mis à l'index par M. Bush avec la Corée du Nord. « Pour ce qui est des expressions "axe du mal" ou "Etats voyous", nous avons notre propre liste d'Etats représentant une menace », a déclaré M. Ivanov, creusant ainsi les failles apparues ces dernières semaines dans la nouvelle alliance entre les Etats-Unis et la Russie.

« Nous n'avons pas une seule preuve que l'Irak soit impliqué [dans le terrorisme] ou ait des liens avec une organisation terroriste. Au contraire, l'Irak, ainsi que la Russie et l'Inde, ont combattu le terrorisme en Afghanistan », a affirmé le ministre russe. Pour l'Irak, il a rappelé la « position officielle » de la Russie : des observateurs doivent y être envoyés, mais le mécanisme des sanctions doit être levé parce qu'il « n'est pas efficace ». « Peut-être que peu de personnes, en Occi-

dent, apprécient le fait que nous ayons des relations avec l'Irak et l'Irak. Nous, nous n'apprécions pas que vos alliés, dans les Etats du Golfe et en Arabie saoudite, soutiennent le terrorisme », a martelé M. Ivanov.

Mises en garde de l'OTAN et des Européens

S'ils reconnaissent le problème posé par l'incapacité de l'Europe à investir suffisamment dans la défense, de nombreux dirigeants européens ont mis en garde les Etats-Unis, à la Conférence de Munich, contre la tentation de vouloir assumer seuls la sécurité du monde et le risque qu'une telle attitude fait peser sur l'Alliance atlantique elle-même. Le ministre allemand de la défense, le social-démocrate Rudolf Scharping, a déploré « le manque de volonté de nos amis américains d'identifier des projets transatlantiques, de les réaliser ensemble et d'organiser les transferts de technologie nécessaires ».

Cette critique rejoignait la crainte exprimée par le secrétaire général de l'OTAN, le Britannique George Robertson, qu'un fossé « infranchissable » ne se creuse des deux côtés de l'Atlantique. Résumant un fort sentiment européen, surtout après les menaces proférées par le président Bush contre l'Irak et l'Irak, le chrétien-démocrate allemand Karl Lammer a averti les Américains : « Il ne faut pas que ce soit : vous décidez, et nous suivons. »

Dans une allusion à la Tchétchénie, le ministre russe a déploré « la politique de deux poids, deux mesures » concernant « le séparatisme, l'extrémisme religieux et le fanatisme ». « Si ceux qui font exploser des immeubles à Moscou ou à Bouïnask, au Daguestan, sont considérés comme des combattants de la liberté, alors que pour d'autres pays ce sont des terroristes, il est inutile de penser à l'édification d'un front uni contre le terrorisme », a déclaré M. Ivanov. Ses propos reprenaient ceux du ministre des affaires étrangères, qui a convoqué ces derniers temps un diplomate américain en poste à Moscou, ainsi que les ambassadeurs britannique et français, afin de leur signifier qu'il est malvenu de rencontrer un représentant tchétchène à Washington, Londres ou Paris.

NÉGOCIATIONS ÉPINEUSES

Le secrétaire adjoint américain à la défense, Paul Wolfowitz, a toutefois indiqué, à Munich, que l'objectif était de mettre en place une relation « normale entre des Etats qui ne se considèrent plus comme des ennemis mortels ». « Récemment, les Etats-Unis et la Russie ont engagé un nouveau dialogue qui, nous l'espérons, façonnera de nouvelles relations stratégiques », a affirmé le secrétaire adjoint. Après la dénonciation du traité ABM par les Amé-

ricains, Moscou et Washington se sont engagés dans l'élaboration d'un nouvel accord stratégique. M. Ivanov a indiqué à Munich que cet accord devrait être prêt pour le prochain sommet russo-américain, qui doit avoir lieu en Russie,

son, a rejeté l'idée américaine de bâtir « différentes coalitions pour différentes missions ». « Une coalition permanente est meilleure qu'une coalition provisoire », a affirmé M. Robertson, en reconnaissant toutefois que « les critiques américaines sur l'incapacité militaire de l'Europe sont justes ».

La dénonciation du traité ABM par les Américains avait marqué, en décembre, le début de tiraillements dans le partenariat né de l'après-11 septembre. Tandis que les négociations sur le désarmement s'avèrent épineuses, le département d'Etat américain ne retient pas ses critiques. Après la condamnation en appel, le 25 décembre, du journaliste russe Grigori Pasko à quatre ans de prison, Washington avait appelé à « une justice équitable ». Lors de la fermeture de la dernière chaîne de télévision indépendante, TV6, les Américains avaient estimé que cette décision était « difficile à comprendre ». Enfin le président Poutine a implicitement critiqué les Etats-Unis, en affirmant que « tout modèle de relations internationales fondé sur la domination d'une seule force est sans lendemain ».

Pour ce qui est de l'OTAN, son secrétaire général, George Robert-

son, a rejeté l'idée américaine de bâtir « différentes coalitions pour différentes missions ». « Une coalition permanente est meilleure qu'une coalition provisoire », a affirmé M. Robertson, en reconnaissant toutefois que « les critiques américaines sur l'incapacité militaire de l'Europe sont justes ».

La dénonciation du traité ABM par les Américains avait marqué, en décembre, le début de tiraillements dans le partenariat né de l'après-11 septembre. Tandis que les négociations sur le désarmement s'avèrent épineuses, le département d'Etat américain ne retient pas ses critiques. Après la condamnation en appel, le 25 décembre, du journaliste russe Grigori Pasko à quatre ans de prison, Washington avait appelé à « une justice équitable ». Lors de la fermeture de la dernière chaîne de télévision indépendante, TV6, les Américains avaient estimé que cette décision était « difficile à comprendre ». Enfin le président Poutine a implicitement critiqué les Etats-Unis, en affirmant que « tout modèle de relations internationales fondé sur la domination d'une seule force est sans lendemain ».

Marie-Pierre Subtil

Le « ton conciliant » de M. Arafat ne convainc pas Ariel Sharon de reprendre le dialogue

Shimon Pérès dit entrevoir « une lueur d'espoir »

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Les contacts entre le premier ministre israélien, Ariel Sharon, et trois hauts représentants palestiniens devraient se poursuivre. M. Sharon, qui a rencontré, le 30 janvier, pour la première fois depuis son élection il y a un an, Ahmed Qoreï, chef du Conseil législatif palestinien, Mahmoud Abbas, numéro deux de l'OLP, et Mohammed Rachid, proche conseiller du président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, devrait s'entretenir à nouveau avec ces trois hommes à son retour des Etats-Unis, où il devrait se rendre le 7 février.

Selon la presse israélienne du lundi 4 février, M. Sharon aurait offert aux Palestiniens un plan pour parvenir à un nouvel accord intérimaire. A de nombreuses reprises cependant, les Palestiniens se sont opposés à cette perspective, exigeant au contraire une négociation sur un accord définitif du conflit israélo-palestinien. Au cours de la rencontre du 30 janvier, selon la radio publique israélienne, M. Sharon aurait également repoussé une demande palestinienne pour qu'Israël ne réplique pas systématiquement à un attentat, afin de donner le temps à l'Autorité de riposter.

Ces contacts, salués par le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, ont conduit le ministre israélien des affaires étrangères, Shimon Pérès, dans un bel élan d'optimisme, à y voir une « lueur d'espoir ». « La situation bouge à nouveau : nous sommes moins proches d'un accord que je le souhaiterais, mais plus que vous ne l'imaginez », a assuré M. Pérès, qui s'exprimait, dimanche 3 février, dans le cadre du Forum économique mondial réuni à New York.

Le ministre, qui mène depuis plusieurs semaines un dialogue avec Ahmed Qoreï, a confirmé que le plan en discussion avec le président du Conseil législatif palestinien « vise à arrêter la terreur puis à reconnaître immédiatement l'établissement d'un Etat palestinien », même si M. Sharon a plusieurs fois exprimé son opposition aux propositions de M. Pérès.

« SOLUTIONS CRÉATIVES »

L'optimisme de M. Pérès a pu être alimenté, dans la matinée, par la lecture d'un article de M. Arafat publié dans l'édition dominicale du *New York Times*. Le chef de l'Autorité palestinienne assure que les Palestiniens sont « prêts à [s']asseoir maintenant avec n'importe quel dirigeant israélien, quelle que soit son histoire, afin de négocier la liberté pour les Palestiniens, la fin complète de l'occupation, la sécurité pour Israël et des solutions créatives pour le problème des réfugiés qui tiennent compte des préoccupations démographiques israéliennes ».

M. Arafat insiste sur le fait que « le droit au retour des réfugiés palestiniens, garanti par le droit international et la résolution 194 des Nations unies, doit prendre en compte [ces] préoccupations démographiques israéliennes ». Le chef de l'Autorité palestinienne précise également qu'il « condamne les attentats perpétrés par des groupes terroristes contre des civils israéliens. Ces groupes ne représentent pas le peuple palestinien ni leur aspiration légitime à la liberté. Ce sont des organisations terroristes et je suis déterminé à mettre fin à leurs activités », sans par ailleurs nommer ces organisations.

Les prises de position de M. Arafat n'ont pas convaincu M. Sharon. S'exprimant, dimanche soir à la télévision israélienne, il a assuré : « Nous savons bien qui est Arafat ; nous avons réussi à montrer au monde son vrai visage et ses déclarations n'y changent rien, même si le ton semble plus conciliant. » La conseillère du président américain George Bush pour la sécurité nationale, Condoleezza Rice, a jugé que l'article de M. Arafat « n'aide en rien. Ce que le président Arafat doit faire, c'est s'en prendre aux terroristes » palestiniens.

Gilles Paris

Condamnation de la guerre à Porto Alegre

Cinq cents parlementaires, dont de nombreux Européens, réunis en marge du Forum social mondial de Porto Alegre, ont adopté, samedi 2 février, après des débats houleux, deux résolutions distinctes sur la guerre en Afghanistan et la lutte contre le terrorisme. La seconde motion condamne les propos du secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, lors du Forum économique mondial de New-York, visant l'Irak, l'Irak et la Corée du Nord. Les signataires de cette résolution se disent « convaincus qu'une escalade militaire ne suffira pas à défaire le terrorisme et que la guerre ne peut pas être le moyen de régler les problèmes du monde ». Ils dénoncent les conflits « qui ont causé tant de victimes innocentes, comme cela a été le cas récemment lors des attaques terroristes au World Trade Center et lors de la guerre en Afghanistan ». - (Corresp.)

Dans une allusion à la Tchétchénie, le ministre russe a déploré « la politique de deux poids, deux mesures » concernant « le séparatisme, l'extrémisme religieux et le fanatisme ». « Si ceux qui font exploser des immeubles à Moscou ou à Bouïnask, au Daguestan, sont considérés comme des combattants de la liberté, alors que pour d'autres pays ce sont des terroristes, il est inutile de penser à l'édification d'un front uni contre le terrorisme », a déclaré M. Ivanov. Ses propos reprenaient ceux du ministre des affaires étrangères, qui a convoqué ces derniers temps un diplomate américain en poste à Moscou, ainsi que les ambassadeurs britannique et français, afin de leur signifier qu'il est malvenu de rencontrer un représentant tchétchène à Washington, Londres ou Paris.

NÉGOCIATIONS ÉPINEUSES

Le secrétaire adjoint américain à la défense, Paul Wolfowitz, a toutefois indiqué, à Munich, que l'objectif était de mettre en place une relation « normale entre des Etats qui ne se considèrent plus comme des ennemis mortels ». « Récemment, les Etats-Unis et la Russie ont engagé un nouveau dialogue qui, nous l'espérons, façonnera de nouvelles relations stratégiques », a affirmé le secrétaire adjoint. Après la dénonciation du traité ABM par les Amé-

ricains, Moscou et Washington se sont engagés dans l'élaboration d'un nouvel accord stratégique. M. Ivanov a indiqué à Munich que cet accord devrait être prêt pour le prochain sommet russo-américain, qui doit avoir lieu en Russie,

son, a rejeté l'idée américaine de bâtir « différentes coalitions pour différentes missions ». « Une coalition permanente est meilleure qu'une coalition provisoire », a affirmé M. Robertson, en reconnaissant toutefois que « les critiques américaines sur l'incapacité militaire de l'Europe sont justes ».

Marie-Pierre Subtil



MARC SEROTA/REUTERS

Nouvelles accusations américaines et israéliennes contre Téhéran

MALGRÉ les démentis répétés de l'Irak, les Etats-Unis continuent d'accuser la République islamique de jouer les boutefeux en Afghanistan : le président George Bush ayant donné le ton en classant Téhéran sur la liste des pays qui constituent « l'axe du mal » - avec l'Irak et la Corée du Nord -, le secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld, a accusé, dimanche 3 février, Téhéran d'aider les talibans afghans et des membres du réseau Al-Qaïda à fuir en Iran ; et le chef de la diplomatie américaine, Colin Powell, s'est inquiété de la présence de militaires iraniens dans l'ouest du pays. Condoleezza Rice, la conseillère diplomatique du président Bush, n'a pas été en reste : « Ce régime est globalement toujours engagé dans la déstabilisation de nombreuses régions sensibles du monde », a-t-elle affirmé. De son côté, l'hebdomadaire *Time* a rapporté que, peu avant la chute de la ville afghane d'Herat aux mains des forces d'opposition, en novembre 2001, quelque 250 talibans et combattants d'Al-Qaïda étaient partis en convoi vers l'Irak.

Pour ne rien arranger, le ministre israélien des affaires étrangères, Shimon Pérès, dans un entretien publié lundi par l'*International Herald Tribune*, a accusé Téhéran d'avoir fourni au Hezbollah libanais 8 000 missiles qui pourraient atteindre des villes israéliennes. Citant des sources des services de renseignement, M. Pérès a par ailleurs affirmé que la Corée du Nord avait fourni à la République islamique des missiles de moyenne portée, les deux pays étant par ailleurs engagés, selon lui, dans une coopération visant à développer des missiles de

longue portée pouvant toucher l'Amérique du Nord. Déjà, dans les années 1990, Téhéran avait été à maintes reprises soupçonné par les Etats-Unis de chercher à se doter de missiles de moyenne portée. En 1997, la CIA affirmait même que, dans un délai de moins de dix ans, la République islamique serait probablement dotée de tels missiles pouvant atteindre aussi bien l'Arabie saoudite que l'Etat juif.

DES ANNÉES EN ARRIÈRE

En définitive, loin d'avoir favorisé une embellie, même minimale, dans les relations entre Washington et Téhéran, l'affaire afghane aura ramené les deux pays des années en arrière. Pour les autorités iraniennes, c'est Israël qui, comme dans les années 1990, souffre sur la braise d'un contentieux bilatéral déjà chargé. Et ce n'est pas un hasard, disent-ils, si l'artisan de la politique dite de « double endiguement » (dual containment) de l'Irak et de l'Iran, dans les années 1990, avait été Martin Indick, ancien ambassadeur des Etats-Unis en Israël.

Aussi l'Irak a-t-il une nouvelle fois démenti, lundi, les accusations dont il fait l'objet. « Nos frontières sont fermées, et nous réprimons toute entrée illégale » de talibans ou autres, a déclaré le porte-parole du ministère des affaires étrangères, Hamid-Reza Assefi. « Les récentes accusations américaines contre l'Irak sont inspirées et dictées par le régime sioniste, et cela montre que les Américains ne sont pas sincères dans leur soi-disant désir de rapprochement avec l'Irak », a-t-il ajouté.

Mouna Naïm

Guantanamo : de la cellule à l'interrogatoire

SANGLÉ sur une civière, pieds et mains menottés, un prisonnier d'Afghanistan est emmené par deux soldats américains, samedi 2 février, vers une salle d'interrogatoire du camp X-Ray, sur la base de Guantanamo (Cuba). Cent cinquante-huit combattants protalibans ou membres d'Al-Qaïda y sont actuellement détenus, dans des conditions qui suscitent les critiques des défenseurs des droits de l'homme. Selon les autorités américaines, les prisonniers ainsi transportés seraient arrivés blessés d'Afghanistan.

A Kaboul, le chef du gouvernement intérimaire

afghan, Hamid Karzaï, a affiché dimanche sa volonté d'« en finir avec les chefs de guerre ». Il a envoyé une délégation à Gardez, où des combats ont opposé deux commandants pachounes locaux en milieu de semaine (une cinquantaine de morts). Dans la région de Mazar-e-Charif, des combats, qui n'auraient pas fait de victimes, ont brièvement éclaté, samedi, entre les forces du général ouzbek Rashid Dostom, vice-ministre de la défense du gouvernement afghan, et celles du Tadjik Mohammed Atta, lui aussi membre de l'Alliance du Nord (au pouvoir). - (AFP, AP, Reuters.)

Michel Ange
97, rue Michel Ange - Paris 16
Tél. : 01 40 71 12 12
CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

...tellement extraordinaire qu'on pense que vous l'êtes aussi.

Nouvelle Polo.
La surdouée de Volkswagen

Nouvelle Polo 1.2 65 ch avec Abregio
200 €/mois
1 311,91 F / mois

Michel Ange, nous avons tout de suite songé à vous quand la nouvelle Polo est apparue. Tellement exceptionnelle qu'ici aussi, on ne peut s'empêcher de penser que vous l'êtes aussi. C'est dire notre impatience de vous rencontrer... pour vous la faire découvrir.

3615 Volkswagen (0,02 € l'accès, 0,20 € la minute) - 0 825 02 25 25 (0,15 € la minute).
Consommations de la Polo 1.2 65 ch CE 99/100 (l/100 km) poids à vide minimal - maximal :
cycle urbain / extra-urbain / mixte : 7,6 - 7,7 / 5,1 - 5,9 - 6,0 / CO₂ (g/km) : 142 - 144.

*Pour la Polo 1.2 65 ch 3 portes essence au prix catalogue de 11 490 euros tarif au 01/11/2001 - Versement comptant de 2 351,40 euros. Financement Abregio. Crédit de 9 138,6 euros au T.F.G. de 10,75 % (soit 0,8958 % par mois). Durée 37 mois. 36 mensualités de 200 euros comprenant une garantie capital auto, puis 1 mensualité de 4 925,24 euros qui peut être couverte par la reprise du véhicule suivant engagement sous conditions du concessionnaire vendeur. Coût total du crédit avec assurance garantie capital Auto 2 986,64 euros. Offre réservée aux particuliers jusqu'au 31 mars 2002, sous réserve d'acceptation du dossier par VOI.KSWAGEN FINANCE SA, 11 avenue de Boursonne 02600 Villers-Cotterêts - RC SOISSONS B 642 032 148.

La compagnie Air Lib a inauguré samedi son vol biquotidien Paris-Alger

Sept ans après le détournement de l'avion d'Air France, le retour des ailes françaises en Algérie

ALGER

de notre envoyé spécial

Une compagnie aérienne française dessert à nouveau l'Algérie. Un peu plus de sept ans après le détournement d'un Airbus d'Air France par un commando d'islamistes algériens, l'appareil de la jeune compagnie tricolore Air Lib s'est posé, samedi 2 février en fin de matinée, sur l'aéroport Houari-Boumediène d'Alger. A son bord, le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, entouré d'un échantillon des « amis » de toujours de l'Algérie, dont l'incontournable Roger Hanin, d'une poignée d'industriels, de quelques journalistes et de voyageurs.

Sans doute le ministre communiste, dont c'était le premier séjour en Algérie, aurait-il aimé qu'Air France reprenne sa desserte en direction de l'Algérie. C'est une « compagnie publique », qui dépend donc de l'Etat actionnaire, a rappelé M. Gayssot mais, a-t-il ajouté dans le même souffle, « il faut tenir compte du choix et du droit de son comité d'entreprise ». « Air France ne voulait pas de ce marché. Ça aurait été idiot de ne pas le prendre », résume le président d'Air Lib, Jean-Charles Corbet, 49 ans, lui-même ancien pilote de la compagnie nationale. De fait, certains des syndicats de cet-

te dernière se sont toujours opposés à un retour en Algérie pour des raisons de sécurité.

Air Lib ne peut s'offrir ce luxe. Créée peu avant les attentats du 11 septembre et la crise du transport aérien qui allait suivre, lancée depuis dans une recherche d'argent frais et de passagers,

Mitrailage meurtrier près de Médéa

Un groupe d'hommes armés a mitraillé, samedi 2 février, plusieurs voitures sur la route entre Alger et Médéa, à 80 kilomètres au sud de la capitale, faisant 12 morts et 9 blessés. Les assaillants s'étaient placés dans un virage près d'un oued entouré de collines, à la sortie des gorges de la Chiffa. Le secteur est réputé être une zone d'activité du Groupe islamique armé (GIA) d'Antar Zouabri, qui s'attaque aux civils isolés et dresse des barrages sur les routes. Cette nouvelle tuerie, la plus importante depuis le début de l'année, a été perpétrée à 19 h 30, heure locale.

A la même heure, non loin de là, à Blida, deux personnes étaient abattues et plusieurs autres blessées dans une autre attaque, a annoncé l'agence officielle Algérie Presse Service. Cette région connaît depuis quelques semaines une recrudescence d'attentats attribués aux groupes armés qui refusent la politique de réconciliation du président Bouteflika. — (AFP, Reuters.)

bref souffrant de mille maux, la frêle compagnie n'offre aucune prime à ses équipages des vols Paris-Alger. Mais ils sont constitués sur une base volontaire. « C'est vrai qu'on ne se bouscule pas pour en être », reconnaît le steward. Le souvenir du détournement de l'Airbus demeure. C'est dire que, samedi, les auto-

rités algériennes n'avaient pas lésiné sur les moyens pour convaincre les Français — et, derrière eux, les compagnies européennes toujours absentes — que l'aéroport de la capitale algérienne n'était plus une passoire et que la prise d'otages de décembre 1994 relevait de l'histoire ancienne. Rien n'a donc

gères), une troisième enfin, en haut de l'échelle, juste avant de pénétrer dans l'appareil, conduite celle-ci par le personnel d'Air Lib. Un ciel sans nuage, une température estivale faisaient oublier le côté désagréable de ces contrôles à répétition.

La sécurité est « satisfaisante », a jugé de M. Gayssot au sortir d'un déjeuner avec le président Bouteflika. « L'aéroport d'Alger est l'un des plus sûrs du monde. C'est difficile de passer entre les mailles du filet », confirmait le président d'Air Lib. « Ils ont fait ce qu'il fallait » confiait de son côté, sous couvert d'anonymat, un policier français également du voyage.

Il ne reste plus qu'à remplir les avions. Depuis le 21 janvier, à raison de deux rotations quotidiennes depuis Paris (et pour un prix aller-retour de 407 euros), les appareils d'Air Lib se remplissent lentement. « Dès le 10 février, la ligne sera équilibrée », jure le patron d'Air Lib qui parle désormais d'ouvrir de nouvelles lignes en direction d'Oran, Constantine, Tlemcen, et rêve de faire entrer dans son capital Khalifa Airways, une compagnie aérienne privée algérienne.

Jean-Pierre Tuquoi

Violences et confusion à Tunis au procès de l'opposant Hamma Hammami

A L'ISSUE d'un procès qualifié de « parodie de justice » par les observateurs présents, l'opposant le plus recherché de Tunisie, Hamma Hammami, 49 ans, épouse de l'avocate et militante des droits humains Radhia Nasraoui, a été emprisonné, samedi 2 février, pour purger une peine de neuf années. Lui-même et deux de ses camarades, Abdeljabar Madouri et Samir Taamallah, étaient sortis de la clandestinité le matin même pour faire opposition à leur condamnation par défaut en 1999 pour appartenance au Parti communiste des ouvriers de Tunisie (PCOT, interdit).

Le tribunal de première instance de Tunis a confirmé le jugement antérieur et condamné l'un des trois prévenus, Samir Taamallah, à deux années supplémentaires pour « outrage à magistrat » sans que ce nouveau chef d'accusation ait été notifié à l'intéressé. Le verdict a été rendu en l'absence des avocats de la défense qui s'étaient retirés en bloc pour protester contre l'irruption de policiers en civil, venus emmener brutalement les prévenus à deux reprises dans l'après-midi, une première fois avant même que la cour ait fait son apparition, une

seconde fois en sa présence mais sans qu'elle émette la moindre objection. L'une des trois filles de Hamma Hammami, âgée de 13 ans, a été brutalisée alors qu'elle tentait de protéger son père.

« DÉSIR DE VENGEANCE »

Ces interventions inédites de la police tunisienne au sein du palais de justice et les violences qui se sont poursuivies à l'extérieur du tribunal ont eu lieu en présence de nombreux observateurs internationaux, diplomates et journalistes dont plusieurs (ceux d'Arte, France 2, France 3 et RFI notamment) se sont vu confisquer tout ou partie de leur matériel professionnel.

Mandaté au procès par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), Pierre Lyon-Caen, avocat général à la Cour de cassation à Paris, s'est dit « extrêmement surpris par le fonctionnement de la justice en Tunisie ». Ce haut magistrat a souligné qu'il n'y avait eu ni énumération des charges qui pesaient sur les prévenus, ni interrogatoire, ni intervention du procureur de la République, ni parole donnée à la défense ou aux intéressés. « Les prévenus n'ont

pas eu la possibilité de prononcer un seul mot », a-t-il déclaré au Monde à son retour en France, soulignant qu'une peine de neuf années de prison infligée à des hommes qui n'étaient poursuivis pour aucun acte de violence, mais seulement pour « délit d'opinion », lui paraissait « extraordinairement lourde ».

Pour sa part, l'avocat Mokhtar Trifi, président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), a qualifié le 2 février de « journée la plus noire de l'histoire de la magistrature tunisienne ». Les violences qui

ont eu lieu ne répondaient qu'à un « désir de vengeance » de la police tunisienne, laquelle s'est sentie narguée par Hamma Hammami pendant ses quatre années de clandestinité, a-t-il indiqué au Monde, dénonçant le fait que « tout le procès ait consisté au prononcé du verdict, c'est-à-dire deux minutes ». En signe de protestation, le Conseil de l'ordre des avocats tunisiens a décidé d'observer une grève générale jeudi.

Florence Beaugé

Le cri de Nanni Moretti contre l'inertie de la gauche italienne

ROME

de notre correspondante

C'était le titre des manchettes, dimanche 3 février, à travers la péninsule : Nanni Moretti, le cinéaste lauréat à Cannes pour *La Stanza del figlio*, affirme qu'avec les leaders actuels de l'Olivier « nous ne vaincrons jamais ! ». L'ex-compagnon de route de la gauche postcommuniste s'était offert avec ce cri un beau succès de foule Piazza Navona, la veille, alors que la manifestation pour « une loi égale pour tous » organisée par la coalition de centre gauche et un de ses sénateurs, Nando Dalla Chiesa, fils du général assassiné jadis par la Mafia, commençait à se disperser.

Grimpant sur le podium, le réalisateur à la barbe sombre et au caractère vif s'empara du micro et lança son « J'accuse » devant deux à trois mille fidèles venus réclamer une justice juste, alors que le gouvernement s'emploie à délégitimer les magistrats. « Ces dirigeants ont offert la victoire [au centre droit] en ne faisant pas l'accord [pour les élections] avec la Refondation communiste [l'extrême gauche de Fausto Bertinotti] et Antonio Di Pietro [l'Italie des Valeurs, contre la corruption]. »

RIVALITÉS ENTRE CHEFS

Francesco Rutelli, leader de l'Olivier, accusa le coup, faisant face, visiblement nerveux : « C'est toujours utile qu'un intellectuel dise ce qu'il pense. Nanni Moretti est un homme de culture, mais cela n'en fait pas pour autant un bon politique. » Piero Fassino, secrétaire général des Démocrates de gauche, principale formation de la coalition, lâcha que « ce n'est pas en dénigrant ses dirigeants que l'on aidera l'Olivier à sortir de ses difficultés », avant de s'éloigner à grandes enjambées. Massimo D'Alema, ancien premier ministre, avait quitté les lieux, excédé. L'assistance applaudit « son » Nanni, qui disait tout haut ce qu'elle pensait

des interminables rivalités entre chefs, quelques voix courageuses jouant la discorde.

Le ténébreux Nanni Moretti n'en est pas à son coup d'essai. Au Festival de Cannes 2001, interrogé sur les raisons qui venaient de faire vaincre Silvio Berlusconi aux législatives, il répondit en contre-attaquant : « Berlusconi n'a qu'une seule personne à remercier : Bertinotti ! » C'est avec ce même Fausto Bertinotti que, neuf mois plus tard, ce samedi 2 février, il réclame de faire front commun.

Figure de la « sinistra snob », autrement dit de la « gauche caviar », selon les termes de Filippo Ceccarelli, chroniqueur de *La Stampa*, le réalisateur poursuit son destin. En 1973, dans son premier film tourné en super-8, il narrait la crise d'un militant. Plus tard, alors que Massimo D'Alema était chef du gouvernement, il s'en prit à lui avec quelques mots qui passèrent à la postérité : « D'Alema, dis-nous quelque chose de gauche ! »

Le quotidien *Il Giornale*, qui appartient au frère de Silvio Berlusconi, titrait, dimanche 3 février : « Moretti met la gauche en fuite. » Cette manchette figurait juste au-dessus d'une seconde déclaration jugée décisive, reprise de la veille : « Bossi : "L'ère des invasions d'immigrés est finie". » En large photo de « une », le bouillant leader de la Ligue du Nord, ex-séparatiste et xénophobe, aujourd'hui « numéro trois » du gouvernement, qui s'était réjoui samedi des mesures qui viennent d'être annoncées. Désormais, la marine militaire va faire la chasse aux embarcations de clandestins au large des côtes italiennes.

Mercredi 30 janvier, 477 Kurdes, Afghans, Irakiens, Pakistanaï et Palestiniens avaient accosté en Calabre, après un voyage de cinq jours en provenance d'Antalya en Turquie, qui leur avait coûté quelque 3 000 dollars chacun.

Danielle Rouard

Le gouvernement basque est une cible pour l'ETA

MADRID. Dans la documentation saisie, la semaine dernière, en France, lors de l'arrestation de six membres présumés de l'organisation séparatiste basque ETA, la police a trouvé qu'une centaine de personnalités du Parti nationaliste basque (PNV) figuraient dans les listes de cibles potentielles des commandos terroristes de l'ETA. Au pouvoir au Pays basque, le PNV est un parti nationaliste modéré qui défend l'autodétermination mais condamne la violence. Parmi ces « objectifs » : le chef du gouvernement basque, Juan José Ibarretxe, ainsi que les membres de son cabinet.

Ce choix pourrait signifier un changement de tactique de l'ETA, qui a seulement commis jusqu'à présent des attentats contre les membres du PNV impliqués dans la lutte antiterroriste. Un bulletin interne de l'ETA avait exclu le PNV, il y a deux ans, de la liste des « objectifs ». A la fin de l'an dernier, après les élections basques où Batasuna (« vitrine politique » de l'ETA) a perdu la moitié de ses députés et après la multiplication des arrestations policières au Pays basque, l'ETA avait assassiné trois policiers autonomes, lançant un avertissement direct au PNV, qu'elle accuse de torpiller la stratégie indépendantiste. — (Corresp.)

La décision sur l'Airbus militaire repoussée de deux mois

BERLIN. Les huit pays européens impliqués dans le programme d'aviation de transport militaire A 400M sont convenus de repousser au 31 mars (au lieu du 31 janvier) la date-limite de signature ferme et définitive du contrat portant sur 196 appareils. Acquis au niveau des directeurs nationaux d'armement, ce report est lié à la décision du gouvernement allemand, conformément à un engagement pris par le ministre de la défense devant la Cour constitutionnelle, de scinder en deux étapes le financement de sa participation éventuelle au projet (40 avions commandés en 2002, puis 33 en 2003).

Cette mesure doit encore être approuvée par les gouvernements. Elle laisse non résolu le problème du paiement par Berlin d'une pénalité de retard. Le groupe industriel européen EADS, dont une filiale est chargée de produire l'Airbus militaire, s'est dit confiant dans l'exécution du contrat « dans les prochaines semaines ». — (AFP.)

Au moins 45 morts lors d'un fort séisme en Turquie

ANKARA. Un séisme

de magnitude 6 sur l'échelle ouverte de Richter s'est produit, dimanche 3 février dans la province turque de Bolvadin (ouest du pays). Selon un bilan provisoire, le tremblement de terre a fait au moins 45 morts et environ 200 blessés. Plus de 150 immeubles se sont effondrés. Le premier ministre turc, Bülent Ecevit, s'est vite rendu sur place et le Croissant-Rouge est intervenu rapidement. La secousse, qui a eu lieu à 9 h 11 (7 h 11 GMT), a été suivie deux heures plus tard par une forte réplique. La province est située sur une zone sismique active. Même si le bilan peut s'aggraver, les dégâts semblent relativement circonscrits et sans comparaison avec ceux des précédents séismes (plus de 20 000 morts en août et novembre 1999). — (AFP.)



« Mutinerie » de la police au Nigeria

LAGOS. Face à une grève des policiers qu'il a qualifiée de « mutinerie » dans toutes les « zones sensibles » du pays. « Si même la police, qui est le principal instrument pour le maintien de la loi et de l'ordre, se laisse aller à l'illégalité, alors nous invitons l'anarchie chez nous », a déclaré, vendredi soir 1^{er} février, le ministre nigérian de la sécurité, Steven Aki-ga. Vendredi, pour la première fois dans l'histoire du pays, les policiers s'étaient mis en grève pour exiger de meilleurs salaires, provoquant des embouteillages dans plusieurs grandes villes et la fermeture de nombreux commerces. — (AFP, AP.)

Le ministre des affaires étrangères sud-coréen limogé

SÉOUL. Le président sud-coréen Kim Dae-jung a limogé, lundi 4 février, son ministre des affaires étrangères, Han Seung-soo, qui avait été maintenu à son poste lors d'un remaniement ministériel intervenu la semaine dernière à la suite d'un scandale de trafic d'influence impliquant des conseillers du président. L'intéressé, qui est rentré lundi d'une visite à Washington où il s'est entretenu avec le secrétaire d'Etat américain Colin Powell, a été remplacé par le ministre adjoint des affaires étrangères, Choi Sung-hong. Selon plusieurs journaux sud-coréens, le limogage pourrait avoir été influencé par le climat de tensions entre les Etats-Unis et la Corée du Nord, récemment accusée par le président Bush de constituer un « axe du mal » aux côtés de l'Irak et de l'Iran. Cette analyse a été démentie au palais présidentiel de Séoul, où il a été indiqué que M. Han avait remis sa démission dès le remaniement de la semaine passée et que « l'annonce de cette décision avait simplement été repoussée ». — (AFP, Reuters.)

DÉPÊCHES

■ **PAKISTAN** : le sort du journaliste américain Daniel Pearl, qui a disparu le 23 janvier alors qu'il enquêtait sur des mouvements islamistes à Karachi, demeure incertain, lundi matin 4 février. Plusieurs médias américains avaient rapporté dimanche que son corps avait été retrouvé dans les parages de l'aéroport de Karachi. Puis cette allégation a été démentie par le département d'Etat américain et la police pakistanaise ; plusieurs personnes connaissant Daniel Pearl ont pu constater que le cadavre découvert n'est pas le sien. — (AFP, Reuters.)

■ **VATICAN** : le pape a lancé un appel à la « reconnaissance juridique » de l'embryon humain, dimanche 3 février, devant des centaines de familles italiennes rassemblées place Saint-Pierre à l'initiative du Mouvement pour la vie. « Maintenant que la science a démontré que l'embryon est un individu humain, on peut logiquement exiger qu'une telle identité soit aussi reconnue juridiquement », a déclaré Jean Paul II. — (AFP.)

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT

ISM www.ism-mba.edu
Accredited Programs*

*Programmes accrédités aux USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais, avec professeurs américains compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-40 ans, 24 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.

Admissions : janvier, avril, octobre.

◆

ieMBA International Executive
MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ "Part-time" sur 12 mois : 520 heures et thèse, 10 ou 15 séminaires mensuels à Paris et 1 ou 2 mois à New York, ou 18 séminaires mensuels à Paris

◆

DBA DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ pour titulaires d'un MBA ou équivalent,
■ "Part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs à Paris. 320 heures et thèse

◆

MBA MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ "Part or full-time" sur 12 mois, 520 heures et thèse : Paris, New York, Tokyo

◆

On Line programs : ieMBA - MBA - DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

International School of Management :
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : + 33 1 45 51 09 09 - Fax : + 33 1 45 51 09 08
e-mail : ism.paris@wanadoo.fr - <http://www.ism-mba.edu>
Programmes gérés à New York par ISM, USA

ISM

Le gouvernement argentin abandonne le dollar et annonce le flottement du peso

Les restrictions bancaires vont être assouplies. Les dettes en dollars seront converties en pesos au taux de 1 pour 1 et les dépôts au taux de 1,40 peso pour 1 dollar

BUENOS AIRES

de notre envoyé spécial

Assommé, vendredi 1^{er} février, à la suite de la décision de la Cour suprême déclarant inconstitutionnel le *corralito*, c'est-à-dire les restrictions bancaires qui empêchent les Argentins de disposer de leurs revenus et de leurs dépôts, le gouvernement du président Eduardo Duhalde a repris l'initiative au cours du week-end. Prévue samedi, l'annonce des mesures économiques n'a donc été reportée que de vingt-quatre heures, le temps de trouver un habillage juridique qui ne soit pas en contradiction avec la décision de la plus haute instance judiciaire du pays.

La crise n'en est pas moins là avec, en toile de fond, des politiques unanimes pour accélérer la procédure en cours visant à la déchéance des membres de la Cour suprême. Ce qu'ont fait les magistrats est un « *chantage* », a déclaré, samedi, Eduardo Duhalde, dans une allusion à l'hypothèse selon laquelle les magistrats nommés par l'ancien président Carlos Menem (1989-1999) ont voulu se venger de la procédure engagée contre eux au Congrès, des baisses de salaires que l'exécutif veut leur appliquer et de la protestation continue de la rue qui demande leur départ. Leur arrêt est une « *extorsion* » pour l'opposition de gauche, « *un coup d'Etat judiciaire* », selon le porte-parole de la présidence, Eduardo Amadeo, une « *décision irresponsable* » qui menace de plonger dans la faillite le

système bancaire argentin et les entreprises, selon le ministre des finances, Jorge Remes Lenicov. C'est M. Lenicov qui a annoncé, dimanche, dans la soirée, les grandes lignes du plan que le gouvernement va appliquer pour les deux années de transition à venir.

La première mesure est la « pesification » totale de l'économie, à savoir la conversion en pesos des dettes libellées en dollars, au taux de 1 pour 1, et la conversion en pesos des dépôts en dollars, au taux de 1,40 peso pour 1 dollar. Cette décision s'accompagne – c'était l'une des exigences du FMI – du flottement total, à partir de mercredi, de la monnaie nationale, ce qui risque de faire plonger le peso à un taux



« Nous avons besoin de l'appui de la communauté internationale pour nous en sortir au plus vite »
JORGE REMES LENICOV

de 3 pour 1 face à la monnaie américaine. Dans ces conditions, les épargnants devraient perdre près des deux tiers de ce qu'ils avaient confié au système financier de leur pays.

Le gouvernement d'Eduardo Duhalde a donc choisi une stratégie politique. Il s'appuie sur l'idée selon laquelle, avec un assouplissement du *corralito*, une garantie de stabilité accordée aux particuliers et aux entreprises majoritairement endet-

tés en dollars et une pénalité pour les épargnants, il devrait pouvoir maîtriser la protestation de la rue qui ne faiblit pas malgré l'été austral, le mois de février étant, en Argentine, l'équivalent du mois d'août en France. Pour se donner le temps d'ajuster sa stratégie, M. Lenicov a confirmé « *la fermeture, lundi et mardi, des établissements bancaires et du marché des changes.* »

APPEL AU SECOURS

Lorsque les banques, qui devront assumer une large part (30 milliards de dollars) du plan, rouvriront mercredi, il n'est pas certain qu'elles survivent toutes au coût de la « pesification », tout comme il est peu probable que tous les spoliés de l'opération acceptent de payer seuls le prix « *de la remise en ordre de l'économie du pays* », alors que des milliards de dollars ont fui le territoire national et que le montant total des dépôts des Argentins à l'étranger est équivalent aux trois quarts de la dette extérieure du pays (150 milliards de dollars). Le seul espoir qui leur a été laissé est l'annonce selon laquelle les détenteurs de dépôts inférieurs à 30 000 dollars pourront faire le choix de ne pas « pesifier » leurs dépôts au taux de 1,4, en échange d'une contrepartie en bons de l'Etat, libellés en dollars et « *remboursables à long terme* », ce qui, sans autre précision, signifie dans cinq ans. Autre consolation : ils pourront obtenir des certificats de dépôts qui leur permettront de

réaliser des transactions, comme l'achat de biens immobiliers.

Autre point important : le ministre a confirmé l'ouverture, cette semaine, des discussions avec les entreprises privatisées (eau, énergie, télécommunications, etc.) dont les contrats de concession prévoyaient des clauses de réajustement tarifaires si une dévaluation intervenait. Enfin, le projet de budget pour l'année 2002 sera déposé au Congrès mardi. Il prévoit une forte réduction du déficit, qui ne devrait pas dépasser 3 milliards de pesos en 2002. Tous les budgets seront amputés sauf « *les programmes sociaux* », a assuré M. Lenicov.

Les gages d'orthodoxie financière destinés à rassurer la communauté internationale concernent également la politique monétaire : le ministre a assuré que ne seraient émis par la Banque centrale, et pour l'ensemble de l'année, que 3,5 milliards de pesos pour faire face aux obligations de l'Etat, ce qui équivaut à faire marcher la planche à billet dans une marge équivalente au déficit budgétaire annoncé. M. Lenicov a également annoncé que le gouvernement souhaite engager au plus vite les négociations avec le FMI afin de dégager une aide. « *Nous avons besoin de l'appui de la communauté internationale pour nous en sortir au plus vite* », a-t-il déclaré dans ce qui est apparu comme un appel au secours.

Alain Abellard

A Porto Alegre, les « cacerolazos » contre le « credo néolibéral »

PORTO ALEGRE

de notre envoyée spéciale

« Duhalde n'a pas de légitimité. Chaque fois qu'il annonce une mesure, il doit renoncer sous la pression de la rue... » « *Nous voulons rompre avec les vieux partis. Notre mot d'ordre est "sans péronistes, sans radicaux, nous vivons mieux"*. » Dans le gymnase de la Guardia Militar (la gendarmerie), au centre de Porto Alegre, Vilma Ripon, militante d'Izquierda Unida, parti d'extrême gauche argentin, a expliqué, dimanche 3 février, à plusieurs centaines de participants réunis pour une table ronde sur la crise argentine, « *le processus révolutionnaire* » à l'œuvre dans son pays et réclamé des élections présidentielles.

« *Ce qui se passe en Argentine est la démonstration de la logique néolibérale poussée jusqu'au bout* », déclare Emilio Taddei, président du Conseil latino-américain des sciences sociales (Clasco) et l'une des chevilles ouvrières de la mobilisation argentine. « *Nous dénonçons la complicité des groupes économiques locaux et la responsabilité des pays industrialisés* » dans la situation économique actuelle. « *C'est presque un cas d'école* », poursuit-il, en stigmatisant les compagnies étrangères et les gouvernements d'Europe qui sont les propriétaires des entreprises argentines depuis la

grande vague de privatisation des années 1990.

Cette année, les Argentins ont un peu les « stars » du 2^e Forum social mondial. Ils sont quelque 1 400 (dont 900 délégués) – le troisième pays représenté après les Brésiliens et les Italiens – à avoir fait le voyage à Porto Alegre, contre 700 l'année dernière. Et encore, ils « *auraient dû être plus nombreux si la dévaluation ne les en avait pas dissuadés* », dit Clara Algranati, une sociologue de 28 ans, professeur à la faculté publique de Buenos Aires et membre du comité d'organisation des mouvements argentins.

« TERRORISME ÉCONOMIQUE »

Les *cacerolazos* (les concerts de casseroles qui ponctuent les manifestations à Buenos Aires) ont, dès le premier jour du Forum, envahi les rues de Porto Alegre. Vendredi, près de 2 000 jeunes ont bruyamment manifesté leur « *solidarité avec l'Argentine* » dans un cortège où dominaient les drapeaux rouges du Parti ouvrier argentin et du Mouvement socialiste argentin des travailleurs. Un jeune Argentin a lu la liste des 30 personnes mortes lors des émeutes qui ont abouti à la démission du président de la Rua. A chaque nom, la foule reprenait en chœur : « *Présent !* »

« *La faillite de l'Argentine illustre bien le naufrage complet du triumvirat FMI-OMC-Banque mondiale* », a déclaré, samedi, le candidat français des Verts à la présidentielle, Noël Mamère, lors du Forum social parlementaire, qui a réuni 1 155 élus de 40 pays différents. Ceux-ci ont exprimé leur « *solidarité avec le peuple argentin, qui, depuis les barricades de décembre, a déclenché une contestation populaire à la suite des politiques néolibérales ayant entraîné l'aggravation de la crise économique politique et sociale* ». Pour eux, l'Argentine est le meilleur exemple de l'échec « *du credo néolibéral : la soumission des gouvernements successifs aux exigences des institutions financières internationales a provoqué un processus de récession économique avec des taux de chômage élevés, une augmentation de la pauvreté et de l'exclusion sociale* ».

Lors de la conférence pour « *un monde sans guerre* », dimanche, le Prix Nobel de la Paix 1980, l'Argentin Adolfo Pérez Esquivel, a dénoncé « *l'autre terrorisme, le terrorisme économique, également facteur d'instabilité pour la paix* ». Lundi, les casseroles devaient retentir à nouveau, lors d'une manifestation contre l'ALCA, la zone de libre-échange des Amériques.

Babette Stern

« Repenser le FMI et la Banque mondiale »

A Davos-New York, les politiques monétaires jugées par les économistes

NEW YORK

de notre envoyé spécial

Guère coupable. Le Fonds monétaire international (FMI) a des défauts, se sont accordés à reconnaître les intervenants du Forum économique mondial de Davos-New York, dimanche 3 février, lors d'un séminaire intitulé « *Repenser le FMI et la Banque mondiale* ». Mais, dans la crise argentine, « *le FMI a fait du mieux possible* », selon Jeffrey Sachs, l'économiste réputé de Harvard, habituellement critique.

Le jugement des participants – trois ministres des finances, deux gouverneurs de banque centrale, de nombreux banquiers et économistes – est bien différent de la critique radicale portée au Forum de Porto Alegre. « *Si le Fonds a des responsabilités, l'essentiel du reproche doit être adressé à l'Argentine elle-même* », assure Miguel Kiguel, PDG de la Banco Hipotecario et seul Argentin présent. Le FMI ne peut être blâmé d'avoir refusé de poursuivre ses prêts, le gouvernement ne parvenant pas à équilibrer son budget. Il a fait ce que lui dictent ses statuts. La faute incombe au gouvernement de Buenos Aires, qui n'est pas parvenu à trouver un compromis entre les partis politiques. « *La crise argentine est d'abord politique*, dit Guillermo Ortiz, gouverneur de la Banque du Mexique. *Les hommes*

politiques argentins ont failli et se sont décredibilisés totalement. L'erreur du FMI a été de mal évaluer la situation politique argentine. »

« *Le Fonds monétaire international aurait dû sonner l'alarme plus tôt, dès 1998 probablement* », reconnaît Stanley Fischer, ancien économiste en chef et numéro deux de l'institution. Alarme sur quoi ? Sur le maintien devenu impossible du régime de change, 1 peso pour 1 dollar, décidé au début des années 1990 et conservé par Buenos Aires malgré la récession et la montée de la pauvreté. Le Fonds a prévenu le gouvernement des difficultés qu'allait connaître cette politique monétaire après la dévaluation du Brésil et la montée du dollar. Mais le FMI ne pouvait faire plus : ce n'est pas lui qui décide de la poli-

tique monétaire des pays, en tout cas certainement pas dans un grand pays souverain comme l'Argentine.

L'erreur monétaire est donc argentine, « *le FMI n'a rien imposé* », conclut Jeffrey Sachs. Toutefois, comme s'est interrogé Harold James, historien des politiques monétaires, professeur à Princeton, « *d'où vient le consensus de cette époque entre économistes en faveur des politiques de taux de change fixe, très difficiles à mener* », de préférence à un flottement de la monnaie ?

PLUS DE TRANSPARENCE

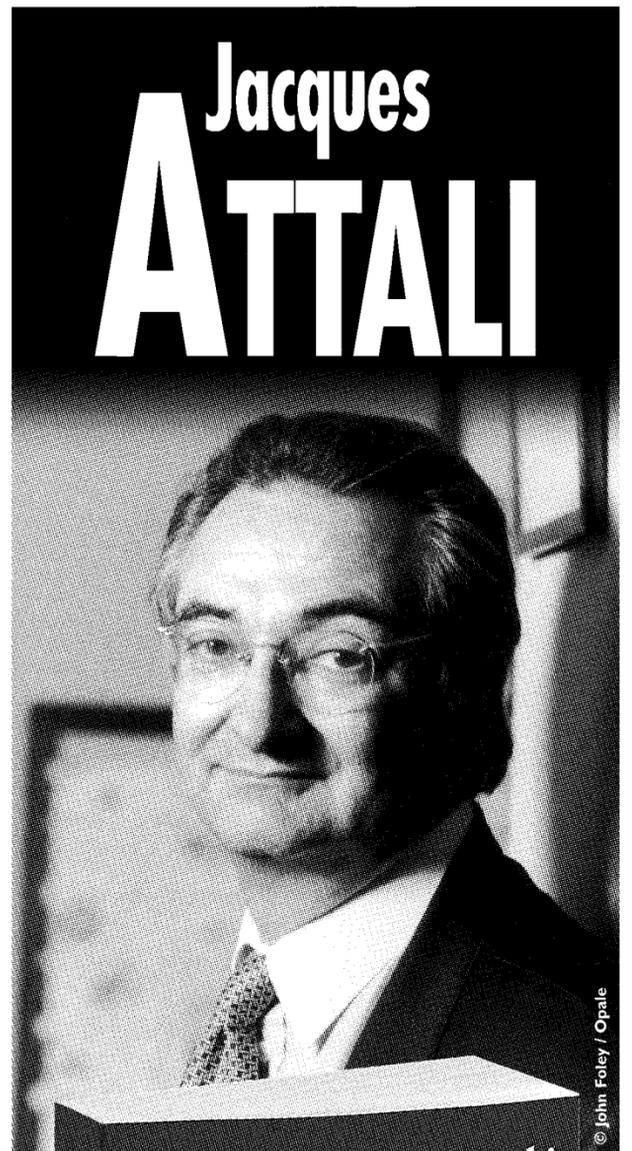
Trévor Manuel, ministre des finances d'Afrique du Sud, a la réponse : « *Le FMI est prisonnier de ses groupes actionnaires* » – entendez des Etats-Unis, premiers bailleurs de fonds de l'institution, dont le siège est à

Washington. Autrement dit, l'Argentine était souveraine, mais sa décision de lier le peso au dollar a été prise dans une pensée ambiante inspirée par les Etats-Unis. Kemal Dervis, ministre des finances turc, a pris la défense de l'institution, notant que les politiques de change fixe représentaient alors « *un moyen de forcer les pays à adopter des réformes structurelles qu'ils ont tendance, pour des raisons électorales, à différer sans cesse. Le FMI nous a conseillé de sortir de ce régime en novembre 2000. Nous avons refusé. C'était notre erreur, pas celle du FMI* ». La Turquie attend un gros prêt du FMI.

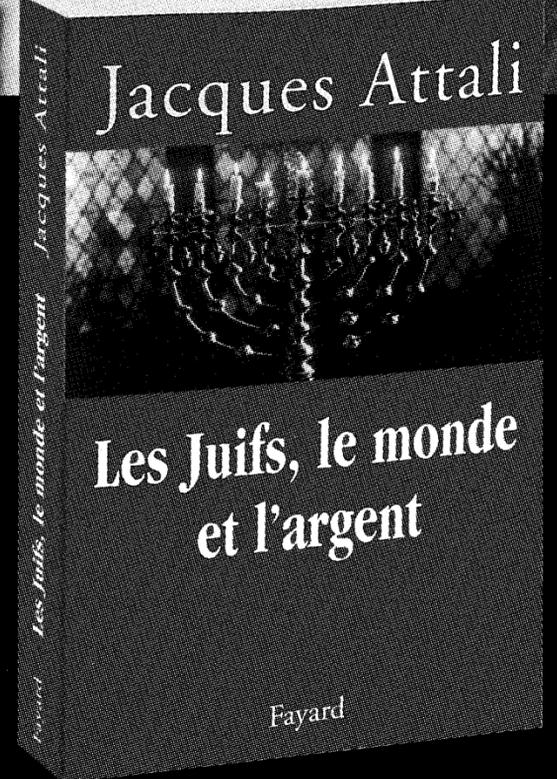
Les intervenants se sont entendus sur deux points : le FMI doit faire preuve de plus de transparence dans ses décisions ; et il doit travailler à limiter les conséquences sociales de ses politiques en commun avec la Banque mondiale.

« *Tout le discours du Fonds sur le nécessaire serrage de ceinture et d'équilibre budgétaire n'a aucun sens s'il débouche sur la faim des populations* », souligne M. Sachs. Il faudrait que le FMI et la Banque mondiale aient pour cela le droit d'intervenir au nom de l'humanité et des moyens pour le faire : non pas limiter les tâches du FMI, mais accroître son rôle dans l'économie mondiale.

Eric Le Boucher



© John Foley / Opale



Un passionnant voyage dans l'économie et la mythologie du plus itinérant des peuples.

Bernard Pivot,
Le Journal du Dimanche

FAYARD
www.editions-fayard.fr

ÉCHOS

■ FRANCE-ALLEMAGNE : Jacques Chirac et Lionel Jospin étaient attendus de concert, lundi soir 4 février à Berlin, pour y dîner avec le chancelier Gerhard Schröder et les ministres des affaires étrangères, Hubert Védrine et Joschka Fischer, selon la formule de rencontres régulières intimes inaugurée il y a un an à Blaesheim, en Alsace, pour relancer les initiatives franco-allemandes en Europe. Les campagnes électorales en cours dans les deux pays n'empêchent pas de poursuivre cette concertation, qui devait, notamment, aborder lundi soir la préparation de la Convention sur les réformes européennes, le Proche-Orient, les changements prévus à la direction de la Banque centrale européenne.

■ BCE : Didier Reynders, ministre des finances belge, est mécontent que les banquiers centraux tentent de coopter l'un des leurs pour succéder à Christian Noyer à la vice-présidence de la Banque centrale européenne (BCE), comme ils l'avaient déjà fait avec Wim Duisenberg en 1998. « La condition de l'indépendance de la BCE, c'est que ses membres soient nommés par le politique », explique-t-il au Monde. S'ils n'acceptaient pas cette règle, il faudrait, selon lui, revenir sur l'indépendance de la banque. Il estime que les membres du directoire de la banque ne doivent pas nécessairement avoir été auparavant gouverneur de banque centrale.

Des montagnes de réfrigérateurs abandonnés en Grande-Bretagne

Une directive européenne exige l'extraction et la destruction des gaz chlorofluorocarbures (CFC) avant la casse des appareils. Seuls cinq pays de l'Union sont en mesure de l'appliquer

SWINDON

de notre envoyé spécial

Steve, le gardien du Household Recycling Center, ne cache pas sa colère, secouant de droite à gauche

■ REPORTAGE

Les magasins refusent de récupérer les anciens réfrigérateurs : « le Wiltshire est défiguré »

sa tête dure de Gallois sous une pluie battante à mourir. Devant lui se dresse une vision d'apocalypse, un « mur » composite d'une bonne centaine de réfrigérateurs entassés sur trois mètres de haut. Pleine à craquer, la décharge publique de Sutton Berger, petit bourg blotti au beau milieu du comté du Wiltshire (dans le sud de l'Angleterre), refuse d'accueillir de nouveaux appareils. « On débord. Le public est dirigé vers un autre centre situé à trente kilomètres d'ici qui est proche de l'engorgement. Les propriétaires, lâchement, à la nuit de préférence, préfèrent

abandonner leur ancien réfrigérateur dans les champs ou les sous-bois », marmonne le manutentionnaire.

La préservation de la couche d'ozone stratosphérique joue un vilain tour à la campagne anglaise. L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2002, d'un règlement européen sur la récupération et la destruction obligatoire des gaz chlorofluorocarbures (CFC) contenus dans les fluides frigorigènes empêche la casse des « fridges ». Ce texte « musclé », adopté par les Quinze en juin 2000, étend au froid domestique une obligation qui existait déjà pour le froid industriel, et qui consiste à extraire les gaz CFC des réfrigérateurs avant de les broyer. Mais personne n'avait été préparé à l'appliquer.

■ UNE USINE EN CONSTRUCTION

Face à l'urgence, le Wiltshire District Council a chargé le sous-traitant Hills Waste d'établir dare-dare un quatrième site-poubelle près de Marlborough. « On est complètement dans les limbes. Les réfrigérateurs ne peuvent plus être détruits, ni recyclés », affirme le directeur général de cette firme locale, Alan Paroe. Les vendeurs d'électroménager sont également dans leurs petits

souliers. « Les clients ont peur de changer de réfrigérateurs puisqu'ils ne savent plus quoi faire de leur ancien appareil, que nous refusons désormais de récupérer », se plaint le gérant du magasin d'électroménager Comet installé à l'entrée de Swindon, le chef-lieu de ce comté riche en fermes, en cathédrales et en ruisseaux.

Un projet pour les équipements électroniques

Le Parlement et le Conseil européens discutent actuellement un projet de directive sur les déchets d'équipements électriques et électroniques. Ce projet avait été proposé par la Commission en juin 2000. Il concerne tous les déchets, du sèche-cheveux au micro-ordinateur en repassant par le réfrigérateur.

L'idée est que ce soient les industriels, et non plus les contribuables, qui paient pour la mise en décharge et l'élimination des marchandises qu'ils fabriquent. Il s'agit d'une transposition au secteur des déchets du principe pollueur-payeur, déjà décidé pour les constructeurs automobiles à compter de 2007.

Alarmés, les Britanniques ? Le mot est faible. Chaque jour, sept mille réfrigérateurs usagés sont ainsi abandonnés, soit dans des décharges publiques, soit dans la nature. Près de deux millions de vieux appareils pourraient se retrouver bloqués d'ici à la fin de l'année.

Bégayant presque de colère, James Gray, député de cette circonscription respirant tradition et civilité, annonce illico la catastrophe : « Le Wiltshire est défiguré. Nous risquons de subir une chute de la fréquentation touristique, sans parler des risques pour l'environnement ».

La controverse a pris un ampleur considérable, largement dramatisée

sous-développement du réseau de recyclage du Royaume-Uni est tout à fait exemplaire de l'incapacité des Britanniques à planifier les infrastructures publiques. En effet, l'usine en construction capable d'effectuer ces opérations ne sera pas opérationnelle avant l'été. Et sa capacité quotidienne de traitement est limitée à... soixante réfrigérateurs. Dans cette crise, l'incurie généralisée de l'Etat se conjugue au gâchis d'une société de petits propriétaires qui changent de cuisine fréquemment.

Inconfortable, la position du gouvernement travailliste est pour le moins ambiguë. On n'en a pas fini de chiffrer les conséquences du « fridgegate ». Un crédit d'urgence de 6,5 millions de livres (10,8 millions d'euros) a été débloqué pour aider les collectivités locales. Mais le Trésor a mis son veto à une proposition du ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales de créer un fonds spécial de recyclage des réfrigérateurs. Dans les arbitrages budgétaires, la protection de l'environnement rural souffre de la priorité donnée à l'amélioration des services publics urbains, en particulier les transports et la santé. Afin de ne pas aggraver la crise, Tony Blair conseille aux consommateurs d'éviter de remplacer leurs vieux réfrigérateurs en attendant que le problème soit réglé.

Marc Roche

Le règlement suscite une franche désinvolture en France

PEU DE PAYS européens appliquent, depuis le 1^{er} janvier, le règlement communautaire qui impose de retirer les gaz CFC (chlorofluorocarbures) des réfrigérateurs en fin de vie : la Commission de Bruxelles, qui a interrogé les Etats membres, indique que seuls l'Italie, l'Allemagne, le Danemark, la Suède et les Pays-Bas ont répondu qu'ils mettent en œuvre toutes les dispositions nécessaires.

La transposition de ce type de directive se heurte traditionnellement à de nombreuses difficultés dues aux compromis lors de l'élaboration des textes. Les fonctionnaires de la Commission, qui discutent avec les différents groupes de pression industriels ou environnementaux, sont obligés à des concessions porteuses d'un certain flou juridique. Une fois la proposition de la Commission connue, les choses se compliquent lors des tractations entre le Parlement et le Conseil européen. Les divergences d'intérêts, nationaux et politiques, jouent à plein, aboutissant à des textes imparfaits que certains gouvernements rechignent à appliquer.

La directive CFC suscite en France une franche désinvolture dans l'application. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) estime à 8 000 tonnes les quantités de ce gaz qui restent encore dans nos réfrigérateurs et installations d'air conditionné. Mais l'idée de se débarrasser progressivement de ce reliquat polluant dans l'atmosphère ne crée pas de remords. Les derniers appareils fonctionnant au CFC ont été produits en 1995, juste avant l'entrée en vigueur de l'interdiction. Leur durée de vie maximale est estimée à vingt ans. Les émissions devraient donc cesser d'elles-mêmes en 2015.

Denis Clodic, responsable du Centre d'énergétique de l'Ecole des mines et spécialiste français des frigorigènes, dit ouvertement ce que maugréent à voix basse les ministères : « Il s'agit d'un harcèlement réglementaire. L'impact de ces résidus sur l'ozone est faible si on les compare aux 600 000 tonnes de CFC qui étaient lâchées annuellement avant l'interdiction de production. » Autant dire que la mise en place d'une filière spécifique de récupération des gaz ferait plutôt « pschitt ! » sur le terrain.

« Il ne faut pas trop se faire d'illusions sur une application stricte », estime Etienne Merlin, ingénieur à l'Ademe. Alors que l'Europe avait fixé le 1^{er} janvier 2002 comme date limite d'entrée en vigueur de sa réglementation, le décret d'application français est toujours en gestation au minis-

tère de l'environnement. Il est attendu au mieux au milieu de cette année. La charge de la destruction, estimée à 3 euros le kilo, incomberait aux distributeurs mais les négociations sont en cours pour savoir comment appliquer ce principe.

Quelques municipalités comme Paris ou Bordeaux, de rares départements comme l'Isère tentent de créer un processus spécifique pour traiter le polluant. Des entreprises spécialisées récupèrent également le fluide dans certaines entreprises grosses consommatrices, comme les centrales nucléaires, et le brûlent dans des fours thermiques. Mais ces bonnes manières restent marginales.

Le laxisme observé dans la destruction du CFC se retrouve pour les autres gaz qui lui ont été substitués depuis 1995, principalement l'hydrochlorofluorocarbure (HCFC), qui représente en France 23 000 tonnes, et l'hydrofluoroacarbure (HFC), qui

Le décret d'application est en gestation au ministère de l'environnement

avoisine 8 000 tonnes. Leur récupération devrait également devenir obligatoire. Mais les défenseurs de l'environnement ne se montrent guère motivés en France par ce débat qu'ils estiment un leurre.

Le Réseau Action Climat (RAC), qui se bat pour l'application en France de mesures contre le réchauffement climatique, préfère militer pour l'utilisation de frigorigènes moins nocifs pour l'atmosphère, comme l'isobutane ou le gaz carbonique. « Des mesures réglementaires imposant les hydrocarbures dans le froid domestique sont plus réalistes qu'une récupération en fin de vie [des gaz fluorés] », estime le RAC. La moitié des réfrigérateurs fonctionnent avec ces substituts. Mais les appareils de climatisation sont à la traîne, qui constituent une part croissante du marché du froid. Peugeot, comme d'autres marques automobiles, travaille cependant sur des systèmes fonctionnant avec du gaz carbonique. Le constructeur a abandonné depuis 1994 l'usage des CFC au profit des HFC dans des climatiseurs qui ont été améliorées en matière de confinement des gaz et d'efficacité énergétique.

Benoît Hopquin et Rafaële Rivais

Première entreprise de France, aujourd'hui et pour longtemps

2009

2017

2025

...

161 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 100 000 embauches cette année, des dizaines de milliers de jeunes en formation... "Première entreprise de France", l'Artisanat est bien parti pour le rester ! Dans un monde qui aspire à la meilleure qualité, à plus de service et à davantage de sécurité, pas étonnant que l'Artisanat ait le vent en poupe. Au public, il offre son approche humaine, personnalisée, loin de l'anonymat et des productions uniformisées. A ses acteurs, il propose un accomplissement personnel, aussi bien dans l'encouragement au travail bien fait

que dans la stimulation de l'esprit d'entreprendre : chaque année, grâce à l'Artisanat, 76 000 entreprises nouvelles voient le jour. Aux jeunes, l'Artisanat ouvre les perspectives d'un bel avenir professionnel. La maîtrise des technologies nouvelles apporte de meilleures conditions de travail et donne à ses métiers un nouveau souffle. Détenteur de compétences acquises au cours des siècles et sans cesse renouvelées, l'Artisanat sait s'adapter pour préserver un atout d'avenir : le savoir-faire.

www.artisanat.info

l'Artisanat

FRANCE

PRÉSIDENTIELLE

L'ombre de **DIDIER SCHULLER**, ancien conseiller général RPR, a plané ce week-end sur le conseil national du RPR, destiné à avaliser le programme du mouvement gaulliste. Dans les couloirs, l'ancien premier

ministre Alain Juppé a **VIOLEMMENT ACCUSÉ** les socialistes de vouloir « *remuer la merde* » des affaires. Dimanche, lors du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », le maire de Bordeaux est revenu à la charge,

dénonçant cette fois « *une campagne développée à tous les échelons du PS* ». Ce « *coup de gueule* » intervient alors que le **CHEF DE L'ÉTAT** enregistre un tassement de sa position dans les sondages. De leur

côté, les socialistes se sont relayés pour répliquer à l'ancien premier ministre. Leurs **RÉACTIONS** : ironique pour François Hollande, indignée pour Jean Glavany et cinglante pour Pierre Moscovici.

Alain Juppé accuse le PS de mener « une campagne ordurière »

Le prochain retour en France de l'ancien conseiller général RPR Didier Schuller a radicalement changé le ton de la campagne. En marge du conseil national du RPR, le maire de Bordeaux a dénoncé une opération « relayée méthodiquement par la presse engagée »

UNE FOIS encore, Alain Juppé a laissé « parler son cœur ». En marge du conseil national du RPR, réuni samedi 2 février à Paris, l'ancien premier ministre a vivement dénoncé la « campagne ordurière » menée, selon lui, par les dirigeants socialistes « qui ont choisi leur stratégie : attaquer les personnes en remuant la merde, pour dire les choses comme elles sont ». Le maire de Bordeaux, qui avait qualifié de « connard » un élu de son opposition municipale, ne déteste pas, à l'occasion, dire les choses crûment. Dimanche, lors du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », M. Juppé ne s'est pourtant pas excusé : « Si j'en juge par la bordée d'injures que je reçois depuis vingt-quatre heures de la part des hiérarques du Parti socialiste, j'ai dû mettre le doigt là où il fallait, j'ai dû viser juste. » « Je dénonce, ce soir, à nouveau, une campagne méthodiquement organisée par le Parti socialiste et qui vise à salir la personne de ses adversaires », a-t-il ajouté.

La « campagne » évoquée par M. Juppé est « développée à tous les échelons du Parti socialiste, depuis le premier ministre, qui fait toujours quelques allusions de plus en plus transparentes dans les débats à l'Assemblée nationale, jusqu'au Mouvement de la jeunesse socialiste, qui diffuse en ce moment un tract absolument ordurier contre le chef de l'Etat ». Elle est « relayée par la presse engagée ». Elle est « servie par le rebondissement de l'affaire Schuller ».

Selon M. Juppé, lui-même mis en examen dans l'enquête sur le financement du RPR, elle inclut enfin le « plan média que nous annonce le juge Halphen pour les quinze pre-

miers jours du mois de mars ». Au lendemain de la publication des révélations de Didier Schuller (*Le Monde* du 1^{er} février), la droite était restée discrète. Indirectement mis en cause par l'ancien conseiller général des Hauts-de-Seine, Edouard Balladur avait évacué d'un mot ce témoignage en parlant de « bouffonnerie ». La présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, avait parlé de « manipulation ». La sortie de M. Juppé va-t-elle désormais donner le ton ? « Nous avons eu, cette semaine, les chiffres de la délin-

quance, ceux du chômage et le retour de Schuller : cherchez l'erreur », a lancé Jean-François Copé, secrétaire général adjoint du RPR, en dénonçant « une stratégie de coups tordus ». M^{me} Alliot-Marie a donné la consigne : « L'heure est venue de rendre coup pour coup à ceux qui manient l'anathème. » Il n'empêche : ni M. Sarkozy, ni M. Douste-Blazy, ni M. Raffarin, tous donnés comme premiers ministres possibles de M. Chirac, n'ont encore réagi.

Cette contre-offensive annoncée

s'inscrit, en fait, dans un climat d'inquiétude de plus en plus perceptible. Elle porte à la fois sur le calendrier du candidat Jacques Chirac, sur la densité de sa campagne, sur la crédibilité de son projet.

LES HOMMES DU PRÉSIDENT

Alors que le conseil national du RPR était convoqué pour avaliser le programme du mouvement, les délégués se sont surtout exprimés auprès des hommes du président : outre M. Juppé, Jérôme Monod, conseiller de M. Chirac, Antoine

Rufenacht, le futur directeur de la campagne, et encore Christian Jacob, chargé de coordonner les comités d'appel à la candidature. A l'heure du vote, la réunion ayant pris un peu de retard, la moitié des cadres gaullistes étaient déjà repartis, parmi lesquels M. Juppé, M. Balladur, Dominique Perben, Nicolas Sarkozy. Le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, en déplacement aux Antilles, François Fillon et Philippe Séguin étaient carrément absents. Le vrai travail de réflexion enga-

gé depuis un an sur le programme est comme éclipsé par ce que le secrétaire général du RPR, Serge Lepeltier qualifie de « brouhaha général ». Les militants ne savent pas, d'autre part, ce qu'il restera de ce programme après la synthèse des propositions de l'ensemble de l'opposition, qui sera présentée, le 23 février à Toulouse, lors de la convention de l'Union en mouvement. Enfin, ils ne savent pas davantage comment le projet du candidat président s'articulera avec leurs propres travaux.

« Les militants sont effectivement impatients, parce que, pour la première fois depuis 1981, ils sont en quelque sorte privés de la campagne du premier tour », reconnaît Patrick Devedjian, conseiller du RPR, tout en jugeant leur mobilisation « indispensable ». Afin d'envoyer un signe à l'électorat, la direction du mouvement gaulliste espère pouvoir présenter une liste de 250 candidatures communes au RPR, à l'UDF et à DL dans les prochains jours. Parmi ceux, de plus en plus nombreux, qui poussent M. Chirac à accélérer son calendrier, M. Sarkozy ne désespère pas d'être entendu. Dans un entretien publié, lundi 4 février, par *Le Figaro*, l'ancien secrétaire général du RPR affirme : « Je souhaite que Jacques Chirac prenne le plus tôt possible l'initiative d'aller à la rencontre des Français. (...) Je ne vois pas pourquoi il serait condamné à suivre le calendrier du Parti socialiste ! » Se démarquant de M. Juppé sur l'exploitation des affaires, M. Sarkozy ajoute : « Ce n'est bon pour aucune des familles politiques. »

Pierre Moscovici : « La droite a peur de perdre. Elle a peur de la vérité »

LE TON de la campagne monte entre le RPR et le PS, le niveau aussi... Samedi 2 février, en marge du conseil national du RPR, l'ancien premier ministre de Jacques Chirac, Alain Juppé a accusé les socialistes de mener une « campagne ordurière » et d'« attaquer les personnes en remuant la merde », en évoquant l'affaire Schuller ». Ce week-end, les dirigeants de la Rue de Solferino, puis les ministres ont donné la réplique à M. Juppé.

Premier à réagir, le porte-parole du PS, Vincent Peillon, a fait grincer sa plume : dans un communiqué diffusé samedi, le député de la Somme ironise sur le « naturel délicat et romantique d'Alain Juppé ». Ce proche de Jacques Chirac « pourrait toutefois épargner aux Français son délire paranoïaque et scatologique (...) ». C'est sans doute un moment d'égarement. Souhaitons-lui de prendre un peu de hauteur ou un peu de repos, avant de reprendre plus dignement la campagne dans laquelle il semble vouloir jouer un rôle de premier plan », ajoute M. Peillon, en résumant ainsi « le programme du RPR : grossièreté, amalgames et accusations sans preuve ».

Jean Glavany a d'abord joué l'étonnement, avant de frapper un grand coup. Invité de « France-Europe Express », sur France 3,

dimanche soir, le directeur de campagne de Lionel Jospin s'est dit « choqué » par la « grossièreté » de la déclaration de M. Juppé et a affirmé que le PS « n'avait rien à voir » avec les rebondissements de l'affaire Schuller. « Cela n'a pas de sens de voir le PS derrière tout cela : M. Juppé a déraillé. » Le ministre a poursuivi : « Ces gens-là, le RPR en particulier, ont tellement manipulé la justice quand ils étaient au pouvoir (...) que, du coup, ils imaginent que d'autres en font autant. »

« PROPOS DE CABINET »

François Hollande, lui, a voulu faire un bon mot. « Nous méritons mieux que ces propos de cabinet », a déclaré le premier secrétaire du PS, depuis Porto Alegre, dimanche. « Ou M. Juppé est sincère, et il doit au plus vite vérifier les sources d'information qui alimentent l'affaire Schuller, ou il essaie de faire une diversion qui est à la fois grossière dans ses termes et peu heureuse dans sa finalité », a-t-il ajouté. Interrogé sur l'allusion à ces mystérieuses « sources d'information », M. Glavany s'est dérobé. « Nous ne savons rien et nous ne voulons rien savoir. Si je puis dire, c'est une affaire de famille... à tous les sens du terme », a embrayé M. Hollande, lundi, sur Europe 1, qui estime que M. Juppé refuse

de parler du « septennat raté » de Jacques Chirac. Avant d'ajouter : « Nous restons dans le salon (...), nous n'avons pas besoin d'aller visiter les pièces de commodités. »

Lundi matin, sur RTL, Jean-Marc Ayrault, a donné sa version de la colère des gaullistes : « Ils sont inquiets parce que le président de la République ne décolle pas dans les sondages, au contraire. » Pendant ce temps, sur France 2, Pierre Moscovici a mis un terme à la métaphore scatologique, mais a remué le couteau dans la plaie des affaires. Le ministre délégué aux affaires européennes a reproché à M. Juppé « une perte de sang-froid assez déplorable ». « La droite a peur de perdre, elle a peur de la vérité, elle essaie de faire peur. » Enfin, commentant le sondage CSA-Libération sur les intentions de vote à l'élection présidentielle, M. Moscovici a lâché : « Un président sortant qui fait 23 % au premier tour ne peut pas, ne doit pas, ne sera pas réélu. » On n'est que lundi matin. La suite pourrait être tout aussi musclée. Commentaire d'un haut responsable du PS : « Jospin va cogner très fort sur Chirac pendant la campagne à propos des affaires. »

Ar. Ch. et Cl. F.

Jean-Louis Saux

Les sondages témoignent de l'érosion de la position de Jacques Chirac

LES DERNIERS sondages ne vont pas contribuer à calmer la nervosité à droite tant ils confirment que la précampagne de Jacques Chirac patine. Déjà, l'enquête d'Ipsos pour *Le Point*, réalisée les 25 et 26 janvier, faisait apparaître un effritement de 2 points du président sortant, crédité de 26 % des intentions de vote au premier tour de l'élection présidentielle. Mais, dans le même temps, Lionel Jospin baissait parallèlement de 2 points, à 22 %.

Le sondage de l'IFOP, réalisé le 31 janvier et le 1^{er} février auprès d'un échantillon de 963 personnes pour *Le Journal du dimanche* (du 3 février), fait apparaître une érosion plus marquée de Jacques Chirac : avec 24 % des intentions de vote, il baisse de 3 points par rapport au début du mois. Quant à l'enquête de CSA, réalisée les 30 et 31 janvier auprès d'un échantillon de 1 001 personnes pour *Libération* et *La Dépêche du Midi* (du

LES DIX PRINCIPAUX CANDIDATS DANS LES DERNIERS SONDAGES

Entre parenthèses, l'évolution des intentions de vote par rapport à la précédente enquête du même institut

En %	Ipsos (25-26 janvier)	IFOP (31 janv.-1 ^{er} fév.)	CSA (30-31 janv.)
Laguiller	7 (+1)	7 (+1)	6 (=)
Hue	5 (-1)	4 (-1)	5 (=)
Jospin	22 (-2)	22 (+1)	22 (=)
Mamère	5 (=)	6 (-2)	7 (-0,5)
Chevènement	12 (+1)	11 (-)	14 (+3)
Bayrou	4 (-1)	3 (-2)	4 (=)
Madelin	5 (+1)	4 (-1)	5 (=)
Chirac	26 (-2)	24 (-3)	23 (-4)
Pasqua	1 (=)	3 (=)	1,5 (+0,5)
Le Pen	9 (+1)	10 (+1)	9 (-1)

4 février), elle témoigne d'un décrochage encore plus sensible puisque le chef de l'Etat n'est plus crédité que de 23 % des intentions de vote, soit un recul de 4 points par rapport à la mi-janvier et de 5 points par rapport à début janvier. Or son principal concurrent probable résiste beaucoup mieux : avec 22 % d'intentions de vote, Lionel Jospin est stable pour CSA et progresse d'un point pour l'IFOP. Non seulement Jacques Chirac parvient moins que jamais à distancer le premier ministre, mais il est désormais talonné par celui-ci.

VASES COMMUNICANTS

C'est, à l'évidence, Jean-Pierre Chevènement qui est le grand bénéficiaire de cette période floue où les deux « sortants » sont candidats sans l'être. L'ancien ministre de l'intérieur, crédité depuis l'automne de 8 % à 11 % des intentions de vote, paraît en mesure de franchir un nouveau palier. S'il reste stable selon l'IFOP, il progresse de 1 point (à 12 %) pour Ipsos et surtout de 4 points, à 14 %, selon CSA. Tout semble se passer comme dans un système de vases communicants : M. Chevènement paraît séduire très exactement les électeurs qui se détournent de Jacques Chirac sans rogner sur ceux de Lionel Jospin.

Le chef de l'Etat ne peut guère se rassurer en observant la situation de plus en plus délicate de tous ceux qui pourraient lui apporter leur concours au deuxième tour : ni François Bayrou, ni Alain Madelin et encore moins Charles Pasqua ne semblent en mesure de sortir de candidatures de témoignage ou marginales.

Cela rend d'autant plus étonnants les résultats des sondages sur les intentions de vote au second tour. Pour Ipsos et CSA, Jacques Chirac l'emporterait avec 52 % contre Lionel Jospin ; pour l'IFOP, les deux hommes seraient au coude à coude à 50 % chacun. Ce qui supposerait une formidable mobilisation entre les deux tours en faveur du chef de l'Etat.

Gérard Courtois

Une série d'enquêtes judiciaires a rythmé le mois de janvier

UN JOUR rive droite, un jour rive gauche. Les affaires n'ont pas attendu le départ officiel de la campagne des deux principaux candidats pour s'immiscer dans le débat électoral. Avant le retour annoncé de Didier Schuller, l'émergence d'une nouvelle affaire financière visant le député européen (RPF) Jean-Charles Marchiani, sur fond de libération des otages français au Liban, les menaces de l'ancien député (PS) Jean-Pierre Destradé, personnage central de l'enquête sur le financement du PS par les grandes surfaces, et le bref incident sur la maison de M. Jospin sur l'île de Ré ont ponctué le mois de janvier.

Le 14 novembre 2001, Jean Glavany avait envoyé au juge d'instruction de Pau un « témoignage écrit » et spontané où il prenait la défense d'Henri Emmanuelli, mis en examen à la suite des déclarations de M. Destradé. Le futur directeur de campagne de M. Jospin invoquait les « troubles psychologiques graves » et la « mythomanie » dont souffrirait, selon lui, l'ancien député. La lettre fut publiée dans le *Figaro Magazine* du 12 janvier, accompagnée de questions de Patrick Devedjian, conseiller politique du RPR. M. Glavany y répondait en demandant si l'avocat du RPR encourait le soupçon de « complicité » ou de « recel de violation du secret de l'instruction » pour avoir obtenu et diffusé ce courrier, qu'il aurait assorti d'un « mot manuscrit » à toutes les rédactions.

Dimanche soir 3 février sur France 3, le ministre de l'Agriculture – dont le conseil des ministres a autorisé, mercredi, l'audition en qualité de témoin – a dénoncé des « manipulations nauséabondes ». Outre par ses écrits, M. Destradé, lui, avait indiqué au *Figaro* avoir « sacrifié sa liberté pour ne pas nuire à M. Jospin » (*Le Monde* du 26 janvier).

Quelque temps auparavant, *L'Express* révélait qu'une enquête était en cours sur les conditions de l'achat, en janvier 2001, de la maison du couple Jospin à Ars-en-Ré, à

la suite d'une dénonciation de la Ligue européenne de défense des victimes de notaires. Sa présidente, Gisèle Néron, estimait la villa sous-évaluée et dénonçait « l'absence de toute mention de l'origine des fonds utilisés ». Matignon répondait : « Manipulation évidente en période électorale », et diffusait un communiqué détaillant les conditions d'acquisition. M. Jospin en donnait lecture à ses ministres, médusés. Ses

Didier Schuller : « Je pars pour la France »

Dans une lettre publiée, lundi 4 février, par le quotidien dominicain *Hoy*, Didier Schuller a répété son « désir de rentrer en France pour remplir [ses] obligations tant judiciaires que familiales », sans préciser la date de son retour. Les autorités dominicaines ayant reçu, durant le week-end, la demande d'extradition française, l'ex-conseiller général (RPR) doit être interpellé dès son arrivée en France et présenté au juge Philippe Vandigenen, chargé depuis 1995 de l'enquête sur les HLM des Hauts-de-Seine. Dans sa lettre, il clame son « admiration » pour la République dominicaine, où il souhaite « revenir ». « Je pars pour la France en laissant derrière moi ma famille », conclut-il.

conseillers estimaient avoir retourné l'affaire à son avantage, en affichant la réalité d'un train de vie sans luxe.

Prochain épisode : le livre du juge Eric Halphen, à paraître le 6 mars, soit la veille du premier meeting de campagne de M. Jospin – la période que l'Elysée avait estimée la meilleure pour l'annonce de la candidature de M. Chirac. Dimanche, Alain Juppé a dénoncé le « plan média » du juge Halphen. Son éditeur (Denoël) invoque, lui, les « sollicitations de toutes les rédactions parisiennes ».

Ariane Chemin et Clarisse Fabre



NEUBAUER

Faites le plein d'équipements.

- Verrouillage des portes et du coffre à distance
- Airbags frontaux adaptatifs (gonflage variable selon les conditions de choc)
- Allumage automatique des projecteurs en cas de baisse de luminosité et des feux de détresse en cas de forte décélération
- Direction assistée
- Assistance au freinage d'urgence
- ABS avec répartiteur électronique de freinage
- Extinction des projecteurs retardée après coupure du contact
- Autoradio CD 4 HP RDS avec rappel des commandes au volant

Modèle présenté : 406 ST

406  **PEUGEOT**

LA TECHNOLOGIE N'EST LÀ QUE POUR LE PLAISIR DE L'HOMME.

NEUBAUER à Paris Porte de Champerret

9, bd Gouvion-St-Cyr - 75017 Paris • 01 46 22 88 88

Alain Juppé, député RPR, au Grand Jury RTL-« Le Monde »-LCI « J'ai confiance dans la dynamique que créera Jacques Chirac »

L'ancien premier ministre s'en est pris au gouvernement sur la sécurité

Votre candidat, Jacques Chirac, apparaît étrangement silencieux ou immobile depuis le début de l'année, au point de susciter l'impatience de beaucoup à droite. Cela vous paraît-il la bonne tactique ?

Je respecte M. Chirac, et c'est à lui de décider. Il est président de la République. Il sera probablement, en tout cas je le souhaite, candidat. L'élection présidentielle, ce n'est pas une élection qui est régie par les partis, c'est un homme qui choisit le moment où il va s'adresser à ses concitoyens pour leur parler les yeux dans les yeux ou cœur à cœur. Ce choix n'appartient qu'à M. Chirac, et je ne vais pas me livrer à cette espèce de sarabande que l'on voit un peu partout, où tout le monde dit : « Chirac ! Chirac ! Chirac ! » Il est présent, il assume sa mission de chef de l'Etat, et je pense qu'il est assez digne de sa part de vouloir l'assumer le plus longtemps possible sans entrer dans l'arène de la campagne électorale.

Les derniers sondages ne vous inquiètent-ils pas ?

Je ne varie pas au gré des sondages. On en a connu d'autres, dans d'autres périodes. Moi j'ai confiance dans la valeur de notre analyse, j'ai confiance dans le bon sens des Français et dans la dynamique que Jacques Chirac créera quand il sera candidat.

Et la présence ou la percée de M. Chevènement ?

J'ai du respect pour l'homme de gauche qu'est M. Chevènement, un vrai marxiste, comme il l'a déclaré lui-même. D'ailleurs, ce n'est pas une révélation, et j'espère qu'il ne le prend pas comme une injure. Ensuite, c'est quelqu'un qui a fait ses preuves au gouvernement, comme ministre de l'intérieur

entre 1997 et 2000 : durant cette période, la délinquance n'a cessé d'augmenter et la loi sur l'entrée et le séjour des étrangers, dont il a été le porteur, a abouti à la catastrophe actuelle, dénoncée par les rapports mêmes du quai d'Orsay. M. Chevènement a beaucoup d'habitude pour faire oublier tout ça.

La sécurité est la priorité des priorités du projet du RPR que vous avez adopté ce week-end. Qu'est-ce qui vous différencie vraiment des propositions socialistes ?

L'échec du gouvernement dans ce domaine est patent : nous som-



« Je ne vais pas me livrer à cette espèce de sarabande où tout le monde dit "Chirac, Chirac, Chirac !" »

ALAIN JUPPÉ

mes aujourd'hui dans une situation d'impunité quasi absolue. Non seulement beaucoup d'actes de délinquance ne sont pas déclarés à la police ou à la gendarmerie, mais le taux d'élucidation des plaintes effectivement déposées est de moins de 20 %, et la majorité des plaintes sont classées sans suite par l'autorité judiciaire. Plus de 95 % des délits ne sont donc pas poursuivis. Notre premier objectif est de revenir à l'impunité zéro.

Comment ?

Il faut une véritable volonté politique, sortir de la permissivité soixante-huitarde. Ensuite, il faut des moyens. Enfin, il faut changer de méthode : il ne s'agit pas de municipaliser la police nationale, bien entendu, mais de faire du maire le coordinateur, le chef d'orchestre de la politique de sécurité.

Vous préconisez une baisse

massive de la fiscalité. Où trouvez-vous l'argent ?

Le premier acte sera de réaliser un audit sérieux pour prendre la mesure de la dégradation de la situation. Ensuite, nous mettrons en place un plan de redressement sur cinq ans, et j'espère de tout cœur que, dès 2003, la croissance sera revenue et nous donnera des marges de manœuvre. Sinon ce serait à désespérer. Ce plan comportera notamment une vraie réforme de l'Etat permettant de stabiliser les dépenses publiques. Avec une croissance plus soutenue et une meilleure gestion des fonds publics, la recherche systématique de l'efficacité et de la performance, on peut dégager les marges de manœuvre nécessaires.

Vous fixez comme objectif d'abaisser le chômage à 5 % de la population active en cinq ans. Comment faites-vous ?

C'est un objectif ambitieux, mais c'est à peu près ce que font des pays comme les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas. Sur ce point, la politique suivie depuis cinq ans a été un échec. Pendant la période de croissance, nous avons créé des emplois et le chômage a reculé. Maintenant que la croissance, hélas, n'est plus au rendez-vous, on recommence à voir le chômage augmenter. Ce que l'on nous avait raconté sur les effets miraculeux des 35 heures et des emplois-jeunes a donc échoué. Nous sommes engagés dans une spirale du déclin qui est indolore. La France recule. Ce gouvernement a échoué en matière économique. Il faut donc changer de logique.

Propos recueillis par Patrick Cohen, Gérard Courtois et Pierre-Luc Séguillon

Charles Pasqua veut barrer la route à un « président socialiste »

Devant ses cadres, le président du RPF dénonce le « piège Chevènement »

GUERRE au « politiquement correct ». Deux jours après la publication de l'entretien accordé au Monde par Didier Schuller, Charles Pasqua a résolument changé de ton. Lors d'une réunion des cadres du Rassemblement pour la France, samedi 2 février à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), le candidat à l'élection présidentielle s'en est vivement pris, pêle-mêle, aux « professeurs de morale », aux « souverainistes en peau de lapin », aux « nantis de la politique », aux « pseudo-élites énarcho-médiatiques », aux « juges partisans » enfin.

Alors qu'au lendemain de sa déclaration de candidature, mardi 29 janvier, M. Pasqua se présentait encore en paisible héritier des valeurs du gaullisme, c'est le « militant de choc de toujours », comme il l'a dit lui-même, qui s'est exprimé à Issy-les-Moulineaux. Le public, il est vrai, était particulier : quelque deux cents cadres départementaux du RPF, le dernier carré des fidèles, qu'il fallait à tout prix rassurer. Quand M. Pasqua est monté à la tribune, peu avant midi, on venait juste de leur remettre l'affiche de la campagne, où le candidat apparaît avec ce slogan : « Retrouvons nos couleurs. » Debout, ils se mirent à scander « Pasqua, président ! ». Contrairement à l'usage selon lequel ces réunions internes se tiennent à huis clos, la presse avait été conviée, la veille au soir, à assister à ce spectacle.

Non, M. Pasqua n'a pas renoncé. « Notre pays n'est pas condamné à se vautrer dans le déclin, à se complaire dans la décadence, à régresser dans la barbarie », a assuré le candidat pour expliquer qu'il n'était pas question pour lui de « se ranger sur le bas-côté, flirter dans le fossé avec les arrivistes de tout poil ».

« Peu nombreux sont ceux qui ont subi, en aussi peu de temps, autant de bassesses et de calomnies. (...) J'ai parfois été peiné, jamais je n'ai douté », a affirmé M. Pasqua.

Situant, en apparence, sur le même plan les « deux marquis perdus » engagés dans le « menuet de la cohabitation », l'ancien ministre de l'intérieur a surtout accusé la gauche d'avoir, depuis vingt ans, attaqué « tous les fondements de l'ordre », tandis que la droite se serait « laissée désarmer, centrer ». « Chirac regarde et laisse faire l'enterrement de notre France et de nos valeurs par le fossoyeur Jospin »,

jamais au Parti socialiste. » Sans le nommer, le président du groupe de l'Union pour l'Europe des nations (UEN) au Parlement européen a dénoncé les députés qu'il a « fait élire » en 1999 et qui se sont séparés de lui avant de rejoindre Jean-Pierre Chevènement. « Faut-il que la droite soit bête pour se laisser prendre au piège Chevènement », a déclaré M. Pasqua. Homme de gauche « qui n'a rien fait pour lutter contre la délinquance », le maire de BelFORT est « un socialiste version archaïque, étatiste du siècle passé, doctrinaire du siècle dépassé, qui fait figure de vrai patriote pour une droite désemparée ».

M. Pasqua en appelle, lui, à la « droite de conviction » pour que « la fausse droite » soit « rappelée à l'ordre et aux respects de ses valeurs ». « La droite bourgeoise a peur de cette droite populaire, de son franc-parler qui dérange, de son goût trop simple pour les vraies solutions », estime le candidat.

Après des années passées à faire oublier le rôle qu'il a longtemps joué dans les services d'ordre gaullistes, M. Pasqua a évoqué Mai 1968 comme l'un des « moments (...) où le salut du pays reposait sur quelques âmes bien trempées ». L'appel au rassemblement « gauche-droite » des débuts de la campagne des élections européennes de 1999 est définitivement enterré. Il s'agit désormais de ratisser au mieux à la droite de la droite. Après un meeting, le 12 février, à la Mutualité à Paris, les premiers déplacements du candidat seront, du reste, consacrés à des départements ou à des villes – le Vaucluse, Haumont, dans le Nord, Nice – où l'extrême droite est le mieux implantée.

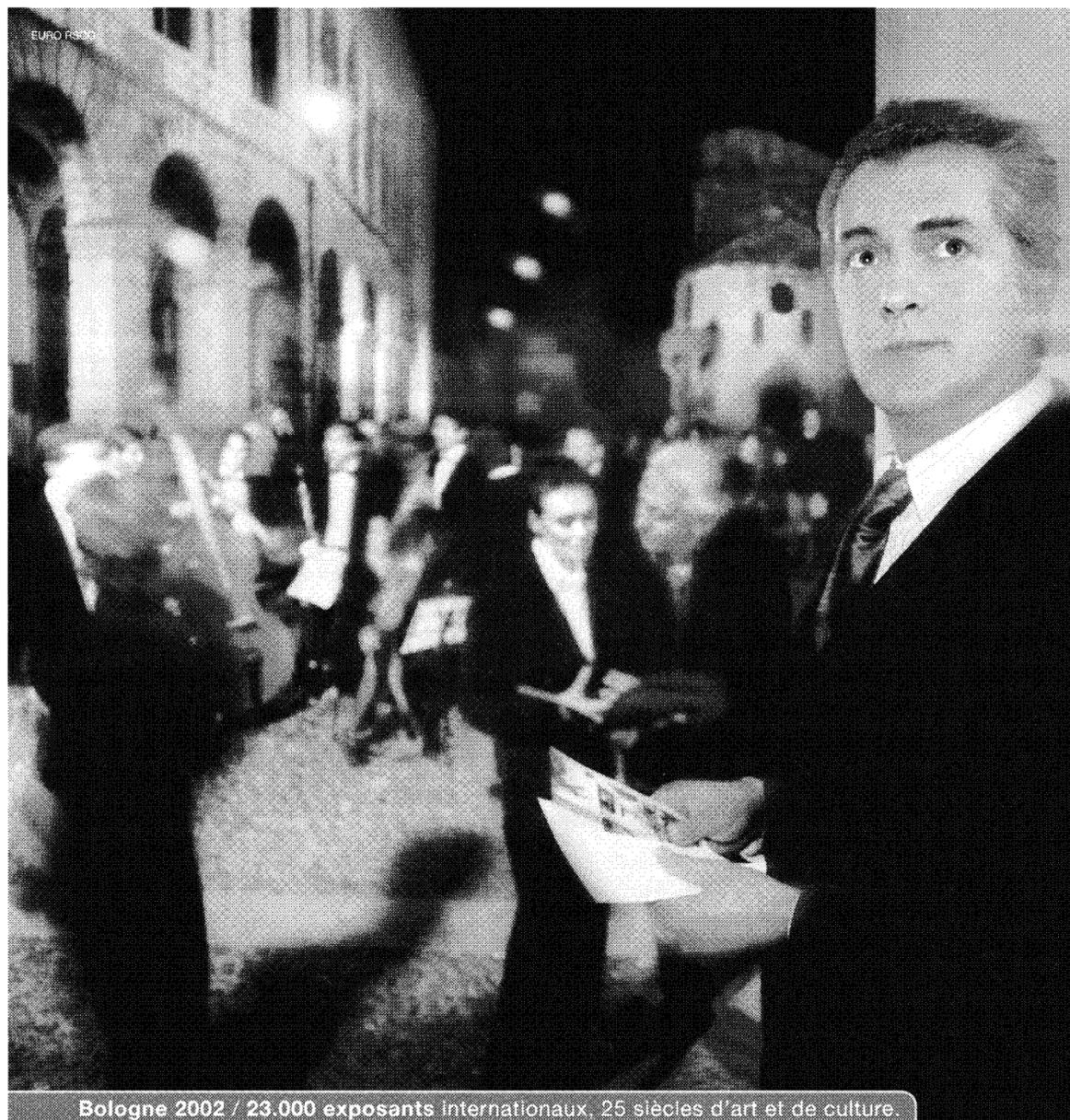
Jean-Louis Saux

« Notre pays n'est pas condamné à se vautrer dans le déclin, à se complaire dans la décadence »

CHARLES PASQUA

a-t-il dit. Dans un long florilège, M. Pasqua a ironisé sur le « politiquement correct » : « Le gaullisme, un rassemblement de truands. Un homme de droite, un nazi en somme. Un patriote, un fasciste rampant. L'armée française, un ramassis de tortionnaires. » Alors que le communisme serait « une erreur, mais tellement généreuse » ; « les fellaghas, de vrais héros ; les délinquants, des victimes de la société ».

Le président du RPF a, alors, clairement exprimé ses intentions : « Rien que pour cela (...), à cause de cette bonne conscience dégoulinante, je ferai tout pour que le président de la République n'appartienne plus



Welcome to BolognaFiere

Bienvenue au cœur des affaires.

Au cœur de l'Europe. Au centre de l'Italie. Au centre de l'une des régions industrielles les plus actives au monde.

Au cœur d'une ville qui a fait de la qualité de vie un art unique et inimitable.

BolognaFiere, c'est tout cela. Une extraordinaire plate-forme d'affaires avec des manifestations de tout premier rang dans le monde, au service de 23.000 exposants et de 1.400.000 opérateurs internationaux.

Un quartier d'expositions relié au monde par un aéroport international, un réseau d'autoroutes rapides et le noeud ferroviaire le plus important d'Europe.

Là où on vit bien, il est facile de travailler mieux...

Bienvenue à BolognaFiere, la Grande Foire avec son atout en supplément: Bologne.



BolognaFiere

Easy fair, easy town

Bologne 2002 / 23.000 exposants internationaux, 25 siècles d'art et de culture.

www.bolognafiere.it

ARTE FIERA FASHION SHOE INTIMARE SAMCA HOSIERY WORKSHOP PACK-MAT FIERARREDO QUADNUM SACA COSMOPROF/COSMOPACK MANUFACTURING IT MCS MOTION CONTROL AND FACTORY AUTOMATION SAIEDUE FIERA DEL LIBRO PER RAGAZZI FUTURSHOW LINEAPELLE SIMAC LA FIERA SANA COM.P.A. CERSAIE SAIE LINEAPELLE TANNING TECH EIMA/EIMA GARDEN MOTOR SHOW SMI AUTOPROMOTEC LAMIERA EXPOSANITÀ EUROPOLIS COSMOFARMA TECNO TMA TEXTIL

Le Parti socialiste illustre son programme et charge ses responsables de le mettre en musique

Affiche, brochure, réunions publiques : le PS va assurer la promotion de son projet 2002 en attendant la déclaration officielle de son candidat

UNE AFFICHE, une brochure, une centaine de réunions publiques. Le Parti socialiste a lancé, lundi 4 février, une campagne nationale sur son projet 2002, « *la vie en mieux, la vie ensemble* », qui va occuper ses responsables tout au long du mois de février, jusqu'à la déclaration officielle de candidature de Lionel Jospin. Vincent Peillon, porte-parole du PS, et Alain Bergounioux, secrétaire national à la communication, ont présenté à la presse, lundi, ce matériel de campagne. D'un format de 80 centimètres sur 60, l'affiche est illustrée par une Marianne composée d'une mosaïque de photos – déjà utilisée lors de la campagne d'affichage de fin d'année 2001 –, à côté de laquelle s'étale, en lettres blanches sur un fond rouge foncé, le slogan « *2002-2007, notre projet, la vie en mieux, la vie ensemble* ». L'affiche renvoie au site web du PS (www parti-socialiste.fr).

Diffusée à 500 000 exemplaires, la brochure, du même rouge foncé que l'affiche, reprend en douze pages, et autour de cinq chapitres, – « *combattre les inégalités* », « *des droits effectifs* », « *accompagner les temps de la vie, offrir de nouvelles libertés* », « *démocratiser notre République* », « *une Europe plus forte pour un monde plus juste* » –, les grandes lignes du projet élaboré sous la houlette de Martine Aubry et adopté par une convention nationale du PS, le 26 janvier. Dans chaque chapitre, un bref énoncé des principes coiffe les principales propositions socialisées, illustrées par des photos de militants et de militants. Ainsi le PS s'engage-t-il à « *rééquilibrer la fiscalité du travail et du capital grâce à une intégration des plus-values dans l'impôt sur le revenu au fur et à mesure de la réduction de l'ensemble des taux d'imposition* ». Il se prononce aussi pour « *un véritable*

gouvernement économique européen » et pour l'ouverture d'« *un grand chantier de réformes pour l'Etat et les services publics* ».

MINISTRES EN CAMPAGNE

Sur la sécurité, le PS proclame que « *le droit à la sûreté est une liberté fondamentale et l'insécurité une inégalité sociale* » et s'engage à « *apporter à tout acte d'incivilité ou de délinquance une réponse juste, proportionnée et rapide* ». Il met en relief quelques-unes des principales idées du projet de M^{me} Aubry, de l'objectif du plein-emploi à la création d'une couverture logement universelle, en passant par « *le droit à la formation tout au long de la vie* ». Sur le chapitre de la démocratie, le PS évoque l'introduction d'une dose de proportionnelle pour les élections législatives, la création d'une « *citoyenneté de résidence* » pour les étrangers, avec le droit de vote aux élections

municipales, et diverses mesures pour « *approfondir* » la démocratie sociale. Au sujet de la « *régulation* » de la mondialisation, les socialistes reprennent l'idée d'« *un instrument de lutte contre les mouvements spéculatifs dans l'esprit de la taxe Tobin* », et se prononcent pour l'annulation de la dette des pays pauvres.

La campagne elle-même prévoit une centaine de réunions publiques en février. Plusieurs ministres devraient y participer, d'Elisabeth Guigou (le 4 février dans la Drôme) à Michel Sapin (le 18 février dans les Côtes-d'Armor) en passant par Jean Glavany, le futur directeur de campagne de M. Jospin, annoncé à Paris et dans les Landes. François Hollande (Aude, Dordogne), M^{me} Aubry et Dominique Strauss-Kahn effectueront également plusieurs déplacements.

Michel Noblecourt

Les chasseurs lâchent leur candidat, Jean Saint-Josse, dans la campagne

S'IL N'AVAIT ÉCOUTÉ que sa conscience, Jean Saint-Josse, le président du mouvement Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT), n'aurait jamais osé annoncer devant la presse, lundi 4 février, à Paris, qu'il se présentait à l'élection présidentielle. « *C'est une décision qui m'a énormément coûté, soupire-t-il. Mais la demande était si forte !* » En quelques semaines, les représentants de CPNT ont, en effet, recueilli en sa faveur 945 promesses de signature d'élus locaux, « *uniquement par la bouche-à-oreille* », s'émerveille M. Saint-Josse, qui jure n'avoir « *rien fait* » pour les obtenir : « *Il y a chez ces élus une vraie demande*

pour que le territoire soit équilibré différemment entre la ville et la campagne », explique M. Saint-Josse, désormais candidat pour une « *France des différences* ».

Le maire de Coaraze (Pyrénées-Atlantiques) s'est fixé comme objectif de dépasser la barre des 1,2 million de voix obtenues par son mouvement aux élections européennes de 1999, « *pour que les deux candidats finalistes prennent en compte ce qui aura été dit au premier tour* ». Pour M. Saint-Josse, il s'agit tout d'abord de « *réhabiliter la politique de proximité* » en fustigeant notamment les « *intégristes Verts qui démenagent le territoire* » ou « *ces anciens minis-*

tres candidats qui parlent d'avenir alors qu'ils n'ont rien foutu ».

« *L'excité du Béarn* », comme l'appellent ses amis, entend surtout défendre « *les racines sans lesquelles un peuple meurt* », les produits du terroir menacés par une réglementation européenne trop tatillonne, ou encore tout ce qui permet de « *bien vivre au pays* ». « *Il va y avoir une révolution dans les campagnes, tant la situation est devenue intenable* », prévient-il, ulcéré de voir une classe fermer « *parce qu'il y a 147 élèves au lieu de 150* » dans l'école du village.

Et le tir au fusil ? « *CPNT, ce n'est pas que la chasse* », s'énerve M. Saint-Josse, qui tente en vain,

depuis trois ans, d'élargir son électoral en se faisant l'apôtre d'une ruralité au sein de laquelle la pratique cynégétique ne serait qu'un « *loisir citoyen* » comme les autres. Pour la première fois depuis sa création, en 1989, le mouvement sera également représenté aux élections législatives. Pour l'heure, seules 260 circonscriptions disposent d'un candidat CPNT, ce qui semble suffisant pour avoir « *une capacité de nuisance très forte dans une quarantaine de circonscriptions* », comme l'a calculé Thierry Coste, conseiller politique du candidat des chasseurs.

André Garcia

TROP, C'EST VRAIMENT TROP !

Un silence assourdissant a entouré, durant plus d'un an, les agressions dont les Juifs de France ont été les victimes. L'alerte qui a été lancée s'est vu fustigée comme un « *repli communautaire* ». Aujourd'hui que les faits sont reconnus par leurs détracteurs, c'est l'accusation de manipulation qui est lancée. Les pouvoirs publics, sans différences partisans, contestent avec des arguties les faits. On parle même de manœuvres israéliennes. Tout est bon pour accabler la communauté juive, couramment présentée comme sclérosée, intégriste, communautariste. Elle serait - dit-on - à la traîne d'un Etat d'Israël affublé de toutes les tares : racisme, cruauté, apartheid.

Où va-t-on ? Dans une France où l'insécurité est ressentie par l'ensemble de nos concitoyens, veut-on interdire aux citoyens juifs de revendiquer le droit à la sécurité de leurs personnes, lieux de cultes et écoles ? Comment peut-on soutenir l'idée que donner trop d'écho aux agressions anti-juives se retournerait contre la communauté juive ? Comment peut-on expliquer la gravité de l'état de faits par la situation au Moyen Orient ? Nous attendons de l'Etat qu'il assure l'égalité des droits et les libertés publiques en France. Conscients de cet enjeu national et républicain, nous refusons toute intimidation et nous disons : « *Trop c'est vraiment trop !* ».

Premiers signataires : Daniel Aberdam (directeur de recherches), Sophie Abramowicz (directeur de recherche), Paul Atlan (médecin), Ruth et Elie Attias (médecins), Georges Ayache (avocat), Michel Ayache (avocat), Candice Belaisch Goldchmit (avocat), Pierre Benhamou (médecin), Samuel Benhamou (ingénieur), Henri Bensahel (chirurgien), Danielle Bismuth Craunot (avocat), Patrick Bloch (professeur de médecine), François Cellier (écrivain), Israël Cernachovic (médecin), Catherine Challer (maître de conférences à l'Université), Yves Chevalier (professeur des Universités), Danielle Cohen-Levinas (professeur des Universités), Yuval Cohen (chercheur), Jacques Craunot (avocat), Henri Danon (chirurgien), André Darmon (journaliste), Alexandre Del Valle (chercheur), Alain Didier-Weill (psychanalyste), Raphaël Draï (professeur des Universités), Alain Elbaz (ingénieur), Yves Elbaz (médecin), Joel J. Etienne (avocat), Michaëlla Etienne (ingénieur), Gérard Etienne (professeur), Gabriel Farhi (rabbin), Anne Frajdentrach (médecin), Claude Frydman (ingénieur), Georges Gachnoci (psychiatre), William Goldnadel (avocat), Odylle Gottlieb (psychanalyste), M. Gottlieb (chirurgien), Cécile Gouet (médecin), Olivier Guland (journaliste), Mireille Hadas Lebel (professeur des Universités), Dominique Hazan-Ylouz (avocat), Henri Herzog (médecin), Georges Israël (médecin), Sophie Jama (écrivain), Alain Jakubowitz (avocat), Laurent Jézéquel (réducteur), Madeleine Kahn (médecin), Yves Kamami (médecin), Serge Klarfeld (avocat), Marc Knobel (chercheur), Deborah Konopnicki (médecin), Charles Korman (avocat), Simon Kouhana (médecin), Irène Kraut (avocat), Rimon Krygier (rabbin), Jean-Luc Landier (ingénieur), Alain Lewkowicz (médecin), Jacques Leyris (médecin), Mickaël Levinas (compositeur-interprète), Gabriel Lévy (médecin), Léon Lévy (ingénieur), Michel Louis Lévy (démographe), Stéphanie Liliti (avocat), Yossi Malka (ingénieur), Eric Marty (professeur des Universités), Céline Masson (maître de conférences à l'Université), Laurence Mazza Poutet (psychanalyste), Christian Mosbah (médecin), Jean Jacques Moscovitz (psychanalyste), Philippe Muzart (pasteur), Marc Nacht (psychanalyste), Gisèle Nimo Grynberg (journaliste), Sidney Ohana (chirurgien), Antoine Peillon (journaliste), Gérard Rabinovitch (chercheur), Franklin Rausky (maître de conférences à l'Université), Luc Rosenzweig (journaliste), Danièle Rosenfeld-Katz (psychanalyste), M. Rotenberg (médecin), Gérard Sander (écrivain), François Saada (ingénieur), Sandrine Saada (médecin), Parfait Sanchez (ingénieur), Richard Sebban (avocat), Michel Serfaty (professeur des Universités), Yaël Simon (journaliste), René Samuel Sirat (grand rabbin), Simone Slama (médecin), Hagai Sobol (professeur de médecine), Pierre-André Taguieff (directeur de recherches), Karen Taleb (journaliste), Gil Taleb (chirurgien dentiste), Judith Tattay (psychologue), Yves Ternon (historien), Sidney Touati (avocat), Michèle Tribalat (chercheur), Shmuel Trigano (professeur des Universités), Joseph Suissa (avocat), Michel Valensi (éditeur), Colette Weingarten (maître de conférences à l'Université), Michel Weingarten (biologiste), Aude Weill Raynal (avocat), Elie Wiesel (écrivain), Betty Zakine Tartour (avocat), Léo Zauberman (architecte), Marc Zerbib (psychanalyste), Michel Zerbib (journaliste).

Abihzer Sylviane, Abitbol Olivier, Abittan Gabriel, Abouaf Michel, Abramowicz Isaac, Ader Raphaël, Alessandri Dominique, Alkabes Nora, Allouche Alice, Allouche Sylvia, Allouche-Benayoun Joëlle, Akoun Fabrice, Amar Samuel, Amaraggi Georges, Amaraggi Patricia, Amar-Revcolevski Karine, Amouyal Eric, Amouyal Kouhana Laurence, Amouyal T., Amsalleim Chantal, Arki Benamou Renée, Assaraf Roland, Assaraf Sandrine, Assouly Bruno, Atlan Françoise, Attal Catherine, Attal Mathias, Attali Frédéric, Attali James, Attali Jeremy, Attali Johan, Atlas Danielle, Atlas David, Auslander Gerta, Auzou Philip, Ayache Paule, Azoulay Jean Claude, Barcessat Jérôme, Barnatt Ninette, Bean Louis, Becache Pascal, Becker Michel, Belassein Germain, Belhamou Georgette, Belach Samuel, Bellaïche Laurence, Ben Arrous Jean-Claude, Ben Ghozi Maurice, Benazra Georges, Bendavid Alain, Benhamou Arki Renée, Benhamou Jacques, Benhamou Muriel, Benhamou Myriam, Benhamou Pierre Y., Benhamou Samuel, Benichou Grégory, Benitah Jonathan, Benoitel Jérôme, Bensemhou Arié, Bensimon Guy, Bensimon Jean Pierre, Bensoussan Viviane, Bentolila Sarah, Bergamo Jean Philippe, Bernard Guillaume, Bertrand Thierry, Bessermand Sol, Bettan Joel, Binisti Hubert, Bittan David, Bliha Oriella-Paule, Bloch Berthe, Blanc Michèle, Bloch Michel, Bloch Myriam, Boher David, Bokobza Jean, Bonilla Edouard, Bouhana Evelyne, Boukris Alain, Bouksila Pierre, Branchereau Jean-Louis, Brisac Nicole, Buresi Charlotte, Burman Anna, Cachan Serge, Capino A., Cardinali Bernard, Cavalier Edy, Cerf Mireille, Challe Cl., Charbit Pierre, Chekly Bernard, Chermila Claude, Chermila Lydia, Chenuil Raphaël, Cherbit Murielle, Chicha David, Chiche Antoine, Chicheporticque Janine, Chouve Gabriel, Chouve-Wolff Jocelyne-Déborah, Chouzenoux Nicole, Claudie Moïse, Cohen Caroline, Cohen Gilles, Cohen Laurence, Cohen Lydie, Cohen Robert, Cohen Salomon, Yves Cohen-Chemama Nathalie, Cohen-Tannoudji Denis, Corcos Jean, Coronel Claudette, Curetti Elie, Curetti-Ohayon Delphine, D'armon Gérard, Dadaou Varda, Dahan Claudine, Danan Jocelyne, Daninos Colette, Daninos René, Danon Déborah, Danon Eliav, Danon Rachel, Danou Romain, Darmon Dan, Darmon Muriel, Darmon Yolande, Dautricourt Joëlle, De Luna Inès, Desmaretz M., De Verbizer Gérard, Doubior Michele, Dray Julien, Dray Marc, Dray Raphael, Drepe Marianne, Dreyfus Carole, Dror Lea, Dubois Serge, Eizenbaum Annie, El Fekka Boutaina, Elalouf Marc, Elalouf Nelly, Elbaz Irène, Elbeze Yves, Elharo Albert, Elharo Georgette, Elkoubi Denis, Elster Irène, Enriquez Simon, Etienne Natalia, Eytan Michel, Finifter Colette, Finifter Michel, Fitoussi Lisa, Fitoussi Vanessa, Frydman Renée, Gaillard André, Gandus Frédéric, Gangler Natacha, Gdajia Janine, Gelb Katia, Germon Paul, Germon Roselyne, Ginzburg Carlos, Goldberger Corine, Goldman Ginette, Goldman Philippe, Gottli M., Grellet Catherine, Guigui Bernard, Hadiba Pascale, Haccoun Fabrice, Haccoun Patricia, Haddad Hérol, Hagiage Marc, Hamon Eric, Hamon Fabienne, Hamou Rachel, Hamu Abraham, Hanau Roger, Hauptschein Iris, Hauptschein David, Hauptschein Véronique, Haugquier Bernadette, Hayat Ralph, Hayoun Yoram, Hazan Katy, Haziza Edouard, Helbronner Jean-Louis, Helbronner Mireille, Hermetz Gilbert, Herpe-Litwin Irène, Herz Olivier, Herzog Henri, Hoffman Charles, Hoffman Monique, Hutman Viana, Hutman Frédéric, Hutman Olivier, Ibergan Albert, Jannin Josué, Jerusalem

Elizabeth, Jerusalem Joel, Jerusalem Raphaël, Judenharc Jacqueline, Juffa Stéphane, Kahn Jean, Kanovitch Benjamin, Karla Florence, Kijner Samy et Mme, Klug Patrice, Knobel Albert, Koenig Evelyne, Konopnicki Pinhas, Kopelman Vanessa, Kornberg Patrick, Kouprianoff Nicolas, Ktorza Denis, Kuntzier Gérard, Laidani Bertrand, Laik Nathalie, Landier David, Landier Daniel, Lausberg Sylvie, Lazimi Thierry, Le Denmat Gérard, Le Roy Eric, Lebreton Sylvie, Lellouche Bruno, Lentschner Francis, Leroy Gaël, Leroy Hughes, Lévy Alexandra, Lévy Marilynne, Lévy Michaël, Lévy Michel, Lévy Simone, Libratti Maxi, Lifchitz Robert, Lipszyc Norbert, Lumbroso Joëlle, Lustig Maurice, Lys Hélène, Madar/Delaître Nicole, Mafrou Joseph, Malem Sandrine, Malka L., Mamou Annie, Marburger Jacques, Marc Janine, Marciano Michael, Martinez-Gomez Oscar, Martinot Michelle, Mashal Daniel, Mashal Linda, Mashal Lisa, Mashal Raphaël, Mashal Rémy, Masliah Alain, Mauburger Myriam, Megaidès Hervé, Meguira Michael, Mellou Murielle, Mesguchie M., Mettey André et Mme, Meyer Ganem Alain, Midal Simon, Missika S., Moati Isaac, Modiano Martine, Modiano Patrick, Morin Matthieu, Mosbah Sébastien, Mosbah Simon, Moskowitz Thomas, Nahon Philippe, Nakache Jacqueline, Narboni Armand, Nafat Eve, Naym Charlotte, Naym Joseph, Nebot Didier, Neiger Nadine, Nephthali Charles Etienne, Niddam Renée, Nizard Gérard, Nizaud Victor, Noblins Dadia, Odette Henri, Olliel Albert, Olliel Anita, Palmer France, Palmer Ronald, Papiernik Elie, Pariente Samuel, Pellet Julien, Petrover Suzy, Pinaré Isabelle, Pinto Roger, Poussin J. M., Poller Lidra, Poma Jean, Ponsot Marie-Françoise, Price Roy, Quintero Jacques, Rajzman Michel, Rebibio Nicolas, Recca Marc, Riahi Nicole, Rissotti M., Rivier Thierry, Robert Marianne, Roffé Emile, Rotenberg M., Rozenblum Karine, Rumieri Franck, Saada David, Saada François, Saada Nicole, Sabatier Robert, Samama Levi, Samuel Ronald, Samuelson Jean-Pierre, Sander Monique, Savatovsky Arié, Sayegh G., Sberro Josiane, Sberro Raoul, Schecron Josiane, Schemba Jean-Pierre et Mme, Sebarg Iris, Sebarg Olivier, Sebban Alexandre, Sender Didier, Serfaty Carmela, Serfaty Raphaël, Stesacq Pinto Gérard, Seyman Caroline, Shalom Claudine, Siboni Alain, Siksis Daniel, Siksis Eugénie, Siksis Sylvie, Simsovic Elyakim P., Siri Françoise, Sitbon Michel, Sitbon Myrta, Slama Nicole, Smađa Gérard, Sokolowski Pierre, Spira Caroline, Stern Jacques, Stern Nicole, Strouff Jean François, Suard Gilbert, Suard Sabrina, Tarragano François, Teisseire José, Teisser Rudy, Ter-Minassian D., Ter-Minassian L., Toledano Jo, Touati Arielle, Toubiana Thierry, Tsiddon-Chatto Yoash, Toukerman Melzer, Ungar M., Vaisbrot M., Van Moer Edmond, Vanwetter Avraham, Vestin Lisa, Vestin Serge, Volcot-Freeman Sabrina, Wagner Daniel, Wajblum Alice, Wajs Chloe, Wajs Daniele, Wajs Lionel, Wajs Michel, Wakselman Emanuelle, Wanono Nissim, Wax Sergio, Ways Jonathan, Weill Magi, Weiss Nicolas, Wiesenfeld Fernand, Zac Robert, Zana Deborah, Zana Nathan, Zauberman Chantal, Zaitoun Tita A., Zenu Benjamine, Zenunda Sylvain, Zerbib Corinne, Zerbib Gilberte.

Collectif « *Vérité* »,
9 rue Auguste Lançon, 75013 Paris.
E mail : vraiment.trop@hotmail.com

Les leçons rapportées de Porto Alegre

Pour François Hollande, l'Internationale socialiste doit « s'adapter » à l'antiglobalisation

PORTO ALEGRE

de notre envoyée spéciale

Des souvenirs et des idées plein la tête : les politiques français rentrent marqués de leur périple à Porto Alegre.

L'arrivée à l'université catholique, où se tient le 2^e Forum social mondial, avec le président d'honneur du PT, Luiz Inacio « Lula » da Silva, a beaucoup impressionné François Hollande. Les milliers de personnes acclamant, pouce levé, le candidat du Parti des travailleurs brésilien à l'élection présidentielle lui ont arraché un soupir : « *Si nous aussi...* » Le premier secrétaire du PS a déjeuné avec lui, samedi 2 février, et lui a fait promettre qu'il viendrait pour un meeting en France avant le premier tour. « *Il veut gagner et il pense quand même plus sérieux d'être soutenu par un grand parti que par une personnalité, aussi importante soit-elle* », a glissé M. Hollande à l'attention de Jean-Pierre Chevènement. « *Il faut que l'Internationale socialiste s'adapte à ce qui se passe,*

estime M. Hollande. A nous de faire rebondir notre propre organisation. » Soucieux de ne pas être pris en flagrant délit de grand écart, il a pris soin de mentionner qu'il avait eu un contact téléphonique, le jour même, avec Dominique Strauss-Kahn, présent au Davos new-yorkais. « *Le PS doit avoir le même discours à New York et à Porto Alegre, sur la multipolarité, la régulation, le renforcement des institutions internationales et sur la dette* », a-t-il souligné. « *Ce n'est pas un problème de l'aile gauche qui aurait sa place ici, quand l'aile droite serait ailleurs* », a ajouté le premier secrétaire du PS.

L'importance de la délégation socialiste, la présence de deux conseillers de Matignon avec M. Hol-

lande disent assez l'attention que porte Lionel Jospin à la mobilisation autour du Forum social mondial. Le chef de file socialiste a salué courtoisement l'envoyé spécial de l'Elysée, Jérôme Bonafont, réservant son commentaire pour la presse : « *On ne peut pas être contre la mondialisation libérale et présenter le programme du Medef. Chirac est capable de tout : après la fracture sociale, nous faire le coup de la fracture mondiale* », a ironisé M. Hollande.

« UN MOUVEMENT HISTORIQUE »

M. Lepeltier, secrétaire général du RPR, ne regrette pas non plus son voyage. Avec José Bové, il a bu du maté, visité le campement de Paysans sans terre, devisé avec l'un d'entre eux, vêtu d'un tee-shirt à l'effigie du Che proclamant « *Hasta la victoria !* » (jusqu'à la victoire). Commentaire du numéro deux du RPR : « *Ils ont compris qu'un vrai combat se mène collectivement.* »

Guy Hascoët a vu de ses yeux la vitalité des réseaux d'économie solidaire. « *Je ne sais pas si Jospin le prendra en compte, mais il y a ici une partie des gauches qui sera ou qui ne sera pas au second tour* », a estimé le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire.

Le fabiusien Henri Weber a trouvé « *un mouvement social historique, dont l'articulation avec la gauche gouvernante est fondamentale* ». Pas question de laisser le champ libre à l'extrême gauche, pense M. Weber : « *D'ailleurs, ni Lutte ouvrière ni le Parti des travailleurs ne sont là. C'est la preuve qu'ils ne comprennent pas ce qui passe* », tranche le sénateur de la Seine-Maritime.

Béatrice Gurrey

Le PS remporte un canton à Marseille face au FN

BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille-16 (second tour).

L, 24 143 ; V, 5 456 ; A, 77,40 % ; E, 5 217.

Félix Weygand, PS, 3 059 (58,64 %) ... ÉLU

Stéphane Ravier, FN, 2 158 (41,36 %).

[Félix Weygand (PS) succède à son père, Lucien Weygand (div. g.), qui, après avoir siégé pendant plus de trente ans à l'assemblée départementale, avait décidé d'installer son fils dans son fauteuil, pour échapper à la loi anticumul. Bien que son rival du MNR n'ait donné aucune consigne de vote pour le second tour, le candidat du FN, Stéphane Ravier, réunit 903 voix de plus que le total des voix d'extrême droite au premier, avec une participation légèrement supérieure (22,59 % contre 16,47 %).

27 janvier 2002 : L, 24 143 ; V, 3 977 ; A, 83,53 % ; E, 3 881 ; Félix Weygand, PS, 1 118 (28,81 %) ; Stéphane Ravier, FN, 651 (16,77 %) ; Jeannine Marra, MNR, 604 (15,56 %) ; Alain Gugliotta, DL, 582 (15,00 %) ; Hélène Valadeau, PCF, 496 (12,78 %) ; Alain Persia, RPF, 146 (3,76 %) ; Jean Da Luz, Verts, 114 (2,94 %) ; Florence Dupont, GE, 68 (1,75 %) ; Jacques Bicar, div., 58 (1,49 %) ; Eric Talles, NE, 44 (1,13 %).

18 mars 2001 : L, 23 846 ; V, 12 534 ; A, 47,44 % ; E, 11 614 ; Lucien Weygand, div. g., c. r., 6 934 (59,70 %) ; Alain Gugliotta, DL, 4 680 (40,30 %).]

Lionel Jospin s'inquiète pour la « diversité culturelle »

EN OUVERTURE du premier Forum de la démocratie et du savoir, au Collège de France, à Paris, Lionel Jospin a proposé, samedi 2 février, que « *la France organise des états généraux de la culture mondiale* ». Accompagné de son épouse, la philosophe Sylviane Agacinski, le premier ministre a plaidé pour « *une forme d'exception culturelle* », en notant que « *la mondialisation soulève des enjeux considérables pour notre démocratie* ». « *Il faut en particulier veiller à la diversité culturelle, ce patrimoine commun de l'humanité, ce qui parfois suppose de préserver une forme d'exception culturelle, a-t-il précisé. Dans cette perspective, je propose que la France organise des états généraux de la culture mondiale.* »

M. Jospin a, par ailleurs, évoqué les rapports entre les intellectuels et scientifiques et le politique : « *Le pouvoir politique a besoin d'être éclairé dans ses choix, dans un monde complexe où chaque décision soulève des questions dont la technicité est souvent déroutante.* »

DÉPÊCHES

■ **PROJET SOCIALISTE : près de sept Français sur dix (69 %) souhaitent que « le candidat Lionel Jospin propose un projet différent »** de « *la politique qu'il a menée pendant cinq ans* », selon un sondage CSA/France 3/France Info rendu public dimanche 3 février. Près des deux tiers (64 %) des sympathisants de gauche se déclarent favorables à une politique différente de celle que le premier ministre a engagée depuis 1997, indique cette enquête réalisée les 29 et 30 janvier auprès d'un échantillon national de 1 001 personnes.

■ **PRÉCAMPAGNE : François Bayrou, candidat UDF à l'élection présidentielle, a dénoncé, dimanche 3 février au Forum-Radio J, l'« *atmosphère malsaine* »** de la précampagne, en accusant l'Elysée et Matignon d'exploiter les affaires comme des « *grenades* ».

■ **CHRISTIAN BLANC : le président délégué de l'UDF, Hervé de Charette, soutient la pétition nationale lancée par l'ancien président de la RATP et d'Air France, Christian Blanc, qui dénonce les programmes « *extrêmement prudents* » et « *lisses* »** des deux têtes de l'exécutif. « *Je lui dis bravo et je signe* », a indiqué, samedi 2 février, M. de Charette, selon lequel M. Blanc « *propose quelque chose de nouveau* ».

Interrogés dans le cadre de l'enquête sur l'affaire des OTAGES DU LIBAN, deux des chauffeurs et une secrétaire de l'homme d'affaires d'origine libanaise, Iskandar Safa, affirment avoir remis, au cours des

années 1990, des enveloppes contenant des espèces à l'ancien ministre de l'intérieur, CHARLES PASQUA, à l'une de ses collaboratrices, Marie-Danièle Faure, au député européen (RPF) Jean-Charles Marchiani ainsi

qu'à sa femme, à l'ancien directeur de la DST et ancien député (UDF) de la Manche, Yves Bonnet, et à un ex-membre de la cellule antiterroriste de l'Elysée, Jean-Louis Esquivié. Selon les avocats des mis en exa-

men, rien ne prouve que l'argent versé par M. Safa provient d'une hypothétique RANÇON versée lors de la libération des otages du Liban. Dans une lettre à la juge, M. Safa demande à être entendu « au plus tôt ».

Derrière l'affaire des otages, les largesses consenties au clan Pasqua

Deux des chauffeurs et l'une des secrétaires de l'homme d'affaires d'origine libanaise affirment avoir transporté, au cours des années 1990, des fonds en espèces destinés à l'ancien ministre de l'intérieur, à l'une de ses collaboratrices, et à M. Marchiani, député européen (RPF)

LE PARQUET DE PARIS a délégué, le 23 janvier, un réquisitoire supplémentaire pour « abus de biens sociaux » aux juges chargés de l'affaire dite des otages du Liban – ouverte pour « blanchiment aggravé » et « trafic d'influence aggravé ». Cette nouvelle incrimination atteste que ce dossier, révélé publiquement au début de l'année après les mises en examen d'une collaboratrice de Charles Pasqua, Marie-Danièle Faure, et de l'épouse du député européen (RPF) Jean-Charles Marchiani, s'apparente à une enquête spécifiquement financière. Si rien n'indique que les mouvements de fonds suspects détectés sur les comptes d'Iskandar Safa, l'homme d'affaires d'origine libanaise au cœur du dossier, proviennent d'une hypothétique rançon qu'aurait versée l'Etat français, les enquêteurs semblent concentrer leurs investigations sur les bénéficiaires éventuels des largesses qu'aurait consenties M. Safa.

Au total, ainsi que l'affirmait, en janvier 2001, une note de la direction de la surveillance du territoire (DST) – à l'origine de la procédure –, près de 14 millions de francs (2,1 millions d'euros) auraient été retirés, en espèces, entre décembre 1995 et janvier 2001, sur un compte ouvert au CCF des Champs-

Elysées – compte qui aurait été alimenté par M. Safa. Certains collaborateurs de l'homme d'affaires d'origine libanaise affirment avoir remis des espèces à MM^{mes} Marchiani et Faure, mais aussi à M. Marchiani, à M. Pasqua ainsi qu'à l'ancien directeur du contre-espionnage, Yves Bonnet, et à un ancien membre de la cellule antiterroriste de l'Elysée, Jean-Louis Esquivié.

« DONNEZ-MOI L'ENVELOPPE »

Les principales accusations ont été portées par Ahmad Al Sayes, le chauffeur de M. Safa. En garde à vue, le 23 octobre 2001, il a déclaré : « J'ai constaté, à partir de 1991, date de mon séjour en continu en France, que M. Charles Pasqua était installé dans des bureaux, jusqu'en 1993 je crois, au 1^{er} étage du 3, boulevard Lator-Maubourg [...]. A cette adresse, j'ai apporté, ponctuellement, des enveloppes qui contenaient des liasses de billets que je recomptais devant M. Safa, à sa demande, que je remettais ensuite à Marie-Danièle Faure le plus souvent, et plus rarement à Jean-Charles Marchiani. »

Concernant ce dernier, M. Al Sayes s'est souvenu l'« avoir croisé en octobre 2000, au pied de l'immeuble de l'association [France-Orient, qui compte notamment

dans ses rangs M. Marchiani et M^{me} Faure] rue de Berri (Paris 8), qui nous a dit : "Donnez-moi l'enveloppe. Ce n'est pas la peine de monter là-haut, c'est pour moi." Et nous lui avons remis l'enveloppe. »

Le chauffeur a affirmé avoir également apporté des fonds au domicile de M. Marchiani, qu'il aurait parfois remis, « quand il n'était pas là, à sa femme ». Devant la juge Isabelle Prévost-Desprez, le 24 octobre, M. Al Sayes a ajouté qu'il avait effectué, à plusieurs reprises, au CCF « des retraits d'espèces entre 50 000 et 100 000 francs ». « Je me souviens, assura-t-il, qu'en 1996 et 1997, il m'est arrivé d'aller remettre de l'argent en espèces dans un appartement rue de Penthièvre [où France-Orient s'était installé, sur instruction de M. Safa, à M^{me} Faure et M. Marchiani. » Selon M. Al Sayes, « à partir de 1998, mais surtout en 1999 et 2000, il y a eu beaucoup de retraits d'espèces. C'étaient des sommes importantes. Je me souviens que j'ai remis beaucoup d'argent en espèces rue de Berri à partir de fin 1999 et tout au long de l'année 2000. »

Interrogé le 11 décembre 2001, un autre chauffeur, Raymond Issa, a indiqué avoir remis, entre 1993 et 1995, « sur les instructions d'Iskandar Safa », des enveloppes au ministère



de l'intérieur. Les plis étaient adressés à « Marie-Danièle Faure » ou au « secrétariat du cabinet du ministre ». « Parfois, il était indiqué sur les enveloppes : "personnel et confidentiel" ».

Entendue comme témoin par les policiers, le 13 décembre 2001, Françoise Fleur, secrétaire d'une société de M. Safa, a précisé, concernant le contenu des enveloppes, être « certaine qu'il s'agissait de billets de banque ». Selon elle, « les enveloppes acheminées au secrétariat du ministre de l'intérieur étaient régulières et cela a duré plusieurs années, certainement de 1993 à 1995. Il s'agissait aussi d'enveloppes volumineuses devant contenir certainement plusieurs dizaines de milliers de francs ». M^{me} Fleur a assuré que « les enveloppes remplies de billets de banque étaient destinées durant toutes ces années, soit de 1990 à fin 2000, à M. Marchiani. De plus, souvent par l'intermédiaire de M^{me} Faure, à M^{me} Christiane Marchiani [...] et certainement à M. Charles Pasqua ». A la question : « Pourquoi M. Safa donnait-il autant d'argent à M. Jean-Charles Marchiani, à M. Charles Pasqua ? », M^{me} Fleur répondit : « Je pense que M. Safa voulait "acheter" l'influence de ces hom-

mes de pouvoir, mais à quelle fin, je ne saurais dire, sinon qu'il y avait des services rendus. »

D'après elle, ces services auraient pris la forme d'interventions en faveur de proches de M. Safa afin qu'ils obtiennent des titres de séjour ou la nationalité française. M. Al Sayes avait assuré : « Iskandar Safa et Charles Pasqua se connaissent depuis longtemps, avant mon arrivée en France en 1991. M. Safa pouvait ainsi faire accélérer une procédure pour obtenir des cartes de séjour pour des étrangers, "faire sauter" de nombreuses contraventions. »

FINANCEMENT ÉLECTORAL

Autant d'affirmations démenties par les intéressés. Le 21 décembre 2001, M^{me} Faure a assuré n'avoir « jamais vu d'espèces dans les plis qui [lui] ont été apportés ». « Je n'ai jamais ouvert pour le ministre d'enveloppes qui contenaient de l'argent, je m'en serais souvenue », a-t-elle ajouté. M^{me} Marchiani, quant à elle, a dénoncé un « montage » et a affirmé à la juge que, « dans cette affaire, le droit n'[était] pas respecté et [que], pour des causes inconnues, des règlements de comptes [étaient] en cours ».

En garde à vue, M. Al Sayes a affirmé avoir été le témoin, « depuis 1991 », de remises d'espèces « de la main à la main, sans enveloppe, directement, régulièrement, pour de plus petites sommes, 10 000 à 15 000 francs, par Iskandar Safa à Jean-Louis Esquivié ». Général de gendarmerie, membre de la cellule antiterroriste créée par François Mitterrand, M. Esquivié, poursuivi dans l'affaire des écoutes de l'Elysée, a vivement démenti. « J'ai rencontré les frères Safa lorsque j'étais à la cellule de l'Elysée, au moment de l'affaire des otages, entre 1986 et 1988. A cette époque, a-t-il déclaré au Monde, je leur rendais effectivement souvent visite, de même que Christian Prouteau (chef de la cellule antiterroriste) ou Gilles Ménage (directeur du cabinet de François Mitterrand). » « Depuis, les Safa sont devenus des amis, mais ils ne m'ont jamais versé 1 centime. L'envisage de déposer une plainte contre ce chauffeur pour dénonciation calomnieuse », a-t-il conclu.

Ahmad Al Sayes a également mis en cause Yves Bonnet, directeur de la DST entre 1982 et 1985 et député (UDF) de la Manche entre 1993 et 1997 : « Iskandar Safa m'a dit qu'il lui avait remis 150 000 francs pour sa campagne électorale, pour sa publicité, pour qu'il gagne les élections. Ce n'est pas moi qui ai remis l'argent, c'est Iskandar Safa, directement dans son bureau. »

M. Bonnet a déclaré au Monde qu'Iskandar Safa, qui était, avec sa société, les Constructions mécaniques de Normandie (CMN), « le principal employeur du département de la Manche, où [il se] présentait », avait financé, « à hauteur de 50 000 francs », sa campagne législative de 1993. « M. Safa a aussi dû verser 20 000 ou 30 000 francs pour les cantonales de 1994, mais il s'agissait d'un financement politique officiel, par chèques, qui figure dans mes comptes de campagne », a précisé M. Bonnet, qui note qu'« en 1993 M. Safa avait également financé la liste de [son] adversaire socialiste ».

Fabrice Lhomme

Une note trouvée chez M. Marchiani intrigue les enquêteurs

LORS D'UNE PERQUISITION menée par la brigade financière, le 20 décembre 2001, au domicile de Jean-Charles et Christiane Marchiani, dans le 7^e arrondissement de Paris, les policiers ont découvert, à l'intérieur d'une sacoche en cuir marron appartenant à l'ex-préfet du Var, une feuille manuscrite comportant des pseudonymes, des prénoms (« Claude/Albert » par exemple) et des initiales avec, en regard, des dates – sur une période allant de 1991 à 1996 – et des montants – parfois supérieurs à 100 000 francs (15 200 euros). Les initiales « CP » semblent intriguer les enquêteurs.

Interrogée sur ce document, lors de sa garde à vue, le même jour, M^{me} Marchiani a assuré : « Je ne connais pas cette feuille, je ne l'ai jamais vue [...]. Je ne sais pas pourquoi mon mari tient la comptabilité de sommes aussi importantes. Les prénoms ne me disent rien, les initiales non plus. (...) Je n'ai jamais vu mon mari rédiger ce genre de note, comportant des sommes, à la maison. En général, il a tout dans la tête et ne rédige pas. »

Sollicité par Le Monde, M. Marchiani a déclaré, dimanche 3 février, que le document devait « sans doute faire référence à [ses] activités au Maghreb, à un moment critique. Qu'il s'agisse du détournement d'un Airbus en 1994, de l'enlèvement de moines français en Algérie ou des négociations entamées avec le Front islamique du salut (FIS), j'ai dû m'occuper de dossiers extrêmement sensibles. A cette période, il y a forcément eu des versements d'argent à des informateurs ». « Toutefois, je ne me souvenais pas avoir laissé une telle note à la maison, a ajouté M. Marchiani. Je les conserve habituellement au bureau. »

Concernant les initiales « CP », elles n'auraient, selon lui, rien à voir avec Charles Pasqua mais correspondraient « soit à un chef de poste des services spéciaux, soit au correspondant permanent de ces mêmes services dans un pays de la région ».

F. Lh.

Dans une lettre, Iskandar Safa assure vouloir être entendu « au plus tôt » par la justice

DANS UNE LETTRE adressée à la juge Isabelle Prévost-Desprez, le 13 janvier, Iskandar Safa, visé par un mandat d'arrêt international depuis le 28 décembre 2001, indique qu'il « compte toujours répondre à [ses] questions le plus vite possible ». L'homme d'affaires d'origine libanaise explique, comme il l'avait déclaré dans un entretien au Monde (nos éditions du 8 janvier), qu'il doit d'abord finaliser, « avec les autorités des Emirats arabes unis », « un contrat vital pour [son] groupe, les Constructions mécaniques de Normandie ». Il affirme n'avoir jamais reçu – ni a fortiori détourné –,

dépenses que nous avons assumées, dont nous n'avons même pas réclamé le remboursement, mais dont nous pouvons prouver la réalité. »

Concernant sa naturalisation française, il assure l'avoir « obtenue sans solliciter l'appui, l'influence ou l'intervention de quiconque, en avril 1999, suite à une demande de [sa] part déposée en 1997. Il serait aisé de vérifier auprès des services concernés que la procédure a suivi son cours normal ». Evoquant ses liens avec M. Marchiani, M. Safa affirme qu'ils « datent de 1984 : relations d'affaires puis amicales. Celles amicales se sont consolidées lors de la libération des otages et, jusqu'à ce jour, n'ont jamais été dépendantes de sa carrière politique récente, ni des fluctuations de celle-ci ».

A propos des mouvements de fonds détectés par la DST à partir de 1995, il écrit : « Je vous confirme cette information en précisant que les retraits [d'espèces] remontent plus loin que 1995 et que je suis à votre disposition pour vous éclairer sur l'origine de ces fonds ainsi que sur leur utilisation. » « Je peux d'ores et déjà vous préciser, conclut M. Safa, que ces montants ne proviennent aucunement d'une quelconque rançon ou détournement de rançon, et que leur utilisation n'a jamais contribué à alimenter un quelconque trafic d'influence. » Pour finir, M. Safa presse la magistrate de l'« entendre au plus tôt et [de lui] permettre de retourner immédiatement au Moyen-Orient reprendre les négociations en cours ».

F. Lh.

Selon les avocats, rien ne prouve l'existence d'une rançon

Seule une note de la DST évoquait cette hypothèse en citant une mystérieuse « source »

L'AVOCAT d'Iskandar Safa, M^{me} Pierre Haik, doit déposer en début de semaine une plainte contre X... pour « faux et usage » visant la note de la direction de la surveillance du territoire (DST), à l'origine de la procédure (Le Monde du 8 janvier). Dans ce document, le contre-espionnage assurait notamment que des sommes étaient versées régulièrement à Jean-Charles Marchiani par M. Safa via un compte en banque à Genève dont l'homme d'affaires serait le titulaire. « Ce compte porte le n^o 011978-00001 », précisait la note. Or les vérifications faites en Suisse par M. Safa auraient établi que ce numéro de compte n'existe pas. S'il était confirmé, ce constat renforcerait sans doute dans leurs convictions les avocats des personnes poursuivies qui soulignent, à l'instar de M^{me} Jacques Trémollet de Villers – qui défend M^{me} Marchiani –, « le caractère aberrant d'une procédure à l'évidence truffée d'anomalies ».

Outre le cheminement inhabituel emprunté par la note, dont la transmission à la justice, en janvier 2001, avait déclenché l'ouverture de l'enquête, les avocats s'interrogent sur les motifs qui ont conduit le chauffeur de M. Safa, Ahmad Al Sayes, à témoigner. Selon Jean-Charles Marchiani, « la fameuse "source" évoquée par la DST dans sa note n'est autre que M. Al Sayes lui-même. Ce dernier, un Palestinien d'origine syrienne, est apatride. On peut imaginer que la DST n'a pas eu de mal à le convaincre de dire ce qu'elle voulait entendre, dans le but de monter une opé-

ration politique contre Charles Pasqua et moi-même ».

« Je constate que M. Al Sayes n'a été contraint à aucun contrôle judiciaire, si ce n'est donner une adresse en France », ajoute le député européen. Dans sa note, le contre-espionnage indiquait : « La source à l'origine de ces renseignements [concernant les mouvements de fonds suspects] semble persuadée que l'argent du compte en Suisse provient de l'affaire des otages français du Liban, au milieu des années 1980. Il s'agirait d'une partie de la

te ». L'avocat déplore que « les règles élémentaires du droit n'[aient] pas été respectées ». « Est-il normal, dans une démocratie, qu'un juge des libertés et de la détention dise à un mis en examen que, s'il ne fait pas des aveux, il ira en prison ? », s'interroge M^{me} Kanga. « C'est pourtant ce qui est arrivé à M. Chbeir », regrette l'avocat, qui conteste également les conditions dans lesquelles ont été recueillies les déclarations de M. Al Sayes, « interrogé sans avocat ni interprète, alors que tous ceux qui le connais-

De son côté, M^{me} Rodolphe Bosselut, qui défend Marie-Danièle Faure, une collaboratrice de M. Pasqua, affirme que « le point de départ de la procédure est tout simplement ahurissant ». « Le postulat est que l'argent d'une rançon a été détourné, alors même que l'existence de cette rançon n'a été confirmée par personne ! », s'exclame M^{me} Bosselut.

Les avocats s'étonnent, sur ce point, que M. Al Sayes ait lui-même « spontanément » évoqué cette rançon lors de sa garde à vue. Le chauffeur avait déclaré : « M. Jean-Charles Marchiani et M. Iskandar Safa étaient très proches, très amis. Il est notoire qu'ils ont négocié ensemble la libération des otages du Liban. Y a-t-il un lien entre ces faits, la libération des otages contre [une] rançon payée par la France, et les remises de fonds ? Je l'ignore, mais je me suis posé la question. »

Selon M^{me} Bosselut, « cette histoire de rançon a été mise en avant afin de faire "tenir" le dossier, ouvert à l'origine pour blanchiment ». « Cette incrimination, ajoute le défenseur de M^{me} Faure, implique que l'origine des fonds considérés comme suspects est délictueuse. » M^{me} Bosselut ajoute que, « de toute façon, en imaginant même qu'il y ait eu une rançon et qu'elle ait été détournée, il faudra qu'on nous explique où est le délit. Même l'invocation d'un détournement de fonds publics ne serait pas satisfaisante, puisque, dans cette hypothèse, il s'agirait de fonds spéciaux ».

F. Lh.



« Je n'ai jamais reçu aucune rémunération ou rançon se rapportant à la libération des otages du Liban »
ISKANDAR SAFA

« directement ou indirectement, de l'Etat français ou de quiconque d'autre, aucune rémunération ou rançon [...] se rapportant à la libération des otages du Liban ».

M. Safa précise à la magistrate que « le secret bancaire ne sera pas opposé aux demandes [qu'elle serait] susceptible de solliciter dans le cadre des investigations [qu'elle mène] actuellement sur un prétendu détournement de rançon qui serait intervenu il y a plus de treize ans ». « Je tiens à préciser aussi, ajoute l'homme d'affaires, qu'outre le temps consacré et les risques encourus, la libération des otages a nécessité de notre part [son frère Akram et lui] des

Une coordination de généralistes appelle à la grève du 15 au 17 février

DES REPRÉSENTANTS de 35 coordinations départementales de médecins généralistes en grève des gardes se sont réunis, dimanche 3 février, à l'hôpital Cochin (Paris) et a décidé d'appeler à des « journées sans médecins les 15, 16 et 17 février ». « Il n'était pas question d'attendre le 10 mars, affirme le docteur Jean-Paul Hamon, l'un des organisateurs de la réunion. Nous allons organiser des consultations de médecins réquisitionnés dans des endroits inhabituels et expliquer le sens de notre action à la population. » Un euro et demi sera prélevé sur chaque consultation le 14 février et sera reversé aux Restos du cœur.

Se voulant intersyndicale, la coordination nationale demande au gouvernement la renégociation avec les syndicats représentatifs de l'accord conclu le 24 janvier entre les caisses d'assurance maladie et le syndicat MG France (Le Monde du 25 janvier). Comme l'Union nationale des omnipraticiens français (UNOF, majoritaire), la coordination réclame le passage à 20 euros pour la consultation et 30 euros pour la visite.

« Le gouvernement a réussi cet exploit de faire parler entre eux les médecins qui sont fortement individualistes, s'exclame Jean-Paul Hamon. » Écartant tout soupçon de politisation du mouvement, il se dit « gêné à l'idée que le docteur Claude Maffioli, président de la CSMF [Confédération des syndicats médicaux français, à laquelle adhère l'Unof] se présente aux élections législatives sous l'étiquette Démocratie libérale. Mais, si le gouvernement avait obligé la CNAM à négocier, il y a un an, on n'en serait pas là. »

« LE 15, APPELEZ LE 15 »

Interrogé par Le Monde, le docteur Michel Chassang, président de l'UNOF, estime que cette coordination est « la preuve que l'accord signé entre la CNAM et MG France n'a rien résolu. Il faut renégocier les termes de l'accord afin d'engager la majorité de la profession. » Jugeant qu'en dehors de la hausse autoritaire des tarifs, la coordination reprend l'essentiel des revendications avancées par l'UNOF, le docteur Chassang affirme que la floraison de coordinations fait courir des risques de dérapage et qu'« il y a péril en la demeure ». L'UNOF va organiser une nouvelle « journée sans toubib », le vendredi 15 février avec comme slogan : « Le 15, appelez le 15 [le numéro de téléphone des urgences médicales] ».

De son côté, MG France tiendra une assemblée générale le 10 mars. Lors du comité directeur, qui s'est tenu les 2 et 3 février, le maintien de la signature de l'accord avec la CNAM a été voté par « 25 voix pour, 2 contre, 2 abstentions et 3 refus de vote », selon un communiqué du syndicat. Cependant, selon le docteur Philippe Sopena, membre du comité directeur, « 39 départements sur 96 manifestent une opposition ou de fortes réticences à l'accord et réclament une réunion afin d'examiner la concrétisation des avancées promises dans ce texte. Le problème est que le texte de l'accord est paru au Journal officiel avant la réunion de nos instances et que dénoncer cet avenant conventionnel, c'est dénoncer toute la convention. » Le conflit des médecins généralistes est donc encore loin de s'achever.

Paul Benkimoun

Les HLM n'ont pas le droit de questionner les candidats sur leur pays d'origine

La CNIL n'a pourtant noté aucune pratique discriminatoire au cours de ses missions

TOUT EN AFFIRMANT que les HLM n'ont pas instauré un système permettant d'attribuer les logements en fonction de l'origine ethnique des demandeurs, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a rappelé, dans une délibération adoptée, le 20 décembre 2001 et rendue publique le 15 janvier, qu'il était interdit de questionner les candidats locataires sur leur pays d'origine.

Au cours de l'année 2000, SOS-Racisme avait accusé une trentaine de bailleurs sociaux de constituer des « fichiers ethniques » et de sélectionner les locataires selon la couleur de leur peau (Le Monde du 1^{er} juillet 2000). L'association dénonçait l'utilisation d'un logiciel, utilisé par l'ensemble des organismes incriminés, qui faisait apparaître une mention que SOS-Racisme jugeait « illicite » : « pays d'origine ». Cette mention ne figure pas sur la liste des renseignements exigibles qui a été dressée par la CNIL dans de précédentes délibérations. « Les potes » en avaient donc conclu qu'« un très grand nombre de sociétés d'HLM » se livraient à des pratiques discriminatoires et rejetaient les familles issues de l'immigration dans les vieux quartiers d'habitat social. Ils avaient donc saisi la CNIL, écrit à Elisabeth Guigou, alors ministre de la justice, et porté plainte contre les organismes HLM pris en faute. Ces derniers reconnaissent avoir commis une erreur, mais récusent fermement les accusations portées à leur encontre.

Après avoir « procédé à onze missions de contrôle et de vérification sur place », la CNIL vient de formuler des « observations » au sujet de cette affaire. Dans sa délibération, l'autorité administrative indépendante indique n'avoir relevé

« aucun manquement » à la loi. « Aucun élément de fait n'atteste, en l'état, que les fichiers manuels ou informatisés mis en œuvre dans le cadre du logement social (...) soient susceptibles de générer ou de faciliter des discriminations », écrit-elle. Ce qui ne veut pas dire que le monde HLM soit exempt de pratiques discriminatoires, ajoute Thierry Jarlet, directeur de la communication de la CNIL. Mais les investigations conduites sur le terrain ne permettent pas de conclure à la mise en place d'un « système » où les logements seraient accordés en fonction de l'appartenance ethnique

La Commission indique n'avoir relevé « aucun manquement » à la loi

des demandeurs, poursuit-il. La CNIL a seulement constaté que des organismes HLM avaient collecté une « information nominative » - le pays d'origine - alors qu'ils n'y étaient pas autorisés.

Ces errements ont amené l'autorité administrative indépendante à « rappeler » ou à clarifier certaines règles. Les bailleurs sociaux ne peuvent pas questionner un candidat locataire sur ses « origines » ou sur le « pays de naissance de ses parents ». La nationalité, elle, peut être demandée, mais uniquement dans un dossier de candidature. Une fois que le logement a été attribué, l'interrogation sur cet élément d'état civil est, selon la CNIL, « excessive et dépourvue de pertinence » ; elle n'a, selon la délibération, aucune raison de figurer dans les

« enquêtes d'occupation des logements sociaux et les enquêtes de supplément de loyer ».

L'autorité administrative indépendante précise que le lieu de naissance doit seulement apparaître « dans les champs d'information consacrés » à l'état civil ; il ne peut pas être enregistré « de manière spécifique », ni justifier « un tri » entre candidats locataires. Enfin, les données retranscrites dans « les zones en texte libre » doivent être « objectives et ne résulter d'aucun jugement de valeur porté sur les intéressés », insiste la CNIL. En octobre 2000, SOS-Racisme avait épinglé une société anonyme HLM de l'agglomération messine qui consignait, dans des « dossiers-papier », des informations pour le moins étonnantes à propos de demandeurs de logement. On pouvait ainsi lire : « A noter que, bien que française, [elle] tient aux coutumes vestimentaires et sociales algériennes » ou encore : « Si Monsieur paraît très européen, sa jeune épouse est vêtue à la mode musulmane ».

Dans un communiqué diffusé le 30 janvier, Michel Delebarre, président de l'Union nationale des HLM, a exprimé sa « satisfaction » après avoir pris connaissance de la délibération de la CNIL. Les recommandations qu'elle émet sur « le traitement de données sensibles » sont « les bienvenues » et seront mises « en application » par les organismes HLM, a-t-il ajouté. De son côté, SOS-Racisme a indiqué, dans un communiqué rendu public le 31 janvier, que la CNIL « lui avait donné raison ». Sa « résolution » représente « une victoire ». L'association attend maintenant des procureurs qu'ils « sanctionnent les organismes HLM pris en faute ».

Bertrand Bissuel

Le « mastaire », nouveau diplôme à bac + 5, devrait remplacer le DESS et le DEA

L'architecture des formations supérieures va être bouleversée

C'EST toute l'architecture des formations supérieures qui devrait s'en trouver bouleversée : le mastaire (ou master, à l'anglo-saxonne), nouveau diplôme national de niveau bac + 5, devrait voir son existence officiellement scellée d'ici quelques semaines. Des textes réglementaires importants sont soumis en ce sens, lundi 4 février, au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), dont l'avis est consultatif : dès la rentrée 2002, dans certaines universités, les traditionnels DESS (diplômes d'études supérieures spécialisées), très prisés des employeurs, ou les DEA (diplômes d'études approfondies), porte d'entrée dans les carrières de la recherche, seront remplacés par des mastaires.

Celui-ci s'inscrit dans le « 3, 5, 8 », ce schéma d'organisation des cursus universitaires autour de trois niveaux de sortie après le baccalauréat (licence, mastaire, doctorat), lancé par Claude Allègre au nom de l'harmonisation européenne des diplômes et de la simplification de l'offre universitaire française. Il doit fonctionner de pair avec un nouveau découpage de l'année universitaire s'inspirant du système européen des transferts de crédits

(ECTS) : selon les orientations annoncées par le ministre de l'éducation, Jack Lang, le 23 avril 2001, avalisées par le Cneser le 26 novembre suivant, chaque cursus devra à l'avenir être composé de modules, que les étudiants pourront capitaliser et transférer d'une formation voire d'une université à l'autre. Chaque année valant 60 crédits, il faudra en acquérir 180 pour décrocher une licence, 300 pour un mastaire, et 480 pour un doctorat. A ce jour, seuls des écoles d'ingénieurs, les instituts d'études politiques ou des formations isolées de l'université se sont réorganisés en crédits. Les textes prévoient deux types de mastaires : les uns à « dominante professionnelle », les autres à « dominante recherche », organisés dans le cadre des écoles doctorales. Pour s'inscrire dans ces formations, les étudiants devront justifier d'un diplôme de niveau licence ou d'une validation des acquis de l'expérience. Le nouveau diplôme devra vérifier « l'aptitude à maîtriser au moins une langue étrangère ». Les universités pourront continuer, entre la licence et le mastaire, à délivrer le diplôme intermédiaire de maîtrise.

CURSUS À CHEVAL

Si le principe de cette « recomposition » n'est guère contesté, elle pose des problèmes concrets aux universités. D'abord parce que les mastaires, pour être habilités par le ministre de l'éducation nationale, devront porter sur des « domaines de formation » qui ne correspondent pas forcément aux traditionnels disciplines. « Le mastaire, plus large qu'un DESS, va donner la possibilité de créer des filières bi ou pluridisciplinaires », souligne Bernard Belloc, à la tête de la Conférence des présidents d'université, qui soutient cette réforme. « En pharmacie, par exemple, il n'y a pas d'année avant le DEA-DESS : il va falloir se raccorder à une autre unité de formation et de recherche (UFR) », illustre Michel Deyme, responsable au SGEN-CFDT. Va-t-on bâtir un mastaire « sciences », ou des mastaires « biologie », « physique », etc. ? Les doyens les plus jaloux de leurs prérogatives, en

droit notamment, se laisseront-ils convaincre ? « Souvent, quand il y a plusieurs étages dans une UFR, c'est que personne ne se piffe », observe un bon connaisseur du milieu. « Nous allons retrouver les vieux affrontements facultaires », reconnaît un spécialiste du ministère.

Autre problème, les cursus organisés à cheval sur les formations pré- et postlicence. Le ministère a prévu la possibilité, par dérogation pendant cinq ans, de préparer le mastaire à partir d'anciens parcours accueillant des étudiants avant la licence, comme les instituts universitaires professionnalisés (IUP, qui recrutent à bac + 1), les maîtrises de sciences et techniques (MST) ou les maîtrises de sciences de gestion (MSG), qui sélectionnent après un DEUG, etc.

La place des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) dans le paysage universitaire risque aussi d'évoluer : le ministère a écarté un mastaire spécifique aux futurs enseignants. Des crédits communs à d'autres formations pourront permettre de rentrer à l'IUFM, ou compléter celui-ci. La préparation des concours de l'enseignement pourrait n'être qu'un morceau dans un mastaire professionnel plus large... les propositions du terrain en décideront.

Pour certains, enfin, ce changement comporte des risques. Le Snesup-FSU critique, dans les textes ministériels, l'absence de volumes horaires précis alloués aux cours, TD et autres stages ainsi que le flou concernant les contenus d'enseignement. « Renvoyés à la discrétion de chaque établissement, ils peuvent entraîner une déréglementation », souligne Maurice Héryn, responsable du syndicat. Le ministère rétorque qu'il en va de même pour le diplôme d'ingénieur, sans que cela nuise à sa qualité. « Nous pensons, précise un conseiller de M. Lang, qu'il faut aller vers des textes d'objectif qui, tout en préservant le cadre national des diplômes, laissent aux établissements de l'initiative. »

Nathalie Guibert

Des incendies ravagent près de 6 000 hectares dans les Pyrénées



DANIEL VELEZ/AFP

LES FEUX d'écobuage allumés par des agriculteurs afin de fertiliser les terres ont ravagé près de 6 000 hectares dans les Pyrénées au cours du week-end et étaient presque totalement maîtrisés, lundi 4 février au matin. Plus d'une dizaine de personnes ont été interpellées dans les quatre départements pyrénéens (Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne et Ariège) pour avoir allumé ces incendies en dépit des interdictions préfectorales. Ces feux, qui n'ont pas fait de blessés, interviennent après un hiver exceptionnellement sec et plusieurs jours de températures quasi-estivales dans la région.

A Nantes, 6 000 manifestants réclament des postes d'enseignants

A L'ISSUE d'une semaine de grève très suivie chez les enseignants, 6 000 personnes ont manifesté à Nantes, samedi 2 février, pour réclamer des postes d'instituteurs dans les écoles de l'académie. « Pas 10, pas 100, mais 500 postes », ont scandé les manifestants enseignants et parents d'élèves. La Loire-Atlantique, qui attend 1 500 élèves supplémentaires à la rentrée, bénéficie d'une dotation ministérielle de 96 postes de professeurs des écoles, sur les 800 inscrits au plan national dans le budget 2002. Une délégation devait être reçue mardi 5 février au ministère de l'éducation nationale par Jack Lang. Vendredi 1^{er} février, le maire de Nantes et président du groupe PS à l'Assemblée nationale, Jean-Marc Ayrault, avait apporté son soutien aux grévistes.

DÉPÊCHES

- **CORSE** : des charges explosives couplées à des bouteilles de gaz ont détruit les maisons en construction de deux gendarmes à Ventiséri (Haute-Corse), à 5h30, dimanche 3 février. Les maisons appartenaient à deux beaux frères, dont l'un est domicilié à Brignoles (Var), et l'autre en poste en Corse. Les attentats n'ont pas été revendiqués.
- **DROGUE** : la direction générale des douanes a indiqué avoir saisi 27 000 cachets d'ecstasy, jeudi 31 janvier au péage de Thun-L'Évêque, sur l'autoroute A2 dans le sens Bruxelles-Paris. La brigade d'intervention de Cambrai a intercepté un véhicule immatriculé au Portugal et découvert la drogue cachée dans le tableau de bord.
- **VIOLENCE** : deux enfants de dix ans ont été pris pour cibles par un tireur muni d'une arme à plombs alors qu'ils jouaient dans un bac à sable, dans la cité Saint-Hubert de Sainte-Genviève-des-Bois (Essonne), dimanche 3 février peu après 17h. Les deux enfants n'ont été que légèrement blessés.

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES

Bureau de l'environnement et de l'urbanisme

AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE LA LIGNE FERROVIAIRE CANNES-NICE

Ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux d'une troisième voie ferrée entre Antibes et Nice et d'aménagement des gares de BIOT, VILLENEUVE LOUBET, CAGNES HIPPODROME, CAGNES-SUR-MER, CROS DE CAGNES, SAINT LAURENT DU VAR, NICE SAINT AUGUSTIN et portant à la fois sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes d'ANTIBES, CAGNES-SUR-MER, SAINT-LAURENT DU VAR et NICE.

Maître d'ouvrage : Réseau Ferré de France (RFF) et la Société Nationale des Chemins de fer français (SNCF)

PREMIER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le préfet des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

informe le public qu'il sera procédé sur le territoire des communes d'ANTIBES, VILLENEUVE LOUBET, CAGNES SUR MER, SAINT LAURENT DU VAR et NICE :
- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux d'une troisième voie ferrée entre Antibes et Nice, et d'aménagement des gares de BIOT, VILLENEUVE LOUBET, CAGNES HIPPODROME, CAGNES-SUR-MER, CROS DE CAGNES, SAINT LAURENT DU VAR et NICE SAINT AUGUSTIN (registre A),
- sur le territoire des communes d'ANTIBES, CAGNES SUR MER, SAINT LAURENT DU VAR et NICE, l'enquête portera à la fois sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (registre B).

Le dossier d'enquête publique du projet ferroviaire ainsi qu'un registre d'enquête (A) seront déposés en mairies d'ANTIBES, VILLENEUVE LOUBET, CAGNES SUR MER, SAINT LAURENT DU VAR et NICE, un dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme ainsi qu'un registre d'enquête (B) seront également tenus à la disposition du public en mairie de chacune des communes d'ANTIBES, CAGNES SUR MER, SAINT LAURENT DU VAR et NICE, du lundi 25 février au vendredi 29 mars 2002 inclusivement afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture des bureaux des mairies (samedis, dimanches et jours fériés exceptés).

Toutes observations pourront être consignées sur les registres mis à la disposition du public ou adressées par écrit au président de la commission d'enquête en mairie de CAGNES SUR MER, siège de l'enquête, qui les joindra aux registres.

Ont été désignés en qualité de membres de la commission d'enquête par le président du tribunal administratif de Nice :
- M^{me} Annie CANIS-MILETO, expert foncier, président,
- M. Jean-Claude SAMARAN, officier de l'armée, en retraite
- M. Pierre VERNEDE, directeur d'agence bancaire, en retraite, conseiller municipal délégué au Cannet.

Pour y recevoir en personne les observations du public, un membre de la commission d'enquête siégera les vendredis 8 mars, 22 mars et 29 mars 2002 en mairies d'ANTIBES et CAGNES SUR MER de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h et en mairie de NICE de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h 45.

La commission d'enquête disposera d'un délai de trente jours à compter de la clôture des enquêtes pour établir son rapport et rédiger ses conclusions.
Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera déposée et pourra être consultée en mairies d'ANTIBES, VILLENEUVE LOUBET, CAGNES SUR MER, SAINT LAURENT DU VAR et NICE ainsi qu'à la sous-préfecture de GRASSE et à la préfecture des Alpes-Maritimes.

Fait à Nice, le 21 janvier 2002
pour le préfet
le secrétaire général
signé : Philippe PIRAUX

EM LYON Formation Dirigeants

Un nouveau regard sur votre métier de dirigeant.

Programme Diriger Une Activité
0 810 777 582* ou www.em-lyon.com/dua

EM LYON Executive Education Centre

E.M. LYON, nouveau format de groupe ESC Lyon.

La polémique continue sur la sécurité du tunnel du Mont-Blanc

Après le spectaculaire exercice d'évacuation, samedi 2 février, Jean-Claude Gayssot a annoncé la réouverture prochaine de l'ouvrage, en circulation alternée pour les poids lourds. Les opposants affirment qu'ils empêcheront le retour des camions

ANNECY
correspondance

« C'est impressionnant ! Même si je savais que c'était un exercice, j'ai eu un peu peur... » Couchée sur une civière, la jeune femme de 25 ans livre ses premiers sentiments au terme du spectaculaire exercice d'évacuation du tunnel du Mont-Blanc qui a eu lieu samedi 2 février (Le Monde daté 3-4 février). Le comité de sécurité franco-italien devait remettre son rapport définitif mardi 5 février à la commission intergouvernementale du tunnel, qui se réunira le 8 et pourrait donner son feu vert à la réouverture du tube dès le lendemain aux véhicules légers. Mais, la « zone de fragilité » découverte dans la voûte, qui nécessite des travaux de réparation, pourrait retarder ce calendrier. Le retour des poids lourds est prévu plus tard, avec un système d'alternance court, détaillé samedi par Jean-Claude Gayssot après la fin de l'exercice, qui ne s'étendra pas au tunnel du Fréjus.

Il est un peu plus de midi samedi : 200 figurants français et italiens portant des dossards marqués « acteurs » ont pris place à bord de 20 voitures, 8 camions, 3 cars et 2 minibus qui circulent dans le tunnel de 11,6 kilomètres. L'alerte est déclenchée : un camion Volvo, du même type que celui qui était à l'origine de la catastrophe du 24 mars 1999, s'est embrasé à 3 kilomètres de la plate-forme d'accès, côté français. Une fumée épaisse se dégage. Des panneaux à messages variables demandent aux occupants de quitter leur véhicule

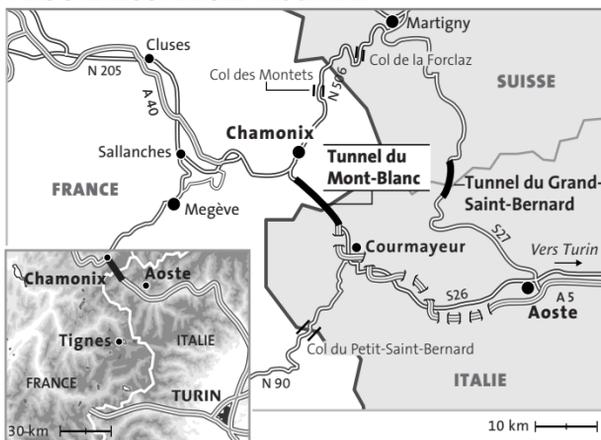
et de rejoindre les abris, pendant que 150 pompiers et secouristes des deux pays entrent en action.

« Du début de l'alerte au moment où j'ai réellement été évacué, ça a duré environ une heure et quart », témoigne un autre cobaye, qui s'avoue prêt à emprunter le tunnel sans appréhension. A l'heure du bilan, en fin d'après-midi, le coprésident du comité de sécurité franco-italien, Michel Marec, qui doit remettre son rapport définitif, dresse un tableau contrasté de l'exercice : « C'est moins bien que ce que nous espérons, mais, dans l'ensemble, tout s'est bien passé. » La rapidité d'intervention des secours – cinq minutes, selon les autorités – et l'efficacité de la nouvelle signalétique indiquant les abris semblent démontrées. « En revanche, déplore Michel Marec, malgré les indications portées sur le dépliant qui sera désormais distribué à chaque usage du tunnel, beaucoup d'automobilistes restent encore trop longtemps dans leur véhicule avant de réagir. C'est sur ce point – l'information – qu'il faudra porter l'effort. »

UNE OPPOSITION FAROUCHE

Xavier Chantelot, porte-parole de l'association des victimes, dont les sept membres participaient à l'exercice, constate « le travail extraordinaire qui a été fait en matière de sécurité », mais souligne aussitôt : « Rien n'a été fait avant le 24 mars 1999 ; beaucoup de vies auraient pu être sauvées. » « Le tunnel est incontestablement plus sûr aujourd'hui, estime-t-il, mais le risque zéro n'existera jamais. Ce type d'exercice ne permet pas, en outre,

VERS UNE RÉOUVERTURE PROCHAINE



de prendre en compte un élément déterminant dans ce genre de situation : la panique. » « On peut envisager aujourd'hui la réouverture du tunnel, conclut le porte-parole de l'association des victimes, mais il faut que des exercices de sécurité soient réalisés régulièrement. »

L'association pour le respect du site du Mont-Blanc (ARSMB), farouchement opposée, comme la très grande majorité des Chamoniards, au retour des camions dans le tunnel, dresse évidemment un tout autre bilan : « Nous espérons que celui qui signera l'arrêt de réouverture du tunnel aura conscience du poids de son acte », lance son président, Georges Unia. Deux signaux forts ont pourtant été envoyés aux autorités : le drame du Gothard le 24 octobre 2001, qui a

fait onze morts, et, ce samedi, au moment même où se déroulait l'exercice du Mont-Blanc, dont nous avons été une nouvelle fois exclus, l'accident dans le tunnel du Fréjus (trois blessés), qui impliquait aussi un poids lourd. Ce n'est pas un concours de circonstances ! »

Les membres de l'ARSMB ne désarment pas : « On doit se contenter du discours officiel, qui nous assure que tout est en ordre, à quelques détails près. L'association des victimes de mars 1999 semble aussi favorable à la réouverture du tunnel : ce n'est pas de sa compétence ! Nous sommes dans l'opacité complète et le mélange des genres. Mais si, comme on l'entend ces jours-ci, les camions doivent revenir d'ici une à deux semaines, nous saurons les en empêcher. » Du côté des

131 000 transporteurs routiers italiens, qui disent assurer l'acheminement de 80 % des exportations de la Péninsule et chiffrent à 516 millions d'euros les pertes annuelles engendrées par la fermeture du tunnel du Mont-Blanc, la mobilisation est également générale : ils l'ont démontré lors des manifestations du 23 janvier, en bloquant les principaux points de passage alpins pendant une matinée. Sur les barrages filtrants, la lenteur des procédures de réouverture du tube, imputées au gouvernement français, peu disposé à assumer le poids politique d'une telle décision, était alors dénoncée.

LA VENTILATION TESTÉE AUSSI

Même à Chamonix, quelques voix s'élevaient aujourd'hui pour déplorer la conséquence de ces retards sur l'économie des voisins italiens de la vallée d'Aoste : « L'activité y a baissé de 30 % à 50 %, estime Marcel Bétemps, délégué consulaire pour le canton de la chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Savoie. Il fallait ouvrir le plus rapidement possible le trafic aux véhicules légers et autoriser le transit régional des poids lourds. »

Avant l'exercice de samedi, un autre exercice très important s'était déroulé mercredi. Il s'agissait de tester les capacités réelles du nouveau système de ventilation. L'efficacité du système s'était révélée « satisfaisante », selon Michel Marec, grâce notamment à la capacité d'extraction des fumées, portée à 150 m³ par heure.

Cyril Bellivier

Bretagne : 106 millions d'euros pour la qualité de l'eau

LUNDI 4 FÉVRIER à Rennes, un « plan d'action pour un développement pérenne de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne, et pour la reconquête de la qualité de l'eau » devait être signé par Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche, et Yves Cochet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ainsi que par plusieurs organisations professionnelles agricoles, associations de défense de l'environnement et syndicats de salariés : 106 millions d'euros devraient être investis sur cinq ans. Cette enveloppe s'ajoutera aux 96 millions d'euros de crédits inscrits au contrat de plan Etat-région pour la période 2000-2006.

Depuis 1993, 310 millions d'euros ont été engagés dans la lutte contre la pollution de l'eau bretonne, sans qu'aucun résultat tangible ne récompense cet effort financier, selon la Cour des comptes (Le Monde du 8 décembre 2001). La présence excessive des nitrates et des pesticides dans l'eau, conséquence de la production agricole intensive développée dans la région depuis plusieurs dizaines d'années, ne fléchit pas. Le conflit entre éleveurs bretons (surtout en production porcine) et défenseurs de l'environnement se fait chaque jour plus violent. De là, la volonté du gouvernement de dégager « un certain niveau de consensus », dans la population.

Il est vrai que chacun peut trouver son compte dans ce programme. Les 5,3 millions d'euros affectés à la mise en place de stations de traitement des effluents d'élevage satisfont les éleveurs. Le traitement du lisier (les excréments d'animaux) permet de réduire la quantité d'azote épanchée dans les champs, donc de résorber les excédents responsables de la présence des nitrates dans l'eau. Selon les défenseurs de l'environnement, le traitement des effluents n'est qu'une solution de court terme qui encourage les éleveurs à poursuivre la production intensive. Mais ceux-ci se félicitent d'autres points : 28,6 millions d'euros seront destinés aux agriculteurs qui souhaitent cesser, réduire, ou réorienter leur activité au lieu de traiter leur lisier. 4 millions d'euros serviront à des actions de réorientation vers une agriculture de qualité, dont l'agriculture biologique, ce qui les satisfait également. Des actions en faveur de la généralisation de pratiques agronomiques plus respectueuses de l'environnement, des programmes d'amélioration de la maîtrise sanitaire et du bien-être animal sont prévues. Le contrôle de l'application de la réglementation est renforcé : 13 postes d'inspecteurs des installations classées seront créés en 2002 et 7 postes en 2003.

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Selon Gilles Huet, président de l'association Eaux et rivières de Bretagne, « ce plan comporte des avancées, notamment le soutien à l'agriculture biologique et l'accompagnement financier de la réduction du cheptel, qui lève un tabou en Bretagne. Mais notre signature n'est pas un blanc-seing ». Denis Baulier, président du réseau Cohérence, qui regroupe des associations de défense de l'environnement, des agriculteurs bio, des associations de consommateurs de l'Ouest, est plus critique : « La plus grande partie des crédits affectés par l'Etat à la qualité de l'eau en Bretagne concerne le traitement du lisier, ce qui signifie la poursuite de l'agriculture industrielle. » Dans le contrat de plan, 49 millions d'euros sont consacrés au programme de réduction de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA), c'est-à-dire aux stations de traitement.

Même si elle approuve les orientations du plan, la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) demande des « garanties » à l'Etat. « Nous souhaitons que le potentiel de production libéré par les cessations d'activités soit réaffecté dans la région », explique Robert Ménard, président de la FRSEA. Pour le ministère de l'agriculture, qui encourage de développement de productions de qualité, le maintien du potentiel de production de la région, l'un des objectifs affichés du plan, se mesure « autant par la valeur que par le volume ».

Gaëlle Dupont

Journée mondiale pour la défense des zones humides

LA SIXIÈME ÉDITION de la Journée mondiale des zones humides a eu lieu, samedi 2 février, sous l'égide de la convention internationale de Ramsar, signée en 1971. Les marais, étangs et tourbières, barrages naturels contre les crues, sont menacés de disparition. Victimes de leur réputation de lieux infestés de moustiques et de sources de maladies, ils ont été progressivement asséchés sous la pression du développement de l'agriculture. En France, la moitié de ces zones ont disparu au cours des trente dernières années. Les plus importantes sont la baie du Mont-Saint-Michel, la Camargue, la baie de Somme et les marais du Cotentin, mais elles ne représentent plus que 3 % du territoire national. Les zones humides sont des réservoirs de biodiversité, et rendent de nombreux services : pêche, régulation en période de crue, recharge des nappes phréatiques. La convention de Ramsar protège les zones d'importance internationale. Plus de mille sites sont inscrits par 130 pays, qui se sont engagés à les protéger.

DÉPÊCHES

■ ENVIRONNEMENT : à propos de la pollution à la dioxine dans la région d'Albertville (Le Monde du 26 janvier), Yves Cochet, ministre de l'environnement, a déclaré, vendredi 1^{er} février : « J'ai rappelé aux préfets qu'il leur appartenait de mettre en demeure les exploitants de se conformer aux normes et, s'ils ne le font pas, de faire cesser l'exploitation de ces unités. » – (Corresp.)

■ POITOU-CHARENTES : un Livre blanc rédigé par des élus consulaires propose de rebaptiser le département Charente-Maritime en Charente-Atlantique.

En trois ans, les conditions de circulation sous les Alpes auront été fortement modifiées

JEAN-CLAUDE GAYSSOT, ministre de l'équipement et des transports, s'est félicité, samedi 2 février dans la soirée, « des résultats obtenus lors des exercices de sécurité du tunnel du Mont-Blanc » et, faisant allusion aux demandes pressantes des camionneurs et à la mauvaise humeur manifestée par son collègue italien Pietro Lunardi devant les attermoissements français, il a ajouté qu'« il eût été irresponsable de céder aux pressions pour ouvrir au plus vite, même pour des raisons économiques d'où qu'elles viennent ».

Il a précisé que les essais de sécurité avaient pu se dérouler en toute transparence « en présence notamment de l'association des familles des victimes et du maire de Chamonix », Michel Charlet, qui, le 31 janvier, avait critiqué « l'opacité entourant les tests de sécurité ».

ACCIDENT AU FRÉJUS

Les gouvernements français et italien s'étaient engagés, le 27 novembre 2001 lors du sommet de Péri-gueux, à rouvrir le tunnel progressivement, d'abord aux voitures puis, plus tard, aux poids lourds en alternat. Il s'agira d'un alternat court : environ quarante-cinq minutes d'ouverture toutes les deux heures, avec

un stockage des camions sur l'aire de régulation du Fayet où ils seront contrôlés. En outre, les transports de matières dangereuses et la circulation des véhicules les plus polluants seront interdits dans le tunnel. « Il n'était pas possible de laisser tout le trafic de poids lourds actuel au tunnel du Fréjus », a estimé le ministre, car « cela n'aurait pas été équitable pour les habitants de Chambéry et de la Maurienne ».

Des travaux d'amélioration de la circulation sont d'ailleurs en cours au Fréjus, comme la construction d'abris, le guidage des usagers et la mise en place de bandes sonores. C'est précisément à l'occasion de ces travaux qu'un accident s'est produit au Fréjus, samedi après midi, impliquant trois véhicules et faisant quatre blessés, ce qui a entraîné la fermeture de l'ouvrage pendant quelques heures.

Le tunnel du Mont-Blanc aura donc été fermé pendant presque trois ans depuis le drame du 23 mars 1999. En outre, la collision, le 24 octobre 2001, entre deux camions, à la sortie sud du tunnel du Gothard (Suisse), suivie d'un incendie qui avait provoqué la mort de onze personnes, a conduit les autorités françaises à multiplier les contrôles et vérifications, ce qui a pu provoquer des délais supplémentaires.

REPRODUCTION INTERDITE

EMPLOI OFFRES

EAPN recrute un nouveau DIRECTEUR (F/H)

EAPN (European anti poverty network) fondé en 1990, est la plus large coalition européenne d'associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec des membres dans les quinze pays de l'Union. EAPN a pour but de faire avancer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au niveau européen. Le/la directeur/trice a pour tâches essentielles l'animation du réseau et la représentation auprès des Institutions européennes.

Pour de plus amples informations sur EAPN et pour télécharger le profil de poste et le formulaire de candidature, consultez notre site web : www.eapn.org
Clôture des candidatures : 15 février – les cv ne sont pas acceptés. Les entretiens auront lieu le 28 février et si nécessaire, le 7 mars. La prise de fonction est prévue pour juin 2002.

EAPN, 37-41 rue du Congrès, 1000 Bruxelles, team@eapn.skynet.be

EAPN recrute un nouveau DIRECTEUR (F/H)

EAPN (European anti poverty network) fondé en 1990, est la plus large coalition européenne d'associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec des membres dans les quinze pays de l'Union. EAPN a pour but de faire avancer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au niveau européen. Le/la directeur/trice a pour tâches essentielles l'animation du réseau et la représentation auprès des Institutions européennes.

Pour de plus amples informations sur EAPN et pour télécharger le profil de poste et le formulaire de candidature, consultez notre site web : www.eapn.org
Clôture des candidatures : 15 février – les cv ne sont pas acceptés. Les entretiens auront lieu le 28 février et si nécessaire, le 7 mars. La prise de fonction est prévue pour juin 2002.

EAPN, 37-41 rue du Congrès, 1000 Bruxelles, team@eapn.skynet.be

Grande compagnie industrielle cherche personne avec de bonne connaissance de Système de Production Toyota pour diriger des actions d'amélioration sur le site de Charlon, France. Les candidats doivent parler Anglais, et les CV doivent être également rédigés en Anglais.
E-mail a jstiles@tds.net

Pour vos annonces dans

la rubrique
EMPLOI

Tél. : 01-42-17-39-42
Fax. : 01-42-17-39-38

Ils ont le soleil ils auront l'eau potable



energies-renouvelables.org

SEIZE jours. Il aura fallu seize jours de grève de la faim de plusieurs centaines de demandeurs d'asile du camp de détention de Woomeera, un coin perdu dans le désert, à 600 kilomètres au nord d'Adélaïde, dans l'Etat d'Australie-Méridionale, pour que le gouvernement fédéral accepte de relancer l'étude des dossiers des clandestins en provenance d'Afghanistan. Depuis la déroute des talibans, ces formulaires avaient été mis de côté en raison de l'amélioration de la situation politique en Asie du Sud. Entre 259 et 376 détenus (si l'on en croit les chiffres officiels ou ceux divulgués par leurs avocats) ont décidé, pour protester, de ne plus prendre leurs repas. Près d'une cinquantaine de personnes se sont même cousus les lèvres, et un homme s'est blessé grièvement en se jetant sur des fils de fer barbelés du haut du grillage entourant Woomeera. Le premier ministre confédéral, le conservateur John Howard, a proposé fin janvier de verser une aide financière à tous les Afghans détenus en Australie qui accepteraient de rentrer dans leur pays. Mais pour certains, Afghans, Iraniens ou Irakiens, il est déjà trop tard...

« Je leur avais pourtant bien dit de ne pas tenter cette traversée. Mais mes filles demandaient tout le temps à me voir et ma femme a craqué... » Ali-Mehdi Sabie a le regard vide des hommes qui ont tout perdu. De sa poche de chemise, cet Irakien sort une photo couleure de trois jeunes filles endimanchées. La plus âgée, Decnnia, 14 ans, porte le voile des musulmans pratiquants. Ses deux sœurs, Marrwa, 12 ans, et Hagran, 10 ans, regardent fixement l'objectif. Ces trois enfants et leur mère, Zainab-Hadi, ont disparu dans le naufrage, vendredi 19 octobre, du rafioteur qui devait les conduire en Australie. Elles avaient embarqué la veille avec 414 autres clandestins à bord d'un bateau affrété par un passeur contacté à Djakarta, capitale indonésienne. Surchargé, prenant l'eau, les deux moteurs en panne, ce « Titanic du pauvre », comme l'appelle Mohammed, un autre immigré, a fini par chavirer en plein cœur de l'après-midi. Vingt heures après la catastrophe, des pêcheurs indonésiens récupérèrent 45 survivants. Cent quarante-six des 150 enfants embarqués ont disparu dans la mer de Timor. Ali-Mehdi a été averti du drame à 2 heures du matin, le samedi 20 octobre, par un de ses proches qui a survécu au naufrage.

Depuis ce jour, cet Irakien à la barbe taillée au cordeau reste cloîtré, assis sur le tapis d'une maison de la banlieue de Sydney. « Je suis venu en Australie car je croyais que ce pays respectait les droits de l'homme et acceptait les réfugiés, raconte, d'une voix douce et calme, cet homme qui ne cesse de faire défiler entre ses doigts les petites perles vertes de son chapelet de prière. J'ai fui l'Irak en 1991 pour trouver refuge en Iran, mais, en 1999, le gouvernement perse a décidé d'empêcher les clandestins de travailler. J'ai donc dû partir. J'ai pris un avion pour la Malaisie, puis un autre vers l'Indonésie, où j'ai trouvé un passeur qui m'a demandé 2 500 dollars pour me mettre sur un bateau partant vers l'Australie. Après neuf jours en mer, nous avons été récupérés par la marine australienne. Ils nous ont conduits, de nuit, lundi 1^{er} novembre 1999, au camp de détention de Curtin (au nord du pays). Mais, lorsque le soleil s'est levé, j'ai eu l'impression de me retrouver dans une prison irakienne. Un centre perdu en plein désert, entouré de grillages surmontés de fil de fer barbelé... Pendant mes quarante-sept premiers jours de détention, nous dormions à quatre dans des tentes, puis nous avons été entassés par groupe de dix dans des caravanes avec de l'air conditionné. Des amis nous avaient dit que mon séjour dans ce camp infesté de mouches ne devrait pas dépasser quarante-cinq jours. J'y suis resté onze mois... »

Cette histoire est semblable à celle de nombreux demandeurs d'asile qui sont arrivés illégalement aux antipodes. Beaucoup de ces émigrants proviennent d'Afghanistan (27,7 %) et d'Irak (13,2 %). Depuis le début des années 1990, les gouvernements australiens qui se sont succédé au pouvoir ont multiplié les réformes visant à enrayer un hypothétique flot incontrôlé de réfugiés. Les travaillistes ont décidé, dès 1992, d'incarcérer dans des camps de détention l'ensemble des demandeurs d'asile débarquant sans papiers. Le mois dernier, 2 736 personnes étaient détenues dans un des six centres qui sont gérés, depuis septembre 1997, par l'Australasian Correctional Management (ACM), une filiale du groupe américain Wackenhut qui manage cinquante-cinq prisons dans sept pays. Parmi ces détenus figuraient 582 mineurs dont 53 enfants non accompagnés.

Dans le camp de Villawood à Sydney, 20 % des 503 détenus sont emprisonnés depuis plus d'un an. A Port Hedland, dans l'Etat d'Australie-Occidentale, 6 % des 440 demandeurs d'asile sont écroués depuis plus de deux ans. « Les règles dans ce pays sont plus strictes que dans n'importe quel pays européen », se lamente Margaret Piper, directrice du Conseil du réfugié d'Australie, organisation non gouvernementale qui étudie les problèmes d'immigration. Pour le pouvoir en place, tous les moyens sont bons pour dissuader les émigrants de venir ici. » Cette politique a connu un nouveau tour



Manifestation silencieuse à Sydney pour protester contre les conditions de détention des réfugiés afghans (ci-dessus). Dans le camp de Port Hedland, le 25 janvier, des détenus se jettent sur les barbelés (ci-dessous).

RÉFUGIÉS EN AUSTRALIE

Venus pour beaucoup d'Irak et d'Afghanistan, les clandestins trouvent à leur arrivée sur la terre australienne un asile carcéral humiliant et dissuasif

de vis au mois d'août, lorsque John Howard a décidé d'empêcher un cargo norvégien, le Tampa, qui avait recueilli 460 clandestins, d'accoster sur les côtes australiennes de l'île de Christmas. Après plus de deux semaines de pourparlers, Canberra décidera finalement de transporter ces émigrants vers l'île de Nauru, où ils sont aujourd'hui toujours détenus. Pensant avoir trouvé le remède miracle, les libéraux ont alors eu l'idée de la « solution du Pacifique », selon laquelle tous les clandestins seraient envoyés dans une des micro-républiques perdues au milieu du vaste océan. Un premier groupe de 800 personnes, bientôt suivi d'un second « convoi » de 400 demandeurs d'asile a été transféré à Nauru, un pays dont la population totale est de 12 000 habitants, et 1 000 émigrants devraient trouver refuge en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Mais l'arrivée de nouveaux bateaux chargés de boat people a commencé à montrer les limites de ce système, après les refus de Tuvalu et de Fidji de participer à ce programme.

« Des amis nous avaient dit que mon séjour dans ce camp infesté de mouches ne devrait pas dépasser quarante-cinq jours. J'y suis resté onze mois »

ALI-MEHDI, RÉFUGIÉ IRAKIEN

Pour décourager encore un peu plus les candidats à l'immigration, les parlementaires des deux principaux partis australiens ont voté en septembre une loi qui permet à la marine de remorquer de force des bateaux ancrés dans les eaux australiennes. Un décret précise également que les demandeurs d'asile arrivés illégalement doivent désormais demander un visa de résidence tous les trois

ans, sans aucun espoir de pouvoir obtenir un permis de résidence permanent. Et ils n'ont plus le droit de faire venir auprès d'eux leur femme et leurs enfants vivant à l'étranger.

« Ce pays a été un des six premiers signataires de la convention de 1951 des Nations unies sur le statut des réfugiés, qui précise que « les pays qui l'ont adoptée doivent protéger et non pas détenir dans des camps les demandeurs d'asile qui se sentent persécutés dans leur pays d'origine », s'emporte Cyrus Sarang, du Comité d'action du réfugié. Canberra a aussi paraphé la convention des droits de l'enfant, « qui est niée de toutes les manières possibles et imaginables par ce gouvernement qui maintient des mineurs dans des centres de détention », condamne Eileen Pittaway, de l'université de Nouvelle-Galles du Sud.

Cette politique n'a pourtant pas provoqué de tempête de protestations aux antipodes. Bien au contraire. La crise du Tampa est un des principaux facteurs qui a permis à John Howard d'obtenir un troisième mandat consécutif lors des élections fédérales



STRINGER-AUSTRALIA/REUTERS

ment libéral répète à l'envi que la plupart des clandestins ne seraient pas de véritables réfugiés. Or, en 1999, 97 % des Irakiens et 93 % des Afghans qui ont demandé un visa de protection aux antipodes ont fini par l'obtenir. Si le ministre pour l'immigration, Philip Ruddock, loue la « générosité » de l'Australie, qui accueille chaque année 12 000 réfugiés, il faut rappeler que ce « quota » était de 20 000 personnes au début des années 1980. L'Australie compte aujourd'hui un réfugié pour 1 583 habitants. En Grande-Bretagne, ce rapport est d'un pour 530 et il est d'un pour 76 en Tanzanie.

C E protectionnisme maladif ne date pas d'hier. « L'Australie a un passé très raciste, précise Eileen Pittaway. Les Aborigènes ont commencé à être comptés dans le recensement national et à être reconnus citoyens australiens en 1967. Avant cette date, nous savions combien de vaches et de moutons vivaient dans notre pays, mais nous n'avions aucune idée du nombre d'indigènes. Nous avons également toujours glorifié tout ce qui avait rapport avec la mère patrie britannique. » Il a fallu attendre 1973 pour que le gouvernement fédéral décide de désavouer la politique de « l'Australie aux Blancs », datant de 1901, qui visait à interdire l'immigration de couleur aux antipodes. « La peur d'une invasion d'étrangers, et tout particulièrement d'Asiatiques, est très ancrée dans la population, dit Margaret Piper. Durant la guerre du Vietnam, on nous disait à l'école que, si nous n'arrêtons pas les Khmers, ils viendraient jusqu'ici. Le gouvernement actuel a très bien su jouer sur ces craintes. »

Les élections passées, le gouvernement serait-il désormais enclin à plus de souplesse ? Car hormis l'« enfer », au dire même de l'ancien haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme, John Pace, qui vivent les demandeurs d'asile détenus à Nauru, cette politique de transferts des boat people est aberrante d'un point de vue économique. Canberra a dû dégager en toute urgence 87 millions d'euros pour financer cette « solution » qui n'en est pas une, soit une hausse de 50 % du budget annuel du ministère de l'immigration. « En Australie, détenir et gérer le dossier d'un demandeur d'asile coûte en moyenne 30 000 euros à l'Etat. Cette note est cinq fois supérieure pour les immigrants envoyés à Nauru », s'énerve Margaret Piper.

Pour empêcher les bateaux de boat people d'entrer dans ses eaux territoriales, Canberra a également affecté, depuis le mois de septembre, cinq navires de guerre et quatre avions de reconnaissance P-3 Orion supplémentaires au dispositif qui patrouille sans cesse une zone de 1 500 kilomètres de long située entre l'île de Christmas et le récif d'Ashmore, les deux dépendances australiennes les plus proches du continent asiatique. Cette décision coûte, à elle seule, près de 12 millions d'euros par jour au ministère de la défense. « Cette somme est égale à l'aide annuelle que l'Australie donne à l'Iran et au Pakistan, précise la directrice du Conseil du réfugié d'Australie. C'est obscène. »

La nouvelle loi, qui empêche les clandestins reconnus réfugiés de faire venir leur famille aux antipodes, risque également d'avoir des conséquences sociales sérieuses. « Nous allons créer une sous-classe sociale composée de gens qui vont haïr ce pays et qui n'arriveront jamais à s'intégrer », dit Sylvia Winton, coordinatrice du Centre des demandeurs d'asile à Sydney, qui fournit chaque année à plus de 300 personnes des aides médicales, sociales et linguistiques. Ce danger, ajouté aux coûts prohibitifs de la « solution du Pacifique », semble commencer à avoir un certain impact sur la logique gouvernementale.

John Howard expliquait, vendredi 7 décembre, qu'il était « complètement inhumain » de détourner des bateaux remplis de demandeurs d'asile. Une position qui va à l'encontre de sa décision de renvoyer vers les eaux territoriales indonésiennes, le 19 octobre 2001, le Harapaninda, à bord duquel était né, quelques heures plus tôt, un bébé. Le premier ministre fédéral a ajouté qu'il gardait « un esprit ouvert » quant au nombre de réfugiés que l'Australie pourrait accepter dans le futur. Un nouveau virage par rapport à ses nombreux discours de campagne, selon lesquels le quota actuel était plus que suffisant.

Frédéric Therin

Gymnopolis *par Claude Patriat*

CONNAISSEZ-VOUS la gymnopolis ? Peut-être pas encore, mais l'ignorance n'est pas ici coupable, car cette discipline semble d'invention très récente et s'apprête à connaître sa première grande application dans les mois qui viennent. Elle consiste à mélanger des figures gymniques spectaculaires et le processus politique électoral, afin d'en modifier le cours normal.

Certaines tentatives anciennes (loi sur les apparentements en 1951) s'inspiraient déjà de principes similaires. Mais la manifestation la plus moderne et la plus aboutie de cette symbiose se trouve dans la loi organique du 15 mai 2001 qui modifie l'article L-0121 du code électoral. Prorogeant le mandat de l'Assemblée nationale au-delà de son terme normal de mars jusqu'au mois de juin 2002, cette modification a abouti à renverser le calendrier électoral initialement fixé, faisant passer l'élection présidentielle avant les élections législatives. Il s'agit donc, dans un même mouvement d'ensemble, de faire effectuer un double salto arrière aux candidats à la présidence de la République, de manière à placer le vainqueur en avant des futurs députés, censés courir ensuite dans la même direction. Du moins l'espère-t-on.

Le calcul qui soutient cette modification n'est pas même dissimulé : transformer l'élection des députés en pure et simple confirmation de la majorité présidentielle, comme cela s'établissait dans le passé : on élisait le président, puis une majorité parlementaire était désignée sur la base de son soutien à l'action du chef de l'Etat. A deux reprises (1981 et 1988), François Mitterrand a bénéficié du mécanisme. Or nul ne saurait, dans le contexte actuel, affirmer que cette tentative de forcer la main des citoyens aura les

effets escomptés. On peut même en douter. La dissociation opérée il y a cinq ans entre majorité présidentielle et majorité parlementaire a en effet sérieusement affecté la perception qu'ont les Français du rôle du chef de l'Etat.

Il n'en reste pas moins que l'inversion du calendrier, contrai-

CLAUDE PATRIAT EST PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC À L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE (DIJON), DIRECTEUR DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE PROFESSIONNALISÉ DENIS-DIDEROT.

gnant les électeurs à apprécier deux choses en une, introduit à coup sûr un brouillage du jeu électoral. Les citoyens devraient aujourd'hui pouvoir sanctionner positivement ou négativement une politique conduite pendant cinq ans, en votant pour ou contre ceux qui l'ont définie et mise en œuvre. Au lieu de cela, les voilà conviés à se prononcer afin de pourvoir un poste dont le titulaire n'a pas eu part à la décision et ne peut donc en être tenu pour responsable.

De plus, les candidats « probables » ou « souhaitables » étant ce qu'ils sont, les termes du choix pourraient finalement se circonscrire entre un homme – le président sortant – qui ne peut parler de ce qu'il n'a pas pu faire, et un autre – le premier ministre – qui devra logiquement parler de ce qu'il fera quand il sera à la place où son prédécesseur n'a pu faire ce qu'il avait antérieurement promis de faire. De quoi perdre son latin, devant cette dissymétrie assez paradoxale.

Il y a plus grave encore. A bien y regarder, l'élection présidentielle se trouve largement vidée de sa substance par cette opération visant purement et simplement à rayer de la mémoire des électeurs cinq ans de cohabitation. D'où le sentiment de plus en plus prégnant qu'il s'agit d'un non-événement, voire d'un contre-événement.

Aucun des candidats ne se trouvera en mesure de garantir au mois de mai qu'il aura en juin les moyens politiques de mettre en œuvre son projet, puisque cette capacité sera subordonnée au vote des Français lors de l'élection ultérieure des députés. D'où un étrange ballet qui consiste à promettre à la France une palette de « premier-ministrables » avant même de savoir, à droite comme à gauche, s'ils seront en situation de gouverner ni quelle politique ils conduiraient le cas échéant. A ce jeu dangereux et surréel, les acteurs politiques risquent de perdre encore de leur crédibilité, et la démocratie avec eux.

Il existe bien une solution pour remettre le processus sur ses pieds : dissoudre rapidement l'Assemblée nationale et permettre ainsi au peuple souverain de se prononcer sur le bilan du gouvernement et sur les choix pour l'avenir. Rien ne s'y oppose juridiquement ; il suffit d'en avoir le courage politiquement. Les Fran-

L'inversion du calendrier, introduit à coup sûr un brouillage du jeu électoral

çais n'ayant pas été sondés sur un tel désir, on peut douter que la chose se fasse, tant nos gouvernants ont pris l'habitude d'arrêter leur attitude sur la base d'enquêtes d'opinion. Mais il ne sera plus temps ensuite de pleurer des larmes de crocodile, lorsqu'une grande masse d'électeurs préférera profiter des vacances de printemps plutôt que de participer, désarmés, à une vaine démonstration de gymnastique.

Mort du charisme républicain ?

par Alexandre Dorna

LA société politique française est glacée. Rien d'étonnant si le spectre de l'homme providentiel est évoqué, ici et là, par les sondeurs, mais sans pour autant susciter d'analyses de fond. Compréhensible silence : l'idée d'un homme providentiel renvoie à une remise en question sévère, et de la situation, et du personnel politique au pouvoir.

La crise est devenue lieu commun. Société bloquée. Electorat volatil et délitement idéologique. Certes, le diagnostic date un peu, mais les dernières conséquences sont encore en rodage. C'est le produit d'un long processus de décomposition de la vie politique, dont de graves symptômes s'accumulent : discrédit jeté sur les hommes politiques, les partis, abstention galopante, avidité des puissants et dysfonctionnement autiste de l'Etat. En toile de fond, malgré les replâtrages, la victoire à la Pyrrhus de la démocratie représentative d'inspiration libérale.

Effet d'éblouissement, la réponse citoyenne est un cri étouffé : pour les prochaines élections, une nouvelle « panne des urnes » est envisagée. Impasse de régime, donc.

La polémique autour du « troisième homme » pose de manière voilée une question à laquelle il est difficile de faire face : le besoin de charisme se révèle perceptible à l'intérieur de l'establishment politique lui-même. Voilà l'enjeu implicite de la prochaine élection.

Le recours au charismatique est toujours, à tort ou à raison, en période de crise, une recherche intuitive de solution et, de surcroît, le point de départ de toute une réflexion sérieuse sur l'avenir de la République.

Se fait jour, dans l'opinion publi-

que, un besoin fort de renouveau du projet politique et du style de commandement. La réaction populaire étant subjective, émotionnelle, personne ne peut (nous) assurer que la fragmentation sociale, autant que la destruction progressive des liens affectifs, ne mèneront pas un jour à un déchirement frac-

ALEXANDRE DORNA EST PROFESSEUR DE PSYCHOLOGIE SOCIALE À L'UNIVERSITÉ DE CAEN.

sant qui conférerait à un magistrat ou à une quelconque personnalité, voire à un « comité de salut public », l'autorité suprême.

L'histoire de la France fourmille d'exemples, exaltants pour certains, accablants pour d'autres, toujours vécus comme une solution coupable, mais mus par une force irrésistible.

Si la société française vit une période de crise de système, le renouveau ne peut plus se contenter de réformes tièdes. Il y a dans l'air une attente, une envie d'utopie et de vertu publique. Renaissance des mythes fondateurs donc, car le mythe traduit l'idéal absent. Avec une grande pertinence, René Girard écrit dans *La Violence et le Sacré* : « Le mythe n'est pas l'expression de l'équilibre social mais, tout au contraire, la réponse dynamique aux divisions, aux violences potentielles, la tentative de surmonter dans une logique symbolique la négation pratique inscrite dans l'activité sociale. »

Le charisme politique n'émerge pas du néant, mais est généralement associé à une situation de crise de société et à la présence d'un syndrome de désenchantement. L'âme collective ne s'y retrouve plus. C'est un moment d'épuisement culturel et d'effacement moral, de manque de confiance des masses face aux élites atteintes d'une dose létale de conformisme et d'un sentiment que

les élites au pouvoir veulent le statu quo. Les grandes institutions nationales se vident de leur sens. La cohésion sociale cesse d'être un rempart contre le processus de désintégration et l'action corrosive de la lassitude républicaine.

Prédire le « déclin » reste encore scientifiquement imprécis. A y réfléchir, le besoin de charisme n'en est pas encore au seuil de l'éclosion purement émotionnelle. Heureusement, la rationalité reste au centre des décisions politiques. Mais pour combien de temps ? Les politiques devraient comprendre qu'il faut une amorce de dégel. Cela commence par un programme de changement accompagné nécessairement d'un charisme positif, c'est-à-dire de chaleur humaine, d'empathie avec les nécessités matérielles et affectives d'une population subjectivement à la dérive et à la recherche d'une croyance forte.

« Rien ne fait plus mal à l'âme que la froideur des gouvernants »

GEORGES CLEMENCEAU

Clemenceau avait une fine intuition d'homme d'Etat quand il évoquait la perte de la vision humaniste de la politique : « Nous vivons de plus en plus dans une société froide. Or rien ne fait plus mal à l'âme que la froideur des gouvernants. »

La question du charisme républicain loge donc au cœur du débat présidentiel. Celle ou celui qui en saisira en profondeur la portée pourra l'emporter et prendre assurément rendez-vous avec l'histoire.

LA PEUGEOT 607 EST DOTÉE D'UN FILTRE À POLLENS, À POUSSIÈRES ET À ODEURS. ET VOILÀ QUE L'AIR VOUS PARAÎT PRESQUE PARFUMÉ.

www.607.peugeot.fr

POUR VOUS OFFRIR UNE ATMOSPHÈRE PARFAITEMENT PURE, LA PEUGEOT 607 EST ÉQUIPÉE D'UN FILTRE À CHARBON ACTIF FILTRANT EN PERMANENCE LES POLLENS ET LES POUSSIÈRES. IL VOUS PROTÈGERA DE CERTAINS RISQUES D'ALLERGIE. LA PEUGEOT 607 NE POUVANT SE CONTENTER QUE DE LA PERFECTION, CE RETIEN EST ÉGALEMENT EFFICACE CONTRE LA PLUPART DES MAUVAISES ODEURS, TOUT PARTICULIÈREMENT LES ODEURS PROVENANT DES HYDROCARBURES. POUR QUE L'AUTOMOBILE SOIT TOUJOURS UN PLAISIR.

607 
PEUGEOT

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

■ LA CROIX

François Ernenwein

Ce faible investissement dans les programmes, doublé de la stratégie d'esquive des principaux candidats, a surtout un effet délétère. La campagne ayant horreur du vide, le spectre des affaires a resurgi. Aujourd'hui, le retour annoncé de Didier Schuller crée le trouble à droite. Demain, un autre dossier pourrait semer la panique à gauche. A ce jeu pervers, qui sera gagnant ? A coup sûr, pas les électeurs. Vite, un débat, avant que l'ennui gagne...

■ LE FIGARO

Michel Schifres

On peut craindre qu'on ne s'acharne encore davantage vers le remugle et le coup tordu. Alain Juppé ne l'a pas dit élégamment, mais au fond chacun sent bien qu'il pose la bonne question : pourquoi l'affaire Schuller resurgit-elle si opportunément ? (...) Qui, à part Jacques Chirac, veut-on atteindre par la calomnie qui sourd et le climat nauséux où rien n'est dit mais où tout est suggéré ? Il suffit alors au premier secrétaire du PS de trouver un jeu de mots de carabin et au ministre de la justice de se draper dans l'indépendance de la magistrature pour espérer que le mal, c'est-à-dire la rumeur, s'amplifie. C'est quand même prendre beaucoup les Français pour des sots. Et leur voler leur élection.

■ LIBÉRATION

Jean-Michel Helvig

Ce n'est pas un « tapis rouge » que l'opinion est en train de dérouler sous les pieds du président sortant (...), mais un tapis tout court qu'elle est en train de lui tirer sous les pieds. (...) Face à cette situation, (...) le présumé candidat de l'Élysée paraît ligoté par l'échéancier qu'il s'est fixé. En repoussant le plus tard possible l'annonce officielle de sa candidature, il cède au classique complexe de supériorité du lièvre face à la tortue. (...) Alors que, candidat dominant de la droite, il voit surgir un surprenant concurrent sur ses terres avec Jean-Pierre Chevènement et son improbable cohorte nationale-républicaine, Jacques Chirac est plus que jamais aux prises avec lui-même. Depuis vingt ans, il a toujours déjoué les pronostics trop pessimistes sur son sort par des campagnes au pas de charge. Mais en politique, comme sur les rings, il y a toujours le risque d'un match de trop.

■ RFI

Geneviève Goëtzinger

Le RPR a adopté ce week-end son programme pour les législatives. C'est pourtant la charge d'Alain Juppé contre les socialistes que l'on retiendra, avec ces mots d'une extrême violence, puisqu'il accuse ses opposants de « remuer la merde ». Ces mots-là, Alain Juppé les a prononcés sciemment. L'ancien premier ministre en maîtrise parfaitement l'impact, et nul n' imagine sérieusement que ses mots aient pu dépasser sa pensée. (...) Seulement voilà, l'effet n'est pas forcément celui qu'il escomptait. Cette charge violente contribue surtout à accentuer cette impression d'affolement qui semble gagner le camp chiraquien.

AU COURRIER DES LECTEURS

POINT SENSIBLE

En tant que citoyenne italienne qui, acceptant le jeu de la démocratie, a reconnu M. Berlusconi comme président du conseil, j'exprime ma déception devant l'attitude de M^{me} Tasca, votre ministre de la culture, qui se refuse à recevoir M. Berlusconi lors du prochain Salon du livre de Paris, dont le pays invité est justement l'Italie (*Le Monde* du 19 janvier). J'aime la France, mais M^{me} Tasca s'est conduite grossièrement. Pour ce Salon, M. Berlusconi venait à Paris en tant que représentant de tous les Italiens. C'est donc envers tous les Italiens que M^{me} Tasca a été offensante. Deux questions : à votre avis, pourquoi les Italiens ont-ils élu démocratiquement M. Berlusconi ? Comment auriez-vous réagi si, M. Jospin souhaitant se rendre en Italie pour une visite formelle, un ministre de mon pays avait publiquement refusé de le rencontrer ?

Giuliana Lombardi

courriel

De « Mains propres » à Berlusconi

Au cours d'un dialogue avec l'écrivain Antonio Tabucchi dans la revue « MicroMega », le procureur général de Milan dénonce les tentatives de mise au pas de la justice par le « Cavaliere »

L'ÉCRIVAIN italien Antonio Tabucchi, qui a récemment dénoncé dans *Le Monde* les lois « sud-américaines » préparées par le gouvernement Berlusconi, après avoir remonté « les fantômes du fascisme », a eu un long entretien avec le procureur général de Milan, Saverio Borrelli, qui, lors de la rentrée judiciaire, avait appelé à la « résistance » face aux manœuvres politiques contre la justice.

La revue *MicroMega* publie ce texte dans un numéro spécial consacré au dixième anniversaire de « Mani pulite », l'opération « Mains propres » lancée en février 1992 par les juges de Milan contre la corruption du monde politique. L'affaire s'est soldée par une transformation radicale de la scène parlementaire avec la disparition de la Démocratie chrétienne et du Parti socialiste, et l'apparition de Forza Italia autour de Silvio Berlusconi. « *Mani pulite* » a incontestablement constitué une sorte de révolution, explique Antonio Tabucchi. Et pourtant, aujourd'hui, la révolution semble plus apparente que réelle dans le sens où, après la disparition d'une certaine classe politique, il s'en est formée immédiatement une autre », peut-être même pire que la précédente. Saverio Borrelli, qui se défend d'être le « juge rouge » cloué au pilori par les médias proches de M. Berlusconi, refuse de « se laisser aller à des appréciations purement politiques » ; il ajoute cependant que « Mani pulite » était, « en réalité, une tentative de restauration : la restauration de la légalité. Et aujourd'hui encore, c'est l'enjeu qui reste en question : la restauration de la légalité ».

Ce n'est pas l'objectif de Silvio Berlusconi quand, avec ses amis, il parle de lancer une enquête sur Tangentopoli. Il ne s'agit pas pour lui de poursuivre les investigations sur les cas de corruption mais d'en-

quête sur le comportement des juges. Une « anomalie » d'autant plus flagrante, disent en chœur Antonio Tabucchi et Saverio Borrelli, citant longuement un éditorial du *Monde*, que le président du conseil est lui-même sous le coup de plusieurs procès. « Selon vous, peut-on dire que le peuple italien a de la sympathie (consciemment ou inconsciemment) pour les gens qui ne sont pas nets par rapport à la loi ? », demande l'écrivain pour tenter d'expliquer le succès électoral du « Cavaliere ». Le procureur général de Milan ne répond pas directement. Il préfère s'interroger sur le changement d'attitude de l'opinion italienne par rapport à l'opération « Mains propres »,



« **TAISEZ-VOUS, CHIENS ENRAGÉS !** » M. Berlusconi profite de ce sentiment pour réformer la justice – pour faire passer une « politisation majeure » pour une tentative de « dépolitisation » –, pour séparer les carrières des membres du parquet de celles des juges, pour priver le ministère public de l'autorité sur la police judiciaire... On ne peut s'empêcher d'opérer un rap-

prochement avec ses propres ennemis judiciaires : « *N'est-ce pas un paradoxe, demande encore Antonio Tabucchi, qu'un chef de gouvernement régulièrement élu puisse changer les règles de la justice avec laquelle il a des problèmes ?* » « *Si, répond le magistrat, et ceci est un autre aspect du conflit d'intérêts dont on parle depuis des années (...)* et sur lequel le gouvernement de centre-gauche et le Parlement précédent ont rien fait. » Saverio Borrelli n'est pas totalement opposé à une amnistie, à condition qu'elle ne soit pas seulement le point final mis à l'histoire récente, mais le commencement d'une nouvelle époque : « *Recommencer à zéro, cela ne signifie pas seulement : taisez-vous, chiens enragés, et laissez-nous travailler ! Ça non. Ce serait inadmissible, éthiquement, judiciairement et politiquement.* »

Daniel Vernet

La confession d'un curé gay vue par la presse espagnole

En « sortant du placard », le Père Mantero a rendu « grâce à Dieu d'être homosexuel »

« **LA CONFESSION** publique du curé de Valverde del Camino, José Mantero, qui a déclaré ouvertement son homosexualité et le non-respect de son vœu de chasteté expose l'Église catholique espagnole à une profonde controverse qui va bien au-delà des déclarations polémiques

de ce prêtre. » L'éditorial d'El Mundo, dimanche 3 février, est à la mesure de l'événement : en Espagne, pays éminemment catholique, aucun homme d'Église n'avait osé « sortir du placard », selon l'expression utilisée dans la Péninsule. Le scandale a éclaté vendredi avec la

sortie du numéro de février de Zero, revue madrilène destinée aux homosexuels. En couverture, le curé de cette bourgade andalouse apparaît en soutane, doigts croisés, barbe soignée avec ce titre choc : « *Je rends grâce à Dieu d'être homosexuel.* » Le même jour, la chaîne de télévision espagnole SER et CNN ont diffusé un entretien avec le prêtre, âgé de 39 ans, qui se répand en déclarations fracassantes : la position de l'Église lui apparaît « intolérable », parce qu'elle se ferme « à une importante partie du peuple de Dieu », commettant ainsi « un péché mortel » pour lequel elle devrait demander pardon. Le célibat des prêtres devrait être « optionnel » et le sacerdoce devrait être ouvert aux femmes. Las du silence et de la culpabilité qu'impose l'Église aux homosexuels, il se dit soulagé, « avec le sentiment du devoir accompli », conscient de provoquer « une espèce de raz-de-marée qui secouera les mentalités ».

« ERREUR DE LA NATURE »

De fait, les réactions les plus vives ont fait les manchettes du week-end. Le président de la Plateforme populaire gay, Carlos Bien-dicho, a menacé de rendre public le nombre d'évêques espagnols censés être homosexuels si l'Église s'avisait de « punir » le curé Mantero qui, prudemment, n'a pas réapparu dans sa paroisse. « *L'évêque José Gea Escolano compare les gays aux sourds et aux aveugles, souffrant d'une erreur de la nature* », titrait samedi ABC. Ce prêtre s'indigne que le curé, « loin de se repentir, présente sa condition comme une vertu » et « tente de faire avaliser son attitude » au sein de l'Église. Le même quotidien conservateur madrilène soutenait le même jour que le site Web ouvert par le

Père Mantero fin 2001 était « *financé en grande partie par de la publicité au contenu hautement pornographique* », ce que ne permettait pas de confirmer, lundi, la consultation dudit site (www.pepemantero.tuweb.net).

La Conférence des évêques a tenté, dimanche, de rappeler la voie de sa raison : « *L'Église accueille en son sein les homosexuels (...)* et condamne toute discrimination à leur égard. Cependant, elle n'admet pas la pratique de l'homosexualité, qu'elle considère comme un péché et un désordre moral. » Soulignant que la « *loi du célibat et de la chasteté avait été librement acceptée par ce prêtre* », la Conférence conclut en redoutant que « *d'aucuns n'utilisent cette affaire pour porter préjudice à l'Église* ». « *On peut être en désaccord avec la position intolérable de l'Église* », mais celle-ci a cependant « *le droit d'appliquer son propre code moral à ses membres* », estime El Mundo dans un éditorial prudent. Il salue le curé Mantero pour « *sa sincérité et son courage* », tout en rappelant les vœux auxquels il est tenu et les sanctions auxquelles il s'expose. Ce quotidien proche de la droite qualifie de « *déplorables* » les propos de Mgr Gea Escolano.

El Pais (gauche) s'est gardé de prendre position jusqu'à présent, mais a ouvert un forum sur son site. Les intervenants y réclament en majorité une remise en question du célibat des prêtres et se félicitent des aveux du curé, susceptibles « *d'ouvrir les yeux de l'Église sur la réalité* ». « *On critique ce curé pour ne pas respecter son vœu de chasteté* », ajoute l'un d'entre eux. Mais est-ce que le Vatican respecte le vœu de pauvreté ? »

lemonde.fr pour le Monde

vincent.truffly@lemonde.fr



Maltraitements. En une semaine, quatre journalistes ont été convoqués par la police algérienne à la suite de plaintes du ministère de la défense. Ce « harcèlement judiciaire » suscite colère et émoi dans la presse. **Dessin de Hic.** (« *Courrier international* » pour « *Le Monde* »)

SÉJOUR PROLONGÉ À MADAGASCAR

Nous sommes actuellement environ un millier de Français bloqués à Antananarivo (Madagascar) depuis lundi matin à la suite d'une grève générale du pays. Tous les bureaux, banques, etc., sont fermés. Environ quarante Français dorment dehors sous des tentes, cuisinant au charbon avec uniquement, ou presque, de l'eau et du riz, n'ayant aucune ressource financière. Les avions ne peuvent quitter l'aéroport ; seule Air Madagascar, compagnie nationale, arrive à faire partir quelques avions. Ni les compagnies aériennes ni l'ambassade de France ne nous aident vraiment. Ceux qui ne sont pas coincés au camping doivent assurer eux-mêmes tous les frais d'hôtel et de nourriture. Merci de ne pas nous oublier !

Patrick Lemoine

courriel

MÉDECIN ET RESPONSABLE

La coordination nationale des centres de diagnostic anténatal suggère de supprimer purement et simplement la responsabilité juridique des médecins. Cette requête apparaît

inacceptable pour deux raisons. En premier lieu, la responsabilité juridique du médecin, toutes les jurisprudences en attestent, y compris l'arrêt Perruche, est une responsabilité pour faute qui repose sur une obligation de moyens et non de résultat. C'est dire que l'argument selon lequel cette responsabilité est devenue trop lourde parce qu'on ne peut être sûr de diagnostiquer à 100 % un éventuel handicap est spécieux.

Nul juge n'a jamais sanctionné un médecin de façon automatique. La sanction (qui est d'ailleurs purement civile) n'intervient que dans le cas où une faute caractérisée est constatée par les juges. Cette faute, qui doit être démontrée par les plaignants (et Dieu sait si cela est difficile et demande de nombreuses et pénibles expertises), ne résulte jamais de la simple constatation que l'enfant est né handicapé, mais du constat que le médecin n'a pas fait ou dit tout ce qu'il pouvait faire ou dire compte tenu des circonstances. Faire disparaître le principe même de la responsabilité dans ce domaine reviendrait à créer une catégorie de professionnels juridiquement irresponsable, ce qui ne

manquerait pas d'entraîner de fâcheuses dérives. Une telle irresponsabilité ne saurait être prônée en raison de l'existence de recours abusifs. Il appartient en effet au juge (c'est précisément sa fonction première) d'écarter les recours injustifiés. On peut se demander pourquoi les médecins ne peuvent admettre que dans une relation contractuelle (comme celle d'un patient avec son médecin) le juge exerce cette fonction régulatrice, alors que le propre des sociétés modernes est d'accepter la régulation par le droit.

Claude Lion

Vincennes (Val-de-Marne)

LA SOCIÉTÉ ET SES HANDICAPÉS

A l'heure où l'avenir de l'arrêt Perruche est débattu, une question n'a été que très rarement discutée bien qu'elle me semble faire la synthèse de toutes les autres questions et inquiétudes qui ont été abordées ces dernières semaines. Quelle est la place du handicap dans la société ? Que nous apportent les handicapés individuellement et collectivement ? Permettez au papa d'un enfant polyhandicapé d'apporter sa réponse. Après deux enfants « nor-

maux », notre fils Etienne est né au Pays-Bas, où nous résidions voilà dix ans. Nous avons rapidement constaté qu'il était atteint d'une malformation neurologique excessivement rare, et on nous a annoncé que notre fils serait un infirme moteur cérébral lourd. Etienne ne peut parler, ni se tenir assis, ni attraper avec ses mains. Il est incontinent et a un retard cérébral difficile à évaluer. Cette malformation n'était pas décelable avec tous les examens prénatals classiques, qui nous auraient alors donné accès à ce fameux droit de savoir et droit au choix de l'avortement. (...)

Mais arrêtons de ne parler que du drame de l'arrivée d'un enfant handicapé. Bien sûr, je ne souhaite à personne de vivre cette déchirure, mais je pense qu'il est du devoir d'une société d'affirmer que ces personnes sont une richesse pour tous à condition, et seulement à condition, de leur donner le droit à une vie digne, à eux et à leur famille (...). Notre cheminement vis-à-vis du handicap, nous le devons en partie au fait que notre enfant est né aux Pays-Bas et non pas en France. Dès la connaissance du handicap, nous

avons été aidés par une société qui a su s'organiser pour que les personnes handicapées aient une vie digne depuis la naissance jusqu'à la mort. Nous avons, d'abord, dû faire le deuil de l'enfant idéal, et comme ce deuil est difficile ! Pour cela, tout faux espoir nous a été très rapidement enlevé, et on nous a rapidement fait comprendre que notre vie, celle d'Etienne mais aussi de sa fratrie, ne pourraient se faire que si nous menions une vie la plus normale possible (...). Une institution travaillant en étroite relation avec les familles a pris l'enfant en charge de manière très progressive. Entre les avis des techniciens et ceux des parents, beaucoup moins rationnels mais qui connaissent bien mieux leur enfant, un vrai dialogue a eu lieu et il a permis de prendre des décisions en commun. Les parents ont su tout de suite que leur enfant serait pris en charge non seulement jusqu'à sa majorité mais aussi au-delà et après leur propre disparition. (...) Il n'est pas besoin de vous dire que notre choc a été grand à notre retour au pays.

Bertrand Gauthier

Palaiseau

Le Monde
ÉDITORIAL

Justice et démocratie

EN 1965, le général de Gaulle avait écarté la suggestion que lui faisaient certains de ses conseillers de discréditer son adversaire à l'élection présidentielle, François Mitterrand, en révélant son passé vichyste. Pas question, avait-il répliqué, de pratiquer la « politique des boules puantes ». Alain Juppé avait-il à l'esprit cet auguste précédent lorsqu'il a accusé les socialistes de « remuer la merde » en organisant méthodiquement une campagne destinée à « salir la personne » de leurs adversaires et en particulier du président de la République ?

Peut-être. A cette différence près que, même au prétexte de la franchise, la grossièreté n'est jamais le moyen le plus sûr de relever le débat politique. En l'occurrence, elle témoigne d'abord de la nervosité qui gagne le camp du chef de l'Etat dans cette pré-campagne qui piétine, patine et nourrit l'impatience et la frustration de ses partisans.

Elle traduit, ensuite, l'anxiété palpable devant la résurgence des affaires de financement politique du RPR qui empoisonnent, depuis le début, le septennat de M. Chirac. Celui-ci est certes protégé par l'immunité que lui ont reconnue aussi bien le Conseil constitutionnel que la Cour de cassation. Il n'empêche. Avant de buter sur cette protection présidentielle et de se déclarer incompétents, les juges chargés de l'affaire des HLM de Paris, des emplois fictifs du RPR et des lycées d'Ile-de-France avaient précisément détaillé, en 2001, leurs soupçons sur l'implication possible du chef de l'Etat dans ces affaires de corruption.

Enfin, même si la meilleure défense est l'attaque, le coup de gueule de M. Juppé témoigne d'une étonnante capacité d'amnésie. S'il y a bien une affaire dans laquelle le RPR devrait rester discret, c'est celle qui concerne Didier Schuller. Au-delà de sa mise en cause dans l'affaire des HLM des Hauts-de-Seine, l'ancien conseiller général du RPR n'avait-il pas été impliqué, bon gré mal gré, à la fin de 1994, dans une opération visant à discréditer le juge Halphen ? L'affaire Schuller relève de ces affaires de famille internes au RPR.

Le Conseil supérieur de la magistrature avait, en janvier 1995, dénoncé « la volonté ou l'intention de porter atteinte à l'indépendance » du juge. Et M. Schuller vient de préciser ce qu'était le ministre de l'Intérieur de l'époque, Charles Pasqua, qui était l'instigateur de cette manipulation.

De même, M. Juppé devrait se rappeler que son ministre de l'Intérieur, Jean-Louis Debré, n'avait pas hésité en 1996 à couvrir le directeur de la police judiciaire lorsque celui-ci avait refusé d'assister le juge Halphen lors d'une perquisition au domicile de Jean Tiberi, alors maire de Paris. La chambre d'accusation de Paris n'avait pas hésité à juger que ce haut responsable policier avait « failli à ses devoirs » et à lui retirer son habilitation d'officier de police judiciaire.

La droite, le RPR en particulier, est donc bien mal placée pour faire la leçon à qui que ce soit. La justice suit son cours. On voit mal ce que la démocratie aurait à y perdre. Quoi qu'il en coûte à quiconque.

Proche-Orient : non-assistance à peuples en danger

NE NOUS payons pas de mots : entre Ariel Sharon et Yasser Arafat, les chances de parvenir à la paix sont tout bonnement nulles, aussi longtemps du moins qu'il n'y a pas un, ou des, tiers pour la leur imposer. Les raisons de cette constatation sont simples : non seulement ils n'ont aucune confiance l'un dans l'autre, mais ils sont hors d'état de vendre à leurs concitoyens une solution de compromis.

Ils ne se font pas confiance : il saute aux yeux que pour Sharon, qui le traite à l'occasion de chef mafieux, Arafat est un tricheur, coupable, entre autres, d'encourager en sous-main les attentats qu'il lui arrive de condamner publiquement. De son côté, Arafat sait que Sharon a beau avoir accepté le principe d'un Etat palestinien, il ne conçoit ce dernier que sous protectorat israélien de fait. N'est-ce pas exactement le statut qu'il voulait imposer au Liban lorsque Tsahal l'envahit il y a vingt ans, avec l'appui de la droite chrétienne, des « phalangistes » ? Mais il s'était trompé sur la personnalité de leur chef, Béchir Gemayel, qui, tout juste élu président de la République, mit fin à leur entretien en lui disant qu'il refusait d'être traité en « valet », en « porteur de bagages » d'Israël. Quinze jours plus tard, il était assassiné. Par qui ? Sans doute par les Syriens, qui s'empressèrent d'accuser l'Etat hébreu.

L'AUTORITÉ DE L'« AUTORITÉ »

Sharon et Arafat sont hors d'état d'imposer à leurs concitoyens une solution de compromis : Sharon est fortement contesté sur sa droite par l'ancien premier ministre Benyamin Nétanyahou ; le bureau du Likoud, leur commun parti conservateur, a rejeté à l'unanimité, à la mi-janvier, ses propos favorables à la création d'un Etat palestinien. Après tout, leur prédécesseur Menahem Begin avait assorti la signature des accords israélo-égyptiens de Camp David, en 1978, d'une triple « précision » : jamais Israël ne reviendrait à ses frontières d'avant la guerre de six jours ; jamais il n'accepterait la création d'un Etat palestinien en Cisjordanie ; jamais il ne laisserait remettre en cause la réunification de Jérusalem.

Quant à Arafat, l'autorité de son « Autorité » est de plus en plus contestée par une grande partie de la population palestinienne, qui ne supporte pas de le voir se plier, à l'occasion, aux mises en demeure de Sharon. Qui ne supporte pas non plus la corruption qui règne trop souvent dans les rangs des dirigeants. « Si Arafat agit pour supprimer ses

opposants internes, il risque, s'il y parvient, de faire figure de laquais d'Israël... et, dans le cas contraire, de faire face à une guerre civile » : ainsi s'exprime, dans le dernier numéro de *Foreign Affairs*, un professeur de l'université palestinienne de Bir Zeit, Khalil Shikaki, qui lui conseille d'entreprendre un processus de réforme politique, et conclut : « Le message est clair : réformer ou périr. »

Une décision de cette nature pourrait-elle influencer non seulement une partie de la population palestinienne mais aussi les Israéliens ? Il faudrait au minimum que des limogeages spectaculaires interviennent dans l'OLP et que toute violence s'arrête. Le poids de la méfiance est tel qu'on a toutes raisons de douter de l'efficacité de telles mesures, au demeurant tout à fait improbables.

Pour la grande majorité des

Israéliens, le seul moyen de mettre fin à la violence qui endeuille presque quotidiennement leur existence est d'écraser les Palestiniens par la force. Sharon ne pense pas autrement. Nous y sommes, nous y restons (dans les territoires) ; aux autres occupants des lieux de se faire à cette idée et de se débrouiller avec nous : telle est, basiquement, la philosophie des gouvernants israéliens.

LES CHIMÈRES DE L'ISLAMISME

Pour les Palestiniens, dont l'amour-propre est trop souvent le seul bien, ce type de langage est inacceptable. On n'en verrait pas autant se faire sauter avec leurs bombes s'il en allait autrement, et l'on peut être sûr que les représailles, loin de les faire changer d'avis, suscitent à chaque fois des émules. Avec le risque complémentaire qu'un nombre grandissant se laisse tenter par les chi-

mères de l'islamisme, grossissant les rangs de tous ceux qui, dans la région, admirent déjà, plus ou moins secrètement, Ben Laden. A en croire un rapport classifié cité par le *New York Times*, c'est déjà le cas de 95 % des Saoudiens éduqués âgés de 25 ans à 41 ans.

Rien d'étonnant dans ces conditions si le prince Awaf, chef des services de renseignement du royaume et demi-frère du roi Fahd et du prince Abdullah, vient de prendre avec vigueur, dans un entretien au même *New York Times*, la défense d'Arafat, qu'il a qualifié d'homme de paix. Si quelque chose lui arrivait, a-t-il poursuivi, le ressentiment envers la politique américaine s'en trouverait aggravé, et n'importe qui pourrait le mettre à profit pour porter tort aux Etats-Unis dans cette partie du monde.

Les Etats-Unis ont toujours été, pour reprendre une expression de l'actuel ambassadeur d'Israël à Paris, Elie Barnavi, dans son *Histoire moderne d'Israël* (Flammarion), la « béquille dorée » de l'Etat hébreu, auquel ils accordent la moitié de leur aide militaire et près du tiers de leur assistance économique, mais il leur est arrivé, notamment sous les présidences de Carter, de Reagan, au moment de Sabra et Chatila, de George Bush père et de Clinton, d'exercer sur lui de sérieuses pressions.

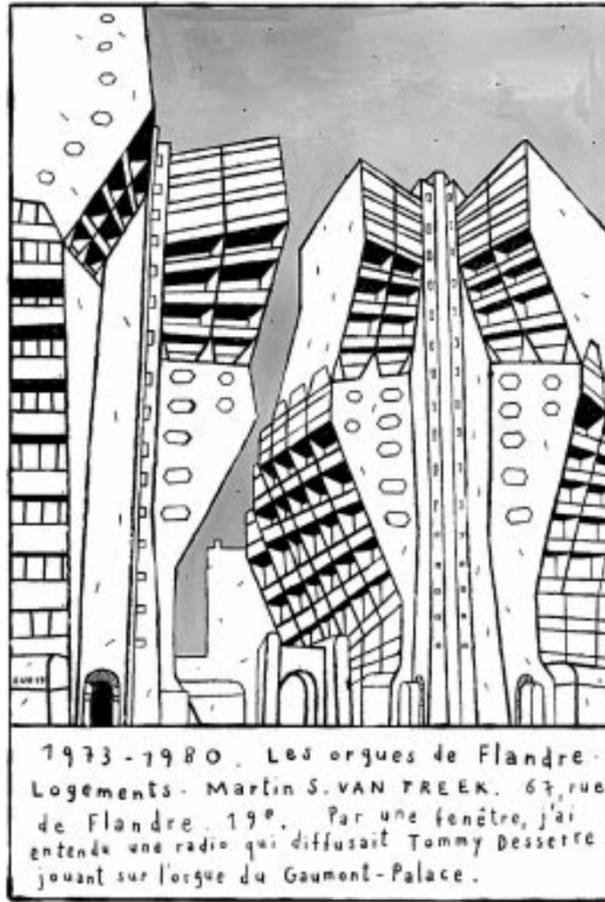
Aujourd'hui, on dirait que les Etats-Unis ne font pas de différence entre Ben Laden et Arafat, alors que ce dernier s'était empressé, le 11 septembre 2001, de condamner les attentats de New York et de Washington.

L'UE ne fait pas de bien grands efforts pour se désolidariser d'eux et aider les belligérants du Proche-Orient à chercher les voies de la paix. Or il n'y a aucune raison d'espérer, si l'on ne fait rien, qu'Israéliens et Palestiniens vont enfin cesser de se massacrer. C'est sur cette toile de fond qu'il faut replacer un article que Zbigniew Brzezinski, conseiller diplomatique de Jimmy Carter, et à ce titre l'un des acteurs des accords israélo-égyptiens de 1979, vient de publier dans le *Washington Post*. Il s'agit d'un schéma assez réaliste de ce sur quoi Israéliens et Palestiniens devraient pouvoir s'entendre. Ne pas mettre des propositions de ce type au tout premier plan des échanges de vues entre alliés, ne pas tout faire pour s'entendre rapidement sur les grandes lignes d'un plan à proposer – et au besoin imposer –, ne serait-ce pas prêter le flanc à l'accusation de non-assistance à peuples en danger ?

André Fontaine

Le piéton contemporain

PAR LIONEL KOECHLIN



Le Japon change, à son rythme

Suite de la première page

On ne prend guère de risque à prédire une crise lorsqu'une situation est non seulement délicate mais complexe, fluctuante et donc difficile à saisir : si elle n'est pas encore arrivée, c'est qu'elle se prépare. L'état précaire de nombreuses entreprises – la faillite du constructeur Aoki en décembre 2001 et la mise sous perfusion de la chaîne de distribution Dai-ichi – pèse sur les bilans des banques déjà alourdis de mauvaises créances. Et les efforts du gouvernement pour conjurer les craintes d'une « crise financière en mars » (fin de l'exercice fiscal) sont plutôt ressentis comme le signe qu'il y prépare l'opinion.

Selon un scénario, la faillite d'une banque serait pour le gouvernement la justification attendue pour imposer des mesures impopulaires : injecter une nouvelle fois des fonds publics dans le système bancaire. Crise imminente ? Les analystes divergent : certains estiment que, pour mettre en place une « implosion ordonnée », le gouvernement a trop peu de temps entre la visite mi-février de George W. Bush et la fin de l'exercice fiscal. L'opération aurait plutôt lieu après qu'aura été avalée la pilule de la levée de la garantie des comptes bancaires au-delà de 10 mil-

lions de yens début avril. Pour d'autres, une injection de fonds publics n'est pas indispensable : entre 1992 et 2000, les banques ont épongé 720 milliards de dollars en mauvaises créances. Il en resteraient 430 milliards (dont 250 milliards sont encore à provisionner) dont l'apurement prendra sans doute plus de temps étant donné les efforts consentis (50 milliards épon-

gés en 2001).

LA CONFIANCE DES ÉPARGNANTS

Mais « il existe des filets de sécurité, les grandes banques ont fusionné afin de mutualiser leurs risques et surtout, pour l'instant, la demande de crédit est négative », fait valoir Jean-Pascal Rolandez de BNP Paribas. Ann Krueger, premier directeur adjoint du Fonds monétaire international, de passage à Tokyo fin janvier, a écarté l'hypothèse d'une crise financière systémique. Kenneth Courtis, vice-président de Goldman Sachs Japan, estime que, aussi longtemps que le Japon enregistrera un excédent de sa balance courante et que les épargnants feront confiance au système financier, « la crise peut être gérée ».

Si, en revanche, l'excédent se transforme en déficit, le Japon devra faire appel aux investisseurs étrangers pour financer son « Himalaya » de dettes. Mais un tel scénario supposerait un brutal réalignement du yen – qui pour l'instant glisse lentement par rapport au dollar – et des taux d'intérêt. Quant à la confiance des épargnants (qui détiennent le plus gros

bas de laine du monde : 14 000 milliards de yens), elle n'a été que marginalement entamée.

Autant d'éléments (excédent courant, énormes avoirs à l'étranger, épargne colossale) qui rendent simpliste le rapprochement entre l'Argentine et le Japon. « Si le yen reste aux alentours de 130-140, si la reprise se confirme aux Etats-Unis et si des entreprises japonaises de qualité annoncent des réorganisations, on assistera à quelque chose d'étonnant : un retour inopiné de l'intérêt des gestionnaires de fonds pour l'archipel », avance Kenneth Courtis.

« Dix années perdues », dix autres pour se redresser ? La lenteur du Japon à réagir est stigmatisée à l'étranger comme la preuve de son immobilisme politique. « Lenteur par rapport à quoi ? », interroge l'un des meilleurs théoriciens japonais de l'économie, Masahiko Aoki, président du *thinktank* du ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie (METI) et membre du Stanford Institute of Economics, dont l'un des derniers ouvrages, *Towards a Comparative Institutional Analysis*, va paraître en français (des prémisses figurent dans sa contribution à *Mondialisation et régulations, Europe et Japon face à la singularité américaine*, La Découverte, 2001). « Ce n'est pas parce que les changements sont complexes et que les difficultés à les percevoir suscitent des frustrations qu'ils ne sont pas en cours », poursuit-il.

Le redressement de l'économie américaine a mis dix ans à intégrer les réformes de Ronald Reagan ; la

Chine a pris quinze ans à opérer la transition vers l'économie de marché, rappelle M. Aoki. Opérer des réformes, changer les institutions et les lois, poursuit-il, tout cela ne modifie pas d'un coup de baguette magique les mentalités, les pratiques sociales et les attentes des citoyens.

DEUX GRANDS ENJEUX

L'économie japonaise est moins flexible que les économies anglo-saxonnes mais le passage d'un équilibre socio-économique à un autre, fondé sur de nouvelles expériences de gestion et une dérégulation facilitant la mobilité des ressources humaines, n'en est pas moins réel. Un quart des salariés sont désormais des employés temporaires et la délocalisation de la production est plus rapide que jamais. Il y aura des effets pénalisants mais une nouvelle compétitivité se met en place. « Ce ne sont pas dix années perdues [que vient de vivre le Japon] mais tout le contraire : dix années de mutations profondes », affirme M. Aoki.

Le Japon change mais en fonction d'équilibres socio-économiques qui sont les siens. Un changement empirique, progressif, scandé de contractions douloureuses – dont une nouvelle se profile peut-être. Avec en toile de fond deux grands enjeux : l'innovation technologique et, à plus long terme, l'élargissement du marché par la création d'une communauté asiatique.

Philippe Pons

Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.

Directeurs généraux adjoints : Edwy Plenel, René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints : Thomas Ferençzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet

Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin

Directeur artistique : François Lichon

Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Housard

Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer

Rédaction en chef centrale :

Alain Deboue, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman,

Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre

Rédaction en chef :

François Bonnet (*International*) ; Anne-Line Roccati (*France*) ;

Anne Chemin (*Société*) ; Jean-Louis Andréani (*Régions*) ; Laurent Mauduit (*Entreprises*) ;

Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Franck Nouchi (*Culture*) ;

Josyane Savigneau (*Le Monde des Livres*) ; Serge Marti (*Le Monde Economie*)

Médiateur : Robert Solé

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynet

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg

Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),

André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS)

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.

Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

No 5
MENSUEL - 3,8 €

Le Monde
initiatives
Le constat est économique, la réalité est sociale.

DOSSIER

Capital et travail
la réconciliation ?

Il va falloir arbitrer entre intérêts individuels et collectifs

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue Maurice-Gunsbourg
94852 Ivry cedex



Le Monde
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre

21 bis, rue Claude-Bernard - BP218
75226 PARIS CEDEX 05

Tél: 01-42-17-39-00 - Fax: 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

ENTREPRISES

MODE

En quelques semaines, deux nouvelles firmes ont fait leur **APPARITION** sur la scène française du luxe. Ils n'ont pas l'ambition de s'attaquer aux grands du secteur, comme LVMH, Gucci, Prada ou Hermès,

mais cherchent à développer des **MARQUES UN PEU DÉLAISSÉES** et à l'image parfois vieillotte. France Luxury Group compte développer un réseau de boutiques pour les griffes qu'il détient déjà et pour-

rait se porter acquéreur de Rochas, Courrèges, Balmain, Carven ou Revillon. De son côté, le fonds d'investissement suisse **LEMAN CAPITAL** cherche des opportunités de croissance. Les investisseurs finan-

ciers montrent un intérêt accru pour le secteur du luxe, un marché mondial en expansion, évalué à **60 MILLIARDS D'EUROS**. Dans cette logique, Lanvin a été repris par des investisseurs taiwanais.

Des nouveaux venus cherchent leur place à l'ombre des géants du luxe

Après avoir acquis Jacques Fath ou Emmanuelle Khanh, France Luxury Group compte acquérir des griffes comme Balmain, Courrèges ou Rochas tandis que le fonds d'investissement Leman Capital, qui a repris Georges Rech et Guy Laroche, envisage de nouvelles stratégies de développement

IL Y AVAIT les Goliath du luxe : le français LVMH, l'italien Gucci ou le suisse Richemont... Voici venir les David. En quelques semaines, deux nouveaux venus ont fait leur apparition sur la scène française du luxe. Lundi 28 janvier, le PDG du groupe EK Finances, François Barthes, et l'homme d'affaires Mounir Moufarrige ont annoncé la création d'un nouveau pôle, France Luxury Group, basé au 51 de l'avenue Montaigne, à Paris (8^e). « Les premières griffes intégrées dans cette nouvelle identité sont Jacques Fath, Jean-Louis Scherrer, Emmanuelle Khanh, Harel », les marques d'EK Finances – une entité qui disparaît, ont-ils précisé. Les deux associés nourrissent de nombreux projets : outre le développement d'un réseau de boutiques en propre et de licences sélectives pour chacune de ces marques, ils préparent « l'acquisition de nouvelles griffes ». Et de citer des noms qui les intéressent : Rochas, Courrèges, Balmain, Carven, Revillon...

Dans cette chasse aux « marques en France qui ont des racines », France Luxury Group va se trouver en compétition avec un autre nouvel intervenant : le fonds d'investissement suisse Leman Capital. Le

L'idée est un modèle « à l'américaine » où toute la production est sous-traitée

14 décembre, celui-ci a acheté au groupe Bic l'ex-maison de haute couture Guy Laroche. « Nous n'allons sûrement pas nous arrêter là », prévient Christian Vassiliu, un des partenaires dirigeants de Leman Capital, qui avait déjà racheté en octobre 2000 la maison de prêt-à-porter Georges Rech. Avec Guy Laroche, une marque très emblématique aux Etats-Unis, et Georges Rech, dont la notoriété est établie en Allemagne et dans les pays du Nord, Leman Capital joue la complémentarité. Ses appétits concernent aussi « les accessoires, la chaussure, la bijouterie ou les montres, notamment les montres-bijoux », a précisé à l'AFP Jean-Jacques Wegnez, l'actuel PDG de Georges Rech qui dirigera l'ensemble Georges Rech-Guy Laroche, regroupé au sein de la holding Rech International. Il dit convoiter deux autres marques françaises, l'une « bien implantée au Japon », l'autre « très parisienne ». La rumeur donne des noms : Balmain et Rochas...

Le monde de la finance convoite le secteur

PEUT-ÊTRE déçus par les start-up du réseau Internet, les investisseurs financiers montrent un intérêt de plus en plus prononcé pour le luxe, aux marges affriolantes.

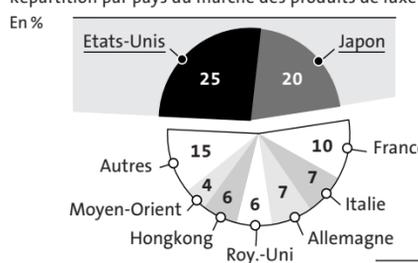
En Grande-Bretagne, une nouvelle entreprise, Equinox, est le bras armé, dans la mode, du fonds d'investissement privé Phoenix Equity Partners. En novembre 2001, le groupe londonien a acquis l'entreprise familiale Jimmy Choo, en souhaitant ouvrir 25 nouveaux magasins d'ici à cinq ans dans le monde.

OBJECTIF BOURSE

Le but d'Equinox est de sélectionner des affaires britanniques évaluées entre 30 millions et 300 millions de dollars, puis de les développer. A sa tête se trouve un professionnel français de l'industrie du luxe, ancien président de la maison de haute couture Christian Lacroix : Robert Bensoussan-Torrès. Il est aussi, via sa firme d'investissement Sirius Partners, actionnaire d'Equinox. « Notre ambition est de réunir un bouquet de marques (...) qui ont le potentiel pour devenir

LES AMÉRICAINS ET LES JAPONAIS PREMIERS CONSOMMATEURS

Répartition par pays du marché des produits de luxe



Les industriels du luxe se sont mondialisés : ils ont multiplié l'ouverture de boutiques et mis en place une stratégie de marketing offensive.

Source : Eurostat/Merrill Lynch

Ces arrivants voudraient profiter des opportunités d'achat créées dans le luxe par la conjoncture déprimée de l'après-11 septembre. « C'est l'heure de sortir de l'ombre, car les tickets d'entrée sont moins chers », explique M. Barthes, qui, pendant cinq ans, a fait ses emplettes discrètement dans le secteur. France Luxury Group s'est mis en quête de deux stylistes pour les maisons Emmanuelle Khanh et Jacques Fath. Parallèlement, le groupe cherche des partenaires stratégiques.

« Mon idée est de faire de la création, du marketing et des licences, et enfin de la communication. Pour les autres métiers, la production et la distribution, je veux trouver des partenaires adéquats », précise M. Barthes. Un modèle « à l'américaine » qui est aussi celui de Guy Laroche : toute la production y est sous-traitée, depuis ses parfums à succès, Fidji et Drakkar Noir (auprès de L'Oréal) jusqu'au prêt-à-porter homme en passant par la maroquinerie, la joaillerie, les bas, la lingerie, les ceintures ou les mouchoirs... Au total, la griffe compte près de 90 licences dans le monde, et ne possède en propre que 3 boutiques (2 à Paris, 1 à Bordeaux). Elle devrait profiter sans difficulté des 52 magasins Georges Rech dans le monde, l'idée de Rech International étant de développer un concept de boutiques qui abriteraient « une sélection de marques très complémentaires ».

Les deux groupes n'ont pas voulu divulguer les sommes dont ils disposent pour leur offensive dans le luxe. S'ils ont pu payer le ticket d'entrée, auront-ils les moyens de perdurer ? « Nous ne disons pas que nous voulons concurrencer LVMH ou Gucci. Nous sommes humbles. On démarre petit, mais le petit peut devenir grand », déclare Mounir Moufarrige. Le patron de LVMH, Bernard Arnault, n'a-t-il pas construit son empire du luxe en moins de quinze

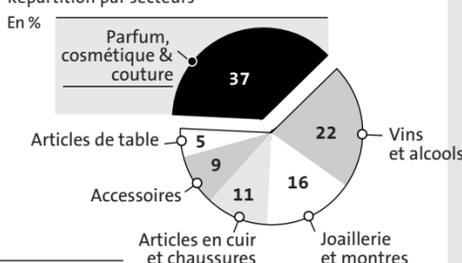
globales, et ensuite d'introduire notre groupe en Bourse », a-t-il indiqué à la presse britannique.

La maison de couture Lanvin, détenue jusqu'à l'été par L'Oréal, est devenue elle aussi propriété d'un groupe d'investisseurs taiwanais, Harmonie SA. Dans cette holding, détenue majoritairement par Shaw-Lan Wang, dirigeante d'un groupe de presse international, on trouve le laboratoire bioMérieux-Pierre Fabre, le groupe industriel Marcel Dassault, Young Brothers et l'assureur Axa. La présidence de Lanvin a été confiée à Jacques Levy, ancien dirigeant de la chaîne de prêt-à-porter Etam.

Les méthodes inspirées de l'industrie ne sont pas du goût de tous, dans un monde où les créateurs et les artistes restent incontournables. Quand Lanvin a annoncé qu'il ne ferait pas partie des défilés du printemps-été 2002, Cristina Ortiz, créatrice des collections prêt-à-porter femme depuis 1997, a décidé de quitter la société.

V. L.

Répartition par secteurs



ans ? « Mais il a su s'appuyer sur une magnifique locomotive, Louis Vuitton, qui a permis de faire vivre d'autres marques du groupe », fait-on remarquer chez LVMH. La renaissance spectaculaire de la marque florentine Gucci a pris, elle, moins de sept ans, grâce au tandem Domenico de Sole-Tom Ford. « Je ne pense pas que Scherrer ou

Courrèges puissent devenir les Vuitton ou Gucci de demain. En une décennie, le paysage a bien changé. Les nouveaux intervenants doivent se battre contre des mastodontes capables, tels Hermès, Bulgari, Cartier, Prada, Gucci et LVMH, d'engloutir en moyenne 9 % de leur chiffre d'affaires dans la publicité, ce qui [est] colossal », analyse Antoine Colonna, spécialiste du luxe chez Merrill Lynch. Ces nouveaux financiers devront avoir les reins solides pour ouvrir des boutiques et rafraîchir l'image des marques un peu délaissées dont ils se sont emparés au nez des grands.

L'accroissement du marché mondial du luxe, estimé à 60 milliards d'euros par Merrill Lynch, permet de se faire une place à l'ombre des majors. « Le problème est que les requins sont aussi plus gourmands et s'organisent de façon à laisser le moins possible de miettes. Ils segmentent le marché : Vuitton, qui avait

une image un peu poussiéreuse il y a dix ans, rassemble aujourd'hui une clientèle de tous les âges et tous les milieux. Même Chanel a étendu son offre vers les jeunes », observe M. Colonna.

Les nouveaux venus pourraient croître grâce à une stratégie de niches, en développant des produits dotés d'un nombre limité de références. La cible : une clientèle quadragénaire « non attirée par l'extravagance », analyse le *Journal du textile*. France Luxury Group voudrait créer un prêt-à-porter de luxe « beaucoup plus accessible » que celui des couturiers ou des grandes marques. Ces groupes de mode croient en l'existence d'un créneau inoccupé sur le marché, entre le prêt-à-porter moyenne gamme et celui de luxe. Entre Zara et Prada, en somme, se cacherait la poule aux œufs d'or.

Véronique Lorelle

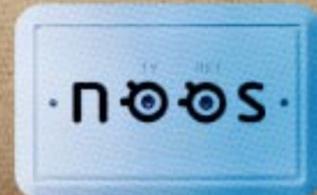


MAIS LE PLUS ÉTONNANT, C'EST QUE TOUTES LES CHAÎNES TV DE NOOS SONT GRATUITES PENDANT 3 MOIS!

Noostv, le plus large choix de chaînes cinéma, sport, jeunesse, documentaires, est gratuit les 3 premiers mois et l'installation à domicile est offerte jusqu'au 6 mars.

N° Vert 0 800 114 114

Appel gratuit depuis un poste fixe



*Offre valable pour toute souscription de 12 mois minimum à Noostv, par un nouveau client, effectuée entre le 14/01/02 et le 4/03/02. Les 3 mois offerts s'entendent le mois en cours de l'installation + 2 mois suivants. Voir conditions détaillées sur le dépliant en magasin.

Les cinq géants bancaires créés au Japon restent fragiles

Pressées par la crise financière, les neuf premières banques japonaises se regroupent, absorbant au passage de petits établissements. Ces fusions s'accompagnent de restructurations importantes, mais souvent jugées insuffisantes

TOKYO

correspondance

Le héros du téléfilm *Saisei*, (littéralement : « Résurrection »), diffusé récemment à la télévision japonaise, est un jeune cadre de banque sommé de choisir son camp. D'un côté, son président souhaite fusionner avec un établissement bancaire géant afin d'éponger une montagne de mauvaises créances cachant des donations illégales à des politiciens et dont sa banque, de taille moyenne, ne peut se débarrasser seule. De l'autre, son directeur général veut fédérer plusieurs banques régionales et repartir d'un nouveau pied. *Saisei* est tiré d'un best-seller de Ryo Takasugi. Les coulisses des fusions bancaires en cours au Japon, entre grandes banques mais aussi parmi la myriade d'institutions régionales et de coopératives de crédit, procurent une source inépuisable de romans économiques...

En l'espace d'un an, les neuf premières banques nippones ont fusionné pour constituer cinq groupes financiers, absorbant au passage plusieurs établissements de petite taille. Ces nouveaux géants deviendront incontournables sur

Les banques auront 20 % de personnel et de succursales en moins d'ici trois ans

la scène internationale, même s'ils sont actuellement en repli. Ils ont pour noms UFJ Holdings, SMBC Corporation, Mizuho Holdings, Mitsubishi Tokyo Financial Group et Daiwa Bank Holdings.

Ces fusions sont plus ou moins avancées. SMBC, issue de l'absorption de la banque Sakura par Sumitomo, a été entérinée en octobre 2001. La formation du Mitsubishi Tokyo Financial Group, né de l'alliance de la banque du même nom avec le Mitsubishi Trust and Banking et le Nippon Trust Bank, date aussi d'octobre. Elle passe par la fusion des activités de banque d'affaires et de courtage (Mitsubishi Trust and Banking), qui côtoieront une banque universelle (la Tokyo Mitsubishi). UFJ Holdings, qui regroupe les banques Sanwa et Tokai (plus la banque d'affaires Toyo Trust and Banking), n'est, elle, opérationnelle que depuis le 15 janvier. Plus tardive, l'absorption par la banque Daiwa de la banque Asahi et des deux banques régionales Osaka Kinki Bank et Nara Bank, dans Daiwa Bank Holdings, ne sera effective qu'au 1^{er} mars. Quatre enseignes devraient continuer à cohabiter au sein du nouveau groupe. Quant à Mizuho Holdings, issu du mariage des banques Fuji, Dai-ichi Kangyo et Industrial Bank of Japan (IBJ), et appelé à devenir le premier groupe financier du Japon, il naîtra officiellement le 1^{er} avril 2002, et organisera ses acti-

COUPES CLAIRES DANS LES EFFECTIFS

	Effectifs		Agences au Japon		Implantations à l'étranger	
	2001	Objectif	2001	Objectif	2001	Objectif
Mizuho Holdings Fusion de : Dai-ichi Kangyo Bank, Fuji Bank, Industrial Bank of Japan, le 1/4/2002	32 068	25 000 mars 2006	588	423 mars 2006	45	18 mars 2006
Mitsubishi Tokyo Financial Group Fusion de : Tokyo Mitsubishi Bank, Mitsubishi Trust & Banking, Nippon Trust Bank, le 1/10/2001	23 042	18 500 mars 2005	370	320 mars 2005	84	NC
Sumitomo Mitsui Banking (SMBC) Fusion de : Sumitomo Bank, Sakura Bank, le 1/10/2001	26 802	22 600 mars 2004	577	401 mars 2004	30	22 mars 2004
UFJ Holdings Fusion de : Tokai Bank, Sanwa Bank, Toyo Trust&Banking, le 15/1/2001	25 843	20 750 mars 2005	521	406 mars 2005	46	32 mars 2005
Daiwa Bank Holdings Fusion de : Daiwa Bank, Kinki Osaka Bank, Nara Bank, Asahi Bank, le 1/3/2002	23 536	17 236 mars 2005	731	493 mars 2005	Retrait total d'ici mars 2002	

Source : Sociétés

vités autour de deux entités : la Mizuho Bank, pour la banque de détail, reprend les activités de détail de la Fuji, de la Dai-ichi Kangyo ; et la Mizuho Corporate Bank, banque de grandes entreprises et de marchés.

Chaque fusion s'accompagne d'un plan d'amaigrissement sévère. « Chaque banque, explique Osamu Odawara, du groupe Mizuho, a reçu des fonds du gouvernement en 1998, après avoir présenté un programme de restructuration qu'il a fallu renégocier auprès de la FSA [Agence des services financiers, l'autorité de tutelle des banques] après la fusion. » Ces restructurations accompagnant les regroupements provoquent parfois des incidents techniques. La fusion de l'UFJ, dont les enseignes rouges foncées ont fleuri dans tout Tokyo, a ainsi commencé par un couac dans l'intégration des systèmes informatiques : 183 000 clients ont vu leurs

comptes débités deux fois de leurs factures téléphoniques.

D'un groupe à l'autre, les objectifs de restructuration changent peu. En moyenne, tous auront 20 % de personnel et de succursales en moins d'ici trois ans. Par rapport à 1998, la contraction est de 30 %. Le réseau étranger est le plus souvent amputé de moitié. Aucune banque ne prévoit toutefois de licenciements secs. Le choc culturel des fusions semble minimal, tant les banques se ressemblent : « Les trois banques à l'origine de Mizuho sont de Tokyo, le recrutement est le même. Par contre, pour les salaires, l'ancienneté va avoir moins d'importance que la fonction. C'est un avantage pour les jeunes, les autres y perdent », explique par exemple Osamu Odawara, originaire de l'IBJ, qui craint de voir son salaire baisser.

Nécessaires, les fusions bancaires en cours sont-elles une répon-

se suffisante à la crise financière japonaise ? L'effet de taille donne en principe aux nouveaux groupes davantage de réserves pour apurer les mauvaises créances. Mais gare aux effets pervers : le renflouement du numéro un de la grande distribution Daiei coûte deux fois plus cher à l'UFJ qu'aux autres banques, car Sanwa et Tokai faisaient partie des premiers créanciers.

Dans l'ensemble, les synergies dont se félicitent les banques sur le papier sont loin de convaincre. Surtout dans le cas des holdings (UFJ et Daiwa), au sein desquelles « le mode de décision reste la recherche du consensus, ce qui conduit à des processus lents, longs, peu efficaces et peu susceptibles d'aboutir à des mesures drastiques », souligne un rapport de l'Agence financière pour l'Asie, représentation de la direction du Trésor français à Tokyo. Les banques japonaises risquent de ne pas

se spécialiser et de continuer à se concurrencer sur des produits peu élaborés, les produits à haute technicité et forte profitabilité étant laissés aux institutions étrangères. Certains mariages inquiètent, comme celui de Mizuho : « Les trois banques concernées avaient beaucoup de problèmes et je doute que le degré de transparence nécessaire soit atteint », juge l'économiste Noriko Hama. « Officiellement, les ratios de solvabilité des grandes banques sont au-dessus de 10 %, mais tout un faisceau d'analyses convergent pour dire qu'ils sont moins élevés », signale un autre expert.

Mercredi 30 janvier, pour la première fois depuis les attentats du 11 septembre, l'indice Nikkei est retombé à moins de 10 000 points, tiré vers le bas par les valeurs bancaires. Les marchés ont réagi par contrecoup au renflouement de Daiei, perçu comme une concession des banques à un moment où seule l'intransigeance aurait convaincu. L'indice Nikkei a encore reculé, à près de 9 632 points, lundi 4 février, notamment après la publication samedi 2 février de la dernière estimation par la FSA du montant des créances douteuses des banques : 36 800 milliards de yens (320 milliards d'euros), le niveau le plus élevé depuis mars 1999. La perspective d'une clôture de l'année fiscale (le 31 mars) à 10 000 points, voire moins, est peu réjouissante pour les banques. De toutes parts, les déclarations fusent sur l'inévitabilité d'une nouvelle injection de fonds publics dans le système bancaire, comme complément au plan de sauvetage de 1998-1999. Immanquablement, il s'ensuivrait des conditions encore plus drastiques, peut-être des nationalisations, et sans doute, à terme, une restructuration accrue.

Brice Pedroletti

La fin de la garantie illimitée des dépôts en mars inquiète

INSTAURÉE comme filet de sauvetage du système bancaire nippon en 1996, la garantie illimitée des dépôts dans les banques japonaises sera levée le 1^{er} avril 2002 pour les comptes de dépôts d'un montant supérieur à 10 millions de yens (87 700 euros). Déjà repoussée d'un an en 2001, cette mesure ne sera sans doute pas ajournée une nouvelle fois. Or la situation économique a plutôt empiré, ce qui fait craindre une ruée des déposants vers les banques les plus saines, ou du moins, les plus grosses. Au détriment des banques régionales et autres coopératives de crédit, qui tentent de retenir leurs clients par tous les moyens.

Soumises à un régime beaucoup plus souple en matière de solvabilité (4 %), celles-ci ont encore procédé moins vite que les grandes banques à l'apurement des mauvaises créances, même si l'Agence des services financiers (FSA), l'autorité de réglementation financière, a accentué ses contrôles depuis un an, afin de neutraliser au plus vite les établissements les plus fragiles. Pas moins de 46 associations et coopératives de crédit ont ainsi déposé leur bilan en 2001. Le marché est hypersensible au moindre signe annonciateur de faiblesse dans une banque, comme une tentative de refinancement à des taux un peu éle-

vés. Malgré la crainte de perdre des clients, les banques régionales deviennent frileuses en matière de crédit, ce qui fait aussi craindre un retour du « *credit crunch* » (l'assèchement des crédits) de 1999.

TOUS VERS LES GRANDES BANQUES

Outre les particuliers, qui se mettent à ouvrir des comptes dans plusieurs banques, à transférer leur argent sur des comptes d'épargne (garantis jusqu'en 2003) et à augmenter leurs actifs en devises, les personnes morales recueillant beaucoup d'espèces auront aussi un comportement déterminant : syndicats d'immeubles, clubs sportifs, universités, associations et entreprises tentent de placer leurs dépôts en lieu sûr.

Le quotidien *Nikkei* cite ainsi le cas de l'université Niho, qui a demandé à ses départements de ne pas déposer plus de 10 millions de yens sur un compte s'il ne s'agit pas d'une des quatre grandes banques (Tokyo Mitsubishi, UFJ, Mizuho et SMBC). Celles-ci gèrent déjà 30 % des fonds déposés par l'université. Selon un sondage du *Nikkei*, la moitié des 47 préfectures et des 12 grandes villes du pays reconnaissent prévoir de convertir en obligations une partie des fonds actuellement placés sur des comptes de dépôt. La ville

de Tokyo a recours à 18 banques pour gérer 1,4 milliard de yens : à partir d'avril, ses services financiers appliqueront une grille stricte de critères de sélection.

Certes, le gouvernement peut compter sur des réserves déjà votées (à hauteur de 60 trillions de yens) et sur un dispositif d'intervention qui, en théorie, minimise le risque d'une réaction en chaîne. Entre les dangers réels et la perception que peuvent en avoir les opérateurs se glissent des facteurs psychologiques qui pourraient balayer les assurances répétées du gouvernement.

« L'histoire ne se répète pas, mais elle rime. Il y a tant de similitudes qu'il serait trop long de les énumérer », estime Michael Taylor, économiste en chef de Indosuez W. I. Carr Securities à Tokyo, auteur d'une étude sur les chocs bancaires dans les années 1920. Le Japon avait alors connu un formidable boom économique. Mais l'éclatement d'une mini-bulle spéculative et le tremblement de terre de 1923 fabriquèrent des mauvaises créances à la pelle. Une politique économique aberrante conduisit le pays à la catastrophe. Le Japon des années 2000 n'est peut-être pas au bout de ses peines.

B. Pe.

TROIS QUESTIONS À... NORIKO HAMA

1 Vous êtes économiste à l'Institut de recherche Mitsubishi (MRI). Comment analysez-vous les mégafusions bancaires en cours au Japon ?

Je crois que d'une manière générale ces mégafusions sont le fruit de réactions de panique face à une situation économique très mouvante, que les banques ont beaucoup de mal à appréhender. C'est une façon de se mettre à couvert. Par conséquent, les risques afférents sont énormes. D'après moi, ce ne sont pas de vraies fusions. Tout cela s'est fait sans avoir été bien pensé. Je trouve qu'aucune d'elles n'est adaptée. Les banques ont donc encore une tâche énorme à accomplir. Je ne serais pas surpris de voir des dé-fusions.

2 Risque-t-on d'assister à une crise bancaire après la levée de la garantie des dépôts fin mars ? L'arsenal législatif mis en place en 1998, permettant au gouvernement d'injecter de l'argent dans les banques en contrepartie d'actions préférentielles, est-il adapté ?

Le gouvernement ne peut pas ne

pas procéder à la levée de la garantie. Mais il est difficile d'imaginer comment les banques plus petites et plus faibles y feront face. Il ne sera pas possible de sauver tout le monde. Si le gouvernement établit des règles claires avant que la crise ne se produise, parfait. Sinon, il y a un risque de fuite des capitaux, qui l'obligera à adopter une politique plus sélective. Celle-ci est indispensable car si la panique gagne le secteur, il s'ensuivra une dégradation du statut des bons du Trésor japonais, une dépréciation du yen et une crise à l'Argentine. Le système en place des actions préférentielles n'est peut-être pas le meilleur, mais il a le mérite de fonctionner. En revanche, il est indispensable de mettre en place un échéancier pour le remboursement.

3 Quel est le risque d'une panique à l'Argentine ? La comparaison est récurrente, malgré la différence de situation entre les deux pays ?

L'Argentine était dépendante des investissements étrangers, ce n'est pas le cas du Japon, qui a d'autres

problèmes. La nature et la maturité des deux économies sont totalement différentes. Mais il est vrai que le Japon est dans une situation extrêmement vulnérable. Si les politiques suivies finissent par être perçues comme un échec, les gens ne vont pas vouloir garder leurs actifs en yens. On se rassure en disant que le Japon est le premier pays créancier du monde et que ce sont des Japonais qui détiennent les bons du Trésor, donc qu'il n'y pas de risque qu'ils s'en détournent. Il y a une limite à cette valve de sécurité. Il est illusoire de compter sur le nationalisme des opérateurs. La fuite des capitaux a déjà commencé, même si c'est à petite échelle, au niveau des particuliers. Les institutionnels suivront si la crise s'accélère. Ensuite, il y a un phénomène d'autoalimentation. Bien sûr, on peut imaginer in fine un rapatriement des actifs au Japon et une reconversion progressive en yens. Mais cela reste théorique.

Propos recueillis par B. P.

Tractebel est soupçonnée d'irrégularités financières

BRUXELLES

de notre correspondant

Une pluie de révélations gênantes s'abat, depuis samedi 2 février, sur le groupe Tractebel, filiale du groupe Suez, actif en Belgique et à l'étranger dans le domaine de l'énergie. D'une part, la société est l'objet d'une demande de redressement fiscal inégalée dans l'histoire économique belge (quelque 150 millions d'euros), suite à une enquête de l'Inspection spéciale des impôts (Isi). D'autre part, la justice s'intéresse de près à la comptabilité de l'entreprise et à une caisse noire, apparemment alimentée grâce à des sociétés offshore, qui aurait servi à verser d'importantes rémunérations occultes à des cadres.

Au cœur de ces affaires : la stratégie manquée de Tractebel au Kazakhstan, au milieu des années 1990. Tractebel obtenait à l'époque la production et la distribution d'électricité à Almaty, la capitale de l'ancienne république soviétique, engagée dans un processus de privatisation. Un peu plus tard, le gouvernement kazakh confiait à la société belge l'exploitation de son réseau de gazoducs, long de 9 000 kilomètres. Tractebel était préféré à l'alliance Enron-Gaz de France et à une autre, argentine-russe, réunissant Bidas et Gaspex. Mais en 2000, confrontée à diverses difficultés liées à la structure complexe du Kazakhstan, Tractebel renonçait à ses activités au profit d'une société publique locale.

Entre-temps, la société, l'un des joyaux de l'ancienne Société générale de Belgique, avait connu d'importants remaniements : Philippe Bodson, son patron, en conflit avec Suez, était remplacé par Jean-Pierre Hansen, tandis que Nicolas Antherinos, ancien vice-président du pôle électricité-gaz et responsable des projets pour le Proche-Orient et l'Asie centrale, quittait l'entreprise dans des conditions qui restent mal connues.

CAISSE NOIRE

En juin 1999, Pierre Bocquet, un « *manager de crise* » extérieur à l'entreprise, était nommé. Il devait abandonner ses fonctions sept mois plus tard, en conflit avec certains dirigeants. Quinze jours après, les bureaux de Bocquet allaient être perquisitionnés par le juge d'instruction bruxellois, Jean-Claude Van Espen, qui mettait la main sur de nombreux documents internes à Tractebel. La direction de Tractebel sait aussi, depuis septembre 1998, qu'elle intéresse fortement le juge suisse Daniel Devaud, spécialisé dans les questions financières touchant à l'Europe de l'Est.

Ces différents éléments seraient liés, notamment, au versement de commissions secrètes (61 millions d'euros) à des dirigeants kazakhs, proches du président Nazerbajev. D'où la demande de redressement fiscal, que l'entreprise conteste, affirmant que « ces sommes n'ont pas été payées sous la table ». Les services fiscaux belges auraient toutefois mis en évidence l'existence d'une caisse noire et de sociétés offshore par lesquelles aurait transité cet argent.

La justice bruxelloise poursuit de son côté les enquêtes engagées après le dépôt de diverses plaintes : celle de Tractebel contre Nicolas Antherinos, qu'elle soupçonne d'avoir détourné 5 millions de dollars, celle d'Antherinos contre Tractebel, et une dernière déposée par la société contre Pierre Bocquet, lequel avait menacé par écrit l'un des directeurs pour son implication dans le dossier du Kazakhstan...

Selon le quotidien flamand *De Morgen*, l'ex-manager de crise en aurait profité pour faire au juge Van Espen d'importantes révélations sur les circuits secrets de l'argent au sein de la société. Ces informations complèteraient les données du fisc belge à propos de sociétés offshore qui auraient servi à payer des commissions secrètes et auraient assuré à certains cadres de Tractebel des revenus au noir. La société nie l'existence d'un « système » et admet seulement que des « irrégularités » ont été découvertes et rectifiées.

Jean-Pierre Stroobants

Le Monde
initiatives
Le constat est économique, la réalité est sociale.

DOSSIER
**Capital et travail
la réconciliation ?**

Pour agir
sur l'économie
**emparez-vous
du social**

MENSUEL
N° 5
3,8 €

Un salarié de Dell licencié pour un courriel

MONTPELLIER
de notre correspondant

L'objet du délit ? Des photos de 28 pin-up assorties de commentaires vantant les « airbags » et autres « pare-chocs » de ces dames. Cet « argumentaire automobile » ne se serait jamais retrouvé entre les mains des conseillers du tribunal des prud'hommes de Montpellier, ce mercredi 30 janvier, s'il n'avait connu, le 9 mars 2001, une légère erreur de routage. Ce jour-là, Julien Molinier, 24 ans, affecté au service hot-line de la compagnie informatique américaine Dell Computer à Montpellier, cherche à transmettre la série de photos par courrier électronique à un collègue. « Je me suis trompé en tapant son nom », s'excuse le jeune homme. Les hasards de l'alphabet font que les photos arrivent au siège de la compagnie à Austin (Texas) sur l'écran de Vanina Fischer. Cette responsable marketing ne goûte guère la plaisanterie.

Le jeune technicien, fort bien noté par sa hiérarchie, est licencié. Un licenciement jugé abusif, mercredi, par l'avocat de Julien Molinier, M^{re} Charles Saliès, qui plaide l'erreur de potache. L'avocate de Dell, M^{re} Habiba Margaria, dénonce le côté « sexiste, dégradant, voire pornographique » de ce fichier « envoyé avec le matériel de l'entreprise, à des fins autres que professionnelles. Le règlement intérieur l'interdit formellement ».

L'avocate demandera 1 euro à Julien Molinier pour avoir porté atteinte à l'image de la compagnie. Ce dernier, qui après trois mois de chômage a retrouvé un poste par intérim, réclame le paiement de six mois de salaire, soit 9 000 euros. La décision sera rendue le 24 avril.

Richard Benguigui

La confidentialité du courrier électronique des salariés n'est pas absolue

Un arrêt de la cour d'appel de Paris relativise la portée de celui de la Cour de cassation, qui avait défendu l'inviolabilité du courriel



EXPERTISE

Droit du travail

« LA PRÉOCCUPATION de la sécurité du réseau justifie que les administrateurs de réseaux informatiques fassent usage des possibilités techniques dont ils disposent pour mener à bien des investigations et prendre les mesures que cette sécurité impose, de la même façon que La Poste doit réagir à un colis ou une lettre suspecte. Par contre la divulgation du contenu des messages ne relève pas de ces objectifs. » Rendu sur le terrain pénal, l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 17 décembre 2001 rend un son différent de celui de l'arrêt Nikon du 2 octobre, où, toujours au nom du secret des correspondances, la Chambre sociale de la Cour de cassation avait interdit à l'employeur de « prendre connaissance des messages personnels émis ou reçus par le salarié grâce à un outil informatique mis à sa disposition pour son travail ».

En matière de courriel en entreprise, chacun navigue (ou plutôt rame) dans sa propre sphère. Chaque mois, le responsable informatique doit faire face à des milliers de virus et des centaines de tentatives d'intrusion mettant en cause le cœur d'une entreprise moderne : son capital informationnel. L'idée de lui interdire de surveiller et contrôler étroitement la sécurité des réseaux, et en particulier tout message entrant, lui paraît donc relever d'un suicide collectif programmé. Ce spécialiste sait bien qu'un courriel est plus proche d'un colis piégé que d'une bonne vieille correspondance sous enveloppe cachetée. Comme l'indiquent la plupart des juridictions américaines depuis 1995 : « Il

n'est pas raisonnable d'avoir des attentes en matière de respect de la vie privée s'agissant de communications électroniques dans l'entreprise. »

Côté direction juridique, outre le nécessaire respect de la loyauté du contrôle (information générale et préalable du comité d'entreprise comme de chaque collaborateur), on rappelle que le salarié demeure un citoyen pouvant faire valoir son droit à la vie privée et sa liberté d'expression, comme le répètent la Cour européenne de Strasbourg et la Cour de cassation depuis 1992.

CONFLIT DE LOGIQUES

S'agissant par exemple du secret des correspondances dans le secteur privé (où la mauvaise foi du prévenu doit être prouvée), les sanctions pénales sont assez fortes (un an de prison, 45 000 euros d'amende) pour réfléchir à deux fois avant d'ouvrir un courriel privé. Du moins si la dénomination « personnel » y figure : ce qui est créé sur le temps et le lieu de travail, avec le matériel de l'entreprise, est présumé de nature professionnelle... et, donc, en cas d'envoi de messages fautifs ou délictueux, c'est avant tout l'entreprise qui sera assignée en responsabilité.

Ce conflit de logiques trouve sa traduction très concrète lorsqu'il s'agit de la gestion quotidienne d'un réseau mondial (cas Alstom) : non seulement les cultures sont parfois fort différentes (stupeur du cadre japonais recevant un message caustique d'un militant syndical français), mais les droits applicables restent nationaux, rendant difficile toute tentative d'harmonisation au sein des sociétés multinationales : « Plaisante justice : vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà » (Pascal).

En France, le non-juriste attendant une réponse en forme de « oui » ou « non » est ici toujours déçu. Ça dépend : elle doit à la fois être adaptée aux libertés en cause comme aux risques encourus. La Cour de cassation a indiqué dans son arrêt du 14 mars 2000 que les communications d'un trader pouvaient être écoutées et archivées afin de permettre à l'établissement financier de se ménager des preuves ; en application de l'article L.120-2 du code du travail, cette atteinte aux libertés du salarié « était proportionnée au but recherché, et justifiée par la nature de la tâche à accomplir ».

A l'inverse, la note de service ou le code d'éthique interdisant « toute utilisation personnelle du réseau pour l'ensemble des collaborateurs » (avant tout pour se couvrir à l'égard des tiers) apparaît disproportionnée, et surtout irréaliste. La banalisation croissante de cet outil entraîne sa privatisation, et l'on voit mal une entreprise sanctionner un collaborateur ayant commandé via Internet une pizza ou reçu un billet de train pour sa famille.

L'arrêt équilibré de la cour d'appel de Paris est donc de nature à rassurer les informaticiens, pénalement et civilement responsables d'éventuels délits qu'ils auraient commis sur ordre supérieur (assemblée plénière de la Cour de cassation, 14 décembre 2001). Mais il leur donne par ailleurs un statut à part, puisque, si à l'occasion de leurs contrôles ils prennent connaissance d'un message personnel, ils n'ont pas à jouer au petit rapporteur.

Jean-Emmanuel Ray
(professeur de droit à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne)

Les cadres jugent sévèrement les 35 heures

LES CADRES ont encore du mal à s'organiser après le passage de leur entreprise aux 35 heures. Seuls 22 % d'entre eux pensent que leur équipe a gagné en efficacité depuis 30 mois, selon l'étude réalisée par Inter Cultural Management et Time System auprès de 700 cadres. D'après les sondés, les 35 heures rendent « l'organisation du travail plus complexe » pour 80 % d'entre eux et « la charge de travail plus élevée » pour 72 %. « Le corollaire de ces deux situations est que seuls 14 % se considèrent plus décontractés et moins stressés. »

Les auteurs de l'étude notent que « la mise en place des 35 heures est progressive et les efforts de réorganisation du temps expliquent en partie l'impression de désorganisation actuelle ». En revanche, 41 % des cadres reconnaissent que la réduction du temps de travail leur permet d'avoir plus de temps pour eux.

PLUS DE STRESS

Les cadres sont tout à fait ou plutôt d'accord : avec les 35 h...

... l'organisation est plus complexe	81 %
... la charge de travail est plus élevée	72 %
... on a plus de temps pour soi	41 %
... on a moins de stress	14 %

Source : ICM

INDUSTRIE

■ **GEMPLUS** : le fabricant de cartes à puce devrait annoncer, mardi 5 février, lors d'un comité d'entreprise extraordinaire, la suppression de plus d'un millier d'emplois en France et à l'étranger, rapportent, lundi 4 février, *Le Figaro* et *Les Echos*.

■ **NOVARTIS** : le groupe pharmaceutique suisse a annoncé, lundi, la mise en vente de ses activités nutrition diététique et fonctionnelle (marques Ovomaltine, Isostar et Cereal), représentant 554,57 millions d'euros de chiffre d'affaires.

SERVICES

■ **BRITISH AIRWAYS** : le directeur général Rod Eddington a confirmé, lundi matin, qu'il y aurait des suppressions d'emplois supplémentaires, au-delà des 7 000 prévues. La presse britannique annonçait, dimanche 3 février, jusqu'à 16 000 suppressions d'emplois.

■ **TRANSPORT AÉRIEN** : l'industrie aérienne mondiale a perdu 15 milliards de dollars en 2001, a affirmé, dimanche à New York, le secrétaire général de l'Association internationale du transport aérien.

■ **VIVENDI ENVIRONNEMENT** : le directeur général de la Caisse des dépôts, Daniel Lebègue, a démenti, samedi 2 février sur Radio Classique l'intention prêtée à son groupe de devenir l'actionnaire de référence de Vivendi Environnement, filiale à 63 % de Vivendi Universal.

■ **PUBLICITÉ** : le publicitaire français Publicis a annoncé, lundi, le rachat de l'agence japonaise Gravitass, pour un montant non révélé.

FINANCE

■ **FONDIARIA** : le groupe SAI a annoncé, samedi, avoir trouvé trois repreneurs (JP Morgan, Interbanca et Francesco Micheli) pour ses 22,2 % dans l'assureur Fondiaria, portant un coup d'arrêt au projet de fusion entre Fondiaria et Toro, l'assureur du groupe Fiat. Montedison, principal actionnaire de Fondiaria, soutenait ce rapprochement.

Nous utilisons les biotechnologies de manière responsable pour développer des médicaments innovants.

Pour vivre en bonne santé grâce à la recherche.



La vie est une source inépuisable de mystères. C'est vrai pour chacun de nous et surtout pour les scientifiques qui essaient de découvrir la nature même de la vie. Le décryptage du génome humain ouvre la voie à une compréhension totalement nouvelle du processus de la vie et de l'origine de nombreuses maladies. Aventis, une entreprise pharmaceutique leader axée sur la recherche, utilisera ces nouvelles découvertes pour développer des médicaments innovants, des vaccins et des protéines thérapeutiques. Notre objectif à long terme n'est pas seulement de traiter plus efficacement les maladies mais aussi de les prévenir. Pour permettre à chacun de vivre longtemps et en meilleure santé.

Aventis, Strasbourg (France) est coté sur les marchés boursiers de Paris, Francfort et New York. www.aveatis.com

Notre challenge c'est la vie



L'avenir de la télévision numérique terrestre se précise, mais reste incertain

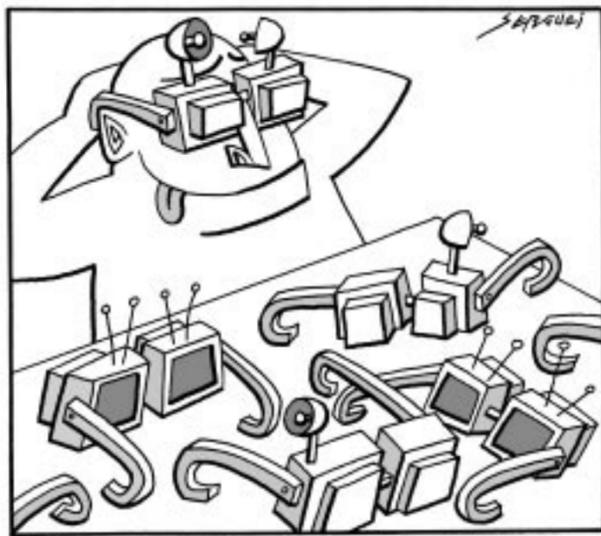
Le sort de ce nouveau support reste suspendu à un rapport sur les conditions de distribution, qui devrait être remis au ministère des finances dans une semaine

LE FEU VERT au lancement de la télévision numérique hertzienne a été donné vendredi 1^{er} février. Le dernier décret sur la télévision numérique terrestre, qui demande aux câblo-opérateurs de diffuser gratuitement les chaînes en clair du numérique hertzien (dit principe du *must carry*), a enfin été publié au *Journal officiel*. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui commençait à s'impac-tuer, s'est félicité de la nouvelle. Le calendrier peut enfin être mis en place ; la période d'appel à candidatures devrait être close vers la mi-mars, le choix des élus rendu public en juillet, et la signature des conventions pourrait avoir lieu en novembre. Pendant ces quelques mois de festivités, les duels à fleurets mouchetés vont continuer de faire rage autour de ce prochain moyen de diffusion.

Les premiers à attaquer cette concurrence ne sont autres que les câblo-opérateurs et les opérateurs de bouquets satellitaires. L'Association française des opérateurs de réseaux multiservices (Aform) a réagi dès vendredi. Le *must carry* « est une mesure discriminatoire et arbitraire à l'égard des réseaux câblés », déclare-t-elle dans un communiqué. La première conséquence du décret va être de déséquilibrer tout un pan de l'économie de la câblo-distribution audiovisuelle ». Ce décret « ruine tout effort de définition d'une stratégie commerciale à moyen terme et tout effort d'investissement pour le développement d'Internet haut débit ou du téléphone sur les réseaux câblés ».

COMMENT RÉGLER LES ANTENNES ?

« La télévision numérique terrestre disposera d'une forte reconnaissance par une forte volonté des pouvoirs publics », note Patrick Leleu, PDG du réseau câblé Noos. *Sommes-nous cohérents en dispersant les moyens de transmission ? La télé-*



vision numérique terrestre est désormais un concurrent, elle sera un séisme, poursuit M. Leleu. Qu'il y ait un concurrent de plus, c'est dynamisant, mais nous souhaitons que la concurrence soit équilibrée. Il ne faut pas tuer le paysage audiovisuel au nom de la nouveauté. »

L'Association des chaînes du câble et du satellite (Acces) a estimé, vendredi 1^{er} février, que les « conditions de visibilité et de transparence » nécessaires sont « difficilement compatibles avec les délais prévus par le CSA ». Elle souligne que la principale inconnue porte sur la distribution commerciale (mise en place, nombre de distributeurs, exclusivité des chaînes...).

Lors d'un colloque organisé par la commission des affaires culturelles du Sénat, mercredi 30 janvier, Jean Drucker, président du conseil de surveillance de M6, avait relevé les problèmes les plus triviaux. Qu'en sera-t-il vraiment, s'est-il demandé, du réglage des antennes

« râteau », l'une des conditions de la réussite de la réception de la télévision numérique ? « Le passé nous apprend que les plus belles idées peuvent être gâtées en France par des décisions trop rapides », a-t-il expliqué. La qualité de l'image ? Il y a bien longtemps, selon lui, que les clients n'y sont plus sensibles.

Les partisans du numérique parlent de révolution et les chiffres sont avec eux. Aujourd'hui, en effet, environ trois quarts des Français ne sont équipés ni du câble ni du satellite et ne reçoivent que cinq chaînes, ou six lorsqu'ils sont abonnés à Canal+.

Pour faire comprendre ce qu'ils estiment être une révolution, ils ont passé un cap. Après le travail de lobbying, il s'agit de convaincre les Français du bien-fondé de la télévision numérique terrestre. « Les Français regardent la télévision en moyenne trois heures et demie par jour et cette consommation va être complètement transfigurée, il faut

l'expliquer, explique Joseph Haddad, PDG de Netgem, fabricant des décodeurs pour « décrypter » le numérique hertzien. *Ainsi, nous étions des défenseurs, nous devenons des porte-parole de ce support.* » Il ne renie pas son poste privilégié : « Il y a aussi les opportunités économiques et je suis chef d'entreprise. » Comme l'indique Jérôme Seydoux, président du conseil de surveillance de Pathé et président de l'Association pour la télévision numérique : « C'est la première fois que nous allons travailler ensemble, car tous les opérateurs actuels vont se retrouver sur le numérique hertzien. »

PROBLÈME DE CONCURRENCE

L'avenir de la télévision numérique terrestre reste encore soumis à une difficulté juridique. Pendant que les débats fusent, Jérôme Gallot, directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, planche sur les conditions de la distribution du numérique hertzien. L'équation est complexe. Pour l'heure, la distribution devrait être effectuée par un seul prestataire, Canal+, qui est aussi candidate à des chaînes sur le numérique terrestre. Ce qui peut poser un problème de concurrence. TF1 et M6 seraient prêts à jouer un rôle dans cette activité de distribution aux côtés de Canal+ mais, pour l'heure, elles n'ont pas communiqué leurs projets dans ce domaine.

Tous les textes de loi et autres jurisprudences sont passés au peigne fin. « Ma mission a pour objectif de voir comment on peut passer dans les clous du droit de la concurrence avec un seul distributeur », note M. Gallot. Il remettra son rapport à Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances, dans une semaine.

Bénédicte Mathieu

Pierre Lescure reprend en main Canal+

Dominique Farrugia sera entouré, à la tête de la chaîne, de Michel Denisot et Jean-Claude Paris

LE VICE-PRÉSIDENT de Vivendi Universal et président de Groupe Canal+, Pierre Lescure, a désigné, dimanche 3 février, une nouvelle équipe dirigeante à la tête de la chaîne cryptée. Dominique Farrugia est nommé directeur général délégué de Canal+ (*Le Monde* du 1^{er} février). L'ancien Nul sera responsable de la direction des programmes, de la programmation, de la production et de l'antenne. Il sera entouré de Michel Denisot et Jean-Claude Paris.

Loïn d'être désavoué par Pierre Lescure, le premier conserve son titre de directeur général délégué et se voit confier la direction du service des sports de Canal+. Il aura aussi pour mission de préparer le lancement de la future chaîne sportive de Groupe Canal+. Directeur général d'itélévision, M. Paris occupera également la fonction de directeur de l'information de Canal+. En revanche, Alexandre Drubigny, directeur des programmes, quitte la chaîne cryptée. Si le nouveau trio dirigeant est placé sous l'autorité de Bibiane Godfroid - directrice générale adjointe des chaînes et des services de Groupe Canal+, qui ajoute le titre de directrice générale exécutive de Canal+ -, il devrait dépendre directement de Pierre Lescure et Denis Olivennes, directeur général du groupe.

Ce remaniement porte en effet la marque du président du groupe Canal+. Les trois hommes sont des amis personnels et de longue date de M. Lescure. Deux d'entre eux, Dominique Farrugia et Michel Denisot, sont des « historiques » de Canal+. Ils ont participé à son

lancement en 1984. Jean-Claude Paris, arrivé en 1989 pour lancer Canal+ Belgique, peut être considéré comme un grand ancien de la chaîne. Tous trois ont en commun d'être des hommes de contenus. Avec leurs nominations, signalé-t-on à Canal+, Pierre Lescure voudrait signifier que le temps des économies et des plans sociaux est terminé. Désormais, Canal+ « refait passer les programmes avant les études marketing », affirme la direction de la chaîne.

LANCEMENT DE LA CHAÎNE SPORT

Moins impliqué aux Etats-Unis depuis l'accord entre Vivendi Universal et USA Networks, M. Lescure aurait pour mission de rééquilibrer les rapports de force entre l'Europe et l'Amérique. Cet objectif passe, en France, par la relance de la chaîne cryptée. « C'est à nous d'inventer le nouveau Canal+ », reconnaît un membre de la nouvelle direction. Avant l'avènement du numérique hertzien, la première étape de ce renouveau passera par le lancement de la chaîne sport. Plus d'un an s'est écoulé depuis la vente, à TF1, des parts détenues par Canal+ dans Eurosport.

« Après avoir dirigé Canal+ dans l'année la plus difficile de son existence » (4,5 millions d'abonnés en juin 2001, soit 90 000 de moins en six mois), M. Denisot a souhaité « obtenir la coordination des sports pour l'ensemble du groupe ». Pour mettre cette chaîne en place, Canal+ pourrait avoir besoin du catalogue de droits de Pathé Sport.

Guy Dutheil

PROFIL DOMINIQUE FARRUGIA, UN DIRECTEUR VRAIMENT TRÈS PARTICULIER

A Canal+, il aura donc fait beaucoup de choses... même la météo, cette météo « vraiment très particulière », l'une des innombrables saynètes cultes des Nuls dans les années 1980. Nommé directeur général délégué de Canal+, Dominique Farrugia, 39 ans, est l'un des « Canal historiques » : il fit partie de l'équipe à la naissance de la chaîne cryptée en 1984.

Premier prix de conservatoire en flûte traversière, cet homme rondouillard aux fausses allures de ravi de la crèche a été monteur de bandes annonces puis assistant de production sur l'émission « Tous en scène ». Il rencontre alors Alain Chabat, présentateur de la météo puis Chantal Lauby et Bruno Carrette qui font leurs premiers pas comiques à FR3 Marseille. Ensemble, ils deviennent Les Nuls.

Pendant que les trois autres font les guignols sur l'antenne devant un public médusé puis conquis, il écrit les sketches ou les fausses publicités qui rythment la première émission du quatuor, la saga spatiale « Objectif Nul », en 1986. Un an plus tard, dans le « JTN » (Journal télévisé nul) de l'émission « Nulle part ailleurs »,

il passe devant la caméra pour présenter la météo systématiquement ponctuée par un « Merci Dominique » pour endiguer le flot de mauvaises blagues qu'il débite avec gourmandise. Jusqu'à la mort de Bruno Carrette, en décembre 1989, les Nuls multiplient les gags et les parodies, du péplum au journal télévisé. En 1990, le trio présente « les Nuls, l'émission ». Ils se séparent en 1992.

C'est bien connu, les clowns ne sont pas que des rigolos. Dominique Farrugia consacre sa vie professionnelle en solo à la réalisation de longs métrages (*Delphine* : 1 - *Vyan* : 0, en 1996, et *Trafic d'influence*, en 1999), à la production (*Vidocq* en 2001), réalise des publicités, cette fois des vraies. Il fait l'acteur (*La Cité de la peur*, d'Alain Berberian, en 1993, ou *Didier*, d'Alain Chabat, en 1996). En 1997, associé à Canal+ et Pathé, il crée la chaîne Comédie ! dont il prend la direction. Il découvre, notamment, le groupe comique Robin des Bois dont il est le producteur. Dominique Farrugia a également conçu la chaîne Cuisine TV lancée en 2001 sur le satellite.

B. M.

Un support encore confidentiel

La télévision numérique terrestre reste largement inconnue des Français, selon un sondage de l'institut CSA réalisé le 16 janvier à la demande de la commission des affaires culturelles du Sénat, auprès de 1 006 personnes de plus de 18 ans, et publié mercredi 30 janvier. Seulement 13 % des sondés indiquent « savoir ce dont il s'agit », 30 % en ont entendu parler, mais 57 % en ignorent encore tout.

Selon Roland Cayrol, directeur général de CSA, ces résultats ne sont pas si mauvais, puisqu'ils concernent un « objet qui n'existe pas ». Interrogées sur leur intention de s'équiper, 30 % des personnes sondées répondent « oui », 8 % « certainement », 22 % « probablement ». 69 % ne désirent pas franchir le pas. Parmi ceux qui souhaitent s'équiper, 71 % se disent prêts à dépenser plus de 15,24 euros par mois pour recevoir les chaînes payantes.

AB, Bolloré, Pathé, Canal+, francetélévisions... des centaines de projets en gestation

PARMI les centaines de projets - télévisions locales comprises - qui devraient parvenir au CSA, voici quelques dossiers, déjà ficelés ou en cours d'élaboration. TF1, adversaire de la télévision numérique terrestre, n'a pas souhaité communiquer ses éventuels projets. M6 a fait savoir qu'elle serait candidate, sans doute pour des projets de chaînes existant déjà.

► **AB** : le groupe de Claude Berda proposera trois dossiers de chaînes gratuites. Une pour les « seniors », composée notamment de séries ; une chaîne culturelle, destinée aux catégories socio-professionnelles aisées, et une autre pour les 15-35 ans. RTL9 est candidate au numérique payant ; la chaîne pornographique du groupe, XXL, pourrait soumettre un dossier.

► **Bolloré Média** : le nouveau venu de l'audiovisuel travaille sur le projet d'une chaîne gratuite en clair.

► **Canal+** : cinq ou six candidatures devraient être présentées sur le numérique payant. Parmi elles, Canal+, une chaîne de cinéma, la chaîne d'informations iTélévision, Canal+ Jaune et, sans doute, 13^e Rue.

► **francetélévisions** : le service public sera installé sur le réseau en clair. A France 2, la grille de la chaîne

d'information existe déjà, comme celle de la chaîne consacrée aux rediffusions. France 3 a prévu d'ouvrir huit chaînes régionales. Chacune d'elles couvrira un bassin de 6 à 8 millions d'habitants et devrait nourrir les programmes de la future chaîne info de France 2.

► **Lagardère Active** : Match TV sera candidate sur le numérique payant, et deux autres projets, dont un en clair, sont à l'étude. MCM et Canal J seraient sur les rangs.

► **NRJ** : le groupe radiophonique va présenter deux projets pour le réseau gratuit. NRJ TV sera destinée aux 15-35 ans, et un autre projet, avec Nostalgie et Chérie FM, ciblera les adultes. Les deux chaînes relèveraient d'un croisement entre une « musicale » et une « généraliste ».

► **Pathé** : détenue à parité par Pathé et Réservoir Prod (une société de production de Jean-Luc Delarue), C la vie proposerait gratuitement talk-shows et débats de société. Pathé déposera aussi des projets de chaînes payantes pour ses autres thématiques : Pathé Sport ou Comédie !

B. M.

Le Monde

CONCOURS DU NOUVEAU MONDE

France inter

L'INDICE DU JOUR

12. L'ÉNIGME DU JOUR "MÉDECINE" :

Pour retaper l'homme diminué.

GAGNEZ AUJOURD'HUI :

1^{er} prix : 1 chaîne hi-fi B&O BeoSound 1. Valeur : 1 448 €

2^e et 3^e prix : 1 appareil photo numérique Kodak Easyshare. Valeur : 700 €

4^e et 5^e prix : 1 VTT Giant Boulder. Valeur : 400 €

du 6^e au 10^e prix : 1 assistant personnel Rolodex. Valeur : 98 €

2 autres indices vous attendent aujourd'hui : sur France Inter et sur le site www.lemonde.fr/concours

Pour gagner l'un des 10 prix du jour :

Consultez le cahier jeu paru dans *Le Monde* daté vendredi 18 janvier, disponible chez votre marchand de journaux, sur le site www.lemonde.fr/concours ou en écrivant à : Concours *Le Monde* BP 1672 - 77838 Ozoir-la-Ferrière cedex.

Trouvez la solution de l'énigme ci-dessus, notez votre réponse sur le bulletin ci-contre et renvoyez-le à l'adresse indiquée avant lundi 11 février minuit.

10 bulletins gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses. Attention ! Ecoutez le 2^e indice sur France Inter mardi 5 février entre 7 h et 9 h, et consultez le 3^e indice sur www.lemonde.fr/concours jusqu'au mardi 5 février à 12 h.

Dotation : prix publics. Photos non contractuelles. Jeu gratuit sans obligation d'achat. Règlement du concours déposé chez M^{me} Magnier et Oliveau, huissiers de justice à Roissy-en-Brie, et disponible gratuitement sur le site www.lemonde.fr/concours et à l'adresse ci-dessus (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur).

12. Bulletin réponse du mardi 5 février

INSCRIVEZ ICI VOTRE RÉPONSE À L'ÉNIGME DU JOUR :

Votre nom

Prénom

Adresse

Signature*

Abonné oui non

Faites gagner votre marchand de journaux en indiquant son adresse :

Bulletin à compléter en totalité et à renvoyer avant le lundi 11/02/02 minuit à l'adresse suivante :

CONCOURS LE MONDE-SEMAINE 3 / BP 1666
77838 OZOIR-LA-FERRIÈRE CEDEX

Selon la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant en écrivant à l'adresse ci-dessus.

*Signature des parents pour les mineurs.

LA TENDANCE FINANCIÈRE

Le Nikkei sous le Dow Jones, une première depuis 1957

TOKYO

correspondance

La Bourse japonaise a terminé de nouveau en baisse, lundi 4 février, de 1,6 %, à 9 631,93 points. L'indice Nikkei flirte désormais avec les 9 504 points, atteints en septembre 2001, après les attentats du World Trade Center de New York, son plus bas niveau en dix-sept ans. Vendredi 1^{er} février, le Nikkei passait d'ailleurs pour la première fois depuis 1957 en dessous du niveau du Dow Jones, notait le *Wall Street Journal*.

Le premier ministre, Junichiro Koizumi, est en train de subir le retour de bâton du renvoi, la semaine dernière, de sa très populaire ministre des affaires étrangères, Makiko Tanaka. M. Koizumi a préféré sanctionner l'ensemble des parties dans le conflit qui opposait M^{me} Tanaka aux hauts fonction-

naires de son ministère au sujet de l'interdiction d'une ONG japonaise à la conférence pour la reconstruction de l'Afghanistan.

M. Koizumi a chuté dans les sondages, passant de 72 % à 49 % d'opinions favorables, selon le quotidien *Asahi Shimbun*, au moment où la loi de finances 2002 est en discussion à la Diète. Or, sa popularité est le seul atout du premier ministre pour réformer le pays, face aux éléments de son parti, le PLD. Lors de son premier discours de politique générale à la Diète, lundi 4 février, M. Koizumi a renouvelé sa détermination de faire de 2002 « une année fondatrice pour la renaissance économique du Japon ». Il compte notamment sur la Coupe du monde de foot, coorganisée cette année avec la Corée du Sud, pour permettre « au peuple japonais de retrouver le moral », à l'instar de la France en 1998. Le passage à vide du premier ministre s'est répercuté sur les valeurs bancaires. L'apurement des mauvaises créances des banques est la priorité numéro un du gouvernement: toute hésitation politique menace d'en retarder une nouvelle fois l'issue.

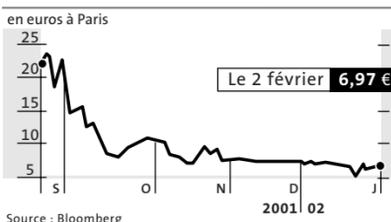
Invité au Forum économique mondial de New York, le président de Sony, Nobuyuki Idei, faisait part dimanche aux journalistes de sa conviction que le yen était encore surévalué et qu'il s'attendait à voir le dollar atteindre les 150 à 160 yens.

Brice Pedroletti

Du risque d'être actionnaire d'une entreprise à risques

CHRONIQUE DES MARCHÉS

L'ACTION GRANDE PAROISSE



pal, estimant qu'ils n'avaient pas été informés par Total des risques qu'ils prenaient en achetant des actions de sa filiale chimique. A quoi Thierry Desmarest, le PDG du groupe pétrolier, réplique qu'« on ne peut pas vouloir être actionnaire d'une entreprise pour les beaux jours et pas pour les mauvais jours ».

DE NOUVELLES CONTRAINTES

« Le risque n'est plus vu comme l'exception, il fait désormais partie de la normalité de l'entreprise », a constaté Pierre-Alexandre Bapst, associé chez Andersen, jeudi 31 janvier, lors des rencontres de l'Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise (Amrae), qui regroupe les responsables des risques des grands groupes. Les contraintes réglementaires qui pèsent sur les groupes cotés, tenus d'informer le marché de leur couverture d'assurances, sont aujourd'hui plus fortes. La loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques (NRE) exige des entreprises plus d'informations sur les risques encourus. La Commission des opérations de Bourse (COB) a,

en décembre 2001, détaillé ces mesures. L'entreprise doit notamment informer sur ses risques de marché, sur l'environnement, et décrire « le niveau de couverture pour l'ensemble des risques généraux ou particuliers encourus », précise le gendarme des marchés. Un décret devrait détailler la mise en œuvre de ces mesures dans un avenir proche. Ces nouvelles exigences ne sont pas sans préoccuper les entreprises.

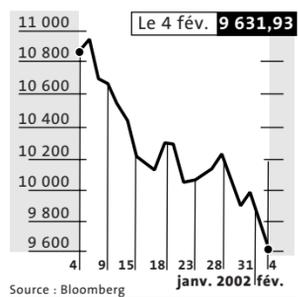
DES INFORMATIONS BALBUTIANTES

Cette prise de conscience est récente. L'information des sociétés cotées sur l'assurance est aujourd'hui balbutiante. Ainsi, une étude sur la gestion des risques dans les rapports annuels du CAC 40, présentée le 30 janvier et réalisée par une commission de l'Amrae présidée par Olivier Sorba, directeur des risques et des assurances de Lagardère Groupe, montre que « les programmes d'assurance, qui sont traditionnellement associés aux risques de dommages, d'interruption d'activité ou de responsabilité civile, semblent constituer une préoccupation mineure ». Seulement 9 des 34 sociétés étudiées (le secteur financier n'étant pas pris en compte) mentionnent leur politique d'assurance, et 82 % des entreprises ne font pas mention de la gestion de crise dans leur rapport annuel. « Si une direction générale est éthiquement prête à communiquer sur les risques, jouer la transparence n'est pas chose facile, estime Pierre Sonigo, directeur de l'environnement et de la gestion des risques chez Pechiney. Il faut savoir de quels risques on peut parler ; doit-on parler des risques de toutes ses filiales dans le monde ? » La solution passera peut-être par « l'écriture d'un standard, une sorte de norme ISO sur les risques ».

Pascale Santi

INDICE NIKKEI

à Tokyo, en points



LES BOURSES DANS LE MONDE 4/2, 10h17

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER			
UNION EUROPÉENNE									
ALLEMAGNE	DAX Index	5033,08	4/2	-1,26	5318,73	4/1	4984,20	16/1	13,67
	Euro Neu Markt Price IX	1093,09	4/2	-1,01	1205,43	9/1	1090,62	30/1	13,26
AUTRICHE	Austria traded	1173,29	4/2	0,11	1171,95	1/2	1114,42	9/1	11,09
BELGIQUE	Bel 20	2780,05	4/2	0,23	2810,67	24/1	2622,36	14/1	12,87
DANEMARK	Horsens Bnex	264,18	4/2	-0,50	272,94	3/1	256,84	30/1	13,19
ESPAGNE	Ibex 35	8037,00	4/2	-1,64	8554,70	3/1	7800,30	14/1	16,08
FINLANDE	Hex General	8540,49	4/2	-1,03	9036,08	4/1	7902,93	21/1	17,57
FRANCE	CAC 40	4402,26	4/2	-1,20	4682,79	4/1	4407,27	30/1	17,64
	Mid CAC	2050,47	1/2	0,35	2051,78	11/1	1939,27	2/1	14,85
	SBF 120	3053,99	4/2	-1,09	3224,08	4/1	3053,50	30/1	17,63
	SBF 250	2910,14	1/2	-0,06	3028,35	4/1	2877,81	30/1	17,07
	Indice second marché	2390,10	1/2	0,90	2390,10	1/2	2299,52	2/1	17,41
	Indice nouveau marché	1094,54	4/2	-0,41	1170,00	7/1	1086,98	21/1	11,63
GRÈCE	ASE Général	2592,42	4/2	-0,13	2646,38	4/1	2502,18	16/1	11,63
IRLANDE	Irish Overall	5426,96	4/2	0,87	5665,18	7/1	5225,75	30/1	14,84
ITALIE	Milan Mib30	31753,00	4/2	-0,70	32622,00	3/1	31244,00	16/1	15,47
LUXEMBOURG	LuxX Index	1142,28	4/2	0,56	1169,48	14/1	1115,25	3/1	8,53
PAYS-BAS	Amster. Exc. Index	498,26	4/2	-0,62	507,64	28/1	487,96	14/1	14,15
PORTUGAL	PSI 20	7673,90	4/2	-0,44	7958,46	4/1	7606,60	14/1	8,84

EUROPE Lundi 04 février 09h19

INDICES	Indice	% var.
SECTEURS EURO STOXX		
AUTOMOBILE	215,77	-0,66
BANQUES	273,64	-1,07
PRODUIT DE BASE	202,93	-0,62
CHIMIE	349,52	-0,23
TÉLÉCOMMUNICATIONS	430,78	-1,01
CONSTRUCTION	224,64	-0,36
CONSUMMATION CYCLIQUE	125,04	-0,92
PHARMACIE	511,57	-0,07
ÉNERGIE	336,08	-0,31
SERVICES FINANCIERS	236,19	-0,04
ALIMENTATION ET BOISSON	233,78	-0,09
BIENS D'ÉQUIPEMENT	344,81	-0,67
ASSURANCES	309,76	-0,26
MÉDIAS	284,03	-0,57
BIENS DE CONSOMMATION	375,21	-0,32
COMMERCE ET DISTRIBUTION	290,82	-0,65
HAUTE TECHNOLOGIE	489,74	-1,03
SERVICES COLLECTIFS	295,82	-0,23

LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX

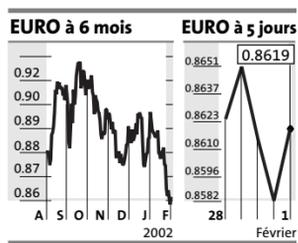
Code pays	Cours	% var. /préc.
ABN AMRO HOLDING	20,13	-0,84
AEGON NV	26,31	-1,31
AIR LIQUIDE	158,9	-0,25
ALCATEL A	17,37	-1,75
ALLIANZ N	257,48	-0,32
AVENTIS	78,40	-1,07
AXA	20,85	-0,10
BASF AG	44,84	-0,24
BAYER AG	37,22	-0,43
BAYR.HYP.U.VERBK	35,70	-0,70
BBVA	13,24	-2,22
BNP PARIBAS	108,30	-0,73
BSCH	9,07	-2,68
CARREFOUR	57,00	-0,96
DAIMLERCHRYSLER N	46,15	-0,86

MARCHÉ DES CHANGES 4/2, 10h17

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK (\$)		0,74970	0,86180	1,41650	0,58280
TOKYO (¥)	133,33000		114,91000	188,84000	77,64000
PARIS (€)	1,15970	0,86970		1,64290	0,67580
LONDRES (£)	0,70570	0,52920	0,60820		0,41130
ZURICH (FR. S.)	1,71610	1,28620	1,47860	2,42980	

LE COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4280	7,4286
COURONNE NORVÈGE	7,8400	7,8450
COURONNE SUÉDOISE	9,2199	9,2294
COURONNE TCHÈQUE	31,8000	31,8300
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6869	1,6888
DOLLAR CANADIEN	1,3703	1,3718
DOLLAR HONGKONG	6,7204	6,7244
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0551	2,0583
FORINT HONGROIS	243,3500	244,3500
LEU ROUMAIN	27707,0000	27739,0000
ROUBLE	26,4947	26,5095



LA MULTIPLICATION des procès en responsabilité civile a fait plonger les entreprises dans un nouvel univers de risques. L'explosion de l'usine AZF de Toulouse, le 21 septembre 2001, qui a causé la mort de 30 personnes et fait des centaines de blessés, a été l'élément déclencheur d'une véritable prise de conscience. Les actionnaires, le public, les salariés demandent aujourd'hui plus d'informations sur la façon dont les entreprises sont assurées. L'univers réglementaire est en train de changer, avec des contraintes plus strictes pour les groupes.

LES MINORITAIRES ET GRANDE PAROISSE

Lundi 4 février, lors de l'assemblée générale de Grande Paroisse, filiale chimique de TotalFinaElf, propriétaire de l'usine AZF, Colette Neuville, présidente de l'Association pour la défense des actionnaires minoritaires (Adam), devait demander des données précises sur la gestion des risques et leur couverture, sur leur répartition entre Grande Paroisse, sa maison mère et la captive d'assurances du groupe pétrolier, sur les responsabilités, etc. Les informations jusqu'ici délivrées par Total sont, aux yeux de l'Adam, insuffisantes pour se prononcer sur la recapitalisation d'environ 950 millions d'euros qui devait être soumise aux actionnaires de Grande Paroisse, dont les fonds propres sont de 150 millions d'euros. La société doit faire face à une indemnisation des tiers, victimes de l'accident, de quelque 1,8 milliard d'euros. Or, le plafond des assurances de responsabilité civile atteint 850 millions. Il reste donc 950 millions d'euros à la charge de Grande Paroisse. Sur ce montant, TotalFinaElf prendra à sa charge 600 millions d'euros, déjà provisionnés dans ses comptes 2001. Les minoritaires, qui craignent de se retrouver laminés par l'actionnaire princi-

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER			
ROYAUME-UNI	FTSE 100 index	5146,50	4/2	-0,83	5323,80	4/1	5089,30	30/1	19,54
	FTSE techMark 100 index	1341,90	4/2	-0,85	1552,00	4/1	1318,90	30/1	
SUÈDE	OMX	776,48	4/2	-1,02	869,45	4/1	754,97	30/1	
EUROPE									
HONGRIE	Bux	8124,17	4/2	-0,09	8131,52	1/2	7123,33	2/1	
ISLANDE	ICEX 15	n/d	n/d	n/d	1255,17	18/1	1148,47	3/1	
POLOGNE	WSE Wig	n/d	n/d	n/d	16311,60	25/1	13995,24	2/1	7,74
RÉP. TCHÈQUE	Exchange PX 50	420,60	4/2	-0,38	425,10	31/1	387,80	2/1	10,75
RUSSIE	RTS	286,67	4/2	-0,47	301,45	22/1	267,70	3/1	12,24
SUISSE	Swiss market	6192,90	4/2	-0,67	6416,40	11/1	6212,40	30/1	16,57
TURQUIE	National 100	13143,80	4/2	-1,73	14999,51	7/1	12514,98	29/1	
AMÉRIQUES									
ARGENTINE	Merval	444,92	1/2	1,30	470,55	21/1	323,69	2/1	8,90
BRESIL	Bovespa	12658,66	1/2	-0,49	14378,59	7/1	12501,06	29/1	6,79
CANADA	TSE 300	7690,51	1/2	0,55	7870,25	7/1	7548,83	30/1	13,79
CHILI	Ipsa	97,77	1/2	0,32	101,71	4/1	96,18	16/1	13,79
ÉTATS-UNIS	Dow Jones ind.	9907,26	1/2	-0,13	10259,74	4/1	9618,24	29/1	27,54
	Nasdaq composite	1911,24	1/2	-1,18	2059,38	4/1	1882,53	22/1	
	Nasdaq 100	1528,15	1/2	-1,42	1675,03	4/1	1501,78	22/1	50,88
	Wilshire 5000	10490,17	1/2	-0,71	10932,32	4/1	10317,71	29/1	
	Standard & Poor's 500	1122,20	1/2	-0,71	1172,51	4/1	1100,64	29/1	23,66
MEXIQUE	IPC	6901,81	1/2	-0,38	6927,87	31/1	6388,27	14/1	

FRANCFORT

Valeur	Cours de clôture	% var.
Meilleures performances		
ADLINK INTERN MED	2,75	22,22
BIODATA INF TECH	0,28	21,74
INFOR BUSINESS SOL	3,52	17,33
LIPRO	0,07	16,67
BASLER AG	2,10	14,75
POPNET INTERNET	0,17	13,33
BAEUERER	3,04	10,95
Plus mauvaises performances		
EJAY	0,16	-23,81
PRODACTA AG	0,08	-20,00
BROKAT TECHNOLOGIE	0,05	-16,67
AECO	0,31	-13,89
MANAGT DATA MEDIA	0,14	-12,50
BURGBAD VZ	3,20	-12,09
METABOX	0,34	-10,53

LONDRES

Valeur	Cours de clôture	% var.
Meilleures performances		
QXL RICARDO	0,03	19,64
NORTH GROUP FOODS PLC	1,64	6,15
BT GROUP	2,36	5,12
EMBLAZE SYS	1,48	4,96
BALTIMORE TECHNOL	0,12	4,35
BANK OF IRELAND	11,39	4,02
BRITISH AIRWAYS	2,12	3,91
Plus mauvaises performances		
ARCADIA GROUP	2,57	-4,81
BRITISH ENERGY	2,40	-4,76
PEARSON	7,80	-4,65
ARM HOLDINGS	3,13	-4,57
PROVIDENT FINANCIA	6,48	-4,42
ROYAL AND SUN ALLI	3,19	-4,42
B SKY B GROUP	6,42	-4,18

TAUX

TAUX D'INTÉRÊT LE 4/2	Taux 3 m	Taux 6 m	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,25	3,32	4,92	5,25
ROYAUME-UNI	4,00	3,92	4,84	4,51
ITALIE	3,25	3,32	5,13	5,50
ALLEMAGNE	3,25	3,32	4,85	5,17
JAPON	0,01	0,04	1,51	2,73
ÉTATS-UNIS	1,74	1,82	4,96	5,40
SUISSE	1,25	1,57	3,48	3,96

MARCHÉS À TERME LE 4/2

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANÇAISES LUNDI 4 FÉVRIER 10h17

Table of French stock market data including ACCOR, AFFINE, AGF, AIR FRANCE, AIR LIQUIDE, ALCATEL, etc.

Table of international stock market data including F.F.P., FAURECIA, FINALAC SA, FINAXA, FONCLYONNAISE, etc.

Table of international stock market data including SALVEPAR, SANOFF-SYNTHELAB, SCHNEIDER ELECTR, SCOR S.A., SEB, etc.

NOUVEAU MARCHÉ

Table of new market data including COM 6, NETZ5, ITESOFT, CYBERDECK, etc.

Table of company news and financials including GENUITY INC A, TELECOM CITY, CHEMUNEX, etc.

Le Monde Documentalistes et professeurs. Pour mieux comprendre la presse. Pour animer une séance. du 18 au 23 mars 2002 Le Monde vous propose sa MALLETTE PÉDAGOGIQUE.

SECOND MARCHÉ

Table of second market data including BUFFALO GRILL, ICOM INFORMATIQUE, ASSYSTEM, etc.

Table of international stock market data including JET MULTIMEDIA, FAROS NOM, MONEYLINE, etc.

SICAV ET FCP

Table of SICAV and FCP data including AGIPI ACTIONS (AXA), AGIPI AMBITION (AXA), 3615 BNP, etc.

Table of company news and financials including ÉCUR. INVESTISS. D., ÉCUR. MONÉTAIRE C, ÉCUR. MONÉTAIRE D, etc.

Table of company news and financials including OPTALIS DYNAMIQ. D., OPTALIS ÉQUILIB. C, OPTALIS ÉQUILIB. D, etc.

Table of company news and financials including CIC OBLI. CT TERME C, CIC OBLI. CT TERME D, CIC OBLI. LG TERME C, etc.

Table of company news and financials including ST-HONORÉ CONVERT., ST-HONORÉ FRANCE, ST-HONORÉ PACIFIQUE, etc.

Table of company news and financials including POSTE PREMIÈRE 2-3, PRIMIEL EURO C, REVENUS TRIMESTR., etc.

DISPARITIONS

André Diligent

Une vie consacrée à sa ville natale, Roubaix

FIGURE de la démocratie chrétienne, André Diligent est mort à son domicile de Villeneuve-d'Ascq (Nord), dimanche 3 février, à l'âge de 82 ans.

Né le 10 mai 1919 à Roubaix, l'ancien sénateur du Nord aura consacré sa vie à sa ville natale, qui a largement inspiré quelques-uns des combats politiques que le fondateur du CDS a menés au plan national. Ancien résistant, avocat, André Diligent est élu conseiller municipal (MRP) de Roubaix en 1947. Adjoint du maire socialiste Victor Provo jusqu'en 1977, il mettra un terme, en 1983, à plus de soixante-dix ans de domination locale du PS. Jusqu'au « *déclinchement* » de ce 18 mai 1994, date à laquelle il démissionnera de son mandat pour « *raisons de santé* », André Diligent n'aura de cesse de panser et prévenir les plaies d'une ville que la crise du textile avait profondément meurtrie : taux de chômage avoisinant les 30 %, insécurité croissante, habitat dégradé et population immigrée accusée de tous les maux. André Diligent, qui se félicitait de la « *solidarité dynamique* » sans laquelle, disait-il, « *Roubaix n'existerait plus* », a payé de sa personne pour éviter une explosion sociale, alors que tous les ingrédients étaient réunis.

COMBAT POUR L'INTÉGRATION

Député de 1958 à 1962, député européen de 1979 à 1984, sénateur centriste de 1965 à 1974, puis de 1983 à 2001, André Diligent a cherché dans ces mandats nationaux le moyen de mieux défendre Roubaix. « *Militant* » de sa ville, il a lutté pied à pied sur tous les terrains, allant jusqu'à occuper la préfecture de Lille, en 1985, avec ses collègues maires de l'agglomération. Cette ville, cet « *échantillon d'une société multiraciale qui peut vivre en harmonie* », selon ses termes, lui a fourni en échange matière à alimenter les débats au plan national. A la présidence de la Commission nationale de développement social des quartiers, puis au sein du Conseil national de la Commission nationale de développement social des quartiers, dont il a été vice-président, il a fait profiter les autres élus de son expérience.

André Diligent aura également exporté bien au-delà des limites de Roubaix son combat contre le racisme et pour l'intégration, né d'une longue bataille locale face à une extrême droite solidement implantée. Il a été membre du Haut Conseil à l'intégration, installé en mars 1990. En novembre de la même année, six mois après la profanation du cimetière juif de Carpentras, il fait partie des douze maires de grandes villes qui refusent publiquement toute alliance avec le FN. Un peu moins d'un an plus tard, il signe avec plusieurs de ses collègues une déclaration réaffirmant leur volonté de combattre sur leur propre terrain, la ville, les idéologies et les partis « *qui propagent et pratiquent la haine de l'autre* ». Resté conseiller municipal de Roubaix après sa démission de son mandat de maire, André Diligent poursuit son combat au Palais du Luxembourg. Lors de l'examen



par le Sénat du projet de loi Debré, en février 1997, il dépose ainsi et défend un amendement prônant la régularisation de tous les étrangers non expulsables, afin, explique-t-il, d'« *éviter de fabriquer des clandestins et des délinquants* ».

Lui qui désespérait, en mai 1998, de voir se créer le « *grand parti du centre* » qu'il appelait de ses vœux, n'avait pas pour habitude de faire prévaloir les clivages partisans sur ses propres convictions. Mais l'identité de sa ville, qu'il a toujours jalousement défendue, était un cas de force majeure. Lors de sa démission en 1994, André Diligent avait laissé sa place à son dauphin centriste, René Vandierendonck. Lorsque ce dernier avait été réélu, en mars 2001, avec l'étiquette socialiste, l'ancien maire de Roubaix avait critiqué ce revirement, craignant qu'il n'entraîne une dilution de la deuxième ville du Nord dans une communauté urbaine dominée par le PS, où Lille serait hégémonique.

Jean-Baptiste de Montvalon

■ **HILDEGARD KNEF**, actrice et chanteuse allemande, célèbre pour ses rôles dans plusieurs films controversés de l'après-guerre, est morte, vendredi 1^{er} février, dans une clinique de Berlin, à l'âge de 76 ans. L'actrice s'était révélée dans un des premiers films allemands de l'après-guerre, *Les assassins sont parmi nous* (1946), de Wolfgang Staudte, qui dénonce la passivité des Allemands face au nazisme. Elle avait suscité quelques années plus tard un énorme scandale en tournant la première scène nue du cinéma allemand – quelques secondes dans un hamac – dans *La Pécheresse* (1951), de Willi Forst. Hildegard Knef a également tourné à Hollywood *Les Neiges du Kilimandjaro* (1952), avec Gregory Peck. Elle avait aussi joué dans *Fedora* (1978), de Billy Wilder, et dans *L'Avenir d'Emilie* (1985), d'Helma Sanders-Brahms.

À LIRE EN LIGNE

Retrouvez sur le site Internet du Monde (www.lemonde.fr/carnet) le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au Journal officiel, ainsi que les adresses des sites publiant des documents significatifs.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Carine et Olivier DIARD partagent avec **Alexis, Ludovic et Guillaume** la joie d'annoncer la naissance de

Paul,

le 26 janvier 2002, à Chartres.

9, rue Chanzy,
28000 Chartres.

Anniversaires de naissance

– C'est ton jour anniversaire,

Catherine GRANDJEAN.

Je pense à toi très fort.

Ton amie, Anne.

Décès

Vadime ELISSEEFF, commandeur de la Légion d'honneur, médaille du combattant volontaire de la Résistance,

s'est éteint le 29 janvier 2002,

entouré de l'amour des siens :

Danielle Elisseeff, son épouse,
Anne, Pierre, Hélène, André, ses enfants,
leurs conjoints,
Marc, Xavier, Marine, Margaux, Nadège, Sophie, ses petits-enfants.

Son corps a été déposé au cimetière marin de Jobourg (Manche).

Une messe d'action de grâce sera célébrée à sa mémoire, le jeudi 7 février, à 18 heures, en la cathédrale Saint-Alexandre-Nevesky, 12, rue Daru, Paris-8^e.

19, rue Leroux,
75116 Paris.

– Denise Feldman, son épouse,
Olivia, Sylvain et Laurent, sa fille, son fils et son gendre,
Zachary et Lucas, ses petits-enfants,
Sarah et Gilbert, Jacques, Michèle, Gisèle et Jo, Lucien et Danièle, ses frères, sœurs, leurs conjoints,
Et leurs enfants
Patricia et Robert, Michaël, Jérémy et Gary, sa belle-sœur, son beau-frère, et leurs enfants,
Et tous ses amis,
ont l'immense chagrin de faire part du décès de

Benjamin FELDMAN,

survenu le vendredi 1^{er} février 2002.

Les obsèques ont lieu ce lundi 4 février, à 16 heures, au cimetière parisien de Bagneux, 45, avenue Marx-Dormoy, à Montrouge.

– Il aimait la vie...

Sa famille,
Ses amis,
ont le chagrin de faire part du décès de

André GAUTHIER,

survenu le 1^{er} février 2002, à l'âge de cinquante-neuf ans.

L'incinération aura lieu le mardi 5 février, à 15 h 30, au crématorium du Père-Lachaise.

Ni couronnes ni coussins, uniquement des fleurs coupées.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Louis Gayral, née Pechdo, son épouse,
François et Catherine Gayral, Martine et Phuong Taminh, Hélène et Gilbert Fournie, Philippe et Marie-Elizabeth Gayral, ses enfants, belles-filles et gendres,
Nicolas, Bruno, Nathalie, Fabrice, Clément et Blandine,
Sophie et Antoine, Emmanuelle et Benoît, Claire, Isabelle et Pauline, ses petits-enfants,
Baptiste, Luna, Antoine, Alix et Corto, ses arrière-petits-enfants,
Les familles Pechdo, Cayre, de Berne-Lagarde,
ont la tristesse d'annoncer le décès du

docteur

Louis-François GAYRAL, professeur honoraire de l'université Paul-Sabatier, faculté de médecine Toulouse-Purpan, ancien chef de service du service de psychiatrie des Hôpitaux de Toulouse,

le 30 janvier 2002, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église Saint-Exupère, à Toulouse, le 2 février.

Cet avis tient lieu de faire-part.

36, allée des Demoiselles,
31400 Toulouse.

– Andrée Hoyau, Mireille Hoyau, Jean et Marie-Chantal Hoyau, Thierry, Véronique, Valentin, Emmanuelle et Vincent Hoyau, ont la douleur de faire part du décès de

Sylvie HOYAU,

directeur marketing André SA,

survenu le 31 janvier 2002.

La réunion au funérarium de l'Institut Curie, 25, rue d'Ulm, Paris-5^e, se fera le mardi 5 février, à 8 h 45, et l'inhumation aura lieu le même jour, à Camlez (Côtes-d'Armor), à 15 heures.

– Mme Jean-Marie Moulin, M. Ludovic Moulin et son épouse,
Toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Marie MOULIN,

conservateur général honoraire du Patrimoine, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite, commandeur des Arts et des Lettres,

survenu le 31 janvier 2002.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, rue Léon-Cogniet,
75017 Paris.

– Mme Jean Pouzet, Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et toutes leurs familles,
ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Jean POUZET,

à son domicile de Vauxrenard, le mardi 29 janvier 2002.

L'inhumation a eu lieu au cimetière d'Ecully, dans l'intimité familiale, le 1^{er} février.

– Bastia, Vezzani.

Julie Raffalli, sa mère,
Jean-Pierre Raffalli, son frère,
Jacques-Pierre Ottavi, son oncle,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Antony RAFFALLI,

artiste-peintre,

survenu le 1^{er} février 2002, dans sa quarante-septième année.

Les familles parentes et alliées s'associent à leur deuil.

Les obsèques ont eu lieu le samedi 2 février, dans la plus stricte intimité.

Spécial

SANT VALENTIN

c'est dans le carnet du Monde le 14 février !

tarif: 13,35 € TTC la ligne
01.42.17.39.80
01.42.17.21.36
carnet@mondepub.fr

– Mme Muriel Rebillon, son épouse,
Céline et Katia, ses filles,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Patrick REBILLON,

survenu à Saint-Cloud, le 30 janvier 2002, à l'âge de cinquante-deux ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 6 février, à 15 heures, en l'église Saint-Léon, 1, place du Cardinal-Amette, Paris-15^e, suivie de l'inhumation au cimetière nouveau de Neuilly-sur-Seine, rue Vimy, à Nanterre.

49, rue Rouelle,
75015 Paris.

Anniversaires de décès

– Pour le quatorzième anniversaire de la mort de

Paul DUNAND,

survenu le 5 février 1988,

une pensée affectueuse est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

64, rue Saint-Antoine,
75004 Paris.

– Il y a dix ans, le 5 février 1992,

Alain GILLER

quittait sa famille et ses amis.

Une pensée affectueuse est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

– Le 4 février 2001,

Simone GROSJEAN,

née BLETEL,

nous quittait.

Que ceux qui ont connu et aimé cette femme merveilleuse aient une pensée affectueuse pour elle.

Messes anniversaires

– Mme Edith Cresson, Nathalie et Alexandra, ses filles,
Ses petites-filles,
Mme Vera Cresson,
Et toute la famille,
vous remerciant de vous associer par votre présence ou par une pensée à la messe qui sera célébrée le jeudi 7 février 2002, à 19 heures, en la cathédrale orthodoxe russe Saint-Alexandre-Nevesky, 12, rue Daru, Paris-8^e, à la mémoire de

Jacques CRESSON,

décédé le 7 février 2001.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30

Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

TARIF CARNET 2001-2002

Tarif à la ligne : 22 € - 144,31 F TTC
Tarif abonnés : 18,50 € - 121,35 F TTC

Tél. 01-42-17-39-80 – Fax : 01-42-17-21-36

e-mail: carnet@mondepub.fr

MENSUEL • 11 • 30 • FÉVRIER 2002

Le Monde de l'éducation

L'aventure de l'orthographe

Guyane Une école à l'abandon

EDUCATION SERIEUSE La méthode Titeuf

Le mal français

ACTUALITÉ Violences à l'école

Face à la surenchère politique, de nouveaux outils pour les évaluer

VIENT DE PARAITRE

Abonnez-vous au Monde pour 26,35 € (172,84 F) par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour **26,35 € (172,84 F)** par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

Offre valable jusqu'au 30/06/2002 en France métropolitaine pour un abonnement postal.

201MQPAE

Autorisation de prélèvements

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

Organisme créancier : **Société Editrice du Monde**
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature : []

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chèque.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 825 022 021 (0,15 € TTC/min)

« Le Monde » (USPS=009729) is published daily for \$ 892 per year *« Le Monde »* 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3530 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

AUJOURD'HUI

SPORTS

Dans un entretien au *Monde*, **JACQUES ROGGE**, le nouveau président du Comité international olympique (CIO), rappelle que l'institution olympique est un « *organisme sportif, pas politique* ». Il se distingue ain-

si de son prédécesseur, Juan Antonio Samaranch, « homme de gouvernement » pour lequel le CIO avait un rôle politique à jouer sur le plan international. Alors que **LES JEUX DE SALT LAKE CITY** doi-

vent s'ouvrir vendredi 8 février, Jacques Rogge préfère mettre en avant les missions sportives du CIO. Ce Belge de 59 ans se veut proche des athlètes et compte loger au milieu de ceux-ci, au **VILLAGE OLYMPI-**

QUE, pendant la durée des Jeux. Il affirme que le maximum a été fait pour assurer la sécurité des Jeux de Salt Lake City, dont il reconnaît avoir envisagé l'annulation après les attentats du 11 septembre.

Selon Jacques Rogge, le CIO n'a pas de rôle politique à assumer

Le président du Comité international olympique, élu en 2001, assure que le maximum a été fait pour assurer la sécurité des Jeux de Salt Lake City, qui doivent s'ouvrir vendredi 8 février. En recentrant le CIO sur ses missions sportives, il se démarque de son prédécesseur, Juan Antonio Samaranch

LAUSANNE

de nos envoyés spéciaux

Il y a deux ans, alors que le scandale des Jeux de Salt Lake City battait son plein, vous aviez déclaré que les membres du Comité international olympique (CIO) devraient dormir au village olympique. Comptez-vous le faire à Salt Lake City ?

Oui. Et je le ferai pour tous les Jeux auxquels je serai présent en tant que président du CIO. Il ne faut pas y voir un symbole, ni un signal, ni un geste. Mais le village olympique est un endroit merveilleux. J'ai eu le privilège de le fréquenter huit fois dans ma vie : trois fois comme athlète, cinq fois en tant que chef de délégation. A Salt Lake City, je travaillerai à l'hôtel du CIO et, le soir, j'irai dormir au village, dans une chambre lambda. Je déjeunerai et je dînerai au restaurant du village. En général, la cuisine y est meilleure que dans les hôtels internationaux.

Ces Jeux seront les premiers depuis votre élection à la présidence du CIO. Qu'est-ce que cela va changer pour vous ?

Pas grand-chose. Mon rôle s'inscrit dans le prolongement du travail que j'ai accompli lors des Jeux de Sydney en tant que président de la commission de coordination. A Salt Lake City, je vérifierai quotidiennement que tout marche bien : que les transports fonctionnent, que les athlètes sont logés confortablement, que la presse travaille dans de bonnes conditions, etc. La nouveauté, ce seront les obligations protocolaires : il y aura le président des Etats-Unis, de nombreux chefs d'Etat et des ministres, de grands sponsors...

En raison des attentats du 11 septembre, les Jeux vont se dérouler dans un climat sécuritaire. Cela vous ennuie-t-il ?

Depuis les Jeux de Munich, en 1972, la sécurité a été une priorité du CIO. Ce qui est arrivé le 11 septembre n'a fait que renforcer cet état de fait. Avant les attentats de New York et de Washington, nous avions déjà pris en compte tous les scénarios terroristes : le détournement d'un avion qui s'écrase sur une infrastructure



Elu à la présidence du Comité international olympique en juillet 2001, Jacques Rogge, qui ne rate jamais une occasion de se démarquer de son prédécesseur, Juan Antonio Samaranch, estime que le CIO doit investir davantage dans la recherche contre le dopage et initier une collaboration avec les grandes entreprises pharmaceutiques.

sportive ou un bâtiment en faisant partie. La liste des risques, on la connaît. Les mesures à prendre, c'est autre chose. Mais le maximum qu'il était humainement possible de faire a été fait.

Dans les heures qui ont suivi les attentats du 11 septembre, avez-vous imaginé que les Jeux puissent ne pas avoir lieu ou être reportés ?

Bien sûr. Le 11 septembre, j'étais en Espagne pour assister à une compétition. J'ai demandé

qu'on abrège la cérémonie protocolaire et je suis rentré à Lausanne. Ma première mesure a été d'annuler un congrès médical du CIO qui devait se tenir quatre jours plus tard à Salt Lake City. Puis j'ai fait réaliser une enquête par nos experts en sécurité. Au bout de trois jours, j'avais tous les rapports, qui m'ont rassuré. On a dit : « *C'est bon, les Jeux continuent.* »

Le contexte international vous a-t-il conduit à revoir

Le couple Abitbol-Bernadis forfait pour les JO

Les patineurs français Sarah Abitbol et Stéphane Bernadis, vice-champions d'Europe en couples, ont déclaré forfait pour les Jeux olympiques de Salt Lake City, dimanche 3 février. La jeune femme a été victime la veille d'une déchirure totale du tendon d'Achille lors d'un entraînement effectué au camp de préparation de l'équipe de France de patinage, à Logan (Utah). Sarah Abitbol et Stéphane Bernadis, deuxièmes des championnats d'Europe de Lausanne, en janvier, et médaillés de bronze des championnats du monde 2000, figuraient parmi les outsiders de l'épreuve olympique de couples, qui doit se disputer samedi 9 et lundi 11 février. Ils ne seront pas remplacés, a affirmé un communiqué du chef de mission de la délégation française aux Jeux, Didier Gailhaguet. Le couple français avait pris la sixième place des Jeux de Nagano, en 1998.

vous conception de la trêve olympique ?

Il existe une tradition qui consiste à demander qu'il n'y ait pas de conflit armé pendant les Jeux et que le libre passage des athlètes soit assuré. Cette seconde partie constituait l'essentiel de la trêve olympique grecque. Pierre de Coubertin y a ajouté un élément pacifiste en demandant la suspension des conflits armés. Je suivrai cette tradition, mais ne demandons pas au CIO d'obtenir la paix dans le monde. Nous sommes un organisme sportif, pas politique.

Les Jeux de Salt Lake auront été au centre du plus grand scandale de corruption que le sport moderne ait connu. Pour vous, cette histoire est-elle soldée ?

En tant que responsable du CIO, oui. Et ce depuis la réforme de notre institution, en décembre 1999. Nous avons fait notre examen de conscience, notre enquête, expulsé les membres indéliques, constitué une commis-

sion d'éthique composée de gens d'une grande indépendance, comme Javier Perez De Cuellar ou Robert Badinter. Au niveau des Américains, l'histoire n'est pas encore tout à fait terminée. Une enquête du département de la justice est en cours. En première instance, le juge a estimé qu'il n'y avait pas eu d'activité criminelle.

Pensez-vous qu'il faille revenir sur certaines des réformes adoptées après le scandale de Salt Lake City, notamment l'interdiction faite aux membres du CIO de visiter les villes candidates à l'organisation des Jeux ?

Tout le monde se focalise sur ces visites, qui ne sont qu'un petit élément des réformes. Ma position est claire : je suis contre ces visites. Au sein du CIO, il y a des membres qui sont du même avis et d'autres qui disent : « *Si je ne peux pas visiter, je ne peux pas juger en mon âme et conscience.* » Si la majorité des membres du CIO est pour un retour des visites, j'accepterai cette décision. Mais,

alors, les visites seront organisées par le CIO, encadrées par le CIO et payées par le CIO.

Polémiques sur la validité du test urinaire de détection de l'EPO, difficultés de mise en place de l'Agence mondiale antidopage (AMA) : la lutte antidopage ne vous semble-t-elle pas engagée dans une mauvaise passe ?

Je suis préoccupé, bien sûr. Mais, quoi qu'on en dise, le test combiné (sang et urine) de détection de l'EPO a constitué une réelle avancée. D'autres tests sont sur le point d'être finalisés, mais il faudrait investir sur la recherche plus que nous le faisons actuellement, travailler davantage en amont, en collaboration avec les grandes entreprises pharmaceutiques. Pour ce qui concerne le test français de détection de l'EPO par l'urine, je ne demanderais pas mieux que de pouvoir l'utiliser seul. Mais, à partir du moment où les experts scientifiques que nous avons réunis le 7 novembre 2001 nous ont conseillés - à une exception près - de continuer à le combiner avec le test sanguin, nous ne pouvons que les suivre. Si nous choisissons une autre voie, le premier athlète suspendu qui déposerait un recours devant les tribunaux obtiendrait gain de cause.

Vous prédécesseur, Juan Antonio Samaranch, était très sensible aux symboles politico-sportifs. Est-ce également votre cas ?

Je viens d'un monde essentiellement sportif, alors que Juan Antonio Samaranch est un diplomate, qui a été ministre et ambassadeur. La politique était son monde, davantage que le sport. Selon moi, il ne faut pas rechercher le symbole à tout prix. Ma vision des Jeux est qu'ils doivent être le plus purs possible. C'est pour cela que la lutte contre le dopage est si importante. Offrir aux athlètes les meilleures conditions, organiser les meilleures compétitions dans un esprit de fair-play et d'universalité : voilà ce que doit être la symbolique des Jeux olympiques.

Propos recueillis par **Frédéric Potet et Gilles van Kote**

PROFIL UN PRAGMATIQUE PROCHE DES ATHLÈTES

Jacques Rogge a beau préciser qu'il ne faut pas y voir un « *symbole* », il n'empêche : sa décision de dormir au village olympique plutôt que dans un hôtel de luxe pendant toute la durée des Jeux d'hiver de Salt Lake City est bien l'expression du « *nouveau style* » que souhaite incarner le président du Comité international olympique (CIO), élu le 15 juillet 2001 à Moscou.

Proche des athlètes, ce Belge de cinquante-neuf ans l'a toujours été. Sans doute parce qu'il fut sportif lui-même et qu'il participa aux épreuves de voile de Mexico (1968), Munich (1972) et Montréal (1976). Mais certainement aussi parce qu'il a vu les Jeux plonger dans le gigantisme et générer beaucoup d'argent, ces deux dernières décennies, sans que les athlètes aient eu forcément leur mot à dire.

Jacques Rogge rêve aujourd'hui de Jeux olympiques moins grands et d'un CIO au sein duquel les différentes composantes du mouvement sportif auraient leur mot à dire. « *La dimension des Jeux met en danger leur qualité*, a-t-il déclaré dimanche 3 février en ouverture de la 113^e session du CIO, qui se déroule à Salt Lake City jusqu'au mercredi 7. *Les Jeux de Sydney, par ailleurs excellents, nous ont amenés à la constatation que la taille et le coût des Jeux ont atteint de telles dimensions qu'ils ne peuvent être organisés que par un nombre limité de villes.* »

Chirurgien orthopédiste de profession, Jacques Rogge voudrait également que l'instance internationale joue un rôle majeur dans la lutte contre le dopage, ce qui fut loin

d'être le cas sous la houlette de son prédécesseur, l'Espagnol Juan Antonio Samaranch. S'il possède comme point commun avec ce dernier d'être détenteur d'un titre nobiliaire, le chevalier Rogge n'aura aucune difficulté à se distinguer du marquis catalan. Il parle parfaitement cinq langues (français, anglais, allemand, néerlandais, espagnol), est très à l'aise devant les journalistes, n'a aucune accointance avec le monde politique et n'a pas pour ambition d'obtenir le prix Nobel de la paix.

L'homme est un pragmatique plus qu'un politique. Il doit sa notoriété dans le monde olympique à la rigueur dont il fit preuve en 2000 en tant que président de la commission de coordination des Jeux de Sydney, la commission la plus exposée du CIO. Le succès des Jeux de Sydney a rejailli sur lui, tout autant que les admonestations qu'il lança à plusieurs reprises en direction des organisateurs des Jeux d'Athènes 2004.

Jacques Rogge a d'ores et déjà prévenu qu'il ne prononcerait pas, lors de la cérémonie de clôture des Jeux de Salt Lake City, la phrase rituelle chère à Juan Antonio Samaranch : « *Ces Jeux sont les meilleurs jamais organisés.* » « *Je ne ferai pas cela : on ne peut pas comparer les Jeux entre eux* », a indiqué celui qui fut, récemment, désigné « *personnalité sportive belge de l'année 2001* », devant la joueuse de tennis Kim Clijsters et le champion de billard Raymond Ceulemans.

F. P.

Laure Péquegnot s'adjuge son troisième slalom de la saison

Ski alpin • La Française est en tête de la Coupe du monde de sa spécialité

ILS AVAIENT été champions du monde juniors la même année, en 1994. Ils ont connu la même traversée du désert avant de retrouver l'air des sommets. Ils ont gagné leur première épreuve de Coupe du monde le même automne, lui en s'imposant dans le géant de Sölden (Autriche), en octobre 2001, elle en dominant le slalom de Copper Mountain (Etats-Unis), en novembre. Dimanche 3 février, à cinq jours de l'ouverture des Jeux olympiques de Salt Lake City, ils avaient l'un et l'autre l'occasion de s'installer définitivement au sommet de leur discipline, de s'assurer le Globe de cristal de leur spécialité. L'un et l'autre devront patienter encore un mois avant de savoir s'ils seront les premiers skieurs français à s'adjuger un tel trophée depuis Luc Alphand en 1997.

Sous le soleil d'Are, en Suède, Laure Péquegnot, 26 ans, a écrasé la concurrence. La slalommeuse de l'Alpe-d'Huez (Isère) a survolé la première manche de l'épreuve. Sa dauphine, sa compatriote Christel Pascal-Saïoni était reléguée à 1 sec 37. Laure Péquegnot, surprise par une telle marge de manœuvre, a cru un instant à « *une erreur de chronométrage* ». Christel Pascal-Saïoni s'est, elle, sentie vexée par cette domination outrageuse, comme toutes les autres concurrentes. Cette confortable avance n'a pas empêché Laure Péquegnot de s'élancer pour la deuxième manche « *avec le trac* ». Alors que Christel

Pascal-Saïoni terminait cette deuxième partie de la course le nez dans la neige, Laure Péquegnot a décidé de ne prendre aucun risque. Elle s'est contentée du 21^e temps : « *Cela aurait été de la folie de trop attaquer* », a-t-elle confié.

« DÉÇU » MAIS PAS ABATTU

Au final, elle devance nettement (1 sec 25) l'Américaine Kristina Koznick, auteur d'une deuxième manche éblouissante. C'est la troisième victoire de la saison pour la Française, après celles de Copper Mountain et de Saalbach (Autriche). Au classement général de la Coupe du monde de slalom, elle devance la jeune Américaine de 54 points. La Suédoise Anja Paerson, grande rivale de la Française, a chuté dans la première manche. Malgré ses quatre victoires en huit épreuves, elle n'est plus en course pour décro-

cher le Globe de cristal, que Laure Péquegnot et Kristina Koznick se disputeront le 10 mars, à Flachau (Autriche).

Avant cela, les slalommeuses se retrouveront le 20 février, à Deer Valley, dans l'Utah, pour une course d'un jour à forte valeur ajoutée : le slalom des Jeux. Laure Péquegnot et ses coéquipières s'envoleront pour les Etats-Unis le 10 février. « *Ce qui doit se passer se passera* », a confié à *L'Equipe* la nouvelle tête d'affiche du ski français féminin. L'accident mortel de Régine Cavagnoud, fin octobre, l'a rendue fataliste, sans lui ôter son ambition : « *Parfois, je me dis que c'est un peu con de gagner si tard, de ne pas avoir trouvé le chemin tout de suite*, ajoute-t-elle. *Si je ne fais pas une grosse carrière, si je ne gagne pas sur plusieurs saisons, si je ne domine pas mon sujet, j'aurai des*

regrets... *Régine Cavagnoud, pour moi, est un super-exemple. C'est le genre de carrière que j'aimerais avoir.* »

A Saint-Moritz (Suisse), Frédéric Covili n'a pas pu, lui, faire mieux qu'une dix-huitième place, son plus mauvais résultat de la saison. Le Français, en retard dès la première manche, a commis une grosse faute dans la deuxième qui l'a rejeté très loin (2 s 07) du vainqueur, l'Autrichien Stephan Eberharther. « *J'ai eu un peu de mal sur cette neige abrasive, j'ai manqué de sensations. C'est ma faute : c'est à moi de savoir m'adapter* », a expliqué le skieur des Ménuires. A une course de la fin de la Coupe du monde de géant, Frédéric Covili, 26 ans, conserve une avance confortable en tête du classement, avec 46 points d'avance sur le Suisse Didier Cuche et 64 points sur Stefan Eberharther.

« *Déçu* » mais pas abattu le Français ne s'alarme pas de cette déconvenue de Saint-Moritz : « *Cela ne change pas grand-chose. Cela n'enlève rien à ma saison. J'ai raté une course, je n'en ai pas raté beaucoup cet hiver.* » Déjà vainqueur à deux reprises cette saison, à Sölden et à Alta Badia (Italie), le médaillé de bronze du géant des championnats du monde 2001 se rend à Salt Lake City avec une bonne dose de confiance. A ses yeux de jeune homme réservé, « *cela change tout* ».

Eric Collier

Doublé de Stephan Eberharther à Saint-Moritz

L'Autrichien Stephan Eberharther, éternel second de Hermann Maier les saisons précédentes, a réussi le doublé lors du week-end à Saint-Moritz (Suisse). Vainqueur de la descente, samedi 2 février, devant ses compatriotes Fritz Strobl et Michael Walchhofer, il a récidivé le lendemain en s'adjugeant le slalom géant de justesse, avec deux centièmes de seconde d'avance sur le Suisse Didier Cuche. Il s'agit de sa neuvième victoire de la saison, mais de sa première en géant depuis 1999. « *Je vais partir pour Salt Lake City avec le meilleur ski que j'ai jamais produit* », se félicite le leader du classement général de la Coupe du monde, qui compte 456 points de marge sur son dauphin, le Norvégien Kjetil-Andre Aamodt.

Déjà assuré d'emporter le globe de cristal de la descente, Stephan Eberharther reste également en course pour le classement de la Coupe du monde de géant. Sauf accident, personne ne semble en mesure de le priver du titre de meilleur skieur de la saison 2002, toutes disciplines confondues.

Après un automne héroïque, le XV de France connaît un hiver déprimant

Rugby • Il a battu, sans convaincre, l'Italie (33-12), en ouverture du Tournoi des six nations

UN INSOUTENABLE ronflement courait, samedi 2 février, dans les travées clairessemées du Stade de France (à peine 60 000 personnes). Ce n'était pas une illusion mais bien l'écho de l'autoroute A1, perdu dans un murmure de honte. Car cette ouverture du Tournoi, entre Français et Italiens, fut ce que le spaghetti est au western : une caricature. La victoire du XV de France (33-12) ne change rien au constat. « Ce qui me gêne surtout à travers ce spectacle affligeant, c'est la contre-publicité que l'on fait à notre sport », commentait Bernard Laporte.

Il espérait, sans doute, récupérer des joueurs aussi performants qu'à l'automne, ceux qui avaient battu l'Afrique du Sud (20-10), l'Australie (14-13) et Fidji (77-10). Las, même Brad Johnstone, le coach néo-zélandais de la Nazionale, si peu avisé quand il s'agit d'inspirer le jeu, s'en est aperçu : « Ce n'était pas

l'équipe de France de novembre dernier. » Mieux vaut en effet parler d'une cohorte déboussolée en l'absence de son patron naturel, Fabien Galthié (dont le retour aux affaires est prévu pour Galles-France, à Cardiff, samedi 16 février) et sauvée du ridicule par Thibaut Privat, Serge Betsen ou Damien Traille. C'est l'essai, heureusement égoïste, du centre palois (41' minute) qui a offert aux Tricolores la possibilité de prendre l'avantage au score (16-12), à l'issue d'un premier acte qui a laminé les consignes de Bernard Laporte.

« DU JAMAIS VU ! »

« En une minute quarante-cinq de jeu, on s'appuie en touche et on gratte un ballon au sol. Trois points. Ensuite, on leur en file douze autres sans qu'ils aient une seule passe à faire. Du jamais vu ! », vociférait l'entraîneur en chef des Bleus dans les vestiaires de l'équipe de France

entre les deux mi-temps. Avec son maintien de « surgé », Bernard Laporte dénonçait, après la rencontre, l'indiscipline des Tricolores.

Exemple : l'expulsion de David Auradou (de la 23^e à la 33^e minute) pour avoir piétiné sans vergogne le râble de Muraro, pilier droit de la Squadra, ou l'agression dont Olivier Magne s'est rendu coupable en marchant sur la tête de l'ailier Dallon (35'), une stamping que le capitaine intérimaire considérait comme « une chamaillerie courante entre Latins », que les Celtes sanctionnent assez couramment de trois semaines à six mois de suspension. Lorsqu'à cette inconduite, on ajoute les dix-sept en-avant susmentionnés, six occasions d'essai manquées et d'alarmantes carences alarmantes en touche et, sous les renvois, les Français ont salement écorné leur image de favoris dans cette compétition.

A plus forte raison contre des Ita-

liens que le talonneur Raphaël Ibanez, entré en seconde mi-temps (59'), n'a jamais senti menaçants. « Ils auraient pu continuer à attaquer jusqu'à ce que le gardien du Stade éteigne les lumières, je crois qu'ils n'auraient pas marqué le moindre essai », a-t-il laissé tombé. Une sentence qui rend plus coupable encore le laisser-aller français, que l'essai de Serge Betsen, dans les arrêts de jeu, ne fera pas oublier.

« On avait un nouvel axe 2-8-9 qui dirigeait le jeu, ce qui nous a, je crois, désorganisés », explique Bernard Laporte. Les commandes de Frédéric Michalak n'étaient pas très claires, cela nous a beaucoup gênés. Les joueurs ne savaient pas s'ils devaient aller sur les regroupements ou non. Peu à peu on est devenu mou. »

« Frédéric a eu une ascension météorologique, tempère Bernard Viviers, entraîneur adjoint chargé des lignes arrière. Mais même avec son culot, ce n'est pas évident, à 19 ans, de diriger le jeu de l'équipe de France. » L'intéressé s'est excusé de n'avoir jamais mis ses partenaires dans le bon rythme.

Mais la reconduite de six Montferrandais et deux Parisiens, éliminés il y a une semaine en quarts de finale de Coupe d'Europe, pouvait-elle vraiment imprimer un tempo ad hoc au collectif français ? « C'est sûr, le Bory de cet automne et celui de l'Italie sont à l'opposé », a notamment constaté Bernard Laporte, se gardant d'annoncer des changements – mais les blessures de Nicolas Jeanjean et de Gérard Merceron devaient lui donner l'occasion de quelques réaménagements – et de raviver le traditionnel débat sur la superposition nuisible des calendriers nationaux et internationaux.

Olivier Magne, lui, a cherché d'autres excuses, affirmant que la quatrième victoire d'affilée des Français a été conquise aux dépens d'une « équipe truqueuse, tricheuse », qui tire le rugby européen vers le bas et n'offre plus dans son jeu les garanties suffisantes pour se maintenir dans le Tournoi.

Les Transalpins, irrespectueux des règles du hors-jeu, ont reçu quatre cartons jaunes. « A un moment, conclut Olivier Magne, l'arbitre était désolé et m'a expliqué qu'il ne pouvait pas exclure tous les Italiens. Pour lui aussi, c'était, passez-moi l'expression, un match de merde. »

François Aubel

■ Les deux autres rencontres du Tournoi des six nations ont vu la nette victoire des Anglais chez les Ecosseis (29-3), samedi, à Murrayfield ; tandis que l'Irlande a dominé le pays de Galles (54-10), le lendemain, à Lansdowne Road.



L'ailier montferrandais du XV de France David Bory tente de s'arracher à la virulente défense des Italiens. Malgré sa vitesse et sa puissance, il n'est pas parvenu à inscrire un essai. Les Français n'ont pu passer la ligne de but adverse qu'à la fin de chaque mi-temps, grâce à Damien Traille et à Serge Betsen.

FRANCE-ITALIE 33-12

Tournoi des six nations, 1^{re} journée ; Stade de France, à Saint-Denis ; bon terrain ; temps ensoleillé et doux ; 62 000 spectateurs ; arbitre : M. Lewis (Irl.)

LES POINTS

FRANCE : 7 pénalités : Merceron (7^e, 35^e, 39^e, 40^e, 44^e, 59^e, 76^e), 2 essais : Traille (40^e), Betsen (80^e), 1 transformation : Merceron (40^e).

ITALIE : 4 pénalités : Dominguez (2^e, 9^e, 20^e, 25^e).

EXCLUSIONS TEMPORAIRES

FRANCE : Auradou (23^e-33^e)

ITALIE : Checchinato (35^e-44^e) ; Bortolami (45^e-55^e) ; Phillips (56^e-66^e) ; Dominguez (62^e-72^e).

LES ÉQUIPES

FRANCE (entraîneur : B. Laporte) :

Jeanjean (Garbajosa, 53^e) • Rougerie, Marsh, Traille, Bory - Merceron, Michalak (Albouy, 80^e) • Magne (cap.), Hall, Betsen • Privat, Auradou (Pelous, 60^e) • De Villiers, Bru (Ibanez, 60^e), Crenca.

ITALIE (entraîneur : B. Johnstone) :

Vaccari (Mi. Bergamasco, 72^e) • Pedrazzi, Martin, Stoica, Dallon • Dominguez, Troncon • Ma. Bergamasco (Persico, 80^e), Phillips, Bortolami • Dellape (Giacheri, 78^e), Checchinato • Muraro (Moreno, 57^e), Moscardo (cap.), Lo Cicero (De Carli, 57^e).

Les petits matches ne tiennent qu'à de grands riens

ON PENSAIT tous être les invités d'un festin tricolore, les spectateurs privilégiés d'un numéro d'équilibristes de la prometteuse troupe des jeunes étoiles du der-

ANALYSE

Dix-sept en-avant : sûrement un record mondial en match international

nier cirque d'automne. On pensait se régaler comme des enfants de voir cette garnison de Romains voler en éclats sur le simple passage d'une bande de Gaulois, lesquels, avions-nous cru, étaient tous tombés dedans quand ils étaient petits. On pensait tous qu'une bonne cinquantaine de points rondement marqués serait, comme nos amis de la météo disent, la « normale saisonnière ».

On n'avait oublié qu'une sorte de détail, un petit caillou tombé de notre poche sur les chemins hasardeux des pronostics, c'est qu'en fait nous ne faisons que penser. Tous les rapporteurs présents avaient déjà mis en boîte les tentatives métaphores qu'imposait cette affiche, de la commedia dell'arte à la cuisson d'un rugby *al dente*. Malheureusement, quand le Stade de France fit le seul exploit du jour, en se vidant alors qu'il n'était même pas rempli, on entendait tout autour, comme unique métaphore, qu'il s'était agi d'une parodie de rugby.

Mais à bien y regarder c'est à un autre genre qu'appartient cette production, un genre très étonnant car inconnu jusqu'alors. Ni drôle, ni triste, ni dramatique, ni romantique, sans suspense non plus car il y a belle lurette que nous savions quel camp la victoire allait choisir, même pas violent, et encore moins touchant. Rien, quoi !

Rien de ces genres qui font au moins, sans aller jusqu'au chef-d'œuvre, les bons petits films à regarder entre amis. Un genre de rien donc, et quand on dit très justement que les grands matches ne tiennent qu'à de petits riens, on peut désormais affirmer aujourd'hui que les petits matches ne tiennent qu'à de grands riens.

Pourtant, il n'aura pas manqué à l'équipe de France l'envie de bien faire, de confirmer ce talent vu en novembre. Pourtant, il y eut jusqu'au bout la volonté d'exprimer de nobles intentions. Pourtant il faisait beau. Pourtant ce fut un gâchis d'une rare constance.

Dix-sept en-avant, sûrement un record mondial en match international, une apathie contagieuse jusque dans les tribunes, un manque de vitesse, un état de fraîcheur physique inquiétant, une attaque en deuil d'inspiration, une adresse introuvable et un désordre confus, vraiment, on eût dit qu'à son insu l'équipe de France avait au traditionnel repas d'avant-match gobé une pilule de n'importe quoi.

Si de plus on mélangeait ces ingrédients aux intentions préméditées des Italiens, historiquement premiers inventeurs de l'embrouille, on obtenait alors forcément ce brouet indigeste que nous proposons, sans le vouloir on le répète, ces Français méconnaissables. Il n'aurait plus manqué que la troisième mi-temps ne s'arrose d'une bonne bière sans alcool pour oublier que nous avions gagné, et le Tournoi en aurait perdu le peu de latin qu'il possède.

Heureusement que le meilleur est à venir, car on ne peut pas imaginer une seconde que cette équipe de franchises espérances ne tiennent pas un jour, et définitivement, toutes les jolies promesses d'un mariage d'amour.

Philippe Guillard

★ Philippe Guillard est journaliste à Canal+, écrivain et ancien rugbyman.

En rugby à 7, les Bleus n'ont pas les moyens de leurs ambitions

BRISBANE (Australie)

de notre envoyé spécial

Si la prestation du XV de France, victorieuse de l'Italie, samedi 2 février, au Stade de France, a été décevante, celle de l'équipe nationale de rugby à 7 dans l'arène de Ballymore, à Brisbane (Australie), a été franchement pathétique. Loin, très loin des rigueurs de l'hiver européen, les Français ont perdu, sous la chaleur, les cinq matches qu'ils ont disputés, samedi 2 et dimanche 3 février, terminant bons derniers, à égalité avec la Chine, de la quatrième étape du championnat mondial de rugby à 7, dans lequel seize nations s'affrontent.

Après une très lourde défaite contre la Nouvelle-Zélande (47-0), battue en finale par les Australiens (28-10), les Tricolores ont échoué face à Samoa (28-10), au Japon (19-0), à Tonga (26-12) et aux îles Cook (12-10), un archipel du Pacifique qui compte autant d'habitants que Cahors (Lot). « Nous sommes à notre niveau, reconnait, dépité, l'entraîneur des Français, Eric Lemarque. Tant que l'on fera du bricolage, on ne pourra jamais devenir compétitifs. »

Pourtant que le rugby à 7 est attractif ! Les rencontres très courtes (les mi-temps font sept ou dix

minutes en fonction du stade de la compétition) sont fréquemment le théâtre de superbes actions personnelles. Les joueurs peuvent se glisser dans les nombreux espaces laissés par l'unique ligne de défense adverse. Les scores sont souvent lourds et les règlements plus simples que ceux du XV. Mais, si la discipline est connue et reconnue dans l'hémisphère Sud, elle est très peu pratiquée en Europe.

DÉTECTOR DE JEUNES TALENTS

« La plupart des entraîneurs français n'ont jamais vu une rencontre de 7 de leur vie, regrette Nicolas Le Roux, le capitaine des Bleus. Moi j'ai découvert ce sport lorsque je jouais pour le Racing à Paris, et j'ai eu un coup de foudre. Et si je suis parvenu à participer à une quinzaine de tournois de 7, c'est en grande partie parce que mon entraîneur actuel, à Brive, est australien. Lui a la culture de ce jeu et respecte mes sélections. » Car si les clubs français ne peuvent pas, aux termes des règlements fédéraux, empêcher leurs joueurs d'être retenus par le XV de France, ils peuvent refuser d'envoyer un de leurs meilleurs éléments dans l'équipe nationale à 7.

« Quand je dois faire une sélection, je dois chercher le 712^e ou 716^e

meilleur Français. Trois jours avant de partir pour Brisbane, je n'avais toujours pas trouvé mon troisième remplaçant, raconte Eric Lemarque. Les Australiens, eux, n'ont que 100 professionnels dans leur pays et environ 300 joueurs employés par des clubs européens. Alors, ils font tout pour entrer dans l'équipe nationale de rugby à 7. »

« La seule chose qui pourrait sauver cette discipline en France serait qu'elle devienne un sport olympique », assure Raymond Pebujent, un des dirigeants du club de Perpignan.

En attendant, la Fédération française de rugby (FFR) semble vouloir améliorer le sort du rugby à 7. Une direction technique nationale spécifique a récemment été créée autour de Thierry Janeczek, qui est, selon Eric Lemarque, « le seul gars dans notre pays à avoir une réelle expérience de ce sport ». Des compétitions inter-comités vont être organisées cette année afin de détecter de jeunes talents, mais Eric Lemarque est fataliste : « C'est une très bonne chose, mais il ne faut pas se tromper : s'ils sont vraiment très bons, ils deviendront professionnels dans le XV et on les aura perdus. »

Frédéric Thérin

Ce mois-ci dans « Le Monde diplomatique » :

ARGENTINE : Si loin de Dieu, si près du Fonds monétaire international (Pierre Kalfon) – Les dix jours qui ont ébranlé Buenos Aires (Diana Quattrocchi-Woissou) – Une « dette odieuse » (Eric Toussaint) – Cette mortelle fascination du dollar (Michel Husson)

TERRORISME : Périlleuses tentatives de définition (John Brown) – Les faux-semblants du mandat d'arrêt européen (Jean-Claude Paye) **SOCIÉTÉ** : L'école ne brûle pas (Laurent Mucchielli) **PROCHE-ORIENT** : Camp David, retour sur les raisons d'un échec (Amnon Kapeliouk) **SÉNÉGAL** : Dans l'attente du grand changement (Anne-Cécile Robert) – Quand l'homme blanc se débarrasse de son fardeau (Philippe Leymarie)

FÉVRIER 2002



Egalement au sommaire

■ **Economie** : Les mille et une escroqueries d'Enron (Ibrahim Warde) ■ **Turquie** : Nâzım Hikmet, l'arbre aux yeux bleus (John Berger) - Mourir de faim pour ne pas mourir de solitude (Nadim Gürsel) ■ **Chine** : Assimilation forcée dans le Xinjiang (Ilaria Maria Sala) ■ **Santé** : Qui doit payer l'innovation ? (Philippe Rivière) ■ **Transports** : Quel plan de vol pour le transport aérien ? (Philippe Bovet) ■ **Nucléaire** : Comment la Russie devient la poubelle du monde (Nathalie Melis)

A Troyes, les footballeurs de l'Estac se surprennent à entretenir un incroyable espoir

Football • L'Espérance sportive Troyes-Aube-Champagne, cinquième du championnat de France de division 1, veut connaître à nouveau la fièvre de l'aventure européenne

TROYES

de notre envoyé spécial

Après avoir vu leur équipe dominer Metz (2-0), étriller Monaco (3-0) et battre Marseille (1-0), en moins de 11 jours, les 12 500 spectateurs du stade de l'Aube avaient de quoi être confiants avant la venue de Rennes, 16^e du classement du championnat de France de division 1, samedi 2 février, à l'occasion de la 24^e journée de la compétition.

En alignant trois attaquants dès le coup d'envoi, le club au budget le plus modeste du championnat (120 millions) entendait bien s'offrir une quatrième victoire consécutive sur sa pelouse, et se propulser ainsi vers les places européennes. Mais, face à une équipe rennaise bien structurée, le match nul concédé (1-1) est finalement apparu comme un soulagement.

De fait, dans l'Aube, Rennes a confirmé un renouveau entrevu face à Montpellier (2-0) lors de la précédente journée. Englué dans la zone des relégables, le club breton s'est renforcé pendant la trêve hivernale, avec les arrivées de Laurent Battles (Bordeaux), Toifilou Maoulida et Olivier Sorlin (Montpellier), tous trois titulaires.

Dès les premières minutes, les Troyens ont montré des carences défensives, notamment dans leurs relances. Ils ont encaissé un but, dès la 10^e minute après un tir d'Olivier Sorlin, refusé par l'arbitre de la rencontre, Pascal Vileo. « C'est incompréhensible qu'un arbitre puisse voir sortir un ballon quand ce n'est pas le cas. On peut ne pas voir

quelque chose mais on ne peut pas inventer. Cela paraît incroyable ! » déplorait après la rencontre Christian Gourcuff, l'entraîneur des Rennais.

Après l'ouverture du score, par Patrice Loko, d'un tir dévié à l'entrée de la surface de réparation (16'), Christophe Leroux a inscrit le but de l'égalisation, son quatrième en une semaine, sur penalty (36'). La deuxième période a également été riche en occasions et en décisions contestables. A la 65^e minute, Frédéric Piquionne a cru profiter d'une sortie hasardeuse du gardien troyen Stéphane Casard pour donner l'avantage à son équipe. Mais l'arbitre n'a pas validé le but, cette fois pour une faute rennaise

TOUT POUR LE CHAMPIONNAT

« Le deuxième but ? Je ne comprends pas pourquoi il est refusé, » s'est étonné Christian Gourcuff de retour aux vestiaires. « Il y a certes deux buts refusés pour Rennes mais il y a un penalty qui n'est pas sifflé pour nous », a fait remarquer Alain Perrin, qui a décrété que « ce point du match nul [n'était] pas suffisant ». Il est vrai qu'éliminé des deux coupes nationales, Troyes ne peut plus compter que sur le championnat pour retrouver la coupe de l'UEFA.

Le parcours européen de l'équipe au début de la saison 2001-2002 a fait naître de nouvelles ambitions dans l'Aube. En prenant la 7^e place du championnat 2000-2001, le club s'était qualifié in extremis pour la coupe Inter-

toto. Au terme d'un parcours estival brillant, qui l'avait vu éliminer notamment les Anglais de Newcastle (0-0, 4-4), Troyes s'est qualifié à la surprise générale. Et, en Coupe de l'UEFA, les hommes d'Alain Perrin ne se sont inclinés que de justesse au 2^e tour, face à un autre ténor anglais, Leeds (2-4, 3-2).

Loin de lutter pour le maintien – comme tout le monde s'y attendait –, les Troyens ont encore étonné. Le club a vu émerger plusieurs joueurs de qualité, comme Nicolas Goussé (auteur de 9 buts), Samuel Boutal ou Jérôme Rothen (parti à Monaco, lors du mercato). Il a aussi relancé la carrière de Patrice Loko. L'ancien international, après une errance qui l'a mené entre autres au Paris SG et à Montpellier, était un peu en marge du football professionnel. En fin de contrat avec le club héraultais, il s'entraînait à Vannes, club amateur de CFA. Son contrat a été signé 24 heures seulement avant la clôture des transferts estivaux. Aujourd'hui, le n°27 est la star de l'équipe, le favori d'un public fidèle (le club revendique 10 000 abonnés).

« ILLUSION D'OPTIQUE »

Contre Rennes, la formation troyenne, qui s'était imposée en Bretagne au match aller (0-1), est apparue « émoissée » aux yeux d'Alain Perrin. Selon lui, les joueurs n'avaient pas récupéré de leur défaite en Coupe de France, trois jours plus tôt à Strasbourg (1-0) après 120 minutes de jeu.

Avec deux matches de retard (à Lyon et à Lille), Troyes occupe la 5^e place du championnat.

« Le classement est pour l'instant un trompe-l'œil, une illusion d'optique compte tenu de ce qui nous attend », a rappelé Alain Perrin, prudent. Après avoir joué quatre fois devant son public, l'ESTAC doit se rendre à Sochaux, mercredi 6 février, puis à Lyon, trois jours plus tard.

Pierre Lepidi

TROYES-RENNES 1-1

Division 1 ; 24^e journée
Stade de l'Aube, à Troyes ; bon terrain ; temps doux ; 12 453 spectateurs ; arbitre : M. Vileo

BUTS

TROYES : Loko (16')

RENNES : Le Roux (36^e s.p.).

AVERTISSEMENTS

TROYES : Meniri (69^e, tacle irrégulier) ; Tourenne (72^e, jeu dangereux)

RENNES : Le Roux (75^e, jeu dangereux) ; Piquionne (89^e, antijeu)

LES ÉQUIPES

• **TROYES** (entraîneur : A. Perrin) : Cassard • Svensson, Danjou (cap.) (Lubamba, 21'), Meniri • Hamed, Tourenne, Nivet, O. Thomas • Loko, Boutal, Goussé

• **RENNES** (entraîneur : C. Gourcuff) : Durand (cap.) • Reveillère, Arribagé, Escudé, Grégoire - Sorlin, Battles, Le Roux, Montterrubio (Piquionne, 65') • Se. Lucas, Maoulida

Aigles et Super Eagles en demi-finales de la Coupe d'Afrique des nations

LES AIGLES du Mali ont créé une énorme surprise, dimanche 3 février, à Kayes (Mali), en éliminant l'Afrique du Sud en quarts de finale de la 23^e Coupe d'Afrique des nations (CAN). L'équipe entraînée par le Franco-Polonais Henri Kasperczak s'est logiquement imposée sur le score de 2-0, grâce à des buts marqués par Basala Touré (60') et Dramane Coulibaly (92').

Dès le coup de sifflet final, plusieurs centaines de spectateurs ont gravi les barrières séparant les gradins de l'aire du jeu pour fêter la victoire de leur équipe, prenant de vitesse des forces de l'ordre visiblement débordées. Des explosions de joie ont éclaté partout dans le pays et notamment à Bamako, la capitale, qui s'attend désormais à accueillir la demi-finale entre le Mali et le vainqueur du match entre le Cameroun et l'Égypte qui devait se disputer lundi 4 février, à Sikasso (Mali).

« Les Bafanas Bafanas vont avoir chaud chez nous. On va leur confisquer l'air », avaient promis, avant la rencontre, les habitants de Kayes, cette petite ville poussiéreuse située dans

l'ouest du pays. De toute évidence, les Sud-Africains ont souffert de la chaleur, dimanche après-midi. Après une première mi-temps disputée au ralenti par les deux formations, les hommes de l'entraîneur portugais Carlos Queiroz ont été pris de vitesse par une équipe malienne dont l'âge moyen est de 22 ans.

LARGE DOMINATION

Le but marqué dans les arrêts de jeu par Dramane Coulibaly, qui évolue en division 2 française, à Laval, a concrétisé la large domination des Aigles en deuxième mi-temps. Après la Tunisie, éliminée dès le premier tour de la CAN, l'Afrique du Sud est la deuxième équipe qualifiée pour la Coupe du monde à quitter le tournoi. Les Bafanas Bafanas restaient sur trois participations consécutives aux demi-finales de la CAN. Les Maliens ont déjà atteint la finale de l'épreuve, en 1972, et ont été demi-finalistes en 1994.

Dans l'autre quart de finale disputé dimanche à Bamako, le Nigeria a, lui, confirmé son

statut de favori en s'imposant, sans beaucoup forcer, face à une autre équipe anglophone, le Ghana. Un but du milieu de terrain Garba Lawal, à 10 minutes de la fin du match, a suffi aux Super Eagles.

L'équipe aux nombreuses stars – Nwankwo Kanu (Arsenal), Jay-Jay Okocha (PSG), Celestine Babayaro (Chelsea), Sunday Oliseh (Borussia Dortmund) – affrontera en demi-finales le vainqueur de la rencontre entre le Sénégal et la République démocratique du Congo, qui devait également se jouer lundi.

Les Congolais s'attendaient au forfait de leur attaquant vedette, Shabani Nonda. Fiévreux, le joueur de l'AS Monaco envisageait de retourner en France pour se faire examiner et obtenir un diagnostic fiable. Lors du premier tour, Shabani Nonda avait défrayé la chronique en effectuant un aller-retour à Monaco pour soigner ce qui semblait être, alors, une simple grippe.

F. P.

Handball : les « Costauds » ont raté le passage à l'Euro

QUATRE SUR CINQ. L'équipe de handball masculine de Suède, en dominant l'Allemagne (33-31, après prolongations) dimanche 3 février à Stockholm, s'est adjugé sa quatrième médaille d'or dans un championnat d'Europe qui en était à sa cinquième édition. Depuis 1990, pas grand-chose n'a résisté aux Magnus Wislander, Staffan Olsson, Ola Lindgren (bientôt 38 ans) et Magnus Andersson (35 ans), également sacrés à deux reprises champions du monde (1990, 1999). Seul le titre olympique leur fait défaut. Sacrés champions du monde voilà tout juste un an – vainqueurs des Suédois en finale – les Français ont quant à eux raté leur passage dans cet Euro. Inconstants tout au long de la compétition, les Bleus se sont inclinés, dimanche, devant la Russie (28-31) pour le gain de la 5^e place, défaite qui les prive d'une qualification directe pour l'Euro 2004. « J'avais dit qu'il fallait finir dans les six premiers pour marquer la pérennité dans le niveau mondial », a cherché à se satisfaire Claude Onesta, l'entraîneur tricolore, selon qui, cependant, l'équipe de France devra « jouer avec moins de dépense et plus d'efficacité dans la continuité » si elle veut pouvoir « se rapprocher des trois premières places de manière durable. »

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME : la Fédération italienne** a été suspendue, vendredi 1^{er} février, par l'Union cycliste internationale (UCI), qui lui reproche de ne pas avoir fait jouer la garantie bancaire – soit environ 330 000 euros – en faveur de Luc Leblanc dans le litige opposant, depuis 1999, l'ancien coureur français à son ancien employeur, la société Il Gabbiano (équipe Polti). Cette suspension se traduira par la non-inscription des épreuves cyclistes italiennes au calendrier international et à l'exclusion des coureurs italiens des championnats du monde et des épreuves internationales dès 2003. Ces mesures seront levées dès le paiement de la somme due à Luc Leblanc. L'ancien champion du monde avait été écarté par Polti avant la fin de son contrat, qui courait jusque fin 1999.

■ **DOPAGE : le Letton Sandis Prusis**, spécialiste de bobsleigh, a fait appel, dimanche 3 février, de l'interdiction de participer aux Jeux olympiques d'hiver pour cause de dopage, qui lui a été signifiée, vendredi 1^{er} février, par le Comité international olympique (CIO). L'appel devait être examiné lundi 4 février par la Cour d'arbitrage pour le sport. Après un contrôle positif à la nandrolone, en novembre, Sandis Prusis avait vu sa suspension réduite de deux ans à trois mois par la Fédération internationale de bobsleigh, ce qui l'autorisait à être présent à Salt Lake City. Le CIO a estimé que cette réduction de la suspension était en contradiction avec sa politique de lutte contre le dopage.

■ **HOCKEY SUR GLACE : Evgueni Nabokov**, le gardien de but de l'équipe américaine des San Jose Sharks, ne pourra pas jouer pour l'équipe nationale russe aux Jeux olympiques de Salt Lake City, car il a été sélectionné en 1994 dans l'équipe du Kazakhstan, a décidé le Tribunal arbitral du sport. Evgueni Nabokov a été élu meilleur jeune gardien du championnat nord-américain (NHL) en 2001.

■ **MOTOCYCLISME : Valentino Rossi**, champion du monde en catégorie 500 cc en 2001, a finalement signé, vendredi 1^{er} février, un nouveau contrat de deux ans avec Honda, deux mois avant le début de la saison. Le pilote italien et l'écurie japonaise ont longtemps « dû discuter de certains aspects techniques et philosophiques du contrat », comme l'a résumé Carlo Fiorani, le directeur sportif de Honda.

■ **TENNIS : l'Italien Davide Sanguinetti** s'est adjugé, dimanche 3 février, le premier tournoi de sa carrière en battant en finale de l'épreuve ATP de Milan le Suisse Roger Federer (7-6 [7/2], 4-6, 6-1), tenant du titre. A 29 ans, l'Italien, classé au 129^e rang mondial, disputait la quatrième finale de sa carrière.

■ **RUGBY : le Sud-Africain Nick Mallett**, futur entraîneur du Stade français, viendra superviser l'équipe parisienne en février et en mars, en accord avec John Connolly, l'actuel entraîneur.

■ **LOTO : résultats des tirages n° 10** effectués samedi 2 février. **Premier tirage** : 5, 6, 14, 29, 45, 48 ; numéro complémentaire : 42. Pas de gagnant pour 6 numéros. Rapports pour 5 numéros et le complémentaire : 306 568,60 € ; 5 numéros : 1 085,10 € ; 4 numéros et le complémentaire : 46,60 € ; 4 numéros : 23,30 € ; 3 numéros et le complémentaire : 4,60 € ; 3 numéros : 2,30 €. **Second tirage** : 4, 10, 19, 30, 44, 47 ; numéro complémentaire : 36. Rapports pour 6 numéros : 2 106 273 € ; 5 numéros et le complémentaire : 7 892 € ; 5 numéros : 717 € ; 4 numéros et le complémentaire : 38 € ; 4 numéros : 19 € ; 3 numéros et le complémentaire : 4,20 € ; 3 numéros : 2,10 €.

LE GRAND DÉBAT RTL Le Monde

J.-M. LE PEN / N. MAMÈRE

LES INSÉCURITÉS

LUNDI 4 FÉVRIER / 18:30

Alain Duhamel - RTL / Anne-Line Roccati - Le Monde

RTL VIVRE ENSEMBLE

Cette émission est également retransmise à 20:30 sur

LCP·AN

Nantes confirme son nouveau, Lens maintient son avance

CINQ JOURS seulement après avoir écrasé Lyon (3-0), Nantes a poursuivi sur sa lancée, en dominant l'Olympique de Marseille (3-1), dimanche 3 février. Menés au score à la 24^e minute suite à un but de Wilfried Dalmat (prêté par Nantes à l'OM), les hommes d'Angel Marcos sont revenus au score grâce à Mathieu Berson, auteur de son premier but en D1 (36^e). Trois minutes plus tard, Stefano Torrisi, nouvelle recrue italienne de l'OM, a trompé son propre gardien d'une tête lobée, et Mathieu Berson a porté l'estocade juste avant la pause (45^e). La veille, Lens avait su garder son avance de huit points en tête du classement, en s'imposant devant Monaco (1-0), alors que Lyon (2^e) écrasait Metz (4-1). Le Paris Saint-Germain et Auxerre, auteurs d'un match nul (0-0) respectivement à Montpellier et Guingamp, se partageant la 3^e place, à 12 points du leader.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOOTBALL DE D1 (24^e JOURNÉE)

Les résultats			Spectateurs		Le classement		Points		Joués		Gagnés		Nuls		Perdus		Marqués		Encaissés		Diff.		Cartons	
Montpellier	0	0	Paris-SG		1	Lens	51	23	15	6	2	40	15	+25	44	1								
					2	Lyon	43	23	13	4	6	45	24	+21	26	1								
					3	Paris-SG	39	24	9	12	3	31	17	+14	56	2								
Lens	1	0	Monaco		4	Auxerre	39	22	10	9	3	29	20	+9	36	3								
					5	Troyes	35	22	10	5	7	28	22	+6	43	1								
					6	Lille	35	23	9	8	6	27	23	+4	43	4								
					7	Bordeaux	35	23	9	8	6	22	18	+4	45	4								
					8	Montpellier	31	23	7	10	6	21	18	+3	55	6								
					9	Sochaux	31	24	8	7	9	30	30	0	53	7								
Bastia	1	0	Lille		10	Monaco	30	24	8	6	10	26	28	-2	68	4								
					11	Nantes	29	24	8	5	11	24	29	-5	48	4								
					12	Marseille	27	24	6	9	9	22	28	-6	39	3								
					13	Bastia	27	24	8	3	13	24	34	-10	46	5								
					14	Sedan	26	22	6	8	8	25	25	0	43	1								
					15	Guingamp	25	24	6	7	11	22	39	-17	46	5								
					16	Rennes	24	24	6	6	12	23	36	-13	51	4								
Lyon	4	1	Metz		17	Metz	20	21	6	2	13	14	29	-15	47	2								
					18	Lorient	20	24	5	5	14	33	51	-18	46	2								

La phrase : « Ce n'était pas un grand 0-0 » (Luis Fernandez, entraîneur PSG)

25^e journée

Mercredi 6 février
Rennes-Lyon
Auxerre-Lens
Lille-Sedan
Lorient-Montpellier
Marseille-Guingamp

Metz-Nantes
Monaco-Bastia
Sochaux-Troyes
Jeuvi 7 février
PSG-Bordeaux

Les buteurs

1. Pauleta (+2) (Bordeaux), 17 buts.
2. Darcheville (+1) (Lorient), 14 buts.
3. D. Cissé (Auxerre), 13 buts.

RÉSULTATS

FOOTBALL

France

DIVISION 2 (26^e journée)

SAMEDI			
AC Ajaccio-Grenoble	2-0		
Amiens-Le Mans	0-4		
Gueugnon-AS Saint-Etienne	1-1		
Istres-Châteauroux	2-0		
Laval-Nancy	1-0		
Le Havre-Créteil	3-1		
Niort-Nîmes	0-0		
Martigues-Wasquehal	0-2		
DIMANCHE			
Strasbourg-Beauvais	1-1		
OGC Nice-Caen	2-1		

Classement : 1. AC Ajaccio, 47 pts ; 2. Beauvais, 47 ; 3. Le Havre, 46 ; 4. Strasbourg, 46 ; 5. OGC Nice, 39 ; 6. Le Mans, 38 ; 7. Châteauroux, 35 ; 8. Gueugnon, 34 ; 9. Wasquehal, 33 ; 10. Laval, 33 ; 11. Amiens, 32 ; 12. Caen, 32 ; 13. Grenoble, 31 ; 14. AS Saint-Etienne, 30 ; 15. Nancy, 29 ; 16. Niort, 27 ; 17. Istres, 26 ; 18. Créteil, 24 ; 19. Martigues, 22 ; 20. Nîmes, 21.

NATIONAL (22^e journée)

VENDREDI			
Noisy-le-Sec - Angers	2-2		
SAMEDI			
Calais - Louhans-Cuseaux	2-3		
Sète - Saint-Maur Lusitanos	2-0		
Besançon - La Roche-sur-Yon	3-2		
Racing CP-Dijon	3-2		
Toulouse-Reims	4-0		
Clermont Foot-Alés	2-0		
Cannes-Brest	2-1		
Valence - Boulogne-sur-Mer	2-1		
Angoulême-Pau	0-0		

Classement : 1. Toulouse, 49 ; 2. Valence, 46 ; 3. Clermont Foot, 46 ; 4. Reims, 42 ; 5. Angoulême, 39 ; 6. Cannes, 35 ; 7. Angers, 29 ; 8. Louhans-Cuseaux, 29 ; 9. Boulogne-sur-Mer, 29 ; 10. La Roche-sur-Yon, 29 ; 11. Sète, 27 ; 12. Alés, 27 ; 13. Besançon, 26 ; 14. Racing CP, 25 ; 15. Noisy-le-Sec, 23 ; 16. Dijon, 22 ; 17. Saint-Maur Lusitanos, 22 ; 18. Brest, 21 ; 19. Pau, 19 ; 20. Calais, 9.

Allemagne

BUNDESLIGA (20^e journée)

SAMEDI			
Hambourg SV-Munich 1860	2-1		
Werder Brême-VfB Stuttgart	1-2		
Nuremberg-Energie Cottbus	2-0		
Herta Berlin-Fribourg	1-1		
VfL Wolfsburg-Borussia Dortmund	1-1		
Cologne-Kaiserslautern	0-1		
Schalke 04-Borussia Moenchengladbach	2-0		
DIMANCHE			
Bayern Munich-Bayer Leverkusen	2-0		
Hansa Rostock-Sankt Pauli	1-0		

Classement : 1. Borussia Dortmund, 43 ; 2. Bayer Leverkusen, 42 ; 3. Kaiserslautern, 41 ; 4. Bayern Munich, 37 ; 5. Werder Brême, 36 ; 6. Schalke 04, 35 ; 7. Herta Berlin, 33 ; 8. VfB Stuttgart, 31 ; 9. Munich 1860, 30 ; 10. VfL Wolfsburg, 26 ; 11. Hambourg SV, 23 ; 12. Fribourg, 22 ; 13. Hansa Rostock, 22 ; 14. Borussia Moenchengladbach, 17 ; 15. Energie Cottbus, 17 ; 16. Nuremberg, 16 ; 17. Cologne, 14 ; 18. Sankt Pauli, 12.

Angleterre

PREMIER LEAGUE (25^e journée)

SAMEDI			
Manchester United-Sunderland	4-1		
Arsenal-Southampton	1-1		
Newcastle-Bolton	3-2		
Leicester-Chelsea	2-3		
Fulham-Aston Villa	0-0		
Everton-Ipswich	1-2		
West Ham-Blackburn	2-0		
Derby-Tottenham	1-0		
DIMANCHE			
Leeds-FC Liverpool	0-4		
Middlesbrough-Charlton	0-0		

Classement : 1. Manchester United, 51 pts ; 2. Newcastle, 49 ; 3. FC Liverpool, 49 ; 4. Arsenal, 48 ; 5. Chelsea, 43 ; 6. Leeds, 42 ; 7. Aston Villa Birmingham, 37 ; 8. Charlton, 33 ; 9. Tottenham Hotspur, 32 ; 10. Fulham, 32 ; 11. West Ham, 31 ; 12. Ipswich, 30 ; 13. Southampton, 30 ; 14. Everton, 28 ; 15. Sunderland, 28 ; 16. Middlesbrough, 27 ; 17. Blackburn Rovers, 25 ; 18. Bolton, 25 ; 19. Derby County, 22 ; 20. Leicester, 17.

Résultats rassemblés par Nicolas Germain et Pierre Koetschet

Espagne

LIGA (23^e journée)

SAMEDI			
Real Sociedad Saint-Sébastien - Villarreal	2-1		
Majorque-Celta Vigo	0-1		
Deportivo La Corogne-Alaves Vitoria	0-1		
Rayo Vallecano Madrid-FC Séville	2-1		
Tenerife-FC Barcelone	0-6		
DIMANCHE			
Espanyol Barcelone-Real Madrid	2-1		
Betis Séville-Valladolid	2-0		
Malaga-Las Palmas	1-1		
Osasuna Pampelune-Saragosse	0-0		
Valence-Athletic Bilbao	2-1		

Classement : 1. Celta Vigo, 40 ; 2. Real Madrid, 40 ; 3. FC Valence, 39 ; 4. Alaves Vitoria, 39 ; 5. Deportivo La Corogne, 37 ; 6. Betis Séville, 37 ; 7. FC Barcelone, 36 ; 8. Athletic Bilbao, 35 ; 9. FC Séville, 33 ; 10. Valladolid, 32 ; 11. Espanyol Barcelone, 29 ; 12. Las Palmas, 28 ; 13. Malaga, 28 ; 14. Osasuna Pampelune, 28 ; 15. Saragosse, 28 ; 16. Villarreal, 27 ; 17. Majorque, 26 ; 18. Rayo Vallecano Madrid, 23 ; 19. Real Sociedad Saint-Sébastien, 22 ; 20. Tenerife, 22.

Italie

SERIE A (21^e journée)

SAMEDI			
Inter Milan-Torino	0-0		
DIMANCHE			
Bologne-Venise	1-1		
Brescia-Parma	1-4		
Florentina-AS Rome	2-2		
Juventus Turin-Lecce	3-0		
Plaisance-Chievo Vérone	2-2		
Udinese-Pérouse	0-0		
Hellas Vérone-Atalanta Bergame	3-1		
Lazio Rome-Milan AC	1-1		

Classement : 1. AS Rome, 44 pts ; 2. Juventus Turin, 43 ; 3. Inter Milan, 43 ; 4. Chievo Vérone, 37 ; 5. Milan AC, 33 ; 6. Bologne, 32 ; 7. Hellas Vérone, 31 ; 8. Lazio Rome, 29 ; 9. Torino, 27 ; 10. Udinese, 26 ; 11. Pérouse, 26 ; 12. Bergame, 25 ; 13. Parma, 24 ; 14. Plaisance, 23 ; 15. Brescia, 22 ; 16. Lecce, 19 ; 17. Fiorentina, 17 ; 18. Venise, 12.

Coupe d'Afrique des nations

QUARTS DE FINALE

Mali-Afrique du Sud	2-0
Nigeria-Ghana	1-0

RUGBY

DIVISION 2

(13 ^e journée, matches en retard)	
Rumilly-Aubenas	6-9
Aurillac-Tarbes	19-19

Classement : 1. Mont-de-Marsan, 49 pts ; 2. Brive, 43 ; 3. Grenoble, 42 ; 4. Toulon, 40 ; 5. Tarbes, 39 ; 6. Auch, 39 ; 7. Aurillac, 35 ; 8. Montpellier, 34 ; 9. Périgueux, 32 ; 10. Métro-RCF, 31 ; 11. Bayonne, 30 ; 12. Tyrosse, 28 ; 13. Aubenas, 27 ; 14. Marmande, 24 ; 15. Tours, 22 ; 16. Rumilly 21.

BASKET-BALL

PRO A (15^e journée)

SAMEDI			
Chalon-sur-Saône - Hyères-Toulon	104-63		
Le Havre-Choleat	73-95		
Paris-Basket-Racing - Limoges	96-80		
Antibes-Gravelines	72-92		
Bourg-en-Bresse - Montpellier	77-92		
Dijon-Nancy	91-83		
DIMANCHE			
Villeurbanne-Strasbourg	73-61		
Le Mans - Pau-Orthez	86-85		

Classement : 1. Pau-Orthez, 28 pts ; 2. Villeurbanne, 27 ; 3. Nancy, 26 ; 4. Dijon et Gravelines, 25 ; 6. Chalon-sur-Saône et Le Mans, 24 ; 8. Paris-Basket-Racing et Strasbourg, 23 ; 10. Cholet et Montpellier, 22 ; 12. Limoges, 21 ; 13. Hyères-Toulon, 19 ; 14. Antibes, 18 ; 15. Le Havre, 17 ; 16. Bourg-en-Bresse, 16.

LIGUE FÉMININE (16^e journée)

Sceaux - Aix-en-Provence	67-75
Mondeville-Tarbes	60-69
Villeneuve-d'Ascq - Valenciennes	72-92
Montpellier Lattes-Calais	89-92
Nice-Reims	60-64
Bordeaux-Bourges	71-66

Classement : 1. Valenciennes, 32 pts ; 2. Bourges, 30 ; 3. Tarbes, 28 ; 4. Bordeaux, 27 ; 5. Mondeville, 24 ; 6. Aix-en-Provence et Calais, 23 ; 8. Reims, 22 ; 9. Nice, 21 ; 10. Villeneuve-d'Ascq, 20 ; 11. Montpellier Lattes, 19 ; 12. Sceaux, 16.

TENNIS

TOURNOI MASCULIN DE MILAN (en salle)
Demi-finales : Davide Sanguinetti (Ita) b. Nicola Escudé (Fra) 3-6, 6-3, 6-2 ; Roger Federer (Sui) b. Greg Rusedski (Gbr) 7-6 (9/7), 7-6 (7/4).
Finale : Sanguinetti b. Federer 7-6 (7/2), 4-6, 6-1.

TOURNOI FÉMININ DE TOKYO (en salle)
Demi-finales : Monica Seles (Usa) b. Anna Kournikova (Rus) 6-3, 3-6, 6-3 ; Martina Hingis (Sui) b. Silvia Farina (Ita) 6-0, 6-4. **Finale** : Martina Hingis b. Monica Seles 7-6 (8/6), 4-6, 6-3.

Tournoi des Petits As, à Tarbes (Hautes-Pyrénées)
Minimes garçons (12-14 ans). **Finale** : Dylan Arnould (Usa) b. Robin Roshardt (Sui) 6-4, 7-6 (7-2). **Minimes filles (12-14 ans)**. **Finale** : Tinea Bacsinzky (Sui) b. Alisa Kleybanova (Rus) 7-5, 7-5.

HANDBALL

EURO 2002, en Suède

Finale			
Suède-Allemagne	33-31	(a.p.)	
Matches de classement			
Islande-Danemark	22-29		
Russie-France	31-28		
Espagne-République tchèque	36-29		
Portugal-Yougoslavie	31-25		
Ukraine-Slovénie	34-29		

Classement final : 1. Suède ; 2. Allemagne ; 3. Danemark ; 4. Islande ; 5. Russie ; 6. France ; 7. Espagne ; 8. République tchèque ; 9. Portugal ; 10. Yougoslavie ; 11. Ukraine ; 12. Slovénie.

DIVISION 1 FÉMININE (12^e journée)

SAMEDI			
Nîmes-Toulouse	21-14		
Mérignac-Toulon	30-21		
Bouillargues - Lyon-Vaulx-en-Velin	26-30		
DIMANCHE			
Besançon-Alfortville	45-22		
ASPTT Metz - Issy-les-Moulineaux	35-29		
Dijon-Bondy	25-18		

Classement : 1. ASPTT Metz, 33 pts ; 2. Besançon, 32 ; 3. Dijon, 29 ; 4. Nîmes, 27 ; 5. Toulon, 26 ; 6. Mérignac, 23 ; 7. Bondy, 23 ; 8. Issy-les-Moulineaux, 21 ; 9. Lyon-Vaulx-en-Velin, 19 ; 10. Alfortville, 19 ; 11. Bouillargues, 17 ; 12. Toulouse, 15.

VOLLEY-BALL

PRO A (19^e journée)

VENDREDI			
Dunkerque-Tourcoing	3-2		
Paris Volley-Tours	3-1		
SAMEDI			
Poitiers-Toulouse	2-3		
Sète-Nice	3-2		
Martigues-Montpellier	1-3		
Asnières-Ajaccio	1-3		
Exempt : Cannes			

Classement : 1. Paris Volley, 36 pts ; 2. Sète, 30 ; 3. Cannes

Passage pluvieux et vents forts

MARDI 5 FÉVRIER
Lever du soleil à Paris : 8 h 17
Coucher du soleil à Paris : 17 h 53

Une dépression située au nord des îles Britanniques dirige un flux de sud-ouest rapide dans lequel circule une perturbation. Celle-ci concernera la plupart des régions et sera relativement active en donnant des pluies parfois soutenues et des vents assez forts sur les régions de l'Ouest.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Les pluies arrivées en cours de nuit s'évacueront dans la matinée. L'après-midi, quelques éclaircies se développeront, mais des averses parfois orageuses se produiront. Le vent soufflera jusqu'à 90 ou 100 km/h sur les côtes. Les températures atteindront 11 à 13 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Le temps sera maussade, avec un ciel généralement couvert et pluvieux. Le vent atteindra 70 ou 80 km/h. Les températures de l'après-midi seront comprises entre 12 et 14 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Le matin, le ciel sera très nuageux et quelques ondées se produiront. Les températures maximales seront comprises entre 13 et 15 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Le matin, il pleuvra sur le Poitou-Charentes. L'après-midi, les pluies gagneront les autres régions. Il neigera au-dessus de 1 800 mètres sur le relief pyrénéen. Les températures atteindront 14 à 19 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Sur le Limousin et l'Auvergne, le ciel se couvrira le matin et il pleuvra l'après-midi. Les températures maximales seront comprises entre 11 et 14 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. En Corse, la journée sera bien ensoleillée. Les températures atteindront 13 à 15 degrés.

05 FÉV. 2002 PRÉVISIONS

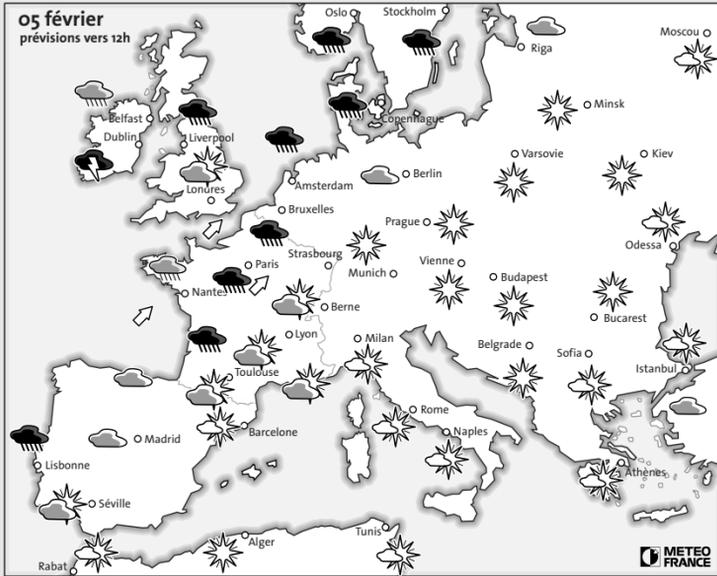
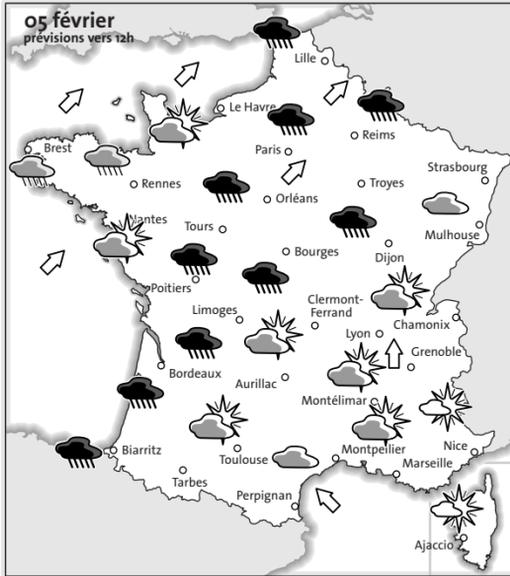
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE MÉTROPOLITAINE			
Ajaccio	4/13 S	Milan	-1/6 C
Biarritz	10/19 P	Moscou	0/4 N
Bordeaux	10/15 P	Munich	-3/11 S
Bourges	9/13 P	Naples	5/14 N
Brest	9/11 P	Oslo	-4/3 P
Caen	8/12 P	Palma de M.	5/16 S
Cherbourg	8/11 P	Prague	3/11 S
Clermont-F.	10/17 P	Rome	5/13 N
Dijon	7/14 P	Séville	9/17 N
Grenoble	2/14 N	Sofia	-5/6 N
Lille	9/12 P	St-Petersb.	1/3 C
Limoges	8/12 P	Stockholm	2/8 P
Lyon	7/14 C	Ténérife	16/21 C
Marseille	5/15 N	Varsovie	3/9 S
Nancy	8/13 P	Venise	2/6 S
Nantes	9/12 N	Vienne	-1/8 S
Nice	6/14 S		
Paris	10/13 P		
Pau	5/19 C		
Perpignan	4/16 N		
Rennes	9/13 P		
St-Etienne	8/13 C		
Strasbourg	6/13 C		
Toulouse	7/16 C		
Tours	8/13 P		

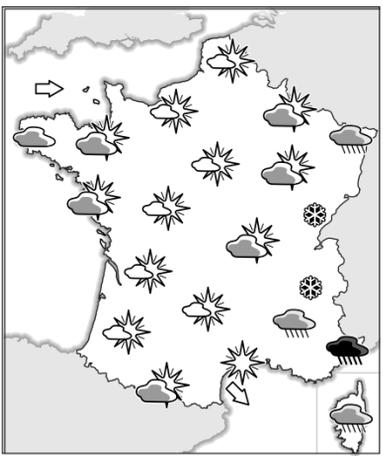
AMÉRIQUES		
Brasilia		19/24 P
Buenos Aires		13/25 S
Caracas		23/28 S
Chicago		-12/-3 S
Lima		19/23 P
Los Angeles		10/20 S
Mexico		8/23 S
Montréal		-15/-9 C
New York		-6/2 S
San Francisco		5/13 S
Santiago Ch.		15/29 S
Toronto		-12/-2 C
Washington DC		-7/3 S

AFRIQUE		
Alger		5/18 S
Dakar		21/25 S
Kinshasa		22/28 P
Le Caire		11/22 S
Nairobi		16/28 S
Pretoria		20/30 S
Rabat		8/18 S
Tunis		9/18 S

ASIE-OcéANIE		
Bangkok		23/33 S
Beyrouth		14/20 S
Bombay		21/30 S
Djakarta		25/27 P
Dubaï		15/23 S
Hanoï		14/18 C
Hongkong		15/21 S
Jérusalem		5/19 S
New Delhi		7/22 S
Pékin		-3/12 S
Séoul		3/10 S
Singapour		25/29 P
Sydney		18/21 C
Tokyo		5/12 C



Soleil ☀ **Peu nuageux** ☁ **Couvert** ☁
Brèves éclaircies ☁☀ **Averses** ☔ **Pluie** ☔
Orage ⚡ **Neige** ❄ **Brouillard** 🌫 **Vent fort** 🌪



PRÉVISIONS POUR LE 6 FÉVRIER

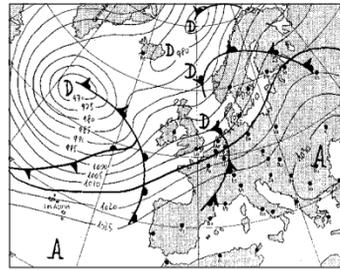
Grand beau temps chez mamie.

Paris/Nice : 69 € ttc aller simple

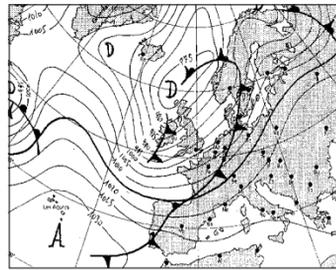
AIR FRANCE

Tarifs Famille soumis à conditions.

Le 6 février
Des Pyrénées aux régions méditerranéennes aux Alpes et au Nord-Est, le ciel sera couvert et souvent pluvieux. Il neigera au-dessus de 1 000 mètres sur le relief alpin. Sur les autres régions, nuages et éclaircies se partageront le ciel.



SITUATION LE 4 FÉVRIER À 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 6 FÉVRIER À 0 HEURE TU

Le cosmos inuit où la Lune est homme et le Soleil femme

ASTRONOMIE
Tous les lundis datés mardi, la vie des astres

IMAGINEZ, l'espace d'un instant, que vous viviez au pôle Nord, les pieds posés sur l'axe de rotation de cette toupie astrale qu'est la Terre. Vu de « là-haut », le ciel prend des allures excentriques, que résume ainsi un manuel de navigation : « Au pôle, le Soleil se lève et se couche une fois par an, et la Lune une fois par mois. Les étoiles visibles font sans fin le tour du ciel », même si, en réalité, ce mouvement apparent des astres ne fait que traduire la rotation de notre globe. « Les planètes, poursuit ce manuel, se lèvent et se couchent une fois par période sidérale (qui dure de 225 jours pour Vénus à 29,5 ans pour Saturne). Au pôle, une journée de 24 heures n'est pas marquée par l'alternance lumière-obscurité et les mots « matin » et « après-midi » n'y signifient rien. En fait, la journée n'est marquée par

aucun phénomène observable si ce n'est que le Soleil effectue un cercle complet dans le ciel. »

Même si les Inuits ne vivent pas au pôle lui-même, habitant à l'intérieur du cercle arctique, ils expérimentent chaque année la si étrange nuit polaire et le non moins curieux soleil de minuit. Les conditions atmosphériques parfois extrêmes qui règnent durant la longue nuit hivernale ne favorisent pas l'observation, et la cosmographie inuite est assez simpliste, comportant seulement une quinzaine de constellations assez petites, contre le triple sous nos latitudes.

Par exemple, la Petite Ourse n'existe pas car elle se résume à son astre le plus connu, l'étoile polaire, appelée Nuuttuittuq, ce qui peut se traduire par « l'immobile ». Se trouvant dans le prolongement de l'axe de rotation de la Terre, cette étoile, dans les hautes latitudes, semble rester fixe au milieu du firmament. La principale constellation septentrionale, la Grande Ourse, reste intacte mais on l'appar-

rente à un caribou ou à un groupe de caribous.

Dans le même temps, la caractéristique Cassiopee est réduite à un triangle (alors que nous la voyons comme un « W »), identifié comme les trois pierres, ou morceaux de bois qui soutiennent la lampe à huile dans les igloos. Quant aux planètes, les Inuits les voient comme des « grandes étoiles ». L'absence d'une alternance quotidienne entre le jour et la nuit les empêche de suivre le parcours de ces voyageuses et tout au long de l'année. Par conséquent, les indigènes des régions arctiques ne peuvent ni calculer l'itinéraire des planètes ni réellement les distinguer les unes des autres.

Cependant, cette relative indigence est contrebalancée par l'importance que les Inuits accordent aux deux principaux luminaires que sont la Lune et le Soleil. Dans un livre remarquable intitulé *The Arctic Sky* (copublié par le Royal Ontario Museum et le Nunavut Research Institute), John MacDonald, qui dirige un centre de recherches à

Igloolik, dans le Grand Nord canadien, a rassemblé les mythes liés à l'astronomie de ceux qu'on a longtemps appelés péjorativement les « Eskimos », un surnom signifiant « mangeurs de viande crue » qui leur avait été donné par les Indiens Algonquins.

UNE VISION GÉOCENTRIQUE

La mythologie de ce peuple de l'Arctique raconte que les Inuits - c'est-à-dire « les Hommes » - existaient avant le Soleil et la Lune, et vivaient sur la Terre, une galette plate située au centre du monde. Une vision géocentrique de l'Univers que, plus qu'en tout autre point de la planète, confirme l'observation des astres. En cette époque reculée, deux orphelins, un jeune homme appelé Taqqiq et sa sœur Siquiniq habitaient au sein d'un campement. Un jour, alors qu'une fête était organisée dans le qagqig, l'igloo de la communauté, la jeune fille était restée seule chez elle. Un homme entra dans son igloo sans qu'elle le voie, souffla

aussitôt la lampe à huile et la volenta dans l'obscurité.

Lorsque son agresseur récidiva, Siquiniq parvint à atteindre sa lampe, se mit de la suie sur les mains, qu'elle posa sur le visage de l'homme. Quand celui-ci s'enfuit, elle tenta de le suivre et vit qu'il se dirigeait vers le qagqig. S'en approchant, la jeune fille entendit que l'on se moquait de quelqu'un. Siquiniq entra et découvrit que l'homme à la face noire n'était autre que son frère. Furieuse, elle sortit un sein de son vêtement, le trancha et l'offrit à Taqqiq en lui disant que s'il l'aimait tant, il aimerait aussi manger son sein. Comme son frère refusait, elle le poursuivit avec son offrande sanglante. Tous deux allumèrent une torche, sortirent et se mirent à courir autour de l'igloo. Le jeune homme tomba, et, après sa chute, seules quelques braises de sa torche restèrent brillantes. Tournant et tournant sans cesse, les deux montèrent bientôt dans le ciel où Siquiniq et son flambeau devint le Soleil tan-

dis que Taqqiq, moins « lumineux », se transforma en Lune.

Comme le résume John MacDonald, l'observation des astres valide la légende. Les régions sombres de notre satellite correspondent aux taches de suie sur le visage du frère tandis que le rougeolement du ciel au crépuscule rappelle le sang jailli lors de la mutilation de Siquiniq. De la même façon, les taches noires que l'on peut parfois observer à la surface de notre étoile sont les cicatrices laissées par la blessure. Et lorsque survient une éclipse de Soleil, c'est que Taqqiq a rattrapé sa sœur pour la violenter à nouveau.

Pierre Barthélémy

LUNE DE LA SEMAINE
vendredi 8 février 2002 (à Paris)

5h57 Lever Coucher 14h02

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 031

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											

HORIZONTALEMENT

I. Une approche frappante mais peu convaincante. - II. Suivie. D'un auxiliaire. Ce n'est pas le pied pour le pied. - III. Grand pour les regrets. Sa drogue est sur les rayons. - IV. « Aujourd'hui » pour les mots croisés et la météo. Couvre une grande partie du globe. - V. Surveille les réserves en cave. Lâché pour débloquer. - VI. Dans la poche du Nippon. Enchantement.

- VII. Le premier est le père du deuxième Ramsès. Faire la liaison. En partie. - VIII. Préposition. Rejointe. - IX. Le premier fut le bon. Ne fait pas bon ménage avec le gaz. - X. En voie de disparition mais toujours tirés. Pensent depuis Pascal.

VERTICALEMENT

1. Travaille en continu. - 2. Bien soutenues. - 3. Mettent en lumière.

Début de richesse. - 4. Pour tracer droit sur la planche. En rendez-vous. Colères. - 5. Saillie en surface. Le temps de faire un grand tour. - 6. Préparer les fruits. - 7. Ne répondirent pas à nos attentes. - 8. Famille princière italienne. Difficultés de les retenir s'ils sont fous. - 9. Prendra en connaissance. - 10. Endommagée. Pour placer ses petites économies en espérant que la Bourse repartira. - 11. Leurs nuits sont parmi les plus belles. Enveloppe extérieure. - 12. Comme les interprètes d'une petite musique de nuit.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 030

Horizontalement
I. Grassouillet. - II. Légions. Aigu. - III. Ivraie. In. AB. - IV. Seul. Rancune. - V. Sem. Pertes. - VI. Ecoute. Ere. - VII. Musées. Sceau. - VIII. Es. Iléite. Os. - IX. Naine. Dingue. - X. Tintement. Ts.

Verticalement
1. Glissement. - 2. Rêvée. Usai. - 3. Agrumes. In. - 4. Sial. Ceint. - 5. Soi. Poêlée. - 6. Onéreuse. - 7. Us. Art. Ide. - 8. Intestin. - 9. Lance. Cent. - 10. Li. Usée. - 11. Egan (nage). Raout. - 12. Tubéreuses.

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 260

Régionalisation

UN CERCLE définit deux régions du plan (l'intérieur et l'extérieur). Deux cercles définissent au maximum quatre régions. Trois cercles définissent au maximum huit régions. Combien de régions, au maximum, sont définies par quatre cercles ? Et par 100 cercles ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen
© POLE 2002

Solution dans *Le Monde* du 12 février.

Solution du jeu n° 259 paru dans *Le Monde* du 29 janvier.

$$\begin{array}{r} 480 \\ + 97 \\ + 35 \\ \hline = 612 \end{array} \quad \text{mais aussi} \quad \begin{array}{r} 084 \\ + 79 \\ + 53 \\ \hline = 216 \end{array}$$

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10, 15 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 16 h 10

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

La rumeur du monde
FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

A la « une » du Monde
RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

La « une » du Monde
BFM
Du lundi au vendredi
à 13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

CULTURE

PATRIMOINE

Face à la destruction progressive des vieux quartiers de la capitale chinoise, une minorité de Pékinois se mobilise. Véritables vigies du patrimoine, ils tentent de sauver ce qui peut encore l'être en engageant des procès et en montant des expositions de photos

L'âpre résistance des amoureux du Vieux Pékin

PÉKIN

de notre correspondant

Résistants discrets, effacés, armés de leurs pauvres moyens – la mémoire, le savoir, l'esprit... –, ils tentent de s'opposer à la mise à sac dont Pékin est devenue la chair souffrante. Ils sont défaits le plus souvent. Ils ne pèsent pas lourd face à la coalition de bureaucrates incultes et d'affairistes gloutons. Mais ils sont l'honneur d'une certaine Chine qui, à peine sauvée des délires du maoïsme, tente aujourd'hui d'endiguer le concassage urbain déchaîné par la nouvelle religion du profit. Ils se battent pour un hutong (ruelle), une siheyuan (maison traditionnelle à cour carrée) ou le domicile d'un personnage célèbre. Le moindre fragment de mémoire est leur affaire. Ils ne sont pas toujours compris par une opinion éprise de mercantilisme, mais ils s'entêtent.

Professeurs d'université, animateurs d'associations écologistes, journalistes, avocats, férus d'Internet ou modestes riverains, ces vigies du patrimoine se connaissent, se rencontrent dans des maisons de thé, se retrouvent lors de vernissages d'exposition de photos ou de croquis du Vieux Pékin. Ils ont tissé un vague milieu, une scène alternative, comme l'on dirait à Paris ou à New York, mais ils ne souhaitent point se structurer. Une mouvance lâche, informelle, oui. Une organisation, ce serait trop dangereux. Le Parti communiste,

qui vit dans l'anxiété de la résurrection des sociétés secrètes surgies de la tradition, ne le tolérerait pas. Ils le savent fort bien. Ils l'acceptent. Et ils composent.

S'il fallait identifier un événement fondateur, un combat qui aurait cristallisé des énergies jusque-là éparées, c'est l'affaire de la « cour 22 de la rue arrière du Musée des beaux-arts » de Pékin qui s'impose d'évidence. Une

« Dans la Chine actuelle, une ville laissée intacte signifierait l'échec du maire. C'est une véritable tragédie »

LIANG CONGJIE

mémorable lutte. Deux ans durant, Zhao Jingxin, octogénaire, a résisté au projet de démolition de sa siheyuan datant de la dynastie des Ming (1368-1644). Assisté de son avocat, Wu Jianzhong, il était allé jusqu'à porter plainte contre les autorités du district de Dongcheng, dont il dépend. Cause perdue. Le tribunal lui a bien sûr donné tort et la bâtisse, un joyau du Vieux Pékin,

a été rasée en octobre 2000 sous la protection de la police antiémeute. « A l'énoncé du verdict, les officiels du district étaient comme fous de joie, se souvient l'avocat Wu. Cette affaire était devenue un symbole. » En face, c'est la consternation, mais la résistance autour de cette « cour 22 » a sonné comme un cri de ralliement. C'est à cette occasion que Liang Congjie et Shu Yi, deux poids lourds de cette galaxie des combattants de la mémoire, ont appris à mieux se connaître.

Liang Congjie est une des personnalités les plus attachantes de cette « société civile » de plus en plus incisive. Agé d'une soixantaine d'années, il en est même une sorte de patriarche. Fondateur en 1988 d'une « académie pour la culture chinoise », un institut privé qui dû fermer après l'écrasement du printemps de Pékin de 1989 pour cause de sympathie avec le mouvement étudiant, il s'est recyclé depuis dans le militantisme écologiste. Il préside aujourd'hui aux destinées des Amis de la nature, une organisation non gouvernementale (ONG) se mobilisant pour la protection des antilopes, la reforestation des zones désertifiées ou la préservation du patrimoine de Pékin.

Le patrimoine, c'est même une affaire de famille : son père, le célèbre architecte Liang Sicheng, s'était ouvertement opposé à Mao lorsque celui-ci entreprit en 1958 d'abattre la muraille de Pékin qui enserrait l'ancienne « ville tartare ». C'est à compter de cette date-là qu'a débuté l'outrage infligé à la capitale impériale. Une fois sauté le verrou des murs crénelés, le grand broyage pouvait commencer dans sa version maoïste puis singapourienne ou hongkongaise.

Aujourd'hui, Jeux olympiques de 2008 et entrée dans l'OMC obligent, c'est l'emballage. « Dans la Chine actuelle, soupire Liang Congjie, les dirigeants pensent que leurs réalisations se mesureront au nombre d'immeubles construits, de boulevards tracés et d'automobi-



BERTRAND MEUNIER / AGENCE VU

Ci-dessus : au nord-ouest de Pékin, une vieille ruelle, « hutong ». Ci-dessous : la dégradation de ces « hutong » peut être prétexte à leur démolition (à gauche). Une « siheyuan » (à droite), maison traditionnelle à cour carrée, a pu être préservée et a été transformée en musée.



FRANÇOISE GED



FRANÇOISE GED

les nouvelles circulant en ville. Une ville laissée intacte signifierait l'échec du maire. C'est une véritable tragédie. »

Shu Yi est lui aussi issu d'une célèbre ascendance. Il est le fils de Lao She, le fameux auteur de *Quatre générations sous un même toit*. Directeur du Musée national de la littérature chinoise moderne, Shu Yi est aussi l'initiateur d'une école privée où l'on réhabilite l'enseignement confucéen. Cet entomologiste de la mémoire chinoise n'a pas de mots assez durs pour fustiger la destruction en cours : « C'est comme détruire les bouddhas de

Bamyan. » Il ne cesse de plaider la cause du Vieux Pékin au sein d'une instance consultative du régime dont il est membre. Tout ce qu'il exige, c'est qu'« au moins » l'ancienne ville de l'empereur, c'est-à-dire les palais, lacs, temples et siheyuan entourant la Cité interdite, soit épargnée. Afin de sauver ce qui peut l'être, il propose également d'ouvrir au public – moyennant un ticket d'entrée – les siheyuan ayant appartenu à des figures célèbres. Une manière de montrer que « le patrimoine peut aussi générer des revenus ».

Au sein de cette mouvance des

amoureux d'un Pékin en perdition, on croise aussi des vieux lettrés comme Du Chungeng et Hu Wengbin. Les deux compères sont les animateurs d'une association d'études sur Cao Xueqin, l'auteur du chef-d'œuvre de la littérature classique chinoise, *Rêve dans le pavillon rouge*. Lorsqu'ils apprennent que la demeure dont Cao avait été le probable propriétaire – un don de l'empereur Yongzhen (dynastie Qing) – était vouée à la destruction car le quartier venait d'être cédé à un promoteur hongkongais, ils ont multiplié courriers et interventions auprès des administrations concernées. Ils y ont rencontré un embarras certain chez quelques fonctionnaires titillés par la mauvaise conscience. Un compromis à la chinoise a finalement été trouvé : la demeure de Cao Xueqin sera déplacée quelques centaines de mètres plus loin. Il y a eu donc démontage – les briques ont été soigneusement numérotées – et remontage hors de l'aire annexée par l'affairiste hongkongais.

Frédéric Bobin

Visite des « hutong » en ligne

Collectionneur de longue date de clichés sur le Vieux Pékin, un jeune féru d'Internet, Ding Dong, a eu l'idée de mettre en ligne, assortis de commentaires, d'articles historiques et d'un forum de discussion, les images qui représentent les quartiers de hutong (ruelles). Yang Dongping, l'adjoint de Liang Congjie à la tête des Amis de la nature, y tient une chronique. Le site, en chinois, enregistre entre 500 et 1 000 consultations par jour, le quart venant hors de Chine continentale (Hongkong, Taïwan, Etats-Unis...). « C'est bien la preuve, souligne Ding Dong, que Pékin appartient non seulement à la culture chinoise, mais aussi à la culture mondiale. » D'autres sites, en anglais, proposent une documentation sur les vieux quartiers et des visites des ruelles menacées de disparition, comme www.chinavista.com qui indique les hutong parmi les nouveaux centres d'intérêt pour le voyageur.

Poly Plaza, du trafic d'armes à la récupération patriotique d'antiquités

PÉKIN

de notre correspondant

C'était au printemps 2000. L'émotion patriotique était incandescente. Trois têtes de bronze – tigre, bœuf et singe – étaient rachetées par des émissaires pékinois lors d'enchantres tenues à Hongkong par les deux maisons Sotheby's et Christie's. Les trois statues trônaient parmi les douze animaux du zodiaque chinois ornant une fontaine disposée devant un pavillon du Palais d'été, le « Jardin de la perfection et de la clarté » (Yuanmingyuan), de la dynastie Qing, mis à sac par les troupes franco-britanniques lors de la deuxième guerre de l'opium, en 1860.

Les trois sculptures avaient été pillées par des généraux français. Les émissaires « pékinois » qui les recouvrèrent lors des enchères de Hongkong au tarif de 4 millions de dollars (3,45 millions d'euros) n'étaient pas d'ordinaires bureaucrates en service commandé. Ils étaient mandatés par la corporation d'Etat Poly Plaza, dont le siège à Pékin abrite un musée d'antiquités chinoises, pour l'essentiel des bronzes Shang.

Lorsque les trois têtes de tigre, bœuf et singe y furent exposées, les visiteurs, étreints par l'émotion de ces retrouvailles, se pressèrent pour les admirer. Sur le livre d'or, on pouvait lire des commentaires oscillant entre la fierté de la « grande œuvre chinoise » et la colère contre les « humiliations du passé ».

Cette opération sur les enchères de Hongkong est à ce jour le plus beau coup de Poly Plaza. Société multiforme (import-export, hôtellerie, etc.) ayant appartenu jusqu'à l'été 1998 à l'Armée populaire de libération (APL), où elle opérait comme trafiquant d'armes sur le marché international, Poly Plaza se refait une image depuis quelques années en posant en mécène patriote.

Elle s'est fixée pour mission de récupérer le maximum de « trésors chinois » à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières de l'empire. A cette fin, elle consacre entre 10 % et 15 % de ses profits au financement des acquisitions. En 2000, ce budget s'était monté à 20 millions de dollars (17,2 millions d'euros). « Nous avons ainsi récupéré plusieurs dizaines de pièces de qualité », explique

Jiang Yingchun, conservateur associé du musée de Poly Plaza.

Outre les bronzes Shang, la spécialité maison, le catalogue offre un riche fonds de statuettes de bouddhas et bodhisattvas datant de l'époque de la dynastie des Sui (589-618 ap. J.-C.). L'intrusion de Poly Plaza sur la scène des antiquités chinoises est riche d'enseignements. Elle illustre d'abord la montée en puissance d'entreprises chinoises aujourd'hui suffisamment riches pour peser sur le marché de l'art. « C'est le fruit de la réforme économique en Chine, explique Jiang Yingchun. Le développement de la vie matérielle suscite de nouveaux besoins. Certaines entreprises financent une équipe de foot. Nous, c'est l'art. »

Poly Plaza réussit là où les traditionnels musées d'Etat ont souvent échoué, faute de moyens financiers. « Autrefois, quand un citoyen découvrait une antiquité, il la donnait gratuitement à l'Etat, ajoute M. Jiang. Aujourd'hui, les gens réclament de l'argent. Comme les musées n'ont pas forcément les ressources, ils font appel à nous et nous rachetons la pièce. »

Le bureau d'Etat des reliques s'est fixé pour objectif la récupération d'1 million de pièces éparpillées dans 200 musées et 47 pays

Même si une telle entreprise ne saurait être confondue avec une administration d'Etat, sa démarche reflète pourtant assez bien la pensée des dirigeants chinois en matière de patrimoine.

Assez étrangement, cette élite politique s'accommode aisément de la destruction du Vieux Pékin, et de la mémoire populaire qui y est associée, tout en se montrant agressive dans la récupération d'ouvrages d'art lésés d'une lourde charge patriotique – car liés au passé de la spoliation de la Chine par l'Occident impérialiste.

Cette opération éminemment politique – elle relève du « mandat du Ciel » – est illustrée par l'exposition itinérante (jusqu'au 21 mars) des trois têtes de tigre, bœuf et singe à Taïwan même. Il y a un an, l'île avait accueilli 17 guerriers de l'armée en terre cuite venus de Xi'an. L'art au service de la propagande d'une réunification autour de la Chine éternelle.

En réalité, l'affaire ne fait que commencer. Poly Plaza n'est que l'avant-garde d'une vaste offensive de Pékin, au demeurant fort légitime en dépit de sa politisation, sur la scène internationale de l'art. Le bureau d'Etat des reliques s'est fixé pour objectif la récupération d'1 million de pièces éparpillées dans 200 musées et 47 pays. Leur sortie de Chine est le produit des turbulences historiques d'avant 1949 mais aussi d'un trafic illicite ayant pris son essor à partir des années 1980 à la faveur de l'ouverture du pays. Ces réseaux de contrebande ont pour plaque tournante Hongkong. Là précisément où Poly Plaza a frappé son premier grand coup de gong.

F. B.

Théâtre de la Ville
DIRECTION
GÉRARD
VIOLETTE
PARIS

AUX ABESSES DU 7 AU 23 FÉV.

Shake

d'après La Nuit des rois
SHAKESPEARE
m.e.s. Dan Jemmett
5 comédiens font rougir
Shakespeare de bonheur

31 RUE DES ABESSES PARIS 18
01 42 74 22 77
www.theatredelaville-paris.com

MUSIQUE • L'Orchestre ne s'était pas produit au Carnegie Hall depuis huit ans

L'Orchestre de Paris crée « Color », de Dalbavie, à New York

NEW YORK

de notre envoyé spécial

La légendaire salle de concert de Carnegie Hall, à New York, n'avait pas accueilli l'Orchestre de Paris depuis huit ans. Événement, donc, que ces deux concerts, donnés les 28 et 30 janvier, avec, au programme, peut-être un peu trop de ces « standards » d'orchestre français en tournée (*Daphnis et Chloé*, *La Valse* et le *Concerto en sol* de Ravel – ce dernier joué avec une limpidité géniale par Pierre-Laurent Aimard –, la *Symphonie fantastique*, de Berlioz), mais aussi la création très attendue de *Color*, une pièce d'orchestre de dix-sept minutes, de Marc-André Dalbavie, compositeur en résidence à l'Orchestre de Paris.

Le *New York Times* du 27 janvier livrait d'ailleurs, sous la plume de Paul Griffiths, un long portrait de Dalbavie, un nom qui n'est pas inconnu aux Etats-Unis grâce au soutien sans faille de Pierre Boulez et à la commande, par ce dernier, d'une pièce pour l'Orchestre de Cleveland, créée la saison dernière.

La particularité de cette commande de l'Orchestre de Paris est que la primeur en aura été exclusivement réservée à New York et qu'elle n'est pas au programme de la saison parisienne de l'orchestre. Dalbavie a renoncé aux dispositions spatiales particulières de ses précédentes pièces orchestrales, pour des raisons pratiques d'abord (les différentes salles traditionnelles dans lesquelles cette pièce pourrait être jouée dans le futur), pour des raisons musicales ensuite (revenir à une configuration plus « classique »). « Je voulais faire une pièce avec du rythme et de la couleur. a-t-il déclaré à Paul Griffiths. (...) Il s'y trouve quelques idées que j'avais en tête depuis quelque temps, et ce n'est que récemment que j'ai trouvé comment les accomplir techniquement. »

En fait, Dalbavie se réfère au double sens du mot « color », celui de « couleur », en anglais, mais aussi à l'une des acceptions musicologiques du mot latin, qui se rapporte, dans le cadre de la musique médiévale, à la répétition mélodique d'une phrase et à son incidence rythmique. Dans *Color*,

Dalbavie se laisse aller à un subtil jeu polyphonique dont les contours semblent d'abord simples : un grand accord de ré mineur encadre la « farce » orchestrale, puis ce sont, presque sans cesse, des notes tenues, des pédales ou des marches harmoniques qui vont servir de soutien, de point de référence à des séquences de plus en plus virtuoses, où les couches mélodiques superposées et la virtuosité tonique de certains « chorus » rappellent, de loin, des traits de la musique de Boulez ou de Ligeti.

PRÉCISION VIRTUOSE

Mais, alors que les cinq premières minutes apparemment trop simples de *Color* étonnent à la première écoute – et, à vrai dire, inquiètent quant au devenir de la pièce –, la partition ne cesse par la suite de gagner en subtilité et en densité. Assise sur des bases harmoniques tonales (Dalbavie reconnaît en fait plutôt sa dette aux thèses « métatonales » de Claude Balif), traversée par des séquences rythmiques répétitives, la pièce ne va pas cesser de surprendre l'auditeur par la richesse des décadrages qu'imagine Dalbavie autour de ces points de référence harmoniques, mélodiques et rythmiques. Les couleurs, les effets de déplacements acoustiques sont prodigieux, et cette fin, confiée à la harpe seule, soutenue d'un halo de cordes, sonne comme l'épuisement naturel du matériau de départ.

Succès nourri dans le public et interprétation d'une précision virtuose de la part de l'Orchestre de Paris et de son directeur musical Christoph Eschenbach, en grande forme, et flattés, dans la « deuxième suite » de *Daphnis et Chloé*, de Ravel, ou dans les rares *Offrandes oubliées*, d'Olivier Messiaen, par l'acoustique riche et enveloppante du Stern Auditorium de Carnegie Hall.

Renaud Machart

Œuvres de Maurice Ravel, Olivier Messiaen, Marc-André Dalbavie, par l'Orchestre de Paris, Pierre-Laurent Aimard (piano), Christoph Eschenbach (direction). Carnegie Hall, New York, le 30 janvier.

ARTS • En vedette du nouvel accrochage des collections permanentes, une datation qui enrichit le Musée national d'art moderne

Cinq tableaux de Matisse entrent au Centre Pompidou

CINQ TABLEAUX de Matisse viennent enrichir les collections du Centre Pompidou. Ils entrent au musée en paiement des droits de la succession Marie Matisse (1914-1999). Veuve de Jean Matisse, fils aîné du peintre, Marie Matisse s'est montrée généreuse envers les musées français : donation à l'Etat pour le nouveau Musée Matisse de Nice, dons à la Bibliothèque nationale, au Musée Matisse du Cateau-Cambrésis, dans le Nord (notamment du tableau *Marguerite au chapeau de toile* de 1914), au Musée de Pontoise et enfin au Musée national d'art moderne.

A la fin des années 1970, au moment de l'installation des collections d'art moderne de l'Etat dans le Centre Pompidou, le fonds Matisse n'était pas bien consistant.

Il s'est singulièrement enrichi depuis, notamment dans les années 1980, grâce à l'action de Dominique Bozo, son directeur : le *Portrait de Greta Prozor* (1916), le *Portrait d'Auguste Pellerin* (1917), *Luxe, calme et volupté* (1904) et *Porte-fenêtre à Collioure* (1914), sont entrés au musée à ce moment-là, le premier étant un don de la Scaler Foundation, les trois autres des datations.

En 1979, le fonds comptait soixante et un numéros, dix ans plus tard, il en comportait cent cinquante-huit. En 1992, la datation Pierre Matisse (1901-1989), fils cadet du peintre l'augmentait de vingt-cinq œuvres, dont *Nymphé et faune*, un grand fusain sur toile, dont une version plus détaillée, si l'on peut dire, figure dans la datation Marie Matisse.

« Nu rose assis », 1935-1936. Huile sur toile, 92 x 73 cm.



SUCCESSION HENRI MATISSE. PHOTO CNAC-GP/MNAM DIST. RMN, GEORGES MEGUERDITCHIAN

Ce nouvel apport est estimé à 49 545 930 euros. On peut en comprendre la valeur, sans y mettre de prix, en regard des tableaux que Marie Matisse avait, de son vivant, réservés pour le musée.

Ces toiles datent de différentes périodes – 1900, 1917, 1935 et 1944 – et sont représentatives d'un large éventail des recherches du peintre. Ce sont des tableaux d'atelier restés à l'atelier, qui n'ont pourtant rien de fonds de tiroirs, et ont beaucoup à voir avec les fondements mêmes de l'œuvre. C'est le

Matisse décalé, expérimental et audacieux qui passe là, le Matisse chercheur tenté par l'abstraction, mais aussi par le déséquilibre des formes, des lignes et des couleurs hors de toute théorie.

Le Pont Saint-Michel de 1900 est le premier exemple de cette liberté du peintre, qui prend le risque de laisser un grand morceau de toile crue qui donne à la peinture un air inachevé alors qu'elle est dûment signée.

En contrepoint, des couleurs denses y annoncent le fauvisme.

Dans *Lorette à la tasse de café* (1917), Matisse peint le modèle en négligé, allongé sur un sol brun virant au vert de gris, décentré, la tête touchant le guéridon qui fait poids dans le coin bas du tableau. Le corps est basculé comme dans un Schiele, mais sans griffures et d'une sensualité épanouie, malgré la grisaille ambiante. La peinture jetée, faussement, calmement « négligée » du jus du sol, brossé large aux lignes charnelles et aux tissus crémeux, préfigure la période niçoise des Odalisques. Par contre, la *Jeune femme à la pelisse blanche, fond ocre* (1944) témoigne plutôt de son épuisement.

Lorette est un chef-d'œuvre. Le *Nu rose assis* (1935-1936) en est un autre, dans la mesure où on admet qu'un chef-d'œuvre peut laisser apparaître le processus créateur et ses repentirs. Ce *Nu*, qui a son pendant célèbre au Musée de Baltimore, n'a été exposé que deux fois, en 1961 et en 1978. Parti de son modèle privilégié d'alors, Lydia Delectorskaya, et procédant par grattages et reprises, Matisse y simplifie à l'extrême l'image du modèle dépersonnalisé par réductions géométriques successives. On retrouve cette radicalisation dans le *Faune charmant la nymphe endormie*, un fusain sur toile de 1935 repris en 1939.

Geneviève Breerette

DATION MARIE MATISSE. Musée national d'art moderne, Centre Pompidou, niveau 5, à l'entrée des collections. Tél. : 01-44-78-12-33. M^e Rambuteau. Du mercredi au lundi, de 11 heures à 21 heures.

Alain Levy, PDG de la branche musique enregistrée de EMI-Virgin, prend la défense des artistes

« Le développement de la créativité doit être la priorité du groupe EMI-Virgin »

PDG de la branche « musique enregistrée » (EMI Recorded Music) du groupe EMI depuis octobre 2001, le Français Alain Levy a retrouvé les sommets de l'industrie du disque, trois ans après avoir quitté la direction de Polygram, lors de son rachat par Seagram. Propriétaire de labels comme Virgin, Blue Note, Capitol, Chrysalis ou Parlophone, le groupe EMI a en catalogue des artistes comme les Beatles, Mick Jagger, Radiohead, Robbie Williams, Daft Punk ou Manu Chao. Le groupe, au troisième rang mondial, a connu ces derniers mois d'importantes difficultés financières. Grand patron discret, Alain Levy a confié au *Monde* ses réflexions sur l'évolution de l'industrie phonographique.

La bonne santé du marché du disque en France contraste avec la crise mondiale. Comment expliquez-vous ce décalage ?

J'ai fait la tournée des marchés mondiaux importants ces trois derniers mois. Le véritable problème ne vient ni des consommateurs, ni du talent des artistes, ni des déformations illégales de la digitalisation, mais d'une industrie vieillissante qui n'a pas réussi à générer de véritables stars capables de vendre quinze à vingt millions d'unités. Quand la créativité se porte bien, comme en Angleterre ou en France, le marché va plutôt bien. Quand elle est pauvre, comme en Allemagne ou aux Etats-Unis, le marché se casse la figure.

Quelle est la cause de ce manque de renouvellement ?

L'industrie a une vision à court terme du développement artistique. La plupart des maisons de disques appartiennent à des conglomérats qui font leur bilan tous les trois mois, alors que le développement artistique prend trois ou qua-



tre ans. Les cadres de l'industrie sont motivés par des patrons qui, dans la plupart des cas, n'ont aucune expérience réelle du disque. En cherchant des résultats immédiats, on détruit le long terme. Cela finit par nuire à des maisons de disques dont la raison d'être devrait être d'identifier, de respecter, de développer un artiste.

N'aviez-vous pas la réputation d'être un économiste quand vous avez remplacé, à la tête d'EMI-Virgin, Ken Berry, souvent considéré comme proche de l'artistique ?

A la tête de Polygram, jusqu'en 1998, j'ai essayé de développer des artistes au niveau mondial, ce qui exige de maîtriser à la fois l'artistique, le marketing et l'organisation. On m'a engagé pour résoudre des problèmes stratégiques : ma conclusion est que cela passe par un renouvellement de la créativité. Le développement de la direction artistique doit être la priorité du groupe EMI-Virgin.

Quelle restructuration cela implique-t-il ?

Il y aura une rationalisation du groupe, avec une intégration de ce que EMI et Virgin peuvent faire ensemble. Cela concerne le commercial, la distribution, la finance. Il n'y aura pas de regroupement

des unités artistiques. Notre actif le plus important, ce sont les labels créatifs que représentent EMI et Virgin, leur rôle doit être intensifié. Ces restructurations se feront jusqu'en mars. Le groupe est dans une situation de redressement. Cela prendra du temps.

Après l'échec, en 2000, de la fusion de votre groupe avec Bertelsman, sur intervention des instances européennes, cherchez-vous des alliances qui vous permettraient d'avoir accès à la diffusion multimédia ?

Il ne se passe rien de ce côté-là. Au contraire, nous avons une grande volonté de développer EMI comme un grand indépendant. Certains de nos concurrents organisent un transfert de valeur du contenu vers la diffusion. Ce ne sera pas notre cas.

Que pense l'ancien patron de Polygram de ce qu'est devenu Vivendi Universal ? Parleriez-vous, comme certains, d'abus de position dominante quand des chaînes de télévision collaborent avec Universal pour des projets comme « Star Academy » ou « Popstars » ?

Ce n'est pas à moi de discuter spécifiquement de nos concurrents. Personnellement, ça ne m'intéresse pas d'afficher, comme d'autres, le nom de la maison de disques dans une pub télé pour un artiste. Les accords commerciaux avec les médias ont toujours existé. S'ils l'emportent sur les artistes que vous développez, cela peut devenir un problème. Au début des années 1980, Polygram a failli mourir du succès de *Saturday Night Fever*. Les Spice Girls n'ont pas forcément fait beaucoup de bien à Virgin, pas plus que le revenu énorme de la compilation Beatles, il y a deux ans, pour EMI. Des succès aussi massifs faussent les bilans et font oublier les vraies

priorités. Nous ne sommes pas condamnés à suivre la flambée des coûts de marketing. Je suis persuadé que les artistes vont réagir contre cette façon de les assimiler systématiquement à une marchandise.

L'avènement d'Internet affolera l'industrie du disque. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Internet est une évolution, pas une révolution. Les comportements humains changent doucement. Certains ont pensé qu'ils allaient faire beaucoup d'argent très vite. La bulle a explosé, la purge va être longue et douloureuse.

EMI-Virgin s'est associé avec BMG et Warner pour lancer la plate-forme de diffusion en ligne MusicNet. Sony et Universal l'ont fait avec Pressplay. Les indépendants s'inquiètent du monopole des grands sur ce type de diffusion ?

EMI a accepté la licence d'exploitation de son catalogue sur Pressplay. Nous « licencierons » aussi ce catalogue à des plates-formes indépendantes. De la même façon, je milite pour que MusicNet soit ouvert à tous.

Le développement de la diffusion en ligne changera la nature de vos revenus. Etes-vous aussi sensible à la protection du droit des producteurs qu'à celui des auteurs ?

Internet va changer la nature des revenus et l'économie du groupe. Il va falloir tout adapter. Le nombre d'ayants droit va compiquer les choses. Tout le monde devra mettre de l'eau dans son vin. Tous ont à y gagner puisqu'on offre de la musique à davantage de consommateurs et qu'il y aura davantage d'utilisation payante de la musique.

Propos recueillis par Stéphane Davet

5 millions de fumeurs d'herbe et moi, et moi, et toi ?

● Sondage CSA-Nova Magazine.

● Et en plus 500 fumeurs lucides racontent le 1er joint, les fous rires, maman etc...

● Instructif en cette période.

Dans tous les kiosques.



Festival Les Jeux de la chanson et du hasard



PARIS/NANTES Le festival itinérant Les Jeux, dont la 5^e édition a débuté le 25 janvier à Genève, gagne Paris avant Nantes, Bruxelles et Liège, dans un climat apparemment euphorique : la variété française et francophone a conquis près de 60 % de part du marché du disque en France. Les Jeux, qui défendent, depuis 1998, la création et les découvertes d'ici, pourraient s'estimer récompensés. Hélas !, ces chiffres sont trompeurs, monopolisés par quelques poids lourds et le succès d'opérations comme « Star Academy ».

« On s'oriente de plus en plus vers une création musicale à deux niveaux, observe Laurent Malvaldi, responsable des Jeux. Les majors s'aperçoivent que des émissions comme "Star Academy" sont plus intéressantes financièrement que de lancer un artiste de variétés, ce qui demande

du temps. Pour nous, il y a des niches à occuper. Notre but est de promouvoir en scène des artistes boudés par la radio et la télévision. Nous ne travaillons pas pour les mêmes publics que les majors. Nous avons un public actif et fouineur. » Les Jeux, outre qu'ils parient sur de nouveaux talents, entretiennent des liens de fidélité avec des artistes programmés lors des précédentes éditions. Maillon d'un réseau informel qui fédère producteurs, tourneurs, managers et labels indépendants, le festival a ainsi contribué à l'ascension de Yann Tiersen, M ou Dominique A. Doté d'un budget de 2 millions de francs, autofinancé à 50 %, le festival a adopté une « logique d'équilibre, mais pas de rentabilité ». Il a même été déficitaire jusqu'à l'édition 2001, qui a rassemblé 10 000 spectateurs. Né dans le giron de l'Olympic, structure de production et tourneur nantaise, le festival dépend aujourd'hui de l'association Jeux de scène. Il défend une esthétique, la chanson lettrée peu cocardière, et un principe : une programmation allégée, de deux ou trois artistes par soirée au maximum.

Cette année, les Jeux agrandissent leur aire nantaise : quatre scènes (L'Olympic, Le Lieu Unique, Le Pannonica, la salle Paul-Fort) ; l'apparition d'un festival « off » ; la participation de nombreux bars à l'événement. A Paris, les

concerts se dérouleront dans neuf lieux (Guinguette Pirate, Sentier des Halles, Nouveau Casino, Trianon, L'Européen, La Maroquinerie, Le Trabendo, New Morning, Mains d'œuvres). Le Café Charbon, dans le 11^e arrondissement, sera l'épicentre de la manifestation, avec des « show cases » acoustiques gratuits. Les Jeux s'étoffent aussi à Bruxelles (Ancienne Belgique, Halles de Schaerbeek et Botanique) et à Liège (Soundstation), pour une première incursion.

Les familles de la nouvelle chanson française seront représentées de manière équitable par une cinquantaine d'artistes : néoréalistes (Les Hurllements d'Élé et Les Ogres de Barback), intimistes (Mathieu Boogaerts, Bertrand Betsch), folk (Julie B. Bonnie, Jamsine Bande), pop électrique (Dyonisos, Luke, AS Dragon, Télécran) ou baroques (Little Rabbits), amoureux des grands espaces américains (Nestor is Bianca, Oboken), chansonniers bobos (Bertrand Louis, Philippe Bresson, François Audrain).

On peut avoir ses préférences : les nocturnes cinéphiles des Enfants des autres, Bumcello, le duo explosif de Vincent Ségal et Cyril Atef (section rythmique de M), le cabaret andin de la Compagnie du 26 Pinel et le hip-hop savant des Troublemakers. Eclectiques et démocratiques, Les Jeux, s'ils ne mettent pas à l'abri des mauvaises surprises, favorisent plus souvent les bonnes rencontres.

Bruno Lesprit

Les Jeux. A Paris, du 3 au 20 février ; à Nantes, du 6 au 9 ; à Bruxelles, du 21 au 24 ; à Liège le 23 février. Tél. : 02-51-80-62-97. www.festival-les-jeux-com

Photo : Dyonisos ; crédit : Renaud Montfourny/TREMA

JAZZ

Magma au plus près de son épanouissement



Christian Vander et le groupe Magma pour la première fois en club.

JOHN COLTRANE pour patienter. Le saxophoniste de jazz est l'homme qui a amené Christian Vander « en musique », comme le dit le compositeur, batteur, chanteur et pianiste, âme et moteur, du groupe Magma depuis la fin des années 1960. Mercredi 30 janvier, bien serrés au sous-sol du Sunside, à Paris, 120 à 130 personnes, de 20 à 40 ans, qui savent la puissance, la singularité de cette musique en ébullition, son émotion et son expressivité. Magma, en club, durant dix jours, ce n'est jamais arrivé. Le groupe a joué au Marquee de Londres ou au Wetlands de New York (*Le Monde* du 11 juin 1999), salles dédiées au rock, à l'ex-Hippodrome de Pantin, à l'Olympia, devant des dizaines de milliers de spectateurs dans des festivals. Dans l'intimité d'un club de jazz, jamais. La première pièce s'intitule *K.A.*, soixante minutes, jamais jouée en public. Le chaînon manquant entre *Mékanik Destructiv Kommandöh* et *Köhntarkösz*, dont seul un extrait, *Gamma Arteria*, était connu des amateurs. Ces détails pour rappeler que la musique de Vander, non réductible au seul Magma électrique, est un tout en mouvements.

Composition de lumières, ancrée dans le gospel et la soul music (James Brown, Otis Redding déjà fêté par le groupe), *K.A.* est un emportement joyeux chanté en kobaïen, langage inventé par Christian Vander pour unir les mots et la musique. Lorsque c'est artistiquement nécessaire, Magma s'approprie la musicalité du français ou de l'anglais. En première ligne, les voix (Stella Vander, Isabelle Feuillebois, Antoine et Himiko Paganotti). Pas d'ego, un chant à quatre, physiquement intense, en toute attention.

Sur l'estrade du Sunside, Emmanuel Borghi aux claviers, James MacGaw à la guitare, Philippe Bussonnet à la basse électrique. Solides, sérieux, en un jeu de regards entre eux et avec Vander. Même sur les compositions plus courtes (*Floë Essi, Éktah*, là aussi des nouveautés dans le répertoire de concert), concentration maximale afin que s'impose avec aisance l'épanouissement. Au centre, Christian Vander, batterie de feu et d'air. Sa frappe a pris le swing du jazz et la régularité du rock. Il faut avoir vu une fois le bras de Vander arrêté une microseconde, avant l'éclat sur le cuivre de la cymbale pour une syncope. Il faut avoir entendu l'approche mélodique des roulements et virevoltes sur les tambours. Magma, assemblée d'artistes radieux, est au Sunside. Pour célébrer « à la vie, à la mort et après » la musique.

Sylvain Siclier

MAGMA AU SUNSIDE, le 30 janvier. Sunside, 60, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Tél. : 01-40-26-46-60. Les 5, 6, 7, 8 et 9 février, à 22 heures.

Classique

PARIS

Ilya Itin

C'est sur une scène parisienne que le désormais incontournable Festival des Jacobins à Toulouse se propose de nous faire découvrir le pianiste russe Ilya Itin. Ce pur produit du Conservatoire de Moscou, lauréat du concours de Cleveland et résident américain, se produira dans Schubert (*Sonate n° 23 D 960* et *Allegretto D 915*) et Rachmaninov, dont il interprétera les *Préludes pour piano*.

Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8^e. M^o Alma-Marceau. Le 4 février, à 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 7 € à 39 €.

Jazz

CACHAN

Claude Barthélémy, Akosh S

Le guitariste Claude Barthélémy s'est pris de passion pour les possibilités de l'oud, autre instrument à cordes. Barthélémy combine sa connaissance et son goût du jazz, de la musique contemporaine et du rock, non pour donner un nouveau langage à l'oud, mais pour profiter pleinement de sa sonorité. Lors de la même soirée du festival Sons d'hiver, le saxophoniste Akosh S viendra présenter son New Unit.

Sur le papier, les musiciens qui l'ont longtemps freiné ne sont plus là. A découvrir.

Grange Gallieni, 2, rue Gallieni, Cachan (Val-de-Marne). Le 5 février, à 20 h 45. Tél. : 01-49-69-17-91. De 9,15 € à 12,20 €.

Photographie

NICE

Import/Export

Une photo colorée et assez stupéfiante, due à Barbara Visser, sert de carton d'invitation à l'exposition « Import/Export » : un couple de touristes visite un paysage urbain hollandais entièrement reconstitué au Japon. La situation est assez croquignollette. Les visages du couple aussi, comme pris dans un masque de cire. L'exposition réunit neuf artistes (Philippe Durand, Pierre Joseph, Claude Lévêque, Michaela Melian, etc.) sur les questions « de la nationalité et de l'échange culturel ». Elle a pour but d'illustrer « de façon ironique comment les critères économiques, qui jouent un rôle déterminant dans les politiques culturelles, sont des facteurs décisifs ».

Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liégeard, Nice (Alpes-Maritimes). Tous les jours, de 14 heures à 18 heures ; fermé le mardi. Tél. : 04-92-07-73-73. Jusqu'au 31 mars.

LECTURE (GERS)

Chut, Chutes

Connu pour son exposition estivale,

le centre photo de Lecture (Gers), implanté dans un paysage splendide, propose, à la saison fraîche, un accrochage de groupe avec des œuvres appartenant au Fonds régional d'art contemporain de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Photos et vidéos de huit artistes sont réunies : Claude Closky, Craigie Horsfield, Thomas Hirschhorn, Louis Jammes, Pierre Joseph, Suzanne Lafont, Olivier Rebufa et Roman Signer. « Echo à l'air du temps », cette exposition conçue par François Saint Pierre, maître des lieux, traduit une perception du monde où « sont de plus en plus bousculées les frontières entre réel et imaginaire, réel et fictif, réel et virtuel ».

Centre de photographie de Lecture, 5, rue Sainte-Claire, Lecture (Gers). Tous les jours, de 14 heures à 18 heures. Tél. : 05-62-68-83-72. Prix : 3 €. Jusqu'au 10 mars.

Art

PARIS

L'Ecole cantonale d'art de Lausanne

Il est toujours stimulant d'aller voir une école d'art exposer les travaux d'élèves, histoire de humer l'air du temps, d'y retrouver des tendances et influences. Le Centre culturel suisse expose la stimulante Ecole cantonale d'art de Lausanne (Ecal), où Nan Goldin, Bertrand Lavier, Inez van Lamsweerde, John Armleder, Natacha Lesueur, Eric Troncy – parmi d'autres – vont faire partager ce qu'ils font, ce qu'ils

Sélection revues

Jazz Magazine

Inscrit dans le numéro de février du mensuel dirigé par Frank Ténot, un entretien de huit pages entre le producteur de jazz Norman Granz et le critique et historien Nat Hentoff. Ce texte éclaire la bataille de Granz, mort le 22 novembre 2001, contre la discrimination raciale qui touchait les musiciens afro-américains dont il assurait la promotion, exemples édifiants à l'appui. Un passionnant témoignage sur l'Amérique des

années 1950 et 1960. Egalement au sommaire de *Jazz Magazine*, avec Jean-Michel Pilc en couverture, un choix critique de trente-cinq enregistrements de pianistes de jazz réalisés par l'ensemble de la rédaction. Une manière de commencer ou de compléter une discothèque idéale du jazz. – S. Si.

Jazz Magazine, n° 523, février, 54 p., 4,70 €.

Latino

Le magazine *Vibrations*, consacré mensuellement à l'ensemble des musiques actuelles, publie un hors-série intitulé *Latino*, dédié à la diversité et la spécificité d'une scène en perpétuel renouvellement. Pour la livraison du premier trimestre, le guitariste Carlos Santana est en couverture : dans le corps du périodique on trouvera la traduction en français d'un article de la revue britannique *Mojo* qui lui est consacré. Une discographie sélective et commentée complète cette rencontre. *Latino* permet aussi de découvrir la scène rap mexicaine, le pianiste et guitariste de jazz cubain Carlos Maza ou

un texte du producteur et compositeur nord-américain Kip Hanrahan sur la « complicité chaotique » avec le bandonéiste argentin Astor Piazzolla. – S. Si.

Latino, n° 4, janvier-mars, hors-série de Vibrations, 66 p., 6 €.

La Part de l'œil

Une revue comme on les aime, épaisse, avec des contributions sérieuses des meilleurs auteurs. Editée en Belgique, *La Part de l'œil* publie un fort dossier intitulé « Peinture, pratique théorique ». Cinq articles sur Jackson Pollock, trois sur Gerhard Richter, des études sur Ryman, Twombly, Buren ou Giacometti posent, selon le souhait des éditeurs, quelques belles questions sur le statut de l'abstraction, les limites de la peinture, ses fondements, le collage, les pratiques de non-composition et la « pratique théorique ». De l'aveu des éditeurs, le résultat est « plus indécis que ce que nous avons imaginé au départ ». Il n'en est que plus riche.

La Part de l'œil (Bruxelles). Annuel. Numéros 17-18, 2001-2002. 326 p., 35,69 €. Diffusion Alterna. En librairies.

Recife
Paris

Stylos RECIFE

ECRIURE & C^o
9, place de la Madeleine, Paris
www.recife.fr

Le Monde a son Style

Découvrez-le !

Pour la première fois, *Le Monde* publie son "livre de style". Un voyage dans les coulisses, qui vous fera découvrir toutes les règles, les lois, les usages et les pratiques d'un grand quotidien.

Le Style du Monde, 220 pages. 8 €.

Danielle Darrieux, un mystère dans la lumière

Elle rayonne dans « Huit femmes », de François Ozon, comme elle le fit chez Max Ophuls, Jacques Demy ou André Téchiné, et rêve d'un tour de chant

ON RENCONTRE Danielle Darrieux dans l'espoir d'éclaircir, ne serait-ce qu'un peu, l'un des plus jolis mystères du cinéma. Par quelle dispense spéciale du destin a-t-elle parcouru avec tant de bonheur toute l'histoire du parlant sans que jamais le cinéma ne se détourne d'elle ? Voici un petit morceau de réponse : parce qu'elle ne s'est jamais détournée du cinéma comme il vit. Sa rencontre avec François Ozon le montre bien. Pour elle, le réalisateur n'était pas un inconnu, elle avait vu ses films, trouvé que *Sous le sable* était « une merveille ». De même elle fut prête à rencontrer Ophuls, Demy, Vecchiali ou Téchiné.

Elle est en revanche un peu moins enthousiaste à l'idée d'aligner les entretiens, observant avec un peu de regret l'inflation des campagnes de promotion qui entourent la sortie des films. « Après la grande première hier, c'était drôle, nous étions toutes en smoking, il y avait quelque chose à la Salle Wagram. Il y avait un vacarme... Il y a un de ces bruits dans les boîtes. J'ai dansé sur l'orchestre de Django Reinhardt, avec des musiciens qui étaient vraiment là. » Malgré ces réticences, Danielle Darrieux accorde en toute bonne grâce l'entretien dans le bar d'un hôtel quelque part du côté de la Maison de la radio.

C'est elle qui fait remarquer la similitude de forme entre *Huit femmes* et l'un de ses grands succès, *Marie-Octobre* de Julien Duvivier, autre huis clos à énigme : « C'était l'inverse, j'étais la seule femme parmi neuf hommes. Entre les prises, c'était la grosse rigolade. Là, c'était très doux, on parlait famille, enfants, c'était feutré, dans ce bel endroit construit exprès pour nous. »

On ne s'étonnera pas de ce que les conversations sur le plateau du film de François Ozon n'aient pas tourné autour du métier d'actrice. Danielle Darrieux entretient avec sa profession une relation curieuse. Partant du postulat qu'elle est devenue actrice « par hasard » (elle avait quatorze ans en 1931, lorsqu'elle a tourné *Le Bal*, de Wilhelm Thiele, après avoir remporté un concours-audition), on la sent tentée de faire croire qu'elle n'est restée actrice que par une espèce d'extension de cet heureux coup du sort à chaque film : « Ce n'est pas compliqué d'être actrice, je suis le personnage que je joue. » Danielle Darrieux déteste répéter, au théâtre, au cinéma : « Je n'aurais jamais pu suivre un cours d'art dramatique, je n'aurais pas pu essayer des scènes devant

BIOGRAPHIE

► 1917

Naissance à Bordeaux

► 1931

« *Le Bal* », de Wilhelm Thiele

► 1952

« *Madame de...* » de Max Ophuls

► 1963

« *Les Demoiselles de Rochefort* » de Demy

► 2002

« *Huit femmes* », de François Ozon

mes copains. Je n'aime que jouer, devant le public, devant la caméra. Devant les copains, ça devient la vie, c'est moi, et je suis intimidée. » Sur le tournage de *L'Affaire Cicéron*, Joseph Mankiewicz lui fit un mauvais coup : « Nous avions un plan de travail très chargé, avec beaucoup de texte [en anglais], et Mankiewicz m'a annoncé qu'il allait tout tourner en une seule prise. Là, j'étais obligée de faire de la mécanique. James Mason m'a fait répéter dans un coin pendant une heure, je jouais en sachant ce que je faisais, ça me gênait presque. » Avant qu'on ait pu le dire soi-même, elle ajoute : « Mais la scène était bien. »

« PARFAITEMENT NATUREL »

Sur le plateau de *Huit femmes*, « tout avait l'air parfaitement naturel, instinctif. Je ne crois pas que ce soient des femmes à se casser la tête ». Parmi les sept collègues de Danielle Darrieux, il y avait Catherine Deneuve. « C'est la quatrième fois que je suis sa mère à l'écran. D'abord dans l'un de ses premiers films [*L'Homme à femmes* de Jacques-Gérard Cornu, en 1960], elle avait dix-sept ans, elle était mignonne avec ses petits cheveux courts. Après, pour *Les Demoiselles de Rochefort*, de Demy, et puis pour *Le Lieu du crime*, de Téchiné. Et, à chaque fois, il se passe beau-

coup de temps entre les films. Il y a en elle quelque chose que je reconnais, une fragilité qu'il faut savoir faire sortir. Je lui ai dit : "Tu as eu ton Téchiné, et j'ai eu mon Ophuls", qui ont su montrer cette fragilité. »

L'occasion rêvée de parler un petit moment d'Ophuls, d'une rencontre qui a donné au cinéma *La Ronde*, *Le Plaisir* et *Madame de...* : « J'ai eu un bonheur fou à tourner avec lui. Avant une scène, il vous racontait une histoire qui n'avait apparemment aucun rapport avec ce qu'on allait tourner, et en jouant on comprenait. Il aurait voulu me voir tourner dans tous ses films. Quand il préparait *Lola Montès*, il était épouvanté parce que les producteurs voulaient lui imposer Martine Carol, qui était la grande vedette du moment. Finalement, elle a été très bien. »

Une pause... « Il faut être adorée par son metteur en scène. Quand il est mort, en plus du chagrin, je me suis demandé comment j'allais faire avec les autres. »

Danielle Darrieux a si bien fait qu'elle tourne toujours. Coquette, elle affirme qu'on la voit à l'écran parce qu'elle est « horriblement dépensière, pour [elle] et pour les autres », pour avouer aussitôt qu'elle trouve un grand plaisir à accepter de faire un film dont le scénario, le réalisateur l'ont séduite. Mais elle songe à arrêter, une bonne fois pour toutes.



SYLVIE LANGRENON / H&K

LES GENS DU MONDE

■ Les écrivains Erik Orsenna, de l'Académie française, et Myriam Anissimov étaient invités par le Quai d'Orsay à rendre hommage à Romain Gary, le 2 février, à Paris. Le ministre des affaires étrangères entendait ainsi régler « une petite dette » à l'égard de l'écrivain, prix Goncourt pour *Les Racines du ciel*, ancien de la France libre, qui fit partie de ses rangs de 1945 à 1961. Jamais nommé ambassadeur de France, l'écrivain « n'a pas été bien traité. Un être brillant est parfois perçu comme tapageur », a indiqué à l'AFP, Pierre Sellal, directeur de cabinet d'Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.

■ Le 4 février, jour anniversaire de l'abolition de l'esclavage par la Convention, en 1794, a été choisi par le maire de Paris, Bertrand Delanoë, pour débaptiser, dans le 1^{er} arrondissement, la rue Richepance, général esclavagiste, au profit d'un compositeur, le Chevalier de Saint-Georges (1839-1899).

■ Une œuvre de l'artiste californien Paul Mac Carthy, acquise par le Fonds régional d'art contemporain du Poitou-Charentes, vient d'être retrouvée à Jarnac (Charente) après cinq années d'oubli, révèle *La Charente libre*. La *Colonial Tea Cup*, tasse et soucoupe de 3 mètres de diamètre, qui raille l'esprit colonialiste britannique, était couverte de casques de pompiers et de divers objets dans un chai désaffecté qui sert de salle d'exercice aux soldats du feu.

■ Gwyneth Paltrow, Oscar de la meilleure actrice en 1999 pour son rôle dans *Shakespeare in Love*, va monter sur les planches à Londres en mai pour un salaire bien inférieur aux normes hollywoodiennes. L'actrice incarnera dans *Proof*, de David Auburn, une jeune femme qui consacre sa vie à s'occuper de son génie de père, a indiqué le théâtre Donmar Warehouse, qui précise que les négociations ne sont pas terminées. La mise en scène sera signée John Madden, le réalisateur de *Shakespeare in Love*.

■ Sur le chemin du retour du Forum social mondial de Porto Alegre, le ministre de la coopération et de la francophonie, Charles Josselelin, a souligné les dangers de « l'uniformisation et de la marchandisation » de la culture en inaugurant, le 1^{er} février, à Rio-de-Janeiro, le Théâtre de la Maison de France, fermé depuis 1985, et entièrement remodelé. L'architecte brésilien Sergio Moreira Dias et la décoratrice Ana Lucia Juca ont conservé à l'édifice son style années 1950. La restauration a coûté 2,4 millions d'euros, financés par la France et la compagnie d'électricité Light. L'exploitation de la salle a été confiée pour dix ans à l'Institut Molière, association de droit brésilien à but non lucratif, présidée par Michel Oyarhacabal.

Thomas Sotinel

— DOMINIQUE DHOMBRES —

Scatologie

IL Y A DES MOTS qu'il est difficile de répéter en public. Alain Juppé avait déclaré samedi, dans les couloirs du conseil national du RPR, que les socialistes avaient choisi de « remuer la merde ». Il n'a pas repris cette forte expression dimanche devant le « Grand Jury-RTL-Le Monde-LCI », mais, sur le fond, il ne retire rien de ses accusations. « J'ai l'intime conviction qu'il y a aujourd'hui une campagne méthodiquement organisée pour salir les dirigeants de l'opposition et en particulier le président de la République », dit-il. Samedi, il a « laissé parler son cœur ». Il ne regrette rien. Il est même persuadé d'avoir mis le doigt « où il fallait »... Cette brutale irruption de la scatologie va-t-elle donner le ton de cette campagne ? François Hollande, depuis le Brésil, a condamné ces « propos de cabinet ». Edouard Herriot disait déjà que la politique, comme l'andouillette, pouvait sentir la merde, mais pas trop. Les enfants ont en tout cas de quoi répliquer lorsqu'on leur interdit le mot. C'est un ancien premier ministre qui l'a employé lui-même, spontanément, en public, et qui n'a pas voulu s'excuser.

Devant les caméras de LCI, Alain Juppé a retrouvé dimanche

son ton d'énarque, un langage châtié et la manie des chiffres pour proclamer qu'il avait été moins mauvais qu'on le prétend en 1995-1997, et que les socialistes allaient droit dans le mur avec leur « permissivité soixante-huitarde » et « l'étatisation des rapports sociaux ». Mais le mal est fait. Tout le monde se souvient désormais de ce qui sort de sa bouche lorsqu'il « laisse parler son cœur ».

On a eu une preuve supplémentaire, dimanche, que les affaires étaient bien au centre des préoccupations de l'équipe Chirac. A la fin du « Grand Jury », Alain Juppé voulait démontrer le dynamisme de son champion. Il bombait le torse de façon expressive pour mimer la puissance musculaire du chef de l'Etat lorsqu'il a eu cette phrase étrange : « Jacques Chirac est un homme qui a la capacité d'agir lorsqu'il en a les moyens juridiques et politiques. » Allons bon ! Que vient faire ici l'adjectif « juridique » ? Le président de la République n'est pas, que l'on sache, sous le coup d'une mise en examen. Il est certes politiquement diminué depuis 1997. Mais il a toujours à sa disposition tous ses « moyens juridiques ». Il s'agit sans doute d'un lapsus. Est-ce « remuer la merde » que de le relever ?

TÉLÉVISION

La sécurité en questions

A l'approche des échéances électorales, le thème de la sécurité occupe le devant de la scène médiatique. Sans tomber dans le sensationnalisme, la soirée Thema programmée sur Arte parvient à explorer cette problématique complexe de manière originale. Trois sujets au programme, qui relatent des expériences bien distinctes : la police de proximité, la thérapie sociale et les milices d'autoprotection. A Toulouse, la réalisatrice Annie Tresgot a suivi les premiers pas des ADS (adjoints de sécurité). Ces emplois-jeunes, filles et garçons, ne sont pas encore flics, mais portent déjà l'uniforme et apprennent le métier dans le quartier sensible du Mirail. Le deuxième sujet dresse le portrait de Charles Rojzman, thérapeute social, qui a mis au point de nouvelles méthodes pour intervenir dans les quartiers où la haine a détruit toute sociabilité. Selon lui, « ce qui pousse à la violence, c'est le sentiment d'impuissance... ». Le reportage de Steven Arels (*Surveillance ton pays*) qui clôt cette soirée se déroule dans le canton de Vaud, en Suisse. Une quarantaine de communes y ont adopté un système de surveillance mutuelle faisant appel à des volontaires choisis parmi la population pour surveiller et signaler « ce qui paraît bizarre ». De la surveillance à la diabolisation des « étrangers », le danger de dérive existe. — A. Ct.

« **Peur sur les villes** », mardi 5 février, 20 h 45, Arte.

RADIO

MARDI 5 FÉVRIER

► Chelsea Hotel

20 h 30 *France-Culture*
Une création présentée par Christine Goémé, réalisée par Jean-Matthieu Zahnd avec Hervé Furic, Louise Ehrlich, Jean-Luc Debattice, Chloé Réjon, Alain Fromager. New York, 23^e Rue, la rencontre d'un scénariste de cinéma avec un « crime scene cleaner », un spécialiste qui

nettoie les lieux après les crimes.

► Papier à musique

10 h 30 *France Musiques*
Hervé Lacombe évoque la place de l'Espagne dans la musique française. Et inversement.

► Le monde change

12 h 10 *RFI*
Patrick Chompré s'intéresse à Trotsky et à la place des trotskistes aujourd'hui dans la société. Son invité est Christophe Nick, auteur des *Trotskistes*, chez Fayard.

MARDI 5 FÉVRIER

► Le mystère Pol Pot

21 h 00, *Histoire*

Un documentaire signé Adrian Malben qui permet de mieux cerner la personnalité du responsable du massacre de près d'un quart de la population cambodgienne entre 1975 et 1979.

► Vie privée, vie publique

20 h 55, *France 2*

Mireille Dumas a invité sur son plateau quelques personnalités qui ont fait fortune.

► La bande de « Fluide glacial »

19 h 15, *Planète*

Créé en 1975 par Marcel Gotlieb et Jacques Diamant, le mensuel *Fluide glacial* est vite devenu

le magazine vedette de l'univers de la BD. Ce documentaire inédit de Jean-Loup Martin permet de découvrir les méthodes de travail des dessinateurs du titre mythique.

► ... A la sueur de ton front

14 h 05, *France 5*

Le mot « travailler » vient du latin *tripaliare*, qui signifie torturer.

Le travail n'est-il donc qu'un mal nécessaire ? C'est l'une des questions que se sont posées José Maldavsky et Frédéric Tonolli, auteurs de ce documentaire qui donne la parole à un agriculteur français, un ouvrier des chantiers navals de Gdansk en Pologne, et un Bochimane en Namibie, une tribu où le concept de travail n'existe pas.

Sean O'Casey

Nannie sort ce soir

Mise en scène, Marc François

24 janvier - 17 février
Théâtre de Gennevilliers C.D.N.
Réservations 01 41 32 26 26



RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 4 FÉVRIER

TF1

14.45 Crashes en série Téléfilm. Mario Azzopardi. Avec Jaclyn Smith (EU - All, 1998)
16.30 Alerte à Malibu Série **17.25** Melrose Place Un duo pour trois. Série **18.15** Exklusif **18.55** Le Bigdil **19.55** Météo, Journal, Météo.



20.55 LA VIE AU GRAND AIR Téléfilm. François Luciani. Avec Corinne Touzet, Christophe Malavoy, Micheline Presle (France, 2001). 7933013
Désirant préserver son patrimoine familial, une ostréicultrice lutte contre des promoteurs qui rêvent d'installer sur son site de production un centre de thérapie.

22.35 Y'A PAS PHOTO! Magazine présenté par Pascal Bataille et Laurent Fontaine. 7101094
0.10 Rallye Championnat du monde. Rallye de Suède. Les temps forts **0.45** Exklusif.

1.20 Sept à huit **2.10** Reportages Les derniers bistrotés **2.35** Très chasse Lapin et renard. Saumon de minuit. Pêcheurs des Landes **4.35** Musique **4.50** Le Droit de savoir Enquête sur les dérives du tourisme sexuel (65 min).

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

16.50 La Rivière ■■■ Mark Rydell (Etats-Unis, 1984, v.m., 125 min) ○
19.00 Drame de la jalousie ■■ Ettore Scola (Italie, 1970, v.m., 105 min). TCM
20.40 La Mort en ce jardin ■■ Luis Buñuel (France - Mexique, 1956, 105 min). Festival
20.45 Les Tueurs ■■■ Robert Siodmak (Etats-Unis, 1946, N., 100 min). Canal Jimmy
20.45 La Tour des ambitieux ■■ Robert Wise (Etats-Unis, 1954, N., 105 min). TCM
20.45 Cotton Club ■■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1984, v.m., 125 min) ○
21.00 Diamants sur canapé ■■ Blake Edwards (Etats-Unis, 1961, 110 min) ○
21.00 La Leçon de piano ■■ Jane Campion (France - Australie, 1992, v.o., 115 min) ○
21.00 Paris Première
22.15 Les Contes de la lune vague après la pluie ■■■ Kenji Mizoguchi (Japon, 1953, N., v.o., 95 min) ○
22.15 Le Thé au harem d'Archimède ■■ Mehdi Charef (France, 1984, 120 min). TV 5
22.50 Big Boy ■■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1966, v.m., 95 min) ○
22.55 Meurtre dans un jardin anglais ■■ Peter Greenaway (GB, 1982, v.o., 105 min) ○
Paris Première

FRANCE 2

16.00 Commissaire Lea Sommer Le photographe. Série **16.55** Des chiffres et des lettres **17.25** Qui est qui ? **18.05** Friends Série **19.00** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille Dans leur lit. Série **20.00** Journal, Météo.



20.55 SOIRÉE SPÉCIALE « ÉLECTIONS » - LES PRÉSIDENTIELLES 1965-1995 Les surprises de l'Histoire. Documentaire. Virginie Linhart. 7932384
A travers les six dernières élections présidentielles, la passionnante histoire du scrutin roi de notre démocratie.

22.40 MOTS CROISÉS Spécial présidentielle. Débat présenté par Arlette Chabot. Invités : François Bayrou, Arlette Laguiller, Jean-Marie Le Pen, Alain Madelin, Noël Mamère, Charles Pasqua. 5387758

0.20 Journal **0.45** En route pour Salt Lake **2.00** La Santeria Documentaire **2.25** On aura tout lu ! **3.20** J'ai rendez-vous avec vous **3.40** Parlez-moi d'amours [1/3]. Alchimie **4.30** Journal **4.45** Soudan, la gomme à tout faire.

FRANCE 3

16.30 MNK **17.35** A toi l'actu@ Invitée : Amélie Mauresmo **17.50** C'est pas sorcier **18.10** Questions pour un champion **18.50** Le 19-20 de l'information, Météo **20.10** Tout le sport Magazine **20.15** Loto Foot **20.20** Foot 3.



20.55 POLICE ■■■ Film. Maurice Pialat. Avec Gérard Depardieu, Sophie Marceau, Richard Anconina, Sandrine Bonnaire. Policier (France, 1985) ○ 4271839
Un policier tombe amoureux d'une jeune femme soupçonnée de complicité dans un trafic de drogue. Une tragédie intimiste bouleversante.
22.50 Météo **22.55** Soir 3.

23.20 LA VIE COMME UN ROMAN Macha et Dacha. Documentaire. Jean-Christophe Rosé et Marion Loiseau. 3013384
Deux sœurs siamoises prises comme cobayes par la science soviétique.

0.20 Ombre et lumière Magazine. Invité : Jorge Semprun **0.50** La Case de l'oncle doc U. Dottore. Documentaire. Elsa Chabrol (65 min).

CANAL+

17.10 Football NFL ► En clair jusqu'à 20.45 **18.40** Daria Courses infernales. Série **19.05** Le Journal **19.20** + de cinéma Magazine **19.40** + de sport Magazine **19.50** Le Zapping **19.55** Les Guignols de l'Info **20.05** Burger Quiz.



20.45 SOIRÉE JEAN RENO - LES RIVIÈRES POURPRES Film. Mathieu Kassovitz. Avec Jean Reno, Vincent Cassel, Nadia Fares. Policier (France, 2000) ○ 415346
Deux policiers (Jean Reno et Vincent Cassel) enquêtent sur une série de meurtres.
22.25 Juan Moreno... dit Jean Reno Documentaire. Philippe Molins.

23.20 PIÈGE FATAL Film. John Frankenheimer. Avec Ben Affleck, Gary Sinise. Suspense (EU, 2000, v.o.) ○ 3927636
1.00 En aparté Magazine. Invités : Miou-Miou ; Etienne Daho.

2.00 Galia ■ Film. Georges Lautner. Comédie dramatique (Fr.-It., N., 1965) ○ **3.45** Comme toi Film. Gabriele Muccino. Avec Silvio Muccino. Comédie dramatique (Italie, v.o., 1998, 85 min) ○

FRANCE 5 / ARTE

17.05 Gaïa Les brigades de la jungle. Documentaire **17.35** 100 % question **18.05** C dans l'air Magazine **19.00** Nature **19.45** Arte info, Météo **20.15** 360°, le reportage GEO Cunahà, la mort en Amazonie. Documentaire.



20.45 SPÉCIAL ALFRED HITCHCOCK - LA MAISON DU DOCTEUR EDWARDES ■■ Film. Alfred Hitchcock. Avec Ingrid Bergman, Gregory Peck, Michael Chekhov. Suspense (EU, 1945, N., v.o.). 166568
D'admirables idées de mise en scène et une séquence onirique signée Dali pour ce thriller policier.

22.35 GRAND FORMAT - NOS AMIS DE LA BANQUE Documentaire. Peter Chappell et Greg Lanning (Fr., 1998). 1146810
Le rôle de la Banque mondiale expliqué par l'exemple ougandais.

0.00 Court-circuit (le magazine) Magazine. Festival de Clermont-Ferrand **0.55** Le Fleuve d'or ■■■ Film. Paulo Rocha. Avec Isabel Ruth. Drame (Port.-Bré., 1998, v.o.) **2.35** Chasse gardée. Olivier Riou (Fr., 2000, 15 min).

M 6

17.30 Malcolm Série **17.55** Largo Winch Le souffle du passé. Série **18.55** The Sentinel Un château dans le ciel. Série **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Notre belle famille Le jeu de cette famille. Série **20.40** Caméra Café.



20.50 A DOUBLE TRANCHANT ■ Film. Richard Marquand. Avec Jeff Bridges, Glenn Close, Peter Coyote, Robert Loggia. Suspense (Etats-Unis, 1985) ○ 186988
Une avocate (Glenn Close) tombe amoureuse d'un homme soupçonné d'avoir tué sa femme. Est-il innocent ? Un suspense judiciaire correctement manufacturé.

22.50 EXCESS BAGGAGE Film. Marco Brambilla. Avec Alicia Silverstone, Benicio Del Toro, Christopher Walken. Comédie (Etats-Unis, 1997) ○ 5682549
Un road-movie languissant.

0.40 Jazz 6 Magazine. Gill Scott-Heron : le précurseur du rap. Concert donné en 2001 au New Morning **1.40** et **4.00** M6 Music **2.40** Fréquentar Garou ○ **3.35** Turbo Magazine (25 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 L'Economie en question. Regards croisés sur l'actualité.
20.30 Décibels.
22.00 Journal.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Jean Nouvel.

FRANCE-MUSIQUES

19.05 Le Tour d'écoute.
20.00 Concert. Enregistré en 2001.
La Mission de Jonas, de Tobias, par le Chœur de la Radio lettonne, le Chœur et la Maîtrise de Radio France et l'Orchestre national de France, dir. Arvo Volmer.
22.00 En attendant la nuit.
23.00 Jazz, suivez le thème. Blue Lou.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. Œuvres de Mendelssohn, Murray Perahia, piano ; *Symphonie n°3*, de Schubert, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Carlos Kleiber.
20.40 Haydn à Esterháza.
22.50 Académies Musicales de Saintes 2001. Elen Corver et Sepp Grotenhuis, pianos.

DÉBATS

16.10 Le Monde des idées. Thème : penser le 11 septembre. Invité : André Glucksmann. LCI
18.30 Paroles d'Europe. L'Europe oubliée-t-elle la Méditerranée ? Public Sénat
21.45 L'Ecran témoin. Jusqu'où peut-on vivre avec la maladie d'Alzheimer ? RTBF 1

MAGAZINES

16.10 ET 0.10 i comme idées. Invité : Roger Caratini (L'Égyptomanie). i télévision
17.10 ET 21.10 i politique. Patrick Devedjian. i télévision
19.00 Explorer. Une journée sous les grottes. Les fantômes du Bayou. Les tombeaux de glace de la Sibérie. National Geographic
21.05 Le Point. America : un nouveau monde ? TV 5
22.25 La Route. Invités : Philippe Labro ; Jacques Seguela. Canal Jimmy

DOCUMENTAIRES

19.00 Pilot Guides. La Chine Centrale. Voyage
19.15 Henri Vernes. Un aventurier de l'imaginaire. Planète
19.45 Les Mystères de l'Histoire. Toutankhamon, l'éternel mystère. La Chaîne Histoire
19.50 Ecuador. La réponse des Huaronis. Odyssee
20.00 Shanghai, ville du futur. Voyage

20.00 A la Conquête de l'univers. [1^{er} volet]. L'exploration du système solaire. National Geographic
20.15 Histoires de la mer. [7/13]. Les photographes de la mer. Planète
20.45 Hockey sur glace, le sport national canadien. Planète
21.00 Les Chasseurs de trésor. Cloîtres de la mer Egée. National Geographic
21.00 Lijiang, la Chine au-delà des nuages. [1/4]. Voyage
22.00 La Grande Réserve. Un rhinocéros, des randonneurs et un vétérinaire. National Geographic
23.05 Pilot Guides. Le Japon. Voyage

SPORTS EN DIRECT

17.00 Football. Coupe d'Afrique des nations (quart de finale) : Cameroun - Egypte. Eurosport
20.00 Rugby à XIII. Elite 1 : Pia - Saint-Gaudens. Pathé Sport
20.00 Football. Coupe d'Afrique des nations (quart de finale) : Sénégal - Congo. Eurosport

MUSIQUE

17.45 ET 20.35, 23.30 Beethoven. L'Ouverture *Egmont*, en fa mineur opus 84. Enregistré en 1975. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan. Mezzo
18.00 Classic Archive. Enregistré en 1963 et en 1969. Avec Nathan Milstein (violon). Mezzo

19.00 Cesaria Evora. Bataclan, Paris 1995. Mezzo
20.05 Haydn. *Quatuor en si bémol majeur n°4*, opus 76. Enregistré en 1999. Avec Cécile Brey (violin), Marc-André Conry (violon), Marie Poulanges (alto), Frédéric Defosse (violoncelle). Mezzo
21.00 La Damnation de Faust. Opéra de Berlioz. Festival des Prom's de la BBC 1998. Avec Bryn Tervel, David Rendall. Muzzik
22.15 Le Château de Barbe-Bleue. Opéra de Bartok. Enregistré en 1980. Par l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. sir Georg Solti. Mezzo
23.40 Schubert. *La Belle Meunière*. Enregistré en 1991. Avec Dietrich Fischer-Dieskau (baryton), Christoph Eschenbach (piano). Mezzo

TÉLÉFILMS

18.15 Les Petites Bonnes. Serge Korber. TV 5
19.05 Pour tout l'or de l'Alaska. John Power. Disney Channel
19.30 La Petite Dorrit. Christine Edzard [1/6]. Festival

SÉRIES

18.45 Homicide. Deux poids, deux mesures. Série Club
19.05 MacGyver. GX-1. TF 6
23.40 Six Feet Under. Life's too Short (v.o.) ○ Canal Jimmy
0.35 NYPD Blue. Témoins gênants (v.o.) ○ Canal Jimmy
1.00 Cadfael. Le Capuchon du moine ○ Monte-Carlo TMC

MARDI 5 FÉVRIER

TF1

12.50 A vrai dire Magazine **13.00** Journal, Météo **13.55** Les Feux de l'amour Feuilletton **14.45** Une famille à l'épreuve Téléfilm. David Greene. Avec Kate Nelligan, John Heard (Etats-Unis, 1994). **16.30** Alerte à Malibu Croisière mouvementée. Série **17.25** Melrose Place Bouc-émissaire. Série **18.15** et **1.35** Exklusif Magazine **18.55** Le Bigdil **19.55** Météo, Journal, Météo.



20.55 SAC DE NŒUDS ■ Film. Josiane Balasko. Avec Josiane Balasko, Isabelle Huppert, Farid Chopel, Jean Carmet. Comédie (France, 1985) ○ 7901414
La cavale de deux filles paumées (Josiane Balasko et Isabelle Huppert) persuadées, à tort, d'avoir commis un meurtre. Une comédie grinçante servie par une interprétation débridée.

22.40 VIS MA VIE Magazine présenté par Laurence Ferrari. 5269308
0.30 Vol de nuit Magazine présenté par Patrick Poivre d'Arvor. Invités : Anna Gavaldà, François Léotard, Alexandre Jardin, Julia Kristeva, Caroline Eliacheff, Jérôme Clément, Catherine Siguret.

2.08 Météo **2.10** Reportages Les pièces jaunes... et après ? Magazine **2.35** Très chasse Les oies du Saint-Laurent. Pour que les eaux vivent. La tanderie aux grives dans les Ardennes. Documentaire **4.55** Musique (25 min).

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

13.25 Le silence est d'or ■■■ René Clair (France, 1946, N., 100 min) ○
15.05 Règlements de comptes à OK Corral ■■ John Sturges (Etats-Unis, 1957, 120 min) ○
15.25 L'Ame des guerriers ■■ Lee Tamahori (Nouvelle-Zélande, 1994, v.o., 100 min) ○
16.55 Les Contes de la lune vague après la pluie ■■■ Kenji Mizoguchi (Japon, 1953, N., v.o., 95 min) ○
17.05 Diamants sur canapé ■■ Blake Edwards (Etats-Unis, 1961, v.o., 110 min) ○
18.40 La Rivière ■■ Mark Rydell. Avec Sissy Spacek, Mel Gibson, Scott Glenn, Billy Green Bush (Etats-Unis, 1984, v.m., 125 min) ○
18.40 Cotton Club ■■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1984, v.m., 125 min) ○
20.45 L'amour c'est gai, l'amour c'est triste ■■ Jean-Daniel Pollet (Fr., 1968, 90 min) ○
22.20 Les Nerfs à vif ■■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1991, 125 min) ○
22.20 La Toile d'araignée ■■■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1955, v.m., 125 min). TCM
22.25 Festen, fête de famille ■■ Thomas Vinterberg (Danemark, 1998, v.o., 105 min) ○
[2.40 Témoin à charge ■■ Billy Wilder (Etats-Unis, 1957, N., 114 min) ○
0.35 La Charge de la brigade légère ■■ Michael Curtiz (Etats-Unis, 1936, N., 120 min) ○
Cinétoile

FRANCE 2

12.20 Pyramide **12.55** Météo **13.00** Journal, Météo **13.50** Derrick Le rôle de sa vie. Série **14.55** Un cas pour deux Vendredi rouge. Série **16.00** Commissaire Lea Sommer La grande tentation. Série **16.50** Un livre Magazine. **16.55** Des chiffres et des lettres **17.25** Qui est qui ? **18.05** Friends Série **19.00** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille La crémaillère. Série **20.00** Journal, Météo.



20.55 LE ZÈBRE Film. Jean Poirot. Avec Thierry Lhermitte, Caroline Cellier, Christian Pereira. Comédie (France, 1992). 7908327
Un homme (Thierry Lhermitte) tente, par divers stratagèmes, de rompre la routine de sa vie conjugale. L'unique film de Jean Poirot. Une forme de déclaration d'amour à Caroline Cellier.

22.35 FALLAIT Y PENSER Magazine présenté par Frédéric Lopez, avec la participation de Pierre Bonte, Eglantine Eméyé, Mathieu Ducrez. 1001740

0.35 Journal de la nuit **0.55** Météo **1.05** Ciné club cycle Peinture et cinéma - Basquiat ■■■ Film. Julian Schnabel. Avec Jeffrey Wright, David Bowie. Biographie (EU, 1996) ○

2.50 Chanter la vie Invités : Yves Duteil, Eve Angeli, Marc Pascal, Virginie Huss, Soledona, Bia, Francesca Solleville, etc **3.40** La Vie rêvée des femmes Documentaire **4.30** 24 heures d'info **4.45** Météo **4.50** Pyramide (30 min).

FRANCE 3

13.55 C'est mon choix **14.50** Le Magazine du Sénat Magazine **15.00** Questions au gouvernement **16.05** Une maman formidable Jimmy emménage. Série **16.35** MNK **17.35** A toi l'actu@ **17.50** C'est pas sorcier **18.15** Un livre, un jour **18.20** Questions pour un champion **18.45** La Santé d'abord **18.50** Le 19-20 de l'information, Météo **20.10** Tout le sport Magazine **20.20** C'est mon choix... ce soir.



20.55 VIE PRIVÉE, VIE PUBLIQUE Magazine présenté par Mireille Dumas. Invités : Stéphane Collaro, Sylvana Lorenz, Bernard Grenet, Philippe Bosc, Marc Simoncini, Suzanne de Begon, Jean-Luc Thuvenin, Vincent Beauflis. 342389

22.55 Météo **23.00** Soir 3.

23.25 RUE BARBARE Film. Gilles Béhat. Avec Bernard Giraudeau, Christine Boisson, Jean-Pierre Kalfon, Michel Auclair. Drame (France, 1983) ○ 9478921
Un homme solitaire affronte un redoutable chef de bande. Un mélange inraisemblable de tragédie populiste et de film d'action « à la Mad Max ». Si l'on veut saisir quelque chose de l'air du temps des années 1980.

1.10 Libre court *Monsieur William, les traces d'une vie possible*. Court métrage. Denis Gaubert. **1.35** Ombre et lumière Magazine. Invitée : Amélie Nothomb (30 min).

CANAL+

14.00 Shanghai Kid Film. Tom Dey. Avec Jackie Chan. Comédie (EU, 1999) ○ **15.45** Surprises **15.55** Le Vrai Journal ○ **16.45** Code inconnu ■ Film. Michael Haneke. Avec Juliette Binoche. Drame (Fr., 2000) ○ ► En clair jusqu'à 20.45 **18.40** Daria Chair de poule. Série **19.05** Le Journal **19.25** + de cinéma **19.40** + de sport Magazine **19.50** Le Zapping **19.55** Les Guignols de l'Info **20.05** Burger Quiz.



20.45 LE PETIT VAMPIRE Film. Ulrich Edel. Avec Jonathan Lipnicki, Rollo Weeks, Richard E. Grant. Comédie (All. - PB, 2000) ○ 161476
Un film, inspiré d'une bande dessinée pour enfant, qui inverse les clichés. Les vampires sont les gentils.

22.15 LES ROIS DU DÉSERT Film. David O. Russell. Avec George Clooney, Mark Wahlberg, Ice Cube. Aventures (Etats-Unis, 1999, v.o.) ○ 177476
Pendant la guerre du Golfe, trois soldats cherchent à mettre la main sur un trésor. Un faux film de guerre. Sa peinture de héros individualistes fut appréciée. On peut y voir aussi une ruse de la propagande.

0.10 Stick Magazine ○ **1.50** Le Journal du J.-F. Romagnoli. Classé X (It., 2001) ○ **3.45** D'un rêve à l'autre Film. Alain Berliner. Comédie dramatique (EU, 2000, DD, 100 min) ○

FRANCE 5 / ARTE

13.45 Le Journal de la santé **14.05** A la sueur de ton front **15.05** Yves Parlier, seul au monde Documentaire **16.05** La Dernière Vie de Nirmala Documentaire **17.05** Le Maître des génies Sundarbans... le miel ou le tigre. Documentaire **17.35** 100 % question **18.05** C dans l'air **19.00** Archimède Magazine **19.45** Arte info, Météo **20.15** 360°, le reportage GEO Un amour de baleine. Documentaire.



20.45 THEMA - PEUR SUR LES VILLES Sur la dalle. Documentaire. Annie Tresgot (France, 1999 - 2000). 100287327
Trois jeunes recrues de la police de proximité font leur apprentissage dans la cité du Mirail, à Toulouse (Haute-Garonne).
21.50 Thema - Charles Rojzman, un thérapeute social Documentaire. Isabelle Ribère.

22.15 THEMA (SUITE) - PEUR SUR LES VILLES Surveille ton pays ! Documentaire. Steven Artels (Suisse, 2000). 2381872
Depuis 1992, la police du canton de Vaud, en Suisse, s'appuie sur la collaboration des habitants pour enrayer la délinquance. Acte de civisme ou dérapage sécuritaire ?

23.00 Music Planet 2Nite Erik Truffaz et Tété.

0.05 Animag Who's who : Bill Plympton ; Je me souviens : Marc Caro ; Rencontres ; Courts métrages **0.30** Bob et Margaret Série **0.55** Inca de Oro Téléfilm. Patrick Grandperret (France, 1997, 90 min).

M 6

13.35 Un don surnaturel Téléfilm. Craig R. Baxley. Avec A. Michael Hall (EU, 1999) ○ **15.10** Destins croisés Série **16.00** Lois et Clark, les nouvelles aventures de Superman Série **17.00** Le Pire du Morning **17.30** Malcolm Série **17.55** Largo Winch Série **18.55** Sentinel Série **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Notre belle famille Le mariage n'est pas une plaisanterie. Série **20.40** Caméra Café.



20.50 SOIRÉE ROMAINE - E = M6 Ils sont forts ces Romains. Magazine présenté par Mac Lesgy. Au sommaire : Les Formules 1 du cirque Maxime ; La gloire en bouteille ; Dans la peau d'un légionnaire ; César-Vercingétorix : le duel ; Empereur : un métier à hauts risques ! ; Décadence ou modernité ? 614018

RADIO CLASSIQUE

PIERRE GEORGES

Effluves

UN DOUX parfum embaumait la campagne. Les missiles, et les mouches, volaient. Les égoutiers et les marquis avaient chaussé leurs cuissardes et leur pince-nez. Et, irrésistiblement, une déplorable et étrange folie, celle de l'incivilité verbale, s'empara des élites républicaines.

Un homme au langage ordinairement châtié, policé, tenait devant le pays un peu surpris, et des mères affolées par cette entorse à l'éducative urgence de se contrôler devant les enfants des écoles, des propos déploraux. Il disait – oh tenez on n'ose même par le répéter, tant le mot cambronnesque et scatologique nous arrache les doigts – que des gens remuaient la chose. Qu'ils touillaient, ces grands dégoûtants, sans scrupule ni vergogne. Et qu'à force cela allait se voir, tellement c'était gros, tellement cela ressemblait à « une opération de caractère totalitaire avec le soutien de la presse engagée ».

Diable ! Encore que l'on n'ait jamais vu à l'entrée des grands collecteurs, de fermes invitées du genre engagez-vous, rengagez-vous, cette dernière considération sur le soutien d'une presse engagée à une opération mériquie, nous fit tout de même un peu sursauter. Dans un premier réflexe, enfantin il faut en convenir, la tentation fut de répliquer qu'en la matière c'est surtout celui qui dit qui y est. Mais outre que ce type de considération ne relève pas vraiment le niveau du débat, ni ne fait avancer la démocratie, il nous sembla, comme l'offense, un peu sommaire.

Qu'avons nous fait pour mériter cette double stigmatisation de totalitarisme abject et d'engagement partisan ? Nous avons fait état avec précision, et dans le cadre d'une résolution nationale

à pourchasser l'incivilité, la délinquance et à pratiquer, à fin pédagogique, la tolérance zéro, des projets de retour en son pays, pour y répondre aux questions des juges, de l'auteur présumé innocent de quelques financements présumés délictueux.

Ce fugitif, dénoncé par son fils, – ce qui montre bien que le jeune homme n'avait pas lu Albert Camus qui à la justice préférerait sa mère – séjournait donc aux îles. Depuis bientôt sept ans. Entre Bahamas et Saint-Domingue, sort funeste, on en conviendra. Et voici donc que ce père, furieux de « devoir porter le chapeau » communautaire, et sans doute inquiet pour la santé mentale de son rejeton manipulé selon lui par des extrémistes de droite, a décidé de rentrer au pays. Tout seul, comme un grand. Sans préavis de remords.

Cet homme donc n'était pas un illustre inconnu, en pleine repentance. Son nom avait défrayé la chronique, à l'époque. Il était le militant et l'élu de son parti, le RPR. Il était un proche d'un grand ténor de son parti, Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur. Il avait participé, ce n'est pas nous qui le disons mais lui, au financement illégal de son parti. Et aussi, avec ses compagnons, à une opération de destabilisation du juge d'instruction, chargé de ce dossier. Là encore ce n'est pas nous qui le disons, mais lui. Ainsi que le juge en disponibilité d'ailleurs qui mitonne un ouvrage pour solder ces comptes.

Et voici que Didier Schuller rentre. A la maison justice qui a des questions à lui poser. A la maison RPR qui s'en serait bien passé. Tant d'évidence c'est surtout en cette dernière, que ce retour remue et fait redouter de peu reluisants effluves.

Peshawar, cité des princes, des mendiants et de tous les trafics

PESHAWAR

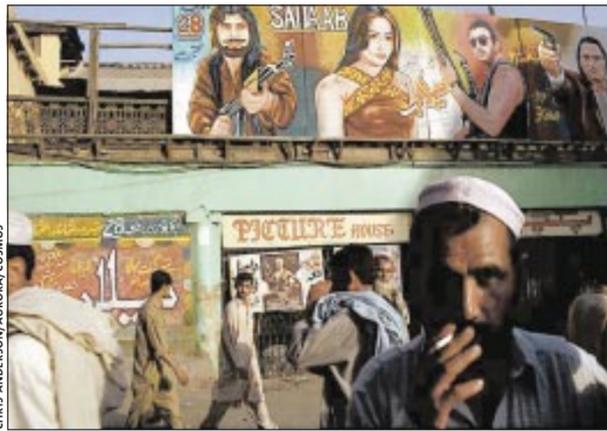
de notre envoyé spécial

Peshawar ne va pas bien. Epui-sée par 3 000 ans d'aventures et 2 millions d'habitants, réfugiés afghans pour une bonne moitié, l'antique « cité des fleurs » des grands rois de Gandhara a du vague à l'âme. A l'horizon, sur l'autre versant des noires montagnes de Khyber, le canon s'éloigne. La dernière guerre afghane s'apaise. Pelotonnés de froid dans leurs misérables abris, les réfugiés n'envoient pas encore de rentrer chez eux. Là-bas, l'ordre nouveau tarde à prendre pied, les montagnes regorgent de bandits, les seigneurs de guerre s'observent, l'arme au pied, il n'y a rien à manger.

Peshawar attend. Un quart de siècle que la ville-frontière attend le départ de ses derniers envahisseurs. En vain. Peshawar a le blues. Autour de la tombe de Shagai Baba, un « saint » soufi massacré jadis par les hordes mogholes, 300 hommes frissonnants écoutent en silence le son plaintif du rabab d'un troubadour nommé Bakhtyar. Là-bas, dans la vieille ville, au bazar de Qissa Kwani, les conteurs ont disparu, chassés par la télé, la modernité, le cinéma américain et les films pornos du « Shama » ou du « Novelty ».

La tradition s'est réfugiée ici, dans les faubourgs des pauvres, autour des tombes et des mausolées. Quarante ans que le vieux Misri Khan y vient tous les dimanches fumer son haschisch et écouter les poètes. « Le cinéma, c'est trop cher pour nous. Ici, c'est gratuit, il y a du thé noir, de la jeunesse et des chansons. » Aujourd'hui, la chanson de Bakhtyar se veut combattante. « Hey, Pachtoune ! Kaboul brûle et le Cachemire s'enflamme. Où est ton honneur, où sont tes nobles traditions ? Hey Pachtoune ! Regarde tes enfants, ils n'ont que des larmes dans les yeux. Ho ! Pachtoune, que fais-tu pour les défendre ? Où est ta dignité ? »

A la fin, nul applaudissement. Les cigarettes de haschisch passent de main en main, les yeux rougissent, les corps se serrent les uns contre les autres. « Dis donc Bakhtyar, lance



Ville frontière, elle héberge plus de 1 million de réfugiés afghans.

quelqu'un, tu vois que Shagai Baba porte bonheur. Tu vas être célèbre en France ! » Il y a des rires. « Non, lâche une autre voix, tu n'as aucune chance mon vieux. Pour l'Ouest, tous les Pachtounes sont des terroristes maintenant ! » « Vrai, coupe un troisième, moi-même, j'arrive de Tora Bora ! » Ricanements de foule.

SURVIVRE, C'EST TOUT

A Peshawar, depuis les envahisseurs aryens il y a 3 500 ans, depuis les Perses, qui ont suivi, puis les Grecs, les Huns, les Moghols et les sikhs, depuis Alexandre le Grand, Gengis Khan, Tamerlan, et jusqu'aux Anglais, il y a beau temps qu'on ne prend plus la politique très au sérieux. On tente de survivre, c'est tout. Quintessence des villes de frontière, Peshawar est une cité ouverte, au sens littéral du terme. Cité des princes et des mendiants, des palaces des seigneurs



de l'opium aux gorbis crasseux du bazar, on y pratique toutes les langues, et tous les trafics.

Pour 1 million de roupies – quelques euros –, des « agents de voyage » d'un genre particulier fournissent, à qui veut, passeport, visa et vol assuré pour Londres ou Stockholm, via Istanbul. « A cause d'Oussama [Ben Laden], explique en riant Latif Afridi, un politicien tribal, les prix ont doublé. » En fait, depuis le 11 septembre, les prix ont doublé partout à Peshawar. Il n'y a jamais eu autant de soldats, policiers et autres paramilitaires sur la frontière – 60 000, selon une source officielle. « *Facture payée directement par l'Oncle Sam* », annonce un journal. Et les contrebandiers battent la semelle...

« *Merci Oussama* », titrait l'autre jour un quotidien pour se féliciter de la fermeté du pouvoir contre les « djihadis » et leurs affidés. Plus de 2 000 « barbus » ont été jetés en prison et cinq partis islamistes interdits. Pour eux, Ben Laden restera à jamais un héros. Pour l'Hôtel Pearl Continental, l'ancien quartier général de la presse internationale, le Saoudien fut d'abord une aubaine. Ses tarifs ont doublé. Il n'y a plus de journalistes en ville ? Tant pis, le 4 étoiles en profite pour se refaire une beauté.

Changement de décor. A Achar, un faubourg dégingué où plusieurs milliers de réfugiés ont échoué, une petite fille nommée Aziza a recommencé à sourire. Enfant-esclave, ses poumons ne l'empêchent plus de dormir. Bien sûr, lorsqu'elle passe trop d'heures agenouillée dans la carrière de poussière pour aider son vieux père à mouler son quota de briquettes journalier, Aziza recommence à tousser. A 7 ans, malnutrie et mal couverte, on a les bronches fragiles, forcément. Mais elle ne se plaint pas. Du Québec, la Fondation Marcelle et Jean Coutou est venue repérer les lieux pour y édifier bientôt un dispensaire et une école. Avec un peu de chance, Aziza pourra bientôt réaliser son rêve, apprendre à lire et à écrire.

Patrice Claude

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Milhaud, Honegger et Claudel

L'ANNÉE 1892, qui avait vu naître, le 10 mars au Havre, Arthur Honegger, vit naître aussi Darius Milhaud, le 4 septembre, à Aix-en-Provence. La gloire, depuis longtemps, sourit à Honegger et à Milhaud, et si bien que l'on refusa six cents personnes vendredi à la salle Gaveau. Darius Milhaud se hissa au fauteuil du chef pour diriger la première partie du concert, qui lui appartenait ; Arthur Honegger et sa femme occupaient une loge voisine de celle de Paul

Claudel, dont c'était aussi la fête ce soir-là puisqu'il est le collaborateur et le grand ami des deux héros d'une soirée qui s'acheva sur le triomphe de *La Danse des morts*, qu'il a signée pour Honegger, comme il signa *Jeanne au bûcher*, comme il signa pour Milhaud *Christophe Colomb* et *Le Festin de la sagesse*.

Avec Jean-Louis Barrault (le récitant) et les solistes Charles Panzera, Monique Soueix de Pondeau et M.-Th. Cahn, avec l'ensemble vocal

du Conservatoire, dont Jacques Chailley est le directeur, ce fut, pour la seconde partie, une magnifique exécution de *La Danse des morts*, sous la direction de Louis Fourestier. Ouvrage d'une grandeur vraiment biblique, humaine et divine à la fois, et d'autant plus bouleversante que la justesse des moyens, leur économie même font oublier l'art.

René Dumesnil
(5 février 1952)

EN LIGNE SUR lemonde.fr



ble : contrastes plus nets, navigation simplifiée, lecture linéaire et illustrée des rubriques...

■ **L'espace « quotidien »** a été amélioré : présentation des six dernières éditions électroniques, suppléments compris ; interface d'interrogation des archives plus efficace ; gestion de l'abonnement en ligne.

CONTACTS

RÉDACTION

21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-20 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

ABONNEMENTS

Par téléphone : 01-42-17-32-90
Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>
Par courrier : bulletin p. 25
Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

INTERNET

Site d'information : www.lemonde.fr
Site finances : <http://finances.lemonde.fr>
Site nouvelles technologies : <http://interactif.lemonde.fr>
Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>

Marché de l'emploi : <http://emploi.lemonde.fr>
Site éducation : <http://educ.lemonde.fr>

Marché de l'immobilier :

<http://mmo.lemonde.fr>

TÉLÉMATIQUE

3615 lemonde

DOCUMENTATION

Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>

COLLECTION

Le Monde sur CD-ROM :

01-44-88-46-60

Le Monde sur microfilms

03-88-71-42-30

LE MONDE 2

Abonnements : 01-42-17-32-90

En vente (à partir du 5 février) :

« La France sur le déclin ? »

■ Tirage du Monde daté 3-4 février 2002 : 636 011 exemplaires.

1-3

Le Monde

A quand remonte votre dernier bilan ?

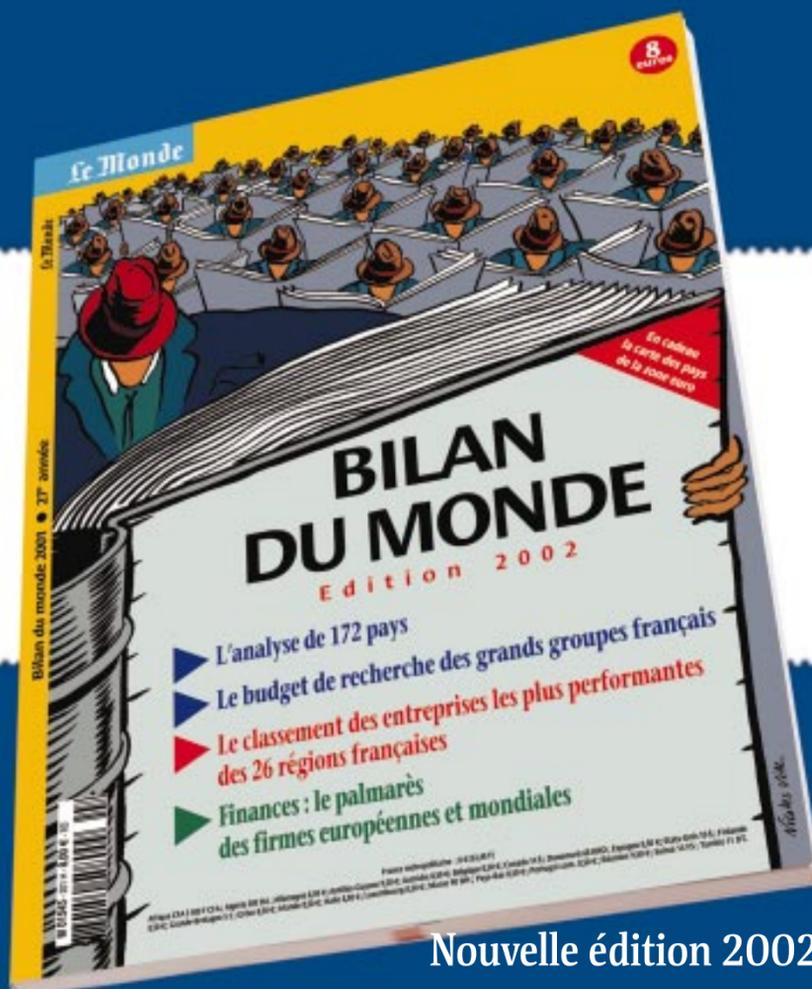
Une radiographie complète de l'état économique du monde après les événements du 11 septembre

172 pays passés au crible par les journalistes du Monde, un zoom sur l'économie française et ses 26 régions, avec le classement des entreprises les plus performantes, un éclairage approfondi sur l'Europe et l'euro, la revue des entreprises et des marchés financiers, et pour la première fois, le palmarès des entreprises européennes et françaises selon des critères de responsabilité sociale.

En cadeau : la carte grand format des pays de l'Union économique et monétaire

Bilan du monde, 220 pages ■ 8 €

En vente chez votre marchand de journaux.



Nouvelle édition 2002

LES ALLEMANDS PRÉCURSEURS

Année d'introduction de la retenue à la source en Europe

Pays	Année
Allemagne	1920
Autriche	1950
Irlande	1960
Danemark	1970
Suède	1946
Portugal	1989

Source : Direction générale des impôts

FOCUS

La France est le seul pays de l'Union européenne à ne pas avoir choisi la retenue à la source pour la collecte de l'impôt sur le revenu. Laurent Fabius relance le débat **p. V**

TRIBUNES

L'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce va amener l'Etat à accroître son action dans le domaine de l'emploi pour répondre au diktat de la productivité **p. VI**

EMPLOI

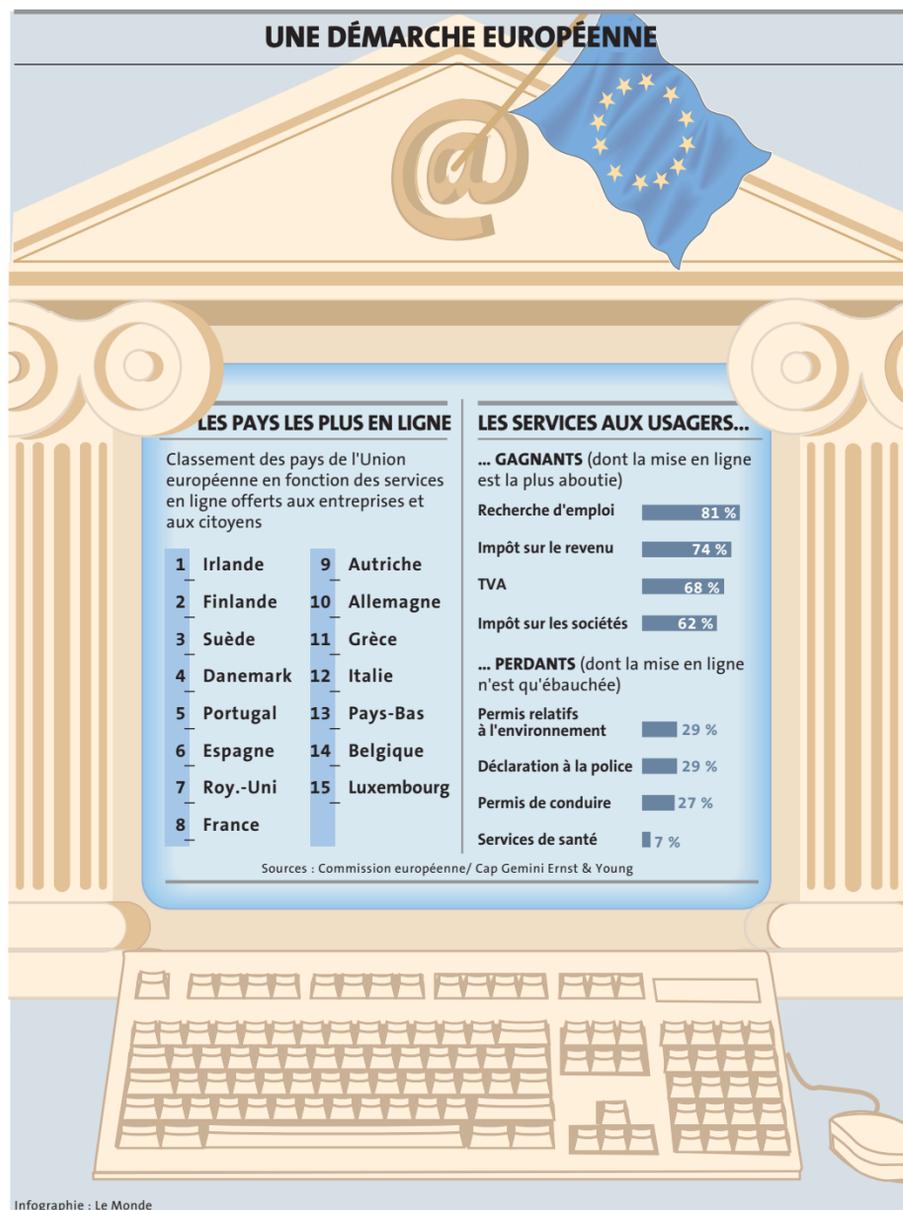
• La loi contre l'exclusion de 1998 a contraint les structures d'insertion par l'économique à recentrer leurs efforts sur les plus démunis. Les acteurs de terrain attendent davantage de reconnaissance des politiques **p. VII**
 • La région PACA veut croire en sa bonne étoile. Mais son taux de chômage reste élevé **p. VIII**

OFFRES D'EMPLOI

• Dirigeants **p. X**
 • Gestion et administration **p. XI**
 • Marketing **p. XII**
 • Ingénieurs **p. XIII**
 • Carrières internationales **p. XV**
 • Collectivités territoriales **p. XVII et XVIII**

L'E-GOUVERNEMENT EST UNE ARME POUR DÉCLOISONNER L'ADMINISTRATION. MAIS LES RÉSISTANCES RESTENT FORTES

Internet, une tentative soft pour déboguer l'Etat



La réforme de l'Etat reste un serpent de mer aux yeux des Français. Or modernisation et technologie vont souvent de pair. L'informatique et les réseaux pourraient-ils donc aider à réussir là où les méthodes traditionnelles ont échoué ? D'autant que les possibilités d'amélioration sont considérables. Gendarmes et policiers sont obligés de manifester pour obtenir des ordinateurs ou apportent sur leur lieu de travail leur matériel personnel. Le malade à l'hôpital voit avec effarement son volumineux dossier en papier kraft le suivre de service en service, bour-

ré de notes que le médecin aura écrites à la main. Certes, la carte Vitale affranchit du remplissage des feuilles de maladie, mais gare au jour où il faudra trouver une borne en fonctionnement pour la mettre à jour...

Satisfaction du citoyen-électeur et nécessité de diminuer les coûts d'une administration trop dépendante peuvent s'avérer deux puissants leviers pour l'introduction des technologies dans l'administration. Listes de discussion ou intranet pourraient rendre l'information plus fluide et restaurer la confiance entre l'administration et les usagers, mais aussi entre les agents et leur employeur. Au

ministère de l'équipement déjà, « l'électronique a accéléré la transmission de l'information et modifié la nature des relations sociales. Il est ainsi devenu illusoire de tenir secrètes les modalités de sortie d'un conflit », constate Jean-Pierre Weiss, directeur du personnel et des services.

Dès 1997-1998, le programme d'action gouvernementale pour la société de l'information, mis en place par Lionel Jospin, a fait de l'utilisation des technologies l'un des chevaux de bataille de la modernisation de l'Etat. Depuis, les rapports se sont multipliés. Les réalisations aussi : au ministère de l'économie, des finances et de

l'industrie, Copernic, vaste programme de refonte du système d'information fiscal, côtoie une cinquantaine d'autres projets. Les politiques sont optimistes : Laurent Fabius veut faire de son ministère un « e-ministère » ; Michel Sapin, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, répète que « l'administration électronique est un levier doux de la réforme de l'Etat ».

Les institutions européennes affichent le même optimisme. Robert Verrue, directeur général chargé de la société de l'information des technologies pour aider l'Etat à se moderniser : « Ce n'est pas de l'esbroufe ; certes, ce sera sportif... mais très hygiénique. » Le 29 novembre, les ministres des Quinze en charge de la modernisation de la fonction publique se réunissaient à Bruxelles sous l'égide de la Commission européenne. Une déclaration unanime de bonnes intentions s'ensuit. Afin de mettre en commun les bonnes pratiques des Etats membres, mais aussi les inciter à mieux faire, les services de Robert Verrue ont publié, le 30 novembre 2001, un rapport comparant les performances de chacun en matière de gouvernement électronique. La France arrive en huitième position.

Les avis des experts, parmi les fins connaisseurs de l'administration et de l'informatique, restent très partagés. « Malgré les mots d'ordre, les administrations n'ont pas du tout, mais pas du tout perçu en profondeur la nécessité de changer », affirme avec force Bernard Lorimy, ancien directeur du personnel du ministère de l'équipement. Alors que dans les entreprises les systèmes d'information ont dû se transformer pour répondre aux besoins des clients, les systèmes des administrations sont encore peu adaptés à la résolution des problèmes des usagers. Un tel bouleversement des méthodes de travail nécessite un fort engagement de l'encadrement. Dans le privé, la concurrence servait d'aiguillon. Il n'en est pas de même dans le public, où la responsabilisation des fonctionnaires et la valorisa-

tion de leur travail sont très insuffisamment prises en compte.

« Un ministre n'aurait que des coups à prendre, en récompense d'un travail très ingrat », estime Bernard Lorimy. D'autant que les grèves des services informatiques qui bloquent une partie des services de Bercy en 2000 ont marqué les esprits. Deux cadres du ministè-

mes existants, on court le risque de la rupture de charge : on ne pourra pas répondre automatiquement aux courriers électroniques, faute d'accès instantané aux informations stockées dans les bases de données par exemple. Il n'y aura rien derrière la façade. »

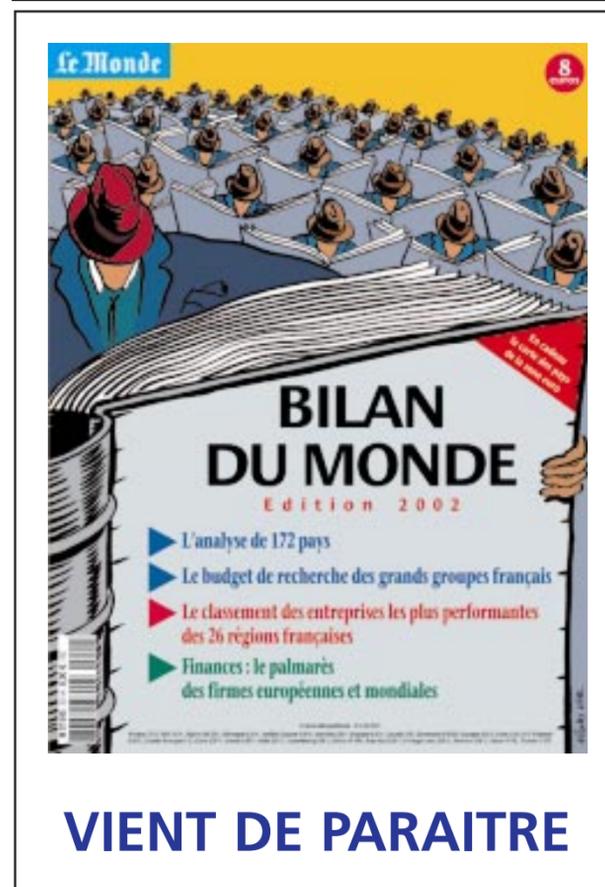
Peut-être est-il encore trop tôt pour juger des effets des technolo-

Au ministère de l'équipement, « l'électronique a accéléré la transmission de l'information et modifié la nature des relations sociales. Il est ainsi devenu illusoire de tenir secrètes les modalités de sortie d'un conflit »

re des finances déclarent dans la revue *Sociétal* (4^e trimestre 2001) : « Pour beaucoup, la notion de productivité dans la sphère publique demeure obscure. » Les systèmes d'information des administrations auraient ainsi un retard de quinze ans environ sur ceux des entreprises. Or, reprend Bernard Lorimy, « si on plaque des sites Internet sans faire l'effort de les relier aux systè-

gies sur la réforme de l'administration. Si les efforts actuels devaient échouer, les usagers citoyens seraient découragés d'utiliser les technologies, et encore plus sceptiques quant à la capacité de l'Etat à se moderniser. L'inverse de l'objectif fixé.

Annie Kahn et Catherine Rollot



QUESTIONS-RÉPONSES

Modernisation

1 Quelles ont été les grandes étapes de l'introduction des nouvelles technologies de l'information dans l'administration française ?

Le discours prononcé par Lionel Jospin en août 1997 à la 18^e Université de la communication à Hourtin, puis le programme d'action gouvernemental pour l'entrée de la France dans la société de l'information (Pagsi, janvier 1998), ont fait de l'administration en ligne une priorité de l'Etat. En février 1998, un rapport sur « Les apports d'Internet à la modernisation du fonctionnement de l'Etat » est demandé à Jean-Paul Baquiast, contrôleur d'Etat. En janvier 2000, un rapport du Commissariat du Plan coordonné par Bruno Lasserre constate un rattrapage en deux ans du taux d'équipement informatique de l'administration par rapport au secteur privé. Le 12 octobre 2000, le comité interministériel pour la réforme de l'Etat (CIRE) fait du développement des téléprocédures une priorité pour 2001. Le CIRE du 10 novembre 2001 lance la seconde étape de l'administration électronique – la dématérialisation de l'ensemble des démarches administratives d'ici à 2005 – fortement inspirée par le rapport du député Thierry Carcenac *Pour une administration électronique citoyenne*, remis en avril 2001. Par ailleurs un groupe de travail indépendant coordonné par le magistrat Pierre Truche va organiser un débat public et remettra en février 2002 un Livre blanc sur le renforcement de la protection des données personnelles. Enfin, la formation des agents sera renforcée afin de distribuer d'ici à la fin 2002 un passeport « informatique et Internet ».

2 Quel est le degré d'informatisation de l'administration ?

En 2000, le taux d'équipement en postes informatiques des agents de l'Etat a atteint 86 %. Plus de la moitié du parc informatique (700 000 micro-ordinateurs) est en réseau local et/ou intranet. En revanche, 30 % des postes seulement étaient connectés à Internet en 2000, contre 5 % en 1998. L'ensemble des ministères sont désormais raccordés à l'intranet gouvernemental AdER. Au niveau des services déconcentrés, des systèmes d'information territoriaux (SIT) ont été mis en place dans chaque département et région. 850 mil-

lions d'euros ont été consacrés à l'informatique de l'Etat en 2001, et 4 milliards à l'administration électronique depuis 1997.

3 Quels sont les projets du ministère de l'économie et des finances ?

Le portail Minefi mettra en ligne les 1 000 questions (et réponses) les plus fréquentes. Les consommateurs pourront s'adresser directement à la direction de la consommation et des prix. Le portail fiscal Copernic a été ouvert en décembre 2001 ; en mars 2002, il sera possible de déclarer ses revenus en ligne. TéléTV@ est d'ores et déjà généralisé aux grandes entreprises. Fonctionnent aussi le réseau Mininfo (information et services à destination des entreprises), le dédouanement des marchandises, les consultations du cadastre et les visites techniques des véhicules. En 2002, seront mises en ligne les informations sur les concentrations économiques, les marchés publics, les aides à l'exportation et les centres de formalité des entreprises. En 2003, le programme Hélios modernisera la gestion du secteur public local. La même année sera mis en œuvre le programme Accord pour le suivi et le contrôle de la dépense de l'Etat.

4 Comment se situe la France par rapport aux autres pays ?

De nombreux classements ont été publiés. Mais leurs résultats sont hétérogènes en raison de la disparité des paramètres étudiés. La plupart ne prennent en compte que les services rendus aux entreprises et aux citoyens (*front office*) et non la façon dont les administrations ont modernisé leurs procédures internes (*back office*). Selon l'étude réalisée par Cap Gemini Ernst & Young pour la Commission européenne, la France se place en huitième position au sein des Quinze. Mais certaines questions « non pertinentes » pour certains pays n'ont pu être prises en compte, ce qui relativise le résultat global. Selon une étude du World Market Research Center publiée en septembre 2001, l'Europe, avec 9 % de sites gouvernementaux offrant des services en ligne, se situerait globalement loin derrière l'Amérique du Nord (28 %), les îles de l'océan Pacifique (19 %) et l'Asie (12 %). Une troisième étude réalisée par Accenture en janvier 2001 place le Canada en tête juste devant Singapour. La France est en onzième position.

L'administration mise sur l'amélioration du service aux usagers pour se réorganiser

4 200 SITES INTERNET, PLUS DE 1 100 FORMULAIRES EN LIGNE ET UNE CENTAINE DE TÉLÉPROCÉDURES SONT DÉSORMAIS OPÉRATIONNELS

Le 29 janvier, Michel Sapin, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, lançait la première campagne d'information grand public pour promouvoir les services en ligne disponibles sur le portail de l'administration, service-public.fr. Inauguré le 23 novembre 2000, ce site encore peu connu du grand public – 4,5 millions de visites par an – reste pourtant à bien des égards symbolique. C'est en effet une des premières réalisations concrètes du programme d'action gouvernemental pour l'entrée de la France dans la société de l'information (Pagsi), élaboré en janvier 1998, qui devait placer les technologies de l'information au cœur de la stratégie de modernisation de l'administration. Quatre ans plus tard, l'administration a créé 4 200 sites Internet

publics, plus de 1 100 formulaires administratifs sont en ligne et il existe une centaine de téléprocédures. Elle veut maintenant aller plus loin, et arriver d'ici à 2005 à la mise en place d'un portail administratif personnalisé « mon.service-public.fr », à partir duquel chaque usager pourra gérer l'ensemble de ses relations avec l'administration.

En misant sur l'amélioration du service à l'utilisateur, le gouvernement espère provoquer des changements plus profonds au sein de l'administration et arriver à passer, selon les mots de Thierry Carcenac, parlementaire et auteur d'un rapport sur le sujet, « d'une administration en silo à une administration en réseau ».

Mais le projet est-il réaliste ? Pour Godefroy Beauvallet, conseiller technique au ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, « l'entrée par les usagers est le meilleur moyen de réussir la conduite du changement au cœur même de l'administration. Au départ, c'est une solution qui apparaît peu dangereuse, voire gadget aux yeux de nos détracteurs mais, progressivement, toutes les habitudes de fonctionnement s'en trouvent bouleversées ».

Un avis que partage en partie Eric Brousseau, professeur d'économie à l'université de Paris-X et administrateur de l'association Internet Society (ISOC) : « Toutes les applications électroniques ne vont pas changer les méthodes de travail de l'administration. On peut très bien plaquer des nouveaux outils sur de vieilles organisations. Ce réflexe n'est

d'ailleurs pas propre au secteur public. En revanche, derrière des projets comme le compte fiscal simplifié, il y a de vraies potentialités de changement, à travers la collaboration de personnes issues de services différents. » Certes il faudra du temps. Comme il en a fallu d'ailleurs dans les entreprises. Sûrement plus, car les différentes logiques sous-jacentes au service public alourdissent les décisions. « On attend de l'administration qu'elle se modernise, qu'elle soit plus efficace, tout en préservant l'égalité de traitement des citoyens, la protection des données publiques, des libertés individuelles, des paramètres que ne connaissent pas les entreprises », poursuit Eric Brousseau.

Accord est un progiciel unique de contrôle des dépenses de l'ensemble des ministères

Pour autant, la mission n'est peut-être pas impossible. Les projets foisonnent. Pas seulement dans les administrations centrales. Les résistances, les traumatismes, l'échec de la réforme de Bercy et de l'éducation nationale ont laissé des traces, mais n'ont pas pour autant gelé les initiatives. Téléprocédures, intranet interadministrations, projets d'outils coopératifs, pourront peut-être aider à décloisonner et à faire

coopérer les administrations. Une évolution accélérée par la refonte de systèmes informatiques qui rendra encore plus indispensable la communication horizontale entre les services. Le train est en marche.

Déjà, les premiers progiciels de gestion débarquent dans les administrations. Le cas d'Accord, un projet de mise en place d'une application informatique unique pour l'ensemble des ministères qui permettra d'assurer le suivi et le contrôle des dépenses de l'Etat et d'être en adéquation avec la « loi organique relative aux lois des finances », votée le 25 juillet dernier, est significatif.

Désormais ordonnateurs des dépenses, contrôleurs financiers et comptables disposeront d'un cadre unique homogène. 250 personnes sont mobilisées sur le projet, agents de la fonction publique, consultants d'Accenture et d'autres cabinets chargés de l'intégration, et collaborateurs de People soft, d'IBM et de Steria, qui fournissent matériel et conseils. Un programme qui à ce jour a déjà coûté, selon Jean-Pierre Souzy, directeur du service interministériel Accord, dit « à compétence nationale », « 60 millions d'euros, hors coût du personnel direct de l'administration ». Après une phase de test opérationnel dans plusieurs ministères, le basculement de l'ensemble de l'administration centrale devrait être effectif fin 2004. A l'horizon 2005/2006, les services déconcentrés de l'Etat devraient être aussi raccordés.

Catherine Rollot

Dialogue de sourds entre consultants et fonctionnaires

APPELONS-LE FRANÇOIS. Consultant dans une société de services informatiques, il est immergé pour trois ans dans un grand ministère avec pour mission d'accompagner, avec quelques collègues, le déploiement d'un nouveau logiciel de gestion. Il a vite repéré l'éventail des réactions du groupe de pilotage, où est représentée chacune des directions du ministère. « Il y a celui à qui son chef n'a visiblement rien expliqué, et qui se demande pourquoi il est là ; celui dont l'air distrait montre qu'il ne se sent absolument pas concerné ; celui, effaré, qui estime que la question dépasse sa compétence ; celui, prudent, qui répète à tout bout de champ que la solution envisagée doit être validée par son chef ; celui, arrogant, qui se demande visiblement de quel droit je suis là. » François a remarqué que, « lorsqu'un gradé est présent, il est le seul à parler, mais c'est le brouhaha général dès que ceux qui sont réunis sont de même niveau hiérarchique : une véritable cour de récré ! ».

Surtout, « il n'y a jamais eu d'interrogation sur les conséquences du nouveau système sur l'organisation du travail des quelques centaines d'agents subalternes qui vont effectivement l'utiliser. Les seules discussions concernent l'abandon de telle ou tel-

le prérogative ou la modification de telle ou telle procédure qui pourrait impliquer sa mise en œuvre, mais jamais l'objectif recherché ». A la fin de ce genre de réunion, « je suis lessivé... », soupire-t-il.

A vrai dire, cet autre François, haut fonctionnaire d'un autre ministère qui côtoie une équipe de consultants sur un projet du même ordre, en a tout autant à dire sur le compte de « ces jeunes gens qui nous assèment des dizaines de transparents – visiblement les mêmes qu'ils servent à tous leurs clients –, sans être capables de nous en expliquer la signification exacte ».

SCHEMAS D'ORGANISATION

Autre problème majeur, « ils méconnaissent les règles de la comptabilité publique – ce qui n'incite pas à leur faire confiance – et surtout notre fonctionnement. Ils ne comprennent pas que les décisions qu'ils nous demandent de prendre dans des délais très serrés n'appartiennent pas à l'administration, mais au pouvoir politique. Nous préparons des schémas d'organisation, mais c'est au ministre de choisir. Le rôle des consultants doit se limiter à nous aider à exécuter ces décisions dans le délai imparti, dans le respect des règles et des organisations existantes ».

Mais François le consultant trouve terriblement taylorienne et hiérarchique cette organisation du travail : « Les directions et les services ne travaillent jamais ensemble, ils ne se connaissent d'ailleurs pas ; seul l'avis du chef compte, jamais celui des subalternes. » Certes, le chef de projet au sein du ministère maîtrise le sujet et manifeste sa volonté d'aboutir, mais « il est le seul. Un chef de bureau reste en place en moyenne trois ans. Comme la carrière est régie par le statut, il n'a besoin ni de travailler avec les autres ni de prouver quelque chose pour progresser. Il ne voit donc pas l'intérêt de changer ce qui existe. Travailler pour une échéance si lointaine revient à travailler pour son successeur ! ».

Mais le nouveau progiciel ne pourrait-il pas changer la donne ? « Le système permet de faire circuler l'information mieux et plus vite ; mais, comme personne ne se parle, de bas en haut de la hiérarchie comme entre les directions, le mode de décision ne s'en trouvera guère modifié. Cela dit, comme ce sera ce système-là et non un autre, ils seront bien obligés de le faire marcher. »

Antoine Reverchon

Internet, agent d'une réforme discrète à Bercy

LES CHANTIERS INFORMATIQUES SONT NOMBREUX MAIS LEURS CONSÉQUENCES ENCORE PEU PERCEPTIBLES

Peut-être avons-nous une idée derrière la tête, mais je ne vous la dirai pas ! » Bernard Pêcheur, secrétaire général du ministère de l'économie et des finances, est disert sur les projets de mise en réseau du ministère le plus puissant de France. Mais, sur les finalités de l'opération « e-ministère » à la tête de laquelle il a été missionné par Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances, il reste bouche cousue.

Cette réserve se comprend lorsqu'on se souvient que Christian Sautter, prédécesseur de Laurent

Fabius à Bercy, a démissionné après avoir échoué à fusionner la direction générale des impôts et celle de la comptabilité publique. Ces deux administrations, issues d'une longue tradition de séparation de l'ordonnancement et du recouvrement fiscal, avaient fait savoir au moyen d'une grève très dure qu'elles n'entendaient pas renoncer à leur identité (professionnelle et syndicale) fût-ce pour faciliter la vie du contribuable, en établissant un guichet fiscal unique pour les entreprises et un autre pour les particuliers.

L'ambition d'améliorer la vie du contribuable n'a toutefois pas été abandonnée. Prenant acte de l'opposition syndicale, Laurent Fabius a changé de méthode. Pour aboutir à ses fins, il semble avoir fait sienne la théorie maoïste de l'encercllement des villes par les campagnes. Puis, dans la modernisation de l'Etat bute sur les bastions syndicaux – les villes –, il reste la solution de tenter de les réduire par la mise en réseau – les campagnes. L'informatique et Internet sont donc les moyens officiellement utilisés pour fluidifier le service rendu aux citoyens et inciter deux directions qui persistent à s'ignorer à offrir un service – unifié – de qualité aux citoyens.

La liste des programmes informatiques mis en chantier aux finances est immense. « On construit une cathédrale sur dix ans, mais, tous les deux ans, l'édifice doit inclure une brique significative pour focaliser l'intérêt des médias », juge, non sans ironie, Laurent Gathier, secrétaire national du Syndicat national unifié des impôts (SNUI). Parmi les brèves spectaculaires, signalons le programme Copernic (2001-2002), dédié à la refonte du système de relations fiscales entre le contribuable et l'Etat. D'ici à la fin de l'année, chacun pourra avoir accès à son compte fiscal sur Internet. Parmi les services inclus dans Copernic, il faut noter un portail fiscal débarrassé du jargon administratif, des bornes interactives – en cours d'expérimentation – et le lancement de téléprocédures. TéléIR offrira aux particuliers la possibilité de remplir leur déclaration de revenu en ligne.

Par ailleurs, la direction générale des impôts s'est enrichie, en janvier dernier, d'une direction des grandes entreprises (DGE), qui sera le lieu unique de déclaration et de paiement des principaux impôts pour les 23 000 entreprises réalisant plus de 600 millions d'euros de chiffre d'affaires. La compensation entre

impôts dus et créances fiscales détectées par les entreprises sur l'Etat pourra enfin aboutir, la taxe professionnelle pourra donner lieu à un paiement unique et TéléTV@ permettra aux grandes entreprises de payer leur TVA en ligne grâce à une procédure sécurisée.

SERVICE UNIQUE

Ces chantiers ne remettent pas en cause la séparation institutionnelle des deux directions générales de la comptabilité publique et des impôts, mais elles obligent ces deux catégories de fonctionnaires à travailler ensemble dans le but de réali-

POUR EN SAVOIR PLUS

- > www.admiroutes.asso.fr Le site de l'association Admiroutes est spécialisé dans l'utilisation des technologies par l'administration.
- > www.fonction-publique.gouv.fr Le site du ministère de la fonction publique.
- > www.internet.gouv.fr Le portail de l'actualité gouvernementale en matière d'Internet. Liens vers tous les sites ministériels.
- > europa.eu.int/information_society/eeurope/benchmarking/list/2001/index_en.htm Le rapport

ser le service fiscal unique promis aux contribuables. Pour Bernard Pêcheur, « c'est à l'administration d'assumer la complexité de son fonctionnement. Ce n'est plus au contribuable de s'adapter ». Les fonctionnaires, de leur côté, ont accepté – après de longues séances pédagogiques – de jouer le jeu. « L'approche Fabius est plus souple que celle de Christian Sautter et les expérimentations qui ont eu lieu au préalable ont été appréciées », indique Jacky Lesueur, secrétaire général de Force ouvrière Finances. « Mais l'informatique est structurante, ajoute-t-il, et les conséquences de bon nombre des

- de la Commission sur la mise en ligne des services publics chez les Quinze.
- > www.accenture.com Le rapport « eGovernment Leadership, Rhetoric vs Reality-Closing the Gap » se trouve sur les pages consacrées aux gouvernements sur le site du cabinet conseil.
- > **Les clés de l'e-administration. Vadecum de l'administration électronique**, de Dominique Gerbod et Fabien Paquet (éditions EMS, 352 p., 2001, 19,50 €)

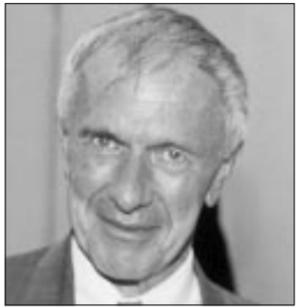
évolutions en cours ne sont pas encore forcément perceptibles. D'ores et déjà, il est possible de dire que le décret de 1970, qui fixe le cadre des activités informatiques, doit être repensé. La réduction vraisemblable des implantations fiscales en zone rurale posera un problème d'aménagement du territoire, les métiers et les qualifications devront aussi être redéfinis... bref, les chantiers sont immenses et ont à peine commencé à faire l'objet de négociations. »

Les syndicats des finances savent aussi observer. Ils comprennent que les réformes en cours ont pour ambition de dégager des gains de productivité. « Mais, à court terme, elles vont obliger à embaucher. Quand les responsables du ministère font le calcul des personnes nécessaires au programme Copernic, ils voient bien qu'ils ne trouvent pas en interne le personnel qualifié dont ils ont besoin », indique Laurent Gathier, du SNUI. « En outre, l'outil informatique a ses limites : dans un métier où la vérification et le contrôle sont au cœur de l'activité, il est vain de faire trop confiance à la technique : l'être humain n'est pas facilement remplaçable. »

Yves Mamou

Jean-Paul Baquiast, président d'Admiroutes

« Les technologies sont essentielles pour passer des bonnes intentions aux réalités »



JEAN-PAUL BAQUIAST

► **Depuis 1996**, ce diplômé de Sciences-Po et de l'ENA préside l'association Admiroutes dont il est le fondateur. Créée pour encourager la modernisation des administrations grâce à Internet, cette association s'intéresse à la démocratisation des institutions.

► **1962-1999** Ce contrôleur d'Etat, en retraite, a consacré sa carrière administrative aux technologies de l'information.

► **1998** Il est l'auteur du rapport sur les apports d'Internet à la modernisation de l'Etat, remis à Emile Zucarelli, alors ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

► **2000** Il crée la revue en ligne et le site www.automatesintelligents.com

L'Etat français, ses coûts de fonctionnement, son organisation, sont régulièrement montrés du doigt. Certains estiment qu'Internet et autres outils informatiques pourraient améliorer la situation. Qu'en pensez-vous ?

Je suis persuadé qu'une réforme en profondeur de l'Etat est absolument nécessaire. Selon moi, les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) sont les outils essentiels pour passer des bonnes intentions aux réalités. Mais il faudrait que ministres, parlementaires et chefs de service en soient convaincus, qu'ils puissent mesurer les possibilités de l'ensemble de ces techniques afin d'être à même d'engager des actions. Le cœur du problème n'est pas lié à la technologie, mais à la volonté de se réformer en utilisant des technologies.

Quand certains outils existent, il semble qu'ils soient peu utilisés par les fonctionnaires. Pourquoi ?

L'administration ne s'est pas réformée culturellement. Internet

permet de dialoguer d'un service à un autre. Mais chaque service est enfermé sur lui-même. La plus urgente des téléprocédures est d'aider un fonctionnaire d'un service à communiquer avec toutes les personnes intervenant sur un dossier de même nature. Ce que le gouvernement tente de faire avec le programme interministériel pour l'administration en réseau (ADER), qui vise à relier les ministères entre eux. Ou avec le système d'information territoriale destiné à relier les préfetures. Ce sont deux bonnes initiatives. Mais personne ne veut s'en servir. Comme partout, les collectivités n'ont aucune envie de travailler en commun. Et comme personne ne dit qu'il faut le faire...

Le ministère de la fonction publique semble pourtant avoir de grandes ambitions quant à l'utilisation des technologies pour améliorer le fonctionnement de l'Etat ?

Le ministère de la fonction publique n'a pas beaucoup de poids pour faire que ces outils informatiques soient branchés sur l'administration profonde. Il n'existe pas de direction de la fonction publique dans les préfetures. Les préfets devraient avoir des salles opérationnelles de commandement pour gérer les zones à risques. Ils ont des responsabilités, mais aucun moyen. Nous sommes encore au Moyen Age !

Quels sont les principaux freins au changement ?

Il en existe trois, principalement. La résistance du fonctionnaire au changement, tout d'abord. Ensuite, le manque d'équipements, ou des équipements pas au niveau. C'est le cas, notamment, de la gendarmerie, qui a dû manifester dans la rue pour obtenir des PC. L'informatique de gestion ou de production, sur laquelle repose l'essentiel des tâches administratives courantes (asseoir et percevoir les impôts, gérer les personnels et les matériels, assurer les dépenses publiques, permettre les contrôles a priori et a posteriori), a très peu évolué depuis les années 1970.

Plus exactement, de très nombreuses applications de détail ont été ajoutées aux grandes applications traditionnelles, sans souci de mise en cohérence. On se trouve donc en face d'une véritable jungle de programmes et de matériels de toutes générations, auxquels il est pratiquement impossible de toucher sans risque d'effondrement.

Enfin, le manque de volonté politique. Il existe des exceptions à cette règle. Au ministère de l'éducation nationale, les directions étaient incapables de discuter ensemble. Deux ou trois personnes ont décidé de développer un intranet. La directrice de l'administration et du personnel a soutenu le projet. L'outil a été mis en place progressivement, sans faire de vague. In fine, la réforme, petite certes, se met en place. Il en faudrait une trentaine comme celle-ci.

Existe-t-il une réelle volonté politique pour transformer l'Etat ?

Le programme d'action gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI) a toujours soutenu que l'usage des nouvelles technologies était essentiel. Beaucoup de choses ont été faites à Matignon. Mais le relais n'a pas été pris par les autres ministères, par les administrations. Et la volonté d'utiliser les technologies pour réformer s'est éteinte.

Il est vrai que, parfois, les choses ont été présentées avec maladresse, avec la mise en avant, par

n'existe pas. Les données, collectées à grands frais, sont mises à la corbeille.

Le gouvernement affiche pourtant sa volonté de réforme. Mais il n'y a ni évaluation, ni suivi. En 1997-1998, je pensais que la démarche serait menée facilement.

Ne pensez-vous pas que les choses commencent à évoluer ?

La réforme de l'administration ne sera pas au cœur des programmes électoraux. Il serait étonnant de la voir évoquée. Dans les années qui viennent, il faudra que les administrations soient plus fortes, car les contraintes qui pèsent sur elles le seront. Mais si rien n'est fait, nous serons encore plus à la traîne.

Les attaques terroristes du 11 septembre ont montré la nécessité d'un retour vers l'Etat. Les Américains l'ont compris, et ont entrepris de sérieuses réformes. Mais, pour le moment, rien de semblable n'a démarré dans l'Hexagone. Et, si ce n'est pas fait après les élections, on prendra encore cinq ans de retard.

« On se trouve donc en face d'une véritable jungle de programmes et de matériels de toutes générations, auxquels il est pratiquement impossible de toucher sans risque d'effondrement »

exemple, des économies de personnel possibles. Ce qui ne peut être vrai, car l'introduction de technologies pousse souvent les gens à bien faire leur travail, sans supprimer d'emplois pour autant. En revanche, l'idée que les technologies permettraient de simplifier le travail, de gagner du temps, a été dite du bout des lèvres.

De plus, les projets n'ont jamais été poussés jusqu'au bout. Par exemple, dans les hôpitaux, on utilise beaucoup l'informatique à des fins médicales, mais pas ou peu pour la gestion du dossier du malade. La douane recueille des quantités considérables de données sur les échanges commerciaux et leurs contreparties financières qui seraient précieuses pour remonter les filières, à condition d'être traitées en liaison avec celles d'autres services, avec l'aide de puissants logiciels d'intelligence artificielle. La coordination

Mais ne pensez-vous pas que les services mis en ligne pour faciliter les démarches des usagers vont quand même améliorer les services de l'Etat ?

Ça ne changera rien. Les Français n'ont pas de micro-ordinateurs. Ou, quand ils en ont, les services de l'administration sont tellement ergonomiques que les utilisateurs en sortent furieux. Un imprimé est plus rapidement rempli.

Pour faire renouveler son passeport, il faut aller deux fois à la préfecture. Le problème est que la plupart des Français ne s'en plaignent pas. Ils ignorent encore Internet, et se résignent à ce que les administrations restent conformes à ce qu'ils croient être leur nature : lentes, lourdes, lointaines, cloisonnées.

Propos recueillis par Annie Kahn

CHRONIQUE

par Serge Marti

Les vieux démons du déficit budgétaire

SON PRÉDÉCESSEUR, BILL CLINTON,

avait créé en son temps un Conseil de sécurité économique, calqué sur l'organisme chargé de veiller à la sécurité intérieure du pays ; George W. Bush, confronté à la récession que n'avait pas connue l'ex-président démocrate, s'inscrit dans la lignée en hissant « la sécurité économique pour le peuple américain » au rang des priorités qu'il assigne à son action. Mais il en fait le deuxième volet d'un programme de gouvernement qui passe d'abord par la « sécurité nationale », celle de la mère-patrie.

Lors du discours de 48 minutes sur l'état de l'Union qu'il a prononcé le 29 janvier devant les deux Chambres du Congrès, le président américain, fort d'une popularité qui ne s'est pas démentie depuis les tragiques événements du 11 sep-

tembre 2001 (83 % de ses concitoyens continuent à plébisciter la façon dont il exerce ses fonctions, en baisse de 9 % seulement sur sa cote du mois d'octobre dernier), a rappelé les doubles termes de son engagement martial : lutter contre le terrorisme et défendre l'économie.

Le premier objectif coûte au pays plus de 1 milliard de dollars par mois, soit plus de 30 millions par jour, a-t-il précisé, justifiant par avance les 48 milliards de dollars de fonds supplémentaires alloués au Pentagone. Sur ce montant, seuls 10 milliards de dollars sont effectivement destinés à poursuivre l'offensive antiterroriste ; le solde, soit 38 milliards, un budget en hausse de 11,6 % sur l'année précédente (« la plus forte augmentation de dépenses militaires en deux décennies », a insisté l'hôte de la Maison Blanche), permettra de financer des dépenses militaires d'une autre nature telles que le système de défense antimissiles ou des armes conventionnelles.

En somme, des programmes que l'administration s'était engagée à financer bien avant l'atta-

que terroriste perpétrée à New York et à Washington.

Pour concrétiser sa seconde priorité, raviver une économie dont la baisse de régime s'est traduite, en 2001, par la perte de 2,5 millions d'emplois, soit 36 % de licenciements de plus que l'année précédente, George W. Bush compte essentiellement sur les baisses d'impôts drastiques qui figuraient dans son programme électoral et qu'il entend bien mener à terme.

Le problème est que ce cumul de dépenses et de moindres recettes crée un risque de collision. « Notre budget connaîtra un déficit

qui sera peu important et de courte durée », a promis le président. Voire.

La croissance des dernières années laissait augurer un excédent cumulé de 5 600 milliards de dollars sur dix ans.

La récession a transformé la

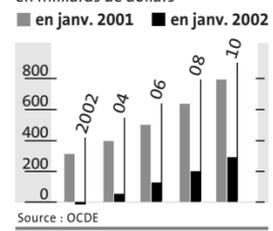
donne. Pour le Congressional Budget Office, organe parlementaire indépendant, l'excédent ne serait plus que de 54 milliards de dollars à l'horizon 2004. Dans l'immédiat, l'excédent de 313 milliards escompté en 2002 est devenu un déficit prévisible de 21 milliards, notamment en raison de l'explosion des dépenses de la défense.

L'Amérique renoue ainsi avec ses vieux démons. Pratiquement depuis Lyndon B. Johnson, tous les présidents ont commencé leur mandat en promettant l'équilibre budgétaire et l'ont achevé dans le rouge.

Seul Bill Clinton a effectivement épongé le déficit durant son premier mandat. Mais chacun a encore en mémoire les propos de George Bush senior en 1988 : « Lisez bien sur mes lèvres : pas de nouveaux impôts ». Deux ans plus tard, le président républicain était contraint de renier sa promesse. C'est au cours de son mandat que le déficit budgétaire avait atteint un montant historique : 290 milliards de dollars. Nul doute que George Bush junior fera tout pour éviter ce précédent - familial - fâcheux.

OPTIMISME PLUS MODÉRÉ

Prévisions d'excédent budgétaire en milliards de dollars



Source : OCDE

Le Canada se veut le pionnier de la démocratie directe

INTERNET POURRAIT, À LONG TERME, PERMETTRE DE RÉDUIRE LES DÉPENSES DE L'ÉTAT

MONTREAL

de notre correspondante

Votre code d'accès est le 940104. Pour transmettre votre déclaration de revenus par Internet, utilisez un logiciel de calcul d'impôt en fournissant ce numéro. » Le ministère québécois du revenu s'engage, en retour, à transmettre « dans un délai de quatorze jours » un avis de remboursement d'impôt ou de cotisation à payer. Avant la mise en place du système, il fallait compter trois à six mois pour le traitement des déclarations... Au Québec comme au gouvernement fédéral, ce type de service connaît un vif engouement : 10 % à 15 % des contribuables acheminent leurs rapports d'impôt fédéral via NetFile, et près d'un Québécois sur cinq utilise le service ImpôtNet Québec, créé il y a deux ans.

La capacité d'innovation du Canada dans le domaine des nouvelles technologies de l'information (NTI) appliquées à l'administration publique est reconnue. A Ottawa, comme dans les provinces, on est résolument engagé dans cette voie depuis plusieurs années. Au départ, l'objectif était surtout budgétaire, comme le souligne Yves-Chantal Gagnon, professeur à l'École nationale d'administration publique (ENAP) du Québec. « Pour rendre les administrations plus efficaces et réduire leurs coûts, la technologie apparaissait comme un outil essentiel », surtout à l'heure des grandes réformes réalisées dans les années 1990. Avec le développement d'Internet et la croissance du nombre d'utilisateurs, les gouvernements ont dû, d'eux-mêmes ou sous la pression du public, prendre une « orientation clientèle » et multiplier les services en ligne.

Pas un ministère n'échappe aujourd'hui à la règle. Tous ont leur site Web quand ils n'offrent pas un accès direct au ministre ou au premier ministre. Pour les pétitions, c'est devenu un must. Un vaste chantier a été ouvert, tant pour normaliser les sites Web des ministères que pour apprendre à gérer le changement et forger les compétences requises pour les utiliser.

C'est en 1999 que le premier ministre Jean Chrétien annonçait le lancement de « Gouvernement en direct », initiative visant à doter 28 ministères d'une « infrastructure commune pour appuyer la prestation de services électroniques sûrs ». D'ici à 2004, le Canada aura ainsi, espère-t-on, un gouvernement « parmi les mieux branchés au monde ». Aujourd'hui, plus de 80 projets phares sont en cours de réalisation. Avec le Nouveau-Brunswick, province pionnière en télécommunica-

« Mieux cibler ses propres aides et intervenir plus rapidement »

tions, le ministère canadien de l'industrie a développé un programme unique en son genre : un guichet électronique pour chef d'entreprise, qui permet d'effectuer les démarches nécessaires à la création d'une société sous un même toit virtuel. Dans un tout autre domaine, celui de la coopération internationale, le gouvernement canadien a sérieusement amélioré ses interventions grâce à la mise en place d'un système de communications en

ligne. L'Agence canadienne de développement international, qui gère les fonds consacrés à la coopération internationale, est en liaison électronique permanente avec d'autres bailleurs de fonds, comme la Banque mondiale ou l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ce qui lui permet, à en croire Yves-Chantal Gagnon, « de mieux cibler ses propres aides et d'intervenir plus rapidement ».

Cette idée d'interventions plus stratégiques est à la base des nouveaux programmes des administrations canadiennes. Mais, pour Denis Saint-Martin, professeur d'administration publique à l'université de Montréal, « les dinosaures ont la vie dure », et il note que « l'introduction des NTI n'a pas entraîné de grandes transformations dans les structures bureaucratiques ». Les efforts pour rendre ces mastodontes plus transparents et accessibles sont récents et difficiles à évaluer. Certains y voient un moyen formidable d'améliorer la démocratie en rapprochant par voie électronique le citoyen du gouvernement. D'autres craignent, au contraire, qu'on renforce le caractère impersonnel des services publics. Ottawa met beaucoup d'emphasis en tout cas sur son projet de cybergouvernement comme gage d'une « démocratie forte ».

« Le gouvernement fédéral, explique Denis Saint-Martin, a un problème de visibilité lié à la grandeur du pays et aux responsabilités qui lui échappent au profit des provinces, comme l'éducation ou la santé. » La gouvernance électronique serait du coup « une belle façon d'entrer en communication plus directe avec la population ». Encore faudrait-il renverser cette tendance lourde de la perception négative qu'ont les citoyens de leurs gouvernements.

Quant aux fonctionnaires canadiens, qui ont perdu un quart de leurs effectifs entre 1994 et 1999, ils sont confrontés à un défi : trouver les moyens de former une expertise publique en NTI. Déjà, l'orientation clientèle oblige à repenser l'organisation du travail et impose bien souvent un changement de mentalité.

A court terme, l'administration publique ne fait guère d'économies. Elle dépense même davantage, tant les investissements dans les NTI coûtent cher. Tellement cher, précise Yves-Chantal Gagnon, que tous les gouvernements du Canada ont développé des politiques d'acquisition des technologies en partenariat avec le privé. Au Québec, on a ainsi fait appel à IBM pour partager les coûts d'investissement lors de l'implantation d'un système public d'assurance-médicaments qui nécessitait un contrôle immédiat,

dans n'importe quelle pharmacie, du dossier de l'assuré.

A plus long terme, l'efficacité de l'administration pourrait avoir un effet à la baisse sur les dépenses de l'Etat. A eux seuls, les traitements électroniques de données font déjà faire des économies. Reste à gérer les impacts sur la fonction publique, les nécessaires requalifications, la réorganisation du travail..., des questions qui agitent les milieux syndicaux. Dans le même temps, un autre débat de société est lancé par ceux qui s'inquiètent de ce qu'il adviendra de la protection de la vie privée avec un cybergouvernement riche d'informations personnelles.

Anne Pélovas

CADRES EN ACTIVITÉ

Executive MBA Dauphine

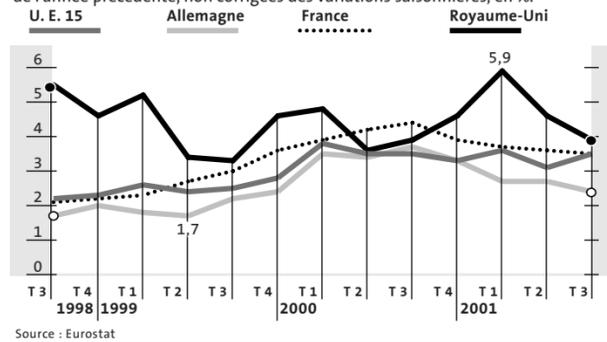
Réunions d'information le lundi 11 mars à 18 h 00 et le mardi 2 avril à 19 h 00 à l'Université Paris Dauphine

www.mba.dauphine.fr
mba@dep.dauphine.fr
Tél. : 01 44 05 41 81

EUROPE

UNE MAIN-D'ŒUVRE PLUS CHÈRE

Coût total horaire de la main-d'œuvre par rapport au même trimestre de l'année précédente, non corrigées des variations saisonnières, en %.



■ LE COÛT HORAIRE TOTAL DE LA MAIN-D'ŒUVRE dans la zone euro a augmenté de 3,3 % au 3^e trimestre 2001 par rapport au même trimestre 2000, contre 2,7 % au 2^e trimestre. Parmi les pays étudiés, l'Allemagne a enregistré la plus faible hausse annuelle (2,4 %) et les Pays-Bas la plus forte (5 %).

■ DANS L'INDUSTRIE, LES COÛTS HORAIRES de la main-d'œuvre ont également augmenté de 3,3 % dans la zone euro. D'après les données disponibles, l'Allemagne a enregistré la plus faible hausse annuelle (1,8 %), alors que l'Italie a enregistré la plus forte augmentation (6 %).

■ LES SALAIRES CONSTITUENT LA PRINCIPALE COMPOSANTE des coûts de la main-d'œuvre. Les plus fortes hausses des salaires ont été enregistrées en Italie (4,7 %) et aux Pays-Bas (4,6 %) et la plus faible en Allemagne (2,3 %).

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES INTERNATIONAUX « LE MONDE » / EUROSTAT

	UE 15	EURO 12	ALL.	BELG.	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY. UNI	E.U.	JAPON
Production industrielle (oct. 2001, en %) : Sur un an	-4,2	-4,3	-4,5	-9,9	4,7	-1,9	-5,7	-4,7	-4,5	n. d.	n. d.
Sur un mois	-0,6	-0,8	-1,6	-2,1	-2	0,0	-2,6	2,2	-0,3	n. d.	n. d.
Prix à la consommation (nov. 2001, en %) : Sur un an	2,0*	2,0*	1,5	1,5	2,9	1,4*	2,3	5,1	1,0	1,6	(11/01)
Sur un mois	0,2*	0,2*	0,1	0,1	0,3	0,1*	0,1	-0,2*	-0,3	-0,4	-0,5
PIB en volume (2 ^e trimestre 2001, en %) : Sur un an	1,4 (3T01)	1,3 (3T01)	0,6	1,7	2,9	2,3	1,5	2,3	2,3	1,2	-0,7
Sur trois mois	0,2 (3T01)	0,1 (3T01)	0	-0,6	0,5	0,3	0,4	0,4	0,4	0,1	-0,8
Déficit public/PIB (en %) 2000	0,3	1,2	1,3	0,0	-0,3	-1,3	-0,3	2,0	4,4	(1999)	(1999)
Dettes publique/PIB (en %) 2000	69,6	64,1	60,7	110,3	60,7	57,6	110,5	56,1	42,8	(1999)	(1999)
Solde commercial extracommunautaire (en milliards d'euros, nov. 2001)	-0,6	5,5	9**	1,5**	-3,2**	1,4**	2,0**	2,2**	-4,6**	(6/01)	(6/01)
Investissement (FBCF) (2 ^e trimestre 2001, en %) Sur trois mois	-0,1	-0,4	-1,3	1,7	3,1	0,0	-0,3	-0,9	2,1	-1,6	-4,0

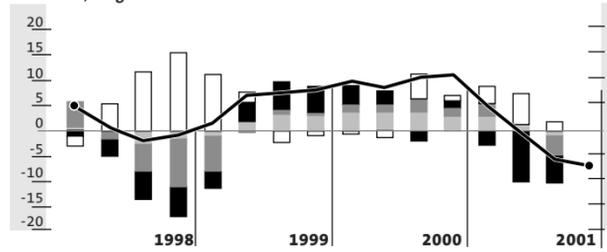
* provisoire, ** octobre 2001

PAYS EN TRANSITION

SINGAPOUR FACE À UNE GRAVE RÉCESSION

Evolution du PIB, par trimestre (en %) et parts des différentes contributions à la croissance

■ Exportations nettes ■ Consommation ■ Investissement ■ Stocks



Source : ministère du commerce et de l'industrie de Singapour

■ A SINGAPOUR, le PIB du quatrième trimestre a été moins mauvais que prévu (-7 % en glissement annuel). La récession n'en reste pas moins la plus grave depuis 1965 (-2,2 % en 2001). Spécialisé en électronique et très dépendant de ses exportations (160 % de son PIB), Singapour est, avec Taïwan, le pays qui a le plus souffert du retournement de conjoncture de l'an dernier.

■ LES PERSPECTIVES POUR 2002 RESTENT INCERTAINES. La croissance pourrait être supérieure à 2 %. Mais les autorités sont conscientes que le pays doit devenir moins sensible aux chocs externes, en particulier face à l'émergence de l'économie chinoise.

LES INDICATEURS FRANÇAIS

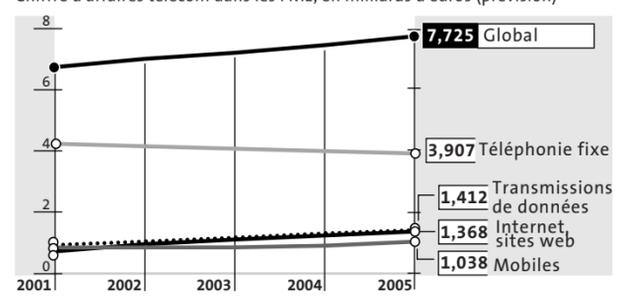
	Dernier mois connu	Variations sur un an
Consommation des ménages	+ 0,4 % (12/01)	+ 3,8 %
Taux d'épargne	16,4 %	+ 1,2***
Pouvoir d'achat des ménages	+ 0,5 %	+ 3,6***
Commerce extérieur (en milliards d'euros) (solde cumulé sur 12 mois)	+ 1,9 (oct. 2001) + 1,4 (11/00-10/01)	+ 2,4 + 2,5
Enquête mensuelle sur le moral des ménages*	- 11 (déc.)	+ 2,0**
Enquête mensuelle dans l'Industrie* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production	- 46 (déc.)	+ 25**
Création d'entreprises	23 095 (12/01)	- 0,5 %***
Défaillances d'entreprises Par dates de jugement	3 194 (08/01)	- 5,0 %***

* solde de réponses, CVS, en % ** solde net douze mois auparavant *** en glissement
Source : Insee, Douanes

INNOVATION

LE BUDGET TELECOM DES PME VA CHANGER DE NATURE

Chiffre d'affaires telecom dans les PME, en milliards d'euros (prévision)



Source : Idate, "Enquête PME/TPE" (édition 2001)

■ LA TÉLÉPHONIE FIXE coûtera moins cher aux PME d'ici à 2005, estime l'Idate, dans une étude sur les besoins en télécommunications publiée en janvier. Les prix baisseront légèrement mais surtout une partie des communications vocales passeront sur Internet.

■ LES TRANSMISSIONS DE DONNÉES et l'usage d'Internet sont, en revanche, en progression et représenteront en 2005 plus du tiers du marché des PME (7,7 milliards d'euros), lui-même en progression moyenne annuelle de 3 % d'ici à 2005. Le marché des PME représente 21 % du marché total des télécoms (30,2 milliards d'euros en 2000).

UN CHIFFRE

49 %

C'EST LE POURCENTAGE DES JEUNES DE 15 À 29 ANS QUI TRAVAILLENT

En mars 2001, 46 % des jeunes de 15 à 29 ans poursuivaient des études, 49 % étaient actifs, dont 7 % au chômage, tel est le résultat d'une enquête publiée en janvier 2002 par la Dares, la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère de l'emploi. Les 5 % restants regroupaient principalement les femmes au foyer.

En l'espace de quatre ans, la part du chômage a reculé : une jeune sur quatorze était sans emploi contre un sur dix en mars 1997. Il s'agit du plus faible ratio connu depuis vingt ans. Cependant, cette période favorable s'est interrompue : depuis avril 2001, le chômage des jeunes de 15 à 24 ans, une catégorie suivie mensuellement, tend à augmenter.

Durant ces quatre années, le nombre de jeunes en activité s'est accru de près de 500 000. A la reprise de la croissance s'est ajoutée une évolution du comportement des jeunes avec un arrêt de l'allongement des études et un développement des cumuls « emploi-formation ». Selon la Dares, cette baisse du chômage a été plus marquée en France que dans l'ensemble de l'Union européenne.

La crise argentine n'a pas contaminé les marchés émergents

LA MATURITÉ DES INVESTISSEURS ET L'AGGRAVATION ANTÉRIEURE DES RISQUES EXPLIQUENT L'ABSENCE DE PANIQUE

Au cœur d'une actualité chargée, avec en point d'orgue la crise argentine, c'est l'absence de contagion financière qui constitue l'événement le plus frappant de l'évolution des marchés des pays émergents. En effet, depuis la fin mars 2001, l'Argentine se singularise par un mouvement de décorrélation financière inédit. Ni les marchés voisins (en premier lieu celui du Brésil) ni les autres marchés dits « risqués » n'ont exagérément souffert de l'annonce du défaut de paiement sur la dette de ce pays, puis de l'abandon du change fixe (*currency board*). Au contraire, avec une progression de l'indice de 9,8 %, le marché secondaire de la dette des pays émergents enregistre cette année des performances honorables. Sur les marchés actions, les places émergentes réalisent une bonne performance relative : en 2001, la chute est limitée à 4,7 %, tandis que dans le même temps le Dow Jones a baissé de 5,8 %.

On peut être tenté, dans un premier temps, de saluer ces résultats. Ils témoignent du fait que la crise argentine s'est produite sans effet de surprise et que les opérateurs ont eu, en partie, le temps de se couvrir ou de sortir du marché au fur et à mesure de la dégradation des fondamentaux. Cela tranche sur l'aveuglement quant à l'état réel des économies qui avait caractérisé les crises précédentes : mexicaine (1994), asiatique (1997-1998), russe (1998) et turque (début 2000). Lors de ces crises, la révélation brutale des difficultés des économies avait semé un vent de panique sur les marchés, produisant des effets en chaîne excessifs : effondrement des marchés de la dette, sorties brutales des marchés d'actions et tensions sur les marchés des changes.

L'absence de surréaction actuelle peut également être interprétée comme le résultat d'un apprentissage du marché, qui serait devenu plus « mature ». L'année 2001 a notamment été marquée par le développement des activités de CDS (Credit Default Swap) sur les titres émergents. Ces produits financiers dérivés révéleraient un degré de sophistication croissante du marché.

Cela étant, il semble surtout que la contagion n'a pas eu lieu parce que le patient était déjà fortement malade. On sait que les marchés émergents sont particulièrement sensibles au risque, dans la mesure où les investisseurs ont tendance à se reporter sur des actifs de meilleure qualité lorsque la perception du risque augmente (phénomène de *flight to quality*). L'étrécissement des marchés et leur concentration sur une vingtaine d'émetteurs souverains renforcent cette tendance. Or, depuis la crise russe de 1998 et dans

l'attente de la crise argentine, les positions spéculatives étaient réduites et les prises de risque minimales. En 2000-2001, il s'y est ajouté un mouvement de *flight to quality* très progressif, au fur et à mesure du dégonflement de la bulle technologique et de l'entrée en récession des Etats-Unis. Enfin, la montée progressive de la perception du risque chez les investisseurs s'est trouvée brutalement renforcée par les attentats du 11 septembre 2001.

Au total, au plus fort de la crise argentine, les grands fonds de gestion généralistes, qui considèrent les titres émergents comme une classe de risque homogène, étaient déjà absents du marché. Ne restaient finalement que les fonds spécialisés sur les marchés émergents ou sur les marchés à haut rendement, capables de hiérarchiser les risques mais

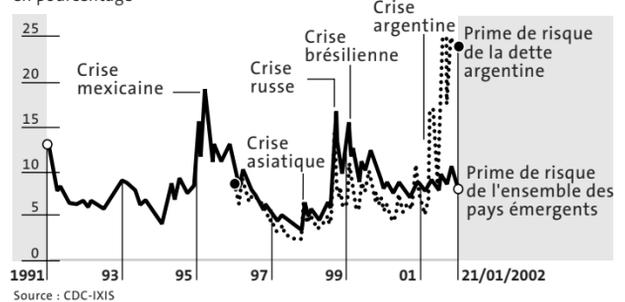
Il semble que la contagion n'a pas eu lieu parce que le patient était déjà fortement malade

ne représentant que de faibles volumes d'investissement. Sur le marché primaire de la dette, 35,5 milliards de dollars d'obligations ont été émis en 2001, soit 5,5 milliards de moins qu'en 2000 et 15 milliards de moins qu'en 1999. Plus généralement, les flux nets de capitaux privés vers les pays émergents se sont contractés de 36 %, s'établissant à 106 milliards de dollars en 2001.

Les caractéristiques conjoncturelles (perception élevée du risque au

UN CAS SINGULIER

Surcoût du risque pays, par rapport aux bons du Trésor américains en pourcentage



Source : CDC-IXIS

moment de la crise, marché déjà contracté, absence d'effet de surprise, composition des acteurs) doivent donc appeler à la prudence : il n'est pas à exclure que, dans un autre environnement économique (optimiste sur les pays émergents et haussier sur les marchés financiers en général, présence de fonds généralistes), la contraction brutale des flux de capitaux à la suite d'une crise émergente provoque à nouveau des effets de contagion financière.

Ce nouvel épisode vient néanmoins alimenter les réflexions sur le financement des pays émergents. Lors des crises précédentes, l'afflux inconsidéré de capitaux a produit une bulle de confiance, rendant la chute excessivement douloureuse. La crise coréenne, par exemple, s'est déclarée alors que le surcoût de taux d'intérêt réclamé en moyenne par les investisseurs pour financer ces pays (c'est-à-dire les primes de risque) était passé de 20 % à 3 % en 18 mois, sans véritable discernement selon les pays. Aujourd'hui, rien de tel. La crise argentine est

une crise annoncée. Elle s'est déclarée tandis que ces mêmes primes de risque sont restées durablement tendues - autour de 8 % en moyenne - et alors que les titres argentins s'isolaient progressivement (93 % en janvier 2002). Entre ces deux cas extrêmes, on ne sait toujours pas où se situe le sentier d'un financement qui serait équilibré à la fois pour le pays endetté (financement suffisant et à un coût supportable) et pour le prêteur (taux d'intérêt rémunérant normalement le risque). L'existence de fonds spécialisés, allouant au compte-gouttes un capital restreint, avec discernement mais à un coût exorbitant, ne constitue pas plus la solution que des financements massifs inconsidérés. Les crises financières ont encore de belles heures devant elles.

Nathalie Ricœur-Nicolaï
(responsable du risque-pays - recherche marchés émergents de CDC Ixis) et
Pierre Laurent
(économiste à CDC Ixis).

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

par Laurent Fléchaire

La relance de 1981

EN 1981, LA GAUCHE ARRIVE AU POUVOIR pour la première fois depuis le début de la V^e République et tient ses engagements de « changement », en appliquant une politique de relance par la consommation, typiquement keynésienne. L'expérience durera un an et se soldera par un échec.

A la décharge du Parti socialiste, il faut dire que la politique inverse menée par Raymond Barre, premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing depuis 1976, n'avait pas réussi non plus. La priorité donnée à la rentabilité des entreprises plutôt qu'au pouvoir d'achat des salariés n'a pas évité que le nombre de chômeurs passe le cap du million et demi en 1980, ou que l'inflation continue à augmenter, alors que le

financer ces dépenses nouvelles, on augmente les impôts sur les sociétés, on majore l'impôt sur les très hauts revenus et on creuse le déficit budgétaire. Jacques Delors, alors ministre de l'économie, prend dès le mois de juin ses distances avec la politique de Pierre Mauroy en appelant à la « *vigilance dans la relance* ».

Au-delà d'une plus équitable répartition des richesses, il s'agit de faire redémarrer la machine économique en relançant les dépenses des ménages et celles de l'Etat, comme le recommandait John Maynard Keynes dans les années 1930. Sauf que, au début des années 1980, les Etats-Unis de Ronald Reagan et la Grande-Bretagne de Margaret Thatcher mènent une politi-

Au-delà d'une plus équitable répartition des richesses, il s'agit de faire redémarrer la machine économique en relançant les dépenses des ménages et celles de l'Etat

gouvernement avait fait de sa réduction un objectif central.

Sur le papier, une faible inflation est synonyme de produits français plus compétitifs et donc d'embourgeoisement. Malheureusement, les prix n'ont jamais progressé aussi vite en France : 11,8 % en 1979, 13,6 % en 1980, contre respectivement 5,4 % et 2,4 % en Allemagne seulement. La France enregistre en 1980 un déficit commercial record de 60 milliards de francs. 1981 s'annonce comme une année économiquement grise. Les Français sont las de faire des efforts contre la crise, qui paraît interminable. D'autant qu'en 1979 le deuxième choc pétrolier a annihilé tous les sacrifices déjà consentis depuis la fin des « trente glorieuses ». Ils préfèrent donc le programme commun à la « continuité dans l'effort ».

Le 10 mai 1981, François Mitterrand est élu président de la République et nomme Pierre Mauroy à Matignon. Le 11 mai, la panique est telle à la Bourse qu'on suspend les cotations pendant deux jours. Du jamais vu. La frontière entre la France et la Suisse connaît une activité soudaine et le franc tombe à son cours plancher face au mark. Pour le maintenir dans le système monétaire européen (SME), la Banque de France doit dépenser un sixième de ses réserves et appeler les autorités allemandes à la rescousse. En juin, le Parti socialiste devient, seul, majoritaire à l'Assemblée, et le programme de la gauche est appliqué.

Les allocations-logement sont relevées de 50 %, les allocations familiales de 25 %, le minimum vieillesse de 20 % et le SMIC de 10 %. Sont créés plus de 50 000 emplois publics et 100 000 contrats emploi-formation. Pour

que de rigueur se traduisant par de forts taux d'intérêt.

Attirés par ces rendements supérieurs, les spéculateurs désertent les placements en francs et la monnaie française perd de sa valeur. Le dollar atteint un record à 6,18 francs le 10 août 1981, alors que la France doit régler en dollars ses importations incompressibles de matière première. Le franc est dévalué de 8,5 % par rapport au mark le 4 octobre 1981. L'inflation française culmine à 15 % en rythme annuel sur les trois derniers mois de l'année alors que, en Allemagne, elle est contenue sous les 5 %. La compétitivité des produits « made in France » est mécaniquement affaiblie à cause de l'inflation. Le déficit de la balance commerciale augmente et le retour à la croissance, clé de la réussite de cette politique, n'arrive toujours pas.

La Grande-Bretagne compte 3 millions de chômeurs. Aux Etats-Unis comme en France, le chômage touche désormais 9 % de la population active. Le nombre des chômeurs s'est accru dans l'Hexagone de quelque 23 % sur la seule année 1981 ! C'est l'échec de la politique de relance menée isolément par la France. En juin 1982, le gouvernement Mauroy fait machine arrière et adopte un plan de refroidissement. En mars 1983, on passe de la rigueur à l'austérité. On prépare un budget pour 1984 où les dépenses reculent en volume. La politique de relance a vécu. Paradoxalement, c'est même la gauche qui votera la désindexation des salaires sur les prix et qui réussira ainsi à maîtriser l'inflation. Bientôt, on décidera d'arrimer le franc au mark et de créer une politique monétaire commune avec la naissance de l'euro.

Laurent Fabius ravive le débat sur l'imposition à la source

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES SOUHAITE QUE L'ON EXAMINE LA FAISABILITÉ D'UNE RÉFORME DU PRÉLÈVEMENT DES IMPÔTS. UN SUJET AU CŒUR DU DÉBAT ÉLECTORAL

A l'occasion de la présentation de ses vœux à la presse, mardi 16 janvier, le ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius, a annoncé le lancement d'un « *examen de faisabilité sans a priori* » d'une retenue à la source de l'impôt sur le revenu (IR). Une démarche opportune alors que des propositions allant dans ce sens sont inscrites dans les projets politiques du RPR et du PS. Dominique Strauss-Kahn en vante lui aussi les vertus, dans son récent livre, *La Flamme et la Cendre* (Grasset, 2002).

A ce jour, la France demeure le seul pays de l'Union européenne à ne pas avoir choisi la retenue à la source pour la collecte de l'IR. Il est vrai que le terrain de la réforme fiscale est miné : Christian Sautter, ancien ministre de l'économie et des finances, en a fait les frais en mars 2000, lui qui a été contraint de retirer son projet de modernisation de l'administration fiscale, sous la pression des syndicats. C'est pourquoi la démarche de Bercy se veut prudente : elle vise à éclairer le débat avant l'élection présidentielle, mais sans présenter un projet poli-

tique. Les travaux devraient être rendus publics « *dans les prochaines semaines* », précise-t-on au ministère.

Quels sont les enjeux d'une telle réforme ? Elle présente l'intérêt d'imposer les contribuables sur l'année en cours. Actuellement, les acomptes payés sont fonction des revenus perçus deux ans auparavant. « *Il y a un décalage temporel très important entre un changement de la situation personnelle, familiale ou professionnelle d'un contribuable et sa prise en compte par la fiscalité* », soulignait le Conseil des impôts dans son rapport 2000. Pour le gouvernement, cette réforme présenterait l'avantage de lui fournir un levier fiscal efficace : les baisses d'impôt sont immédiatement répercutées sur les revenus des ménages, alors qu'actuellement seul l'impôt indirect le permet.

La mise en œuvre de cette mesure pose des questions apparemment techniques mais dont les implications concernent des enjeux de société. C'est aux entreprises qu'il incomberait d'assurer la retenue à la source, ce qui pose un problème de confidentialité. Pour prélever l'impôt, l'employeur doit avoir communication du taux d'imposition de son salarié qui est fonction de sa situation familiale, de ses autres revenus éventuels (patrimoine,...) et de ceux de son conjoint. Il découle aussi de cette organisation une simplification administrative qui porte en germe une réduction des effectifs de l'administration fiscale. Aujourd'hui, le coût de gestion de l'impôt direct est l'un des plus élevés, tandis que la retenue à la source est à la fois un moyen plus sûr et moins coûteux.

En outre, ce dispositif menace l'impôt progressif et rend plus délicat le maintien du système d'imposition familiale avec quotient, estimant les syndicats. Des arguments que réfutent les partisans de cette réforme. Pour conserver la progressivité, il suffit de faire une déclaration de la totalité des revenus a posteriori, ce qui est pratiqué par plusieurs pays euro-

péens. Un autre risque généré par ce type de collecte pourrait être d'élargir plus aisément l'IR à des catégories modestes jusqu'à maintenant exonérées. Un foyer sur deux ne paie pas d'impôt sur le revenu en France.

Ce sont pour des raisons radicalement différentes qu'à droite

Pour Martine Aubry, une déclaration individuelle est plus apte qu'une imposition commune à maintenir les femmes au travail. Trop souvent, explique-t-elle, les familles renoncent au deuxième salaire, peu intéressant étant donné les frais de garde et les impositions supplémentaires. Pour le

Pour Martine Aubry, une déclaration individuelle est plus apte qu'une imposition commune à maintenir les femmes au travail. Trop souvent, explique-t-elle, les familles renoncent au deuxième salaire, peu intéressant étant donné les frais de garde et les impositions supplémentaires

comme à gauche on défend cette réforme. Le projet socialiste s'appuie notamment sur cette mesure pour aller « *vers une plus grande individualisation de l'imposition* ».

L'EXCEPTION FRANÇAISE

Année d'introduction de la retenue à la source en Europe

Pays	Année
Allemagne	1920
Luxembourg	1933
Roy.-Uni	1944
Suède	1946
Autriche	1950
Grèce	1955
Finlande	1959
Irlande	1960
Belgique	1962
Pays-Bas	1964
Danemark	1970
Italie	1973
Espagne	1979
Portugal	1989

Source : Direction générale des impôts

RPR, cette mesure s'inscrit dans une réforme fiscale plus large qui vise à moderniser l'administration et à rendre du pouvoir aux ménages en abaissant les impôts « *d'une centaine de milliards de francs sur cinq ans* », selon Jean-François Copé, chargé du programme.

Pour le Medef, le débat ouvert par Laurent Fabius n'est « *pas prioritaire* ». Comme le remarque le directeur délégué de l'organisation patronale, Jacques Creyssel, reçu le 30 janvier à Bercy, « *la modalité de paiement de la facture importe moins que son montant* ». En tout état de cause, la charge que représenterait cette collecte pour les entreprises implique une compensation.

Face à ces difficultés, une première étape pourrait être d'imposer les revenus sur l'année courante. « *Un tel changement aurait également le mérite de faciliter, le cas échéant, l'adoption d'une retenue à la source sur les salaires et les pensions, après une large consultation avec les employeurs et les contribuables* », conclut le Conseil des impôts.

Alain Beuve-Méry et Martine Laronche

En Allemagne, le système fonctionne bien

LE DISPOSITIF FACILITE LA VIE DES CONTRIBUABLES ET PERMET AUX CAISSES PUBLIQUES DE DISPOSER D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE

FRANCFORT, de notre correspondant
C'est une tradition bien établie en Allemagne. Depuis les années 20, les revenus tirés des salaires sont imposés à la source. Le *Lohnsteuer* est prélevé par les employeurs sur le salaire brut, à l'instar des cotisations sociales à la charge du salarié. La procédure est automatique. Elle est en place pour les salariés du privé et de la fonction publique. Faute d'employeur, les professions indépendantes ne sont bien sûr pas imposées à la source.

« *C'est une obligation pour les entreprises. Il existe six classes d'imposition en fonction de l'état civil des contribuables ; les taux sont par ailleurs progressifs selon le montant des revenus* », explique Jörg Niederroth, du syndicat des impôts, à Berlin. Les particuliers ne sont pas imposés à la source en deçà d'un certain salaire minimum : en 2001, ce seuil a été fixé à 7 205 euros

bruts par an pour un célibataire, et 14 411 euros pour un couple.

Aux yeux des Allemands, la formule présente de multiples avantages. Pour les caisses publiques, elle permet de disposer d'une avance de trésorerie considérable. C'est aussi un moyen de limiter la fraude, car aucun salarié n'est en mesure de minorer ses revenus salariaux. Pour les contribuables, l'opération est très simple : en fin de mois, ils reçoivent un salaire net, sans se préoccuper a priori des questions fiscales. « *Seules certaines entreprises ont tendance à trouver la procédure un peu lourde, car elles jouent un rôle clé dans le dispositif* », relève Günter Schneider, de la Fédération des contribuables.

Le système fonctionne correctement. « *Il ne viendrait à l'idée de personne de supprimer cette formule* », relève Mike Czwalianna, expert au sein de l'organisation professionnelle des conseillers fiscaux. « *Il est vrai que ce mode de prélèvement garantit une certaine égalité devant l'impôt ; personne ne peut s'y soustraire. Les entreprises qui se trompent peuvent être poursuivies* »,

indique Jörg Niederroth. Le système est tellement au point qu'il est utilisé pour d'autres types de taxes. Les impôts ecclésiastiques, levés pour le compte des Eglises en fonction de la religion de l'intéressé, sont également perçus à la source. Tout comme la taxe de solidarité, destinée à subventionner l'intégration des régions issues de l'ex-RDA.

« *Il existe quantité de petits trucs légaux pour obtenir des abattements intéressants* »

Plus récemment, dans les années 1990, un prélèvement à la source, assuré par les établissements financiers, a même été introduit pour les intérêts bancaires, mais son principe est davantage contesté.

Seule ombre à ce tableau idyllique : les salariés ne sont pas totalement affranchis des contraintes

bureaucratiques. A l'issue de chaque exercice fiscal, ils reçoivent de leur employeur une *Lohnsteuerkarte*, une petite fiche en carton qui comptabilise l'ensemble des sommes prélevées sur leur salaire au titre de l'impôt sur le revenu. Ils ont ensuite l'obligation de remplir une déclaration fiscale s'ils disposent de revenus supplémentaires. Loyers, rentes foncières, etc., doivent être déclarés si possible avant le mois de mai de l'année suivante.

En pratique d'ailleurs, même ceux qui ne bénéficient d'aucun complément ont souvent tendance à rédiger une déclaration. Le jeu consiste alors à tenter de récupérer le maximum d'argent sur les sommes auparavant versées par le fisc. « *Il existe quantité de petits trucs légaux pour obtenir des abattements intéressants* », indique Günter Schneider : « *Vous pouvez par exemple obtenir des déductions sur certains frais professionnels, les transports, les livres, ou l'achat d'un costume*. »

Les Allemands ont donc tendance à conserver toute sorte de justificatifs. Les frais d'assurance et de santé peuvent également donner droit à des ristournes fiscales non négligeables. Cette sorte de sport national, très pratiqué au printemps, pendant les ponts du mois de mai, fait le bonheur des conseillers fiscaux. Pour se rémunérer, ces derniers exigent, en général, un pourcentage sur les sommes remboursées. A partir d'un certain salaire, il est vivement conseillé de s'adresser à un professionnel indépendant des services fiscaux pour établir sa déclaration...

Philippe Ricard



CENTRE DE FORMATION CONTINUE DE L'UT DE VILLETEUSEUSE - Université PARIS 13
PROPOSE UNE FORMATION PREPARANT AU
METIER D'ADMINISTRATEUR DE RESEAUX

DATE DU STAGE DU 11 MARS 2002 AU 5 JUILLET 2002

Réunion d'information : Le MARDI 5 MARS 2002 à 10 H Salle 0 100

Cette formation est ouverte aux salariés et aux demandeurs d'emploi ayant un niveau BAC+2 avec une expérience professionnelle dans le domaine informatique ou des réseaux.

Inscriptions immédiates jusqu'au 7 mars au
☎ 01.49.40.31.17/31.32 - e-mail : seccfc@iutv.univ-paris13.fr

Cette formation est conventionnée par le Conseil Régional d'Ile-de-France et agréée au titre de la rémunération dans le cadre du programme TIC.

La France, bien placée dans la compétition internationale

par Jacques Anas, Laurent Ferrara et Alain Henriot

Depuis quelque temps, certains observateurs ont instillé le doute sur la compétitivité de la France. Pour preuve, celle-ci se rangerait en queue de classement en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant. Bien que très important, ce constat ne traduit pas vraiment la position concurrentielle de notre pays.

En fait, le concept de compétitivité, quoique abondamment utilisé, est rarement défini avec précision. Avec la mondialisation, la notion de compétitivité nationale n'a plus le même contenu que dans le cadre d'économies caractérisées par l'absence de mobilité des facteurs de production. La compétitivité d'un pays doit, en effet, s'apprécier en référence à un territoire, quelle que soit la nationalité des capitaux engagés dans le processus productif, ce qui la distingue de la compétitivité des entreprises nationales, qui opèrent souvent à l'étranger. A titre d'illustration, les entreprises sous contrôle étranger concentrent près de 40 % des exportations françaises de produits manufacturés.

La compétitivité est aussi souvent définie, de manière implicite, en fonction des indicateurs retenus pour son évaluation. Si l'attention se porte sur les prix relatifs, on s'accordera pour dire qu'être compétitif traduit la capacité à vendre des produits similaires à des prix plus faibles que les concurrents. Si l'on s'attache plutôt aux aspects hors prix, on considérera qu'être compétitif consiste à capter la demande par des facteurs autres que ces derniers. Ici, nous retiendrons à la fois une mesure *ex ante* de la compétitivité, en nous fondant sur l'évaluation de la compétitivité-prix et hors prix de la France, et une évaluation *ex post* en analysant l'évolution des parts de marché fran-

çaises. Concernant ce dernier point, qu'observe-t-on ?

En fait, depuis le milieu des années 1980, la France a gagné des parts de marché à l'étranger, dans le sens où les exportations en volume ont crû plus vite que la demande mondiale adressée à la France. Cela s'explique d'abord par la maîtrise des coûts salariaux unitaires. Selon les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les coûts salariaux unitaires français ont baissé de 23 % entre 1985 et 2000 relativement aux coûts des concurrents, alors

de dépend aussi de caractéristiques autres que les prix des produits. Par exemple, la qualité, le contenu en innovation, l'ergonomie ou le design font partie des différents aspects hors prix pouvant permettre de gagner des parts de marché. De même, d'autres aspects, tels que la notoriété de la marque, le respect des délais de livraison ou les services offerts autour du produit peuvent se révéler déterminants dans la compétition internationale.

Ces facteurs évoluent plus lentement et sont moins sensibles aux fluctuations conjoncturelles que

bonne image pour l'ensemble des aspects hors prix, seuls les produits allemands étant mieux appréciés. S'agissant des biens intermédiaires et d'équipement, nos produits se classent en quatrième position derrière les produits allemands, japonais et américains, devançant les autres pays européens.

Parmi les critères hors prix, la qualité et l'ergonomie-design constituent les meilleurs atouts de nos produits. L'image des réseaux de distribution français, qui constituait plutôt un point faible il y a une dizaine d'années, s'est même nettement améliorée. Le contenu en innovation technologique recueille, en revanche, l'image la moins favorable, notamment dans des secteurs tels que l'équipement du logement ou les biens d'équipement mécaniques et électriques, par nature sensibles à l'évolution de la technologie. De ce point de vue, il est important pour la France d'être attentive à sauvegarder sa capacité créative. Après avoir culminé à 2,40 % en 1993, la part des dépenses de recherche-développement dans le produit intérieur brut (PIB) est retombée à 2,15 % en 2000. Cette modération de l'effort de recherche doit être corrigée, si la France veut conserver son rang en matière de compétitivité hors prix. L'enjeu est d'autant plus important que, conséquence vraisemblable de la mise en œuvre de la monnaie unique européenne, l'enquête du COE indique un resserrement des images sur les prix des produits en provenance de la zone euro. Sur le grand marché européen, la concurrence va donc de plus en plus s'exercer sur les aspects hors prix.

Jacques Anas, Laurent Ferrara et Alain Henriot sont économistes au Centre d'observation économique de la chambre de commerce et d'industrie de Paris.

La qualité, le contenu en innovation, l'ergonomie ou le design font partie des différents aspects hors prix pouvant permettre de gagner des parts de marché

que ceux de l'Allemagne ont augmenté de 28 % ! Au cours des deux dernières années, ce mouvement s'est trouvé renforcé par la dépréciation de l'euro, qui a permis à l'ensemble des pays de l'Union économique et monétaire de renforcer leur compétitivité-prix.

Il faut noter que, là aussi, la France se comporte plutôt mieux que ses voisins : entre le premier trimestre 1999, date de la mise en œuvre de l'euro, et le troisième trimestre 2001, la compétitivité-prix de la France, mesurée à partir des prix relatifs à l'exportation dans une monnaie commune, s'est améliorée de 10 %, celle de l'Allemagne de 7 %, alors que celle de l'Italie se retrouvait au même niveau. Mais la compétitivité-prix est une notion qui renvoie plutôt au court terme, puisqu'elle est très influencée par les mouvements de change.

D'un point de vue plus structurel, la capacité à capter la deman-

des prix. Conscient de leur importance accrue dans les échanges internationaux, le Centre d'observation économique (COE) s'est doté depuis une dizaine d'années d'une enquête d'opinion dont le but est de fournir une mesure de la compétitivité hors prix des pays. Chaque année, le COE interroge un échantillon d'importateurs européens sur l'image compétitive des produits importés en termes de prix et de critères hors prix. Les enquêtes effectuées en 2000 et 2001 révèlent que les produits français possèdent une bonne compétitivité hors prix sur le marché européen.

L'Hexagone affiche ses meilleures performances dans le secteur de l'agroalimentaire, en se positionnant au premier rang. Dans les autres secteurs de biens de consommation (hygiène-beauté, habillement et équipement du logement), les produits français se caractérisent aussi par une très

Emploi et OMC : le paradoxe chinois

par Jean-Louis Rocca

Parmi les inconnues de l'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les conséquences sur l'emploi ne sont pas l'une des plus faciles à saisir. Les estimations sont contradictoires et les chiffres en jeu d'une ampleur considérable. Toutefois, on peut se demander si, par un étrange paradoxe, loin d'entraîner la prépondérance du rôle du marché dans la création d'emplois, la libéralisation de l'économie chinoise ne va pas conduire à une plus grande intervention de l'Etat.

La première remarque à faire est sans doute que l'adhésion de la Chine à l'OMC a lieu à un moment particulièrement difficile. En raison d'un mouvement radical de restructuration industrielle, le taux de chômage urbain réel est aujourd'hui de l'ordre de 15 % à 18 % (pour une population active d'un peu plus de 200 millions de personnes) et le chômage au sens large - qui regroupe les actifs sans emploi fixe - concerne 25 à 30 % de la population active urbaine. A ce chiffre, il faut ajouter les 100 à 200 millions de paysans « en trop » dans les campagnes et dont une partie est venue travailler en ville. Au total, près de la moitié de la population active n'a pas de source régulière et sûre de revenu.

Cette situation, apparemment catastrophique, est rendue supportable par une politique publique assez habile. D'une part, on laisse une grande liberté à l'initiative individuelle. Le développement des petits boulots et du travail au noir est encouragé parmi les urbains, et la migration des ruraux vers les villes et les zones économiques en croissance, bien qu'officiellement contrôlée, est en fait largement tolé-

rée. On les laisse venir en ville pour occuper des emplois que ne peuvent ou ne veulent pas occuper les urbains - ramassage des déchets, construction, réparations, travail dans les « *sweat-shops* » (ateliers de la sueur) de la côte, etc. -, tout en évitant qu'ils ne concurrencent réellement les autochtones sur d'autres segments.

D'autre part, l'ensemble des services de l'Etat et des organisations parapubliques (syndicats, comités de quartier, associations semi-étatiques, etc.) sont mobilisés pour « créer de l'emploi », même s'il est précaire, ou pour organiser des stages ou des sessions de formation. Des quotas sont fixés à chaque niveau et, pour les atteindre, on fait pression auprès des entreprises florissantes, y compris étrangères, pour qu'elles embauchent au-delà de leurs besoins.

On aboutit donc à un double phénomène. De plus en plus de personnes vivent de travaux précaires, situés entre l'emploi et le chômage (ou la non-activité), tandis que la question du surplus de main-d'œuvre se déplace de l'industrie et de l'agriculture vers le secteur des services. En d'autres termes, le mistigri de l'emploi est dorénavant confié au tertiaire, censé pouvoir faire survivre les travailleurs en surnombre. A l'heure actuelle, de 70 % à 80 % des nouveaux emplois se situent dans les services (commerce, services de proximité, gardiennage, etc.). Restaurants, grands magasins et services publics sont pourvus d'une main-d'œuvre très largement pléthorique. Les artères des grandes villes sont emplies d'« agents de circulation » régulant tant bien que mal le flot des vélos. Les vigiles envahissent les lieux publics, et des cohortes de gens sans emploi

balaièrent les rues et entretiennent les espaces verts.

Dans ce cadre, l'ouverture de la Chine à l'économie n'arrangera pas la situation. On va assister à une baisse des prix des produits agricoles qui contribuera à une nouvelle diminution de la population active dans l'agriculture. Dans l'industrie, les gains en emploi seront sans doute non négligeables dans certains secteurs, comme le textile ; toutefois, contrairement aux lieux communs, le secteur des exportations, malgré son dynamisme, n'a jamais

le, on voit mal quelles nouvelles niches elle pourrait occuper. L'aspect de plus en plus concurrentiel de l'économie chinoise conduira donc l'Etat à intervenir pour créer des postes de travail et soutenir l'emploi. La nature de cette intervention évoluera. Il s'agira moins d'obliger les entreprises à embaucher que de multiplier les dispositifs publics déjà existants (stages, aides à l'emploi, développement d'emplois précaires dans les services publics, indemnisation des sans-emploi, etc.) destinés à accroître les

Le diktat croissant de la productivité du travail devrait être accompagné à terme par un rôle de plus en plus marqué de l'action publique dans le domaine de l'emploi

été un important créateur d'emplois, surtout si on le compare au secteur domestique. De plus, les gains dans ces secteurs compenseront à peine les pertes dans d'autres secteurs (automobile, mécanique, électroménager).

Non seulement il deviendra beaucoup moins intéressant de s'installer en Chine que d'y importer des produits, mais la concurrence conduira sans doute les opérateurs à mieux rationaliser l'utilisation de la main-d'œuvre. On entrera alors dans une deuxième phase de restructuration industrielle. Dans le tertiaire, si les règles de la productivité et de la concurrence s'appliquent, les entreprises devront remettre en cause les pratiques du chômage caché d'une manière radicale. Quant à la main-d'œuvre rura-

le, on voit mal quelles nouvelles niches elle pourrait occuper. L'aspect de plus en plus concurrentiel de l'économie chinoise conduira donc l'Etat à intervenir pour créer des postes de travail et soutenir l'emploi. La nature de cette intervention évoluera. Il s'agira moins d'obliger les entreprises à embaucher que de multiplier les dispositifs publics déjà existants (stages, aides à l'emploi, développement d'emplois précaires dans les services publics, indemnisation des sans-emploi, etc.) destinés à accroître les

occupations intermédiaires entre emploi et chômage. De même, en raison de l'afflux accru de paysans, les autorités seront sans doute contraintes de clarifier le statut des migrants et de mieux encadrer ce marché particulier de l'emploi. Autrement dit, en intégrant la Chine à l'économie mondiale, l'OMC contribuera aussi à forcer l'Etat chinois à rapprocher ses fonctions de celles assurées par les Etats des pays développés. Le diktat croissant de la productivité du travail devrait être accompagné à terme par un rôle de plus en plus marqué de l'action publique dans le domaine de l'emploi.

Jean-Louis Rocca est chargé de recherche au CERI-FNSP, actuellement détaché en Chine

LIVRES

par Philippe Simonnot

L'art du signe

> LAW AND SOCIAL NORMS, d'Eric A. Posner (Harvard University Press, 2002, 260 p., 48,9 €).

À TOUT MOMENT, dans notre vie professionnelle comme dans notre vie privée, nous pouvons être tentés de ne pas respecter les contrats que nous avons signés ou les promesses que nous avons faites. La tentation est d'autant plus forte que nous pouvons anticiper que nos partenaires en feront autant, voire nous précéderont sur les chemins de la déloyauté. La bonne entente, la coopération et la paix sociale peuvent d'un seul coup muter en leur contraire, avec cette montée aux extrêmes dans la violence dont Clausewitz a si bien décrit le mécanisme dans son traité *De la guerre*. Comment l'éviter ? Telle est la question que cherche à résoudre Eric A. Posner dans un livre promis à devenir une référence dans le domaine.

L'auteur est professeur de droit à l'université de Chicago, où est enseignée depuis quarante ans une discipline à peine connue en France : Law and Economics, l'analyse économique du droit. L'un des grands « patrons » en cette matière est Richard Posner, le propre père de l'auteur.

En fait, nous dit Posner fils, nous passons notre temps à envoyer des signaux pour faire savoir que nous ne sommes pas des tricheurs et que l'on peut nous faire confiance. Une condition nécessaire à la crédibilité de ces signes est qu'ils soient coûteux : le marbre rutilant des sièges sociaux des banques, le cadeau que l'on fait à la fiancée, le crime que l'on commet pour acheter son ticket d'entrée dans un gang, le long et douloureux dressage de l'éducation signalent que l'agent en question est capable de s'engager pour une

longue période de temps dans un processus de coopération avec son ou ses partenaires.

Evidemment, cette condition n'est pas suffisante. Car les signaux, même coûteux, peuvent être imités par les faussaires. Comme le remarque l'auteur, les honnêtes gens cherchent à faire affaire avec des gens honnêtes, mais les gens malhonnêtes, eux aussi, recherchent la compagnie des gens honnêtes ! Quand les signaux fonctionnent, et tant qu'ils fonctionnent, ils forment des normes sociales auxquelles il est nécessaire de se soumettre. Mais on voit bien que les normes s'usent au même rythme que la crédibilité des signaux qui les fondent, et c'est pourquoi elles sont soumises au changement.

Dans quelle mesure la loi peut-elle se substituer à des comportements signalétiques, qui peuvent être parfois pervers ? Eric A. Posner montre avec beaucoup de subtilité que les résultats peuvent être contraires à ce qu'on attend. Par exemple, si l'on rend le vote obligatoire, on enlève toute validité au signal social positif que constitue l'acte de voter selon l'auteur (rappelons qu'il est américain).

Dans l'analyse du crime, Eric A. Posner fait apparaître crûment la spirale dans laquelle notre société est en train de s'enfoncer. Pour toute une série de « sous-groupes », le crime est un signal positif qui accroît la crédibilité du gangster aux yeux de ses pairs, de même que la sanction qu'il encourt. Par conséquent, ce n'est pas seulement la prison qui est criminogène, mais la répression dans son principe même. Que faire alors ? L'auteur ne nous le dit pas.

PARUTIONS

■ LES FABRICANTS DE CHÔMAGE, de Bernard Zimmern

Après avoir écrit un best-seller en 2000 avec *Les Profiteurs de l'Etat* (Plon), l'auteur, énarque et polytechnicien, récidive avec *Les Fabricants de chômage*, qu'il a l'habileté marketing de présenter comme un second tome.

L'idée est la même : la fonction publique en France ne remplit plus son rôle, elle a kidnappé l'Etat à son profit. Résultat : le développement administratif se produit contre le secteur producteur de richesses et d'emplois, l'entreprise privée. Le thème n'est pas neuf. Mais il a des adeptes et il est parfois convaincant (Plon, 2002, 331 p., 19 €). **Y. M.**

■ GÉRER LES RESSOURCES HUMAINES, ouvrage collectif

L'intérêt des historiens pour l'évolution du marché du travail et des relations sociales est relativement récent. Ce numéro de la revue *Entreprises et Histoire* apporte donc des éclairages inédits sur l'histoire de ce secteur, en France, mais aussi à l'étranger, en Grande-Bretagne et en Allemagne par exemple.

En particulier, un article sur « Les origines du système de formation professionnelle allemand » permet de mieux comprendre les différences dans ce domaine de part et d'autre du Rhin (*Entreprises et Histoire* n° 26, éditions Eska, 2001, 138 p., 20,58 €). **A. K.**

■ LES NOUVELLES FONDATIONS DES SCIENCES DE GESTION,

coordonné par Albert David, Armand Hatchuel et Romain Laufer. Les sciences de gestion peinent à s'établir comme une discipline autonome des autres sciences humaines. Cet ouvrage tente de leur offrir enfin leur indépendance tout en évitant de les ériger abusivement en « théories de l'action » ou en « sciences de la décision ».

Plus modestement, les auteurs proposent qu'elles soient définies comme des « sciences de collectifs capables de se transformer », une « théorie de l'action collective » étudiant les « rapports de prescription » et les « mythes rationnels » qui construisent de « nouvelles légitimités » au sein des organisations (Fnege-Vuibert, 2001, 216 p., 30 €). **A. R.**

■ L'APPROPRIATION SOCIALE, par Tony Andréani, Alain Baron, Laetitia Clair, Anicet Le Pors, Michel Rovère et Yves Salesses

Dans le débat politique actuel, il y a des mots devenus tabous ou presques. Plus question en effet, à gauche, de parler de nationalisations, alors que, comme le constatent les auteurs de cette note de la Fondation Copernic, « les privatisations sont un élément programmatique majeur des partis de droite et du Medef ». Dans ces conditions, les six auteurs ont décidé de retourner la question et de traiter de l'appropriation sociale, c'est-à-dire de la question du contrôle par la société d'une partie de l'appareil de production et d'échange.

La note détaille les formes de propriété, passe en revue les expériences passées et dresse une typologie des secteurs concernés par l'appropriation sociale ainsi que des mesures qui, au-delà du simple transfert de propriété, pourraient renforcer le contrôle effectif par les citoyens (Syllepse, décembre 2001, 128 p., 7 €). **A. B.-M.**

LE DISPOSITIF DE 1998 A PERMIS L'AUGMENTATION DES CRÉDITS. MAIS IL A AUSSI ACCRÛ DÉLAIS DE PAIEMENTS ET LOURDEURS ADMINISTRATIVES. BEAUCOUP D'ASSOCIATIONS SONT DÉCOURAGÉES.

La loi contre l'exclusion secoue l'insertion par l'économique

Pour la première fois, les subventions destinées à l'insertion par l'activité économique (IAE) dépasseront le seuil du milliard de francs. La loi de finances pour 2002 a prévu pour ce secteur un budget de 1,089 milliard de francs (soit 166 millions d'euros, contre 146 en 2001 et 89 en 1999), aides européennes incluses, pour soutenir quelque 2 200 structures par lesquelles plus de 250 000 personnes passent chaque année. Une reconnaissance de leur utilité, comme l'a souligné Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, lors du dixième anniversaire du Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNAIE), célébré le 5 novembre, ajoutant qu'en vingt ans ce secteur « a traversé des crises de croissance et n'a sans doute pas atteint encore le stade de la stabilité ou de la maturité ».

Y accèdera-t-il un jour ? Un minimum de sérénité aiderait mais tout bouge en permanence, à commencer par les publics en insertion. « Avec la reprise économique de ces dernières années, les personnes les

plus proches de l'emploi ont trouvé du travail dans les entreprises classiques, observe Jacqueline Saint-Yves, présidente de la Coordination des associations d'aide aux chômeurs par l'emploi (Coorage), qui regroupe notamment des associations intermédiaires. Aussi, les structures d'insertion se sont retrouvées avec les personnes les plus en difficulté. » En parallèle, la loi contre les exclusions de 1998 a contraint les structures à se recentrer sur ce public, qui appelle un effort supplémentaire d'accompagnement. Le gouvernement

que nous avons du mal à trouver des encadrants techniques », constate Guy Dumontier, président du Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRO), associations qui proposent aux habitants des cités du travail grâce aux marchés d'entretien des bâtiments et espaces publics sur les sites que leur confient les offices HLM et les communes.

Les régies sont donc obligées d'embaucher des encadrants ne résidant pas sur place. Or, « ce serait plus intéressant qu'un salarié qui

En outre, les régies se retrouvent de plus en plus en concurrence avec des entreprises classiques, « qui se font payer plus cher que nous, en se disant plus professionnelles, et ce discours passe bien aujourd'hui auprès des donneurs d'ordres publics », constatent Mohamed Rhoulam et Hyacinthe Bazoungoula, respectivement directeur et président de la régie Repères du quartier de la Source à Orléans, qui a ainsi perdu un marché de l'office HLM de 168 000 euros, sur un chiffre d'affaires de 900 000 euros. Mais cette orientation libérale ne résout pas la question du chômage dans nos quartiers. »

La loi contre les exclusions a aussi provoqué de profonds bouleversements, en imposant que chaque action d'insertion obtienne l'agrément de l'ANPE. Beaucoup de structures vivent mal cette sorte de mise sous tutelle. Non seulement l'agence les labellise, mais en plus c'est elle qui décide de leur envoyer ou non des chômeurs. Les procédures sont souvent lourdes, et l'ANPE ne connaît pas toujours les structures qui sont sur son terri-

toire ou s'en méfie. « Le secteur de l'IAE a fait l'objet de critiques, justifie-t-on au ministère. L'agrément, c'est la recherche d'un label de qualité, et chez nous, l'expert, c'est l'ANPE. » Prenant en compte ce malaise, l'ANPE a décidé avec différents réseaux « d'aller regarder, ensemble, sur des sites, comment les choses se passent pour essayer de modifier les représentations des uns et des autres », explique Josette Layec, responsable des politiques d'intervention à l'agence.

En revanche, ce qui ne bouge pas, ce sont les délais dans le versement des subventions. La loi de 1998 « a considérablement accru la paperasserie, et les retards de paiement sont devenus apocalyptiques, déplore André Dupon, directeur de Vitamine T, qui regroupe une dizaine de structures dans le Nord-Pas-de-Calais et a des filiales en France. Cette lourdeur décourage beaucoup d'opérateurs. Bercy a moins d'états d'âme quand il s'agit de verser des aides à Toyota Valenciennes. »

Francine Aizicovici

« Bercy a moins d'états d'âme quand il s'agit de verser des aides à Toyota Valenciennes »

a donc axé les aides pour 2002 sur cet aspect.

Encore faut-il disposer du personnel nécessaire, ce qui n'est pas toujours facile. « Avec la reprise économique, les personnes les plus qualifiées ont quitté les quartiers sensibles où nous sommes implantés, si bien

débuté sur un emploi de base puisse progresser au sein de notre structure jusqu'au poste d'encadrant. Mais le système de formation professionnelle n'est pas adapté. Nous manquons de moyens. » Un leitmotiv dans le secteur de l'insertion, conscient de la nécessité de se professionnaliser.

Le combat d'Avignon pour mettre fin à la logique comptable

DES RESPONSABLES LOCAUX S'UNISSENT POUR ÊTRE MIEUX RECONNUS PAR LES ÉLUS ET LES INSTITUTIONS

question de fond qui reste posée est celle de la place de ces structures dans la société et du sens qu'elles prennent en particulier en période d'embellie économique si tant est que celle-ci perdure. Le rôle d'interface qu'elles jouent, entre ceux du dedans et ceux du dehors apparaît fondamental aux membres du collectif et mérite selon eux d'être plus affirmé et plus valorisé. »

Les premières réactions ne se font pas attendre. Selon l'un des rédacteurs du document, « la préfecture a fait remarquer qu'on ne cite pas assez l'Etat dans le soutien qu'il apporte à la réinsertion par l'économique ». Quelques réactions épidémiques également à la direction départementale du travail et de l'emploi (DDTE), mais les cadres chargés de ce secteur réagissent bien. Ainsi, Fabien Haut, coordinateur emploi-formation, souligne que « le collectif a montré sa légitimité par la qualité de sa réflexion et la pertinence de ses propositions » tout en précisant que chacun doit assumer son rôle, celui de la DDTE « étant de veiller à ce que l'argent public soit bien utilisé ».

C'est principalement ce regard comptable et quelque peu « inquiet » que dénonce Jacques

bénévoles. Et il n'est pas rare que les pouvoirs publics opposent différentes associations en expliquant que certaines dépensent moins d'argent public que d'autres parce qu'elles font appel à davantage de bénévoles.

Deux ans après le début de cette réflexion, le collectif paraît donc reconnu : ses membres sont invités dans toutes les rencontres publiques sur l'insertion. Ils ont également obtenu de la part du sous-préfet à la ville, Stéphane Lucien-Brun, un conventionnement pluriannuel. La députée socialiste d'Avignon, Cécile Helle, reconnaît « qu'il n'est pas facile d'être suspendu à une logique comptable alors qu'il faut imaginer un parcours pour chaque individu ». Elle vient d'obtenir une aide financière de 15 000 euros pour l'association Semaines sur la réserve parlementaire. Au conseil général de Vaucluse (gauche plurielle depuis les élections de mars 2001), le communiste André Castelli, président de la Commission de la solidarité et des interventions sociales, ne tarit pas d'éloges sur le collectif et sur son « approche très positive du problème. Un certain nombre de leurs conclusions sont reprises dans notre stratégie d'insertion ». « Joli discours », commente Jacques Pouly, mais il y a les paroles et il y a les actes. Mon association, par exemple, est en déficit pour 2001 faute d'avoir reçu la subvention du conseil général. » Mais il ne désespère pas de l'obtenir pour 2002.

En attendant, il pousse un coup de gueule dans l'éditorial de janvier de la lettre d'information de son association, réclamant « un peu plus de cohésion entre nos partenaires, un peu plus d'écoute et de confiance envers les acteurs de terrain, un peu moins de regard technocrate et suspicieux sur ces associations dévoreuses d'argent public. Un grand nombre d'associations, ajoutent-elles, engagées dans la lutte contre les exclusions, sont exsangues, leurs responsables, salariés ou administrateurs s'épuisent, se découragent face aux casseurs d'enthousiasme, aux briseurs d'utopies rencontrés ici ou là ».

Monique Glasberg

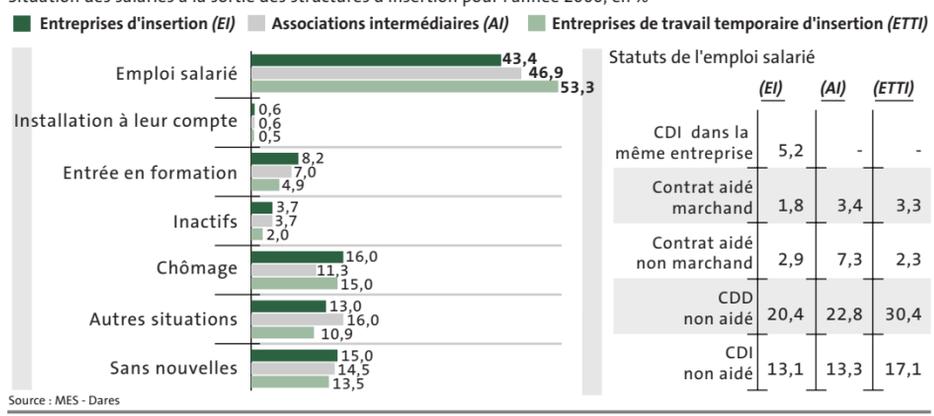
AVIGNON correspondance

L' aventure commence en 1999, le 31 mai exactement, quand le président du plan local d'insertion par l'économique (PLIE) d'Avignon, Jean Guillaume Fortunet, prend l'initiative de réunir tous les acteurs de terrain pour une concertation. Mieux vaut se parler plutôt que de ressasser chacun dans son coin ses préoccupations, ses problèmes de trésorerie, de relations avec les élus et les représentants des pouvoirs publics. Cette première rencontre servira de détonateur. Les acteurs de l'insertion prennent conscience que les problèmes sont récurrents et induisent pour chacun les mêmes effets : fragilisation des professionnels et des bénévoles, inquiétude sur l'avenir. Il est temps de réaliser un diagnostic commun sur l'insertion par l'activité économique.

Le collectif Bouge l'insertion est né. Les participants – vingt-cinq responsables de structures implantées dans le bassin d'emploi d'Avignon – décident de former un groupe de réflexion sur différents thèmes ; le sens des actions, les « publics en insertion », etc. Après deux ans de travail, le collectif publie un document autofinancé et intitulé, « OFF/IN Bouge l'insertion », en référence au célèbre Festival de théâtre d'Avignon. Diffusé en septembre 2001 à l'ensemble des acteurs du monde de l'insertion, tant au niveau local que national, le texte conclut : « Au-delà de l'analyse et des préoccupations avancées pour améliorer l'efficacité des structures d'insertion, la

PRÈS D'UNE PERSONNE SUR DEUX RETROUVE UN EMPLOI

Situation des salariés à la sortie des structures d'insertion pour l'année 2000, en %



Source : MES - Dares

Claude Alphanéry, président du CNAIE

« Les structures doivent se fédérer »

Vous êtes président du Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNAIE). Trois ans après la loi contre les exclusions de 1998, comment se porte ce secteur ?

Il rencontre bien des difficultés, mais il ne faut rien exagérer. Beaucoup de personnes sont passées par les structures ; le nombre d'entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) a été multiplié par quatre en trois ans. Il y a aussi un peu plus d'entreprises d'insertion (EI). En revanche, le nombre d'associations intermédiaires (AI) diminue. En outre, le lien avec les entreprises classiques s'est normalisé ; le monde syndical est aussi plus ouvert à notre secteur.

La baisse du nombre d'AI résulte de la limitation à 240 heures de travail par an et par personne en insertion, décidée en 1998. Que pensez-vous aujourd'hui de ce quota ?

Il a été fixé à la suite d'actions judiciaires intentées par des chambres consulaires ou des sociétés d'interim contre les AI pour cause de concurrence déloyale dans le secteur marchand. Celles-ci n'avaient le droit d'aller sur ce marché qu'en l'absence d'autres offres. Des dérives ont contraint à légiférer et nous avons accepté ce quota.

Aujourd'hui je pense que nous sommes allés trop loin. On a un peu occulté le travail d'accueil des AI, notamment dans les zones rurales, où former les personnes en difficulté ne peut réellement se faire qu'en les plaçant dans les petites entreprises du secteur marchand. Il faudrait donc être plus souple dans ces zones.

Dans les zones rurales, former les personnes en difficulté ne peut réellement se faire qu'en les plaçant dans les petites entreprises du secteur marchand

Les responsables des structures se plaignent d'un manque de reconnaissance. Pourtant, la loi contre les exclusions conforte leur existence. Quel est donc ce malaise ?

L'insertion par l'économique est bien au centre de la loi mais elle n'est pas au cœur de la politi-

que de l'emploi. Beaucoup de programmes, comme « Trace » (pour les jeunes) ou « Nouveau départ » ne la prennent pas assez en compte, l'ANPE n'étant pas forcément informée de l'existence de structures d'insertion sur son territoire.

L'Agence n'est pas non plus un membre obligé des conseils départementaux d'insertion par l'activité économique (CDIAE), créés par la loi alors que son agrément est désormais nécessaire pour toute action d'insertion. Sans parler des retards dans le versement des crédits et des conventions pluriannuelles qui restent peu appliquées.

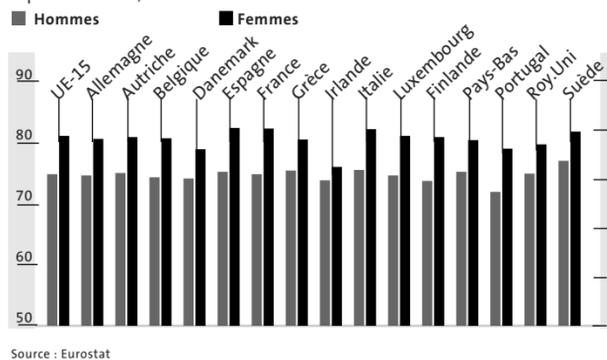
Le ministère des finances se méfie de ces structures. Mais celles-ci portent aussi une part de responsabilité dans ce manque de reconnaissance car elles n'ont pas su se regrouper sur le terrain pour mieux se faire entendre. S'il y a un collectif, c'est son représentant qui siège au CDIAE, qui rencontre les députés, qui plaide auprès des directions départementales de l'emploi pour avoir plus de moyens. Les structures ont donc tout intérêt à se fédérer sur un territoire, ce qui suppose qu'elles surmontent leur concurrence.

F. A.

EUROPE

L'ESPÉRANCE DE VIE MOYENNE CONTINUE D'AUGMENTER

Espérance de vie, 1999



Source : Eurostat

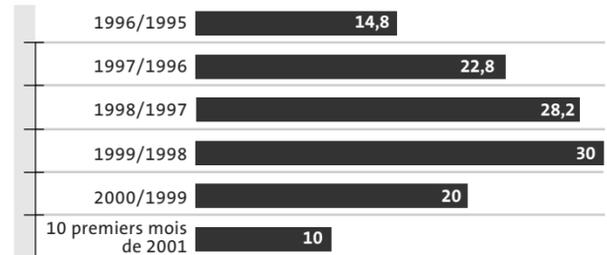
■ LES EUROPÉENS N'EN FINISSENT PAS DE VIEILLIR. Ces cinquante dernières années, l'espérance de vie des hommes et des femmes a connu une augmentation constante aboutissant à un gain total d'environ dix années pour chaque sexe.

■ DANS TOUTE L'UNION, LES FEMMES VIVENT PLUS LONGTEMPS que les hommes. En 1999, l'espérance de vie des femmes y était de 81,2 ans et celle des hommes de 74,9 ans. D'après Eurostat, ces chiffres pourraient atteindre 84 ans pour les femmes et 78 ans pour les hommes d'ici à 2020. Par pays, la palme revient au Suédois, dont l'espérance de vie moyenne est de 77 ans, et à l'Espagnole (82,5 ans) qui devance de très peu la Française (82,4 ans). En queue de peloton, on retrouve le Portugais (72 ans) et la Danoise (79 ans).

FLASH SETT/« LE MONDE »

L'INTÉRIM EN BAISSÉ DANS L'HÔTELLERIE

Evolution de l'effectif des salariés intérimaires dans les hôtels et restaurants en %



Source : Syndicat des entreprises de travail temporaire (SETT)/ministère de l'emploi - Dares

■ EN MOYENNE SUR LES DIX PREMIERS MOIS de l'année 2001, le secteur des hôtels et restaurants a représenté l'équivalent de 6 400 salariés intérimaires en équivalent emplois temps plein (plus de 10 % par rapport à la même période).

■ DANS LE DÉTAIL PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ, 42 % des intérimaires travaillent dans les cantines et restaurants d'entreprise, 18 % dans la restauration collective sous contrat, 13 % dans la restauration de type traditionnel et 11 % dans les hôtels avec restaurant. Plus de la moitié des intérimaires travaillent en Ile-de-France.

AGENDA

COMMUNICATION

Organisée du 4 au 7 février dans le centre Negocia de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, la sixième édition du Top Com aura pour thème « le changement corporate ». Sa séance d'ouverture traitera d'un sujet d'actualité : « la responsabilité du dirigeant devient-elle illimitée ? ». Renseignements : 01-47-34-02-70 et daf@topcom.fr

COMITÉS D'ENTREPRISE

Le deuxième Salon Ecoprise se tiendra, du 13 au 15 février, au Palais des congrès de Paris. Il s'adresse aux élus des 33 000 comités d'entreprise de France qui auront la possibilité de débattre du bilan des lois Auroux, de la loi de modernisation sociale et de la loi Fabius sur l'épargne salariale. Renseignements : 04-42-18-01-70 et aubagne@exposium.fr

FORMATION

Organisées en partenariat par le Salon de la formation 2002 et par le Forum français pour la formation ouverte et à distance (Fffod), les Rencontres du Fffod accueilleront, les 5 et 6 mars, à Paris Expo (Porte de Versailles, hall 7), les professionnels de la formation pour explorer « les solutions mixtes ». Dix ateliers traiteront du e-learning, de la réglementation, des modèles d'organisation, de la psychologie comportementale et du développement territorial. Renseignements : 01-48-07-44-23 et fffod@foragora.com

MODERNISATION SOCIALE

Centre Inffo organise, le 6 mars, une journée consacrée à la « loi de modernisation sociale : volet formation », dans les salons de l'Aubrac, à Paris (17, rue de l'Aubrac, 75012). Avec la participation de Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux droits des femmes et de la formation professionnelle, les experts de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ainsi que de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) feront le point sur les conséquences de cette loi pour le financement de l'apprentissage comme pour la validation des acquis de l'expérience. Renseignements : 01-55-93-91-82.

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

19.000 anciens de l'IAE de Paris dans les entreprises à travers le monde.

C'est rassurant pour l'entreprise, et pour vous.

DESS Management des Processus de Production de biens et services en partenariat avec l'ENSAM

- Former les experts du management du réseau logistique de l'entreprise
- D'avril 2002 à septembre 2003, sans interruption de l'activité professionnelle.

Réunion d'information : le mardi 12 février à 19h00, 21, rue Broca - 75005 Paris

☎ 01 53 55 27 51
e-mail : maillet.iae@univ-paris1.fr

Un avantage décisif

www.iae-paris.com

LES INDICATEURS SOCIAUX INTERNATIONAUX « LE MONDE » / EUROSTAT

	UE 15	EURO 12	ALL.	BELG.	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY. UNI	E.U.	JAPON
Evolution de l'emploi au 3^e trim. 2001 (en % sur un an)	1,4	1,5	1,2**	0,7	2,4	2,2	1,2	2,2	0,6**	1,5**	-0,6**
Structure de l'emploi 2000											
part de l'emploi salarié	72	70	77	76	54	73	65	75	81	n. d.	n. d.
part de l'emploi à temps partiel	18	17	19	21	8	17	9	41	25	13.	23
Taux d'emploi 2000 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)	63	61	65	61	55	62	53	73	71	74	69
Hommes + femmes (55-64 ans)	38	34	37	25	37	29	27	38	51	58	63
Durée du travail salarié à temps plein 2000 (h/semaine)	40,3	39,6	40,1	38,5	40,6	38,9	38,6	39,0	43,6	n. d.	n. d.
Evolution du coût du travail (en % sur un an) 2 ^e trim. 2001	3,1	2,7	2,7	0,4	5,1	3,6	-1,4	5,2	4,6*	4	n. d.
Taux de chômage en nov. 2001 (en %)											
Hommes + femmes	7,8	8,5	7,0	8,0	13	9,2	9,3	2,2	5,2	5,7	5,4
moins de 25 ans	15,7	16,9	9,7	17,5	25,0	21,3	27,4	5,1	12,5	11,9	n. d.
Part de chômage de plus d'un an 2000 (en %)	45	48	52	56	42	40	61	33	28	6	25

n.d. : non disponible/**4^e trim.2000/*juillet 2001

LE MARCHÉ DU TRAVAIL FRANÇAIS

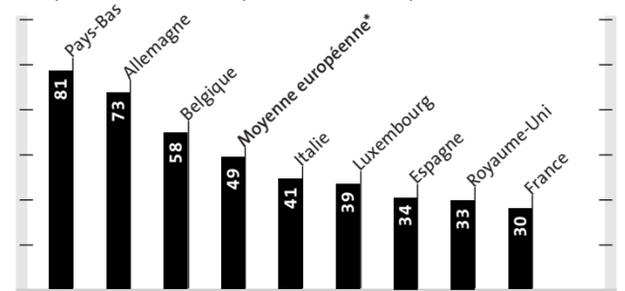
	Dernier mois connu	Variations sur un an
Taux de chômage des jeunes	17,2 % (déc.)	+ 1,0*
Part du chômage de longue durée	29,6 % (déc.)	- 3,7*
Emplois précaires (en milliers) :		
CDD	929	+ 4,7 %
Intérim	605	+ 10 %
Apprentis	260	- 8,7 %
Contrats aidés	407*	- 11,9 %
Salaires nets médians (en euros constants) :		
Femmes	1 084	+ 1,6 %
Hommes	1 372	+ 3,8 %
SMIC (en euros)		
Horaire	6,66 (juillet)	+ 3,8 %
Mensuel	1 126,29 (juillet)	+ 4 %
Nombre d'allocataires du revenu minimum d'insertion	1 072 258*	- 4,2 %

Source : Bloomberg * en points ** chiffres mars 2001 *** (déc.2000)

FLASH APEC/« LE MONDE »

LES NÉERLANDAIS EMBAUCHENT SUR LA TOILE

Entreprises utilisant Internet pour recruter en Europe, en %



Source : APEC. Pour plus d'informations : www.apec.fr * Moyenne des huit pays étudiés

■ PRÈS D'UNE ENTREPRISE EUROPÉENNE SUR DEUX utilise Internet comme mode de communication pour le recrutement. Les entreprises des pays d'Europe du Nord (Pays-Bas, Belgique, Allemagne) sont plus fortement utilisatrices de ce média que ceux d'Europe du Sud. La France se situe au dernier rang.

■ QUANT À L'EFFICACITÉ DE CE MÉDIA POUR RECRUTER, l'opinion des entreprises utilisatrices en Europe est très partagée. Ce sont souvent les entreprises fortement utilisatrices qui jugent ce média moins efficace que les autres. C'est le cas de 38 % des entreprises allemandes et 31 % des entreprises néerlandaises.

La région PACA veut croire en sa bonne étoile

L'ANNÉE 2002

LAISSE ESPÉRER

UNE REPRISE

DANS LE BÂTIMENT

ET LE TOURISME.

MAIS LE TAUX

DE CHÔMAGE RESTE

PRÉOCCUPANT

TOULON

de notre correspondant

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) résisterait mieux à la crise internationale que le reste de la France. En 2002, la reprise serait en effet plus favorable dans certains secteurs comme le bâtiment et le tourisme, qui constituent des pôles importants de la croissance locale. Ce sont, en tout cas, les conclusions du colloque, organisé le 16 janvier à Toulon, sous l'égide de la chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI).

« Les perspectives économiques nationales pour 2002 sont plutôt médiocres, avec une croissance qui ne devrait pas excéder 1,5 %, soit un rythme qui permettra, tout juste, de stabiliser l'emploi », prévoit Jean-Luc Biacabe, secrétaire général du Centre d'observation économique de la chambre de commerce et d'industrie de Paris. Pour lui, « compte tenu de l'évolution spontanée de la population active, on peut prévoir une hausse de 150 000 à 200 000 chômeurs au cours de cette année. Les

causes sont surtout internationales. Nous vivons aujourd'hui l'éclatement d'une bulle technologique lié à un surinvestissement dans le secteur informatique auquel s'ajoutent des événements ponctuels comme la flambée du prix du pétrole en 1999 et 2000 et les attentats du 11 septembre... »

Même si l'activité de la région PACA est davantage tournée vers le tertiaire que vers l'industrie, qui représente 11,3 % de l'emploi seulement contre 18,2 % sur le plan national, les ondes de choc de l'attentat contre le World Trade Center ont été néanmoins ressenties en PACA où, à l'instar des Bouches-du-Rhône, on a enregistré en 2001 d'importantes baisses du chiffre d'affaires dans le transport aérien (- 16 %) et chez les agents de voyages (- 30 % à - 40 %). « Quant à la reprise, il faut attendre un peu pour pouvoir anticiper sur l'été, même si l'effet TGV est très sensible dans notre région », explique Jacques Mense, directeur d'une importante agence de voyages marseillaise.

Alors que l'industrie agroalimentaire a enregistré une progression de 5 % en 2001, certains secteurs industriels ont connu des tassements prévisibles car dépendant d'un marché fortement internationalisé. C'est le cas de la chimie, avec une légère baisse d'activité pour les quatre raffineries de la région. Mais l'année 2002 devrait être marquée par une hausse de 4 % pour le raffinage et de 5 % pour l'activité des pipelines.

Deux secteurs profitent particulièrement à PACA : le tourisme et le bâtiment, qui, après une dizaine d'années de récession, a connu un regain d'activité de 5 % en 2001. Selon Yves Duverger, président de la fédération régionale du bâtiment,

« cette croissance devrait se poursuivre cette année avec une nouvelle hausse de 3 %, entretenue notamment par le logement en secteur collectif qui devrait évoluer de façon plus favorable grâce à une demande avérée de résidences principales en accession et au redémarrage de la construction sociale. Quant à la grande distribution, elle reste liée au défi

« Il faut attendre un peu pour pouvoir anticiper sur l'été, même si l'effet TGV est très sensible »

de l'euro, mais les grands magasins devraient enregistrer 2 % de hausse pendant l'année en cours ».

Concernant l'emploi, « le taux de chômage reste plus élevé que la moyenne nationale, mais il s'en rapproche, ce qui confirme la meilleure santé de la région », estime Pierre

Audibert, directeur régional de l'Insee. Même s'il reste préoccupant, avec des scores qui atteignent respectivement 13,6 % dans les Bouches-du-Rhône et 12,2 % dans le Var, le chômage a sensiblement baissé. Le Vaucluse, qui affiche un résultat de 10,2 %, amorce une décrue, tandis que les Alpes-Maritimes passent sous la barre des deux chiffres (9,8 %). Si l'on enregistre une stabilité pour les Alpes-de-Haute-Provence (9,9 %), les Hautes-Alpes, avec 6,8 %, affichent, elles, l'un des taux les plus bas de France. Comme le souligne Alain Paget, responsable d'une importante société de promotion immobilière, « il était temps que le soleil prenne également le temps de s'arrêter sur notre économie et qu'avec le TGV nous devenions la banlieue de Paris, sans rester dans le schéma pastis, boules et far niente. La région est leader dans la téléphonie, la microélectronique, la chimie et dans bien d'autres secteurs. Les chiffres sont là pour en attester ».

José Lenzini

68 800 EMPLOIS DANS LE TOURISME

Secteur-clé de l'économie régionale, le tourisme représente 68 800 emplois permanents dont 28 000 pour le Var, premier département d'accueil français avec 72,6 millions de nuitées par an, qui génèrent près de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Tous les professionnels s'accordent à reconnaître que 2001 a été une bonne année, avec une progression moyenne de 4 % pour les campings et de 4,5 % pour l'hôtellerie. « L'année 2002 devrait également marquer une hausse de 4 % à 5 % », selon Jean-Pierre Ghiribelli, directeur de l'hôtel Ile Rousse à Bandoil (Var) et président de la commission tourisme à la chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI).

Les caprices de la météo auront été moins favorables aux stations alpines. Dans le Briançonnais, la moitié des 1 500 employés de pistes sont au chômage et dans les Alpes-de-Haute-Provence, où le chiffre d'affaires de la filière neige (320 millions d'euros) représente 40 % de la manne touristique, les besoins en investissements sont de 195 millions d'euros sur cinq ans.